



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

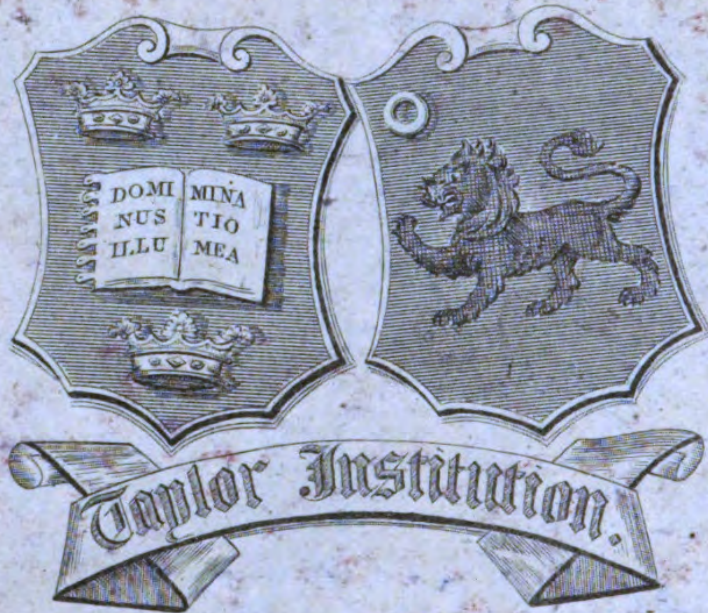


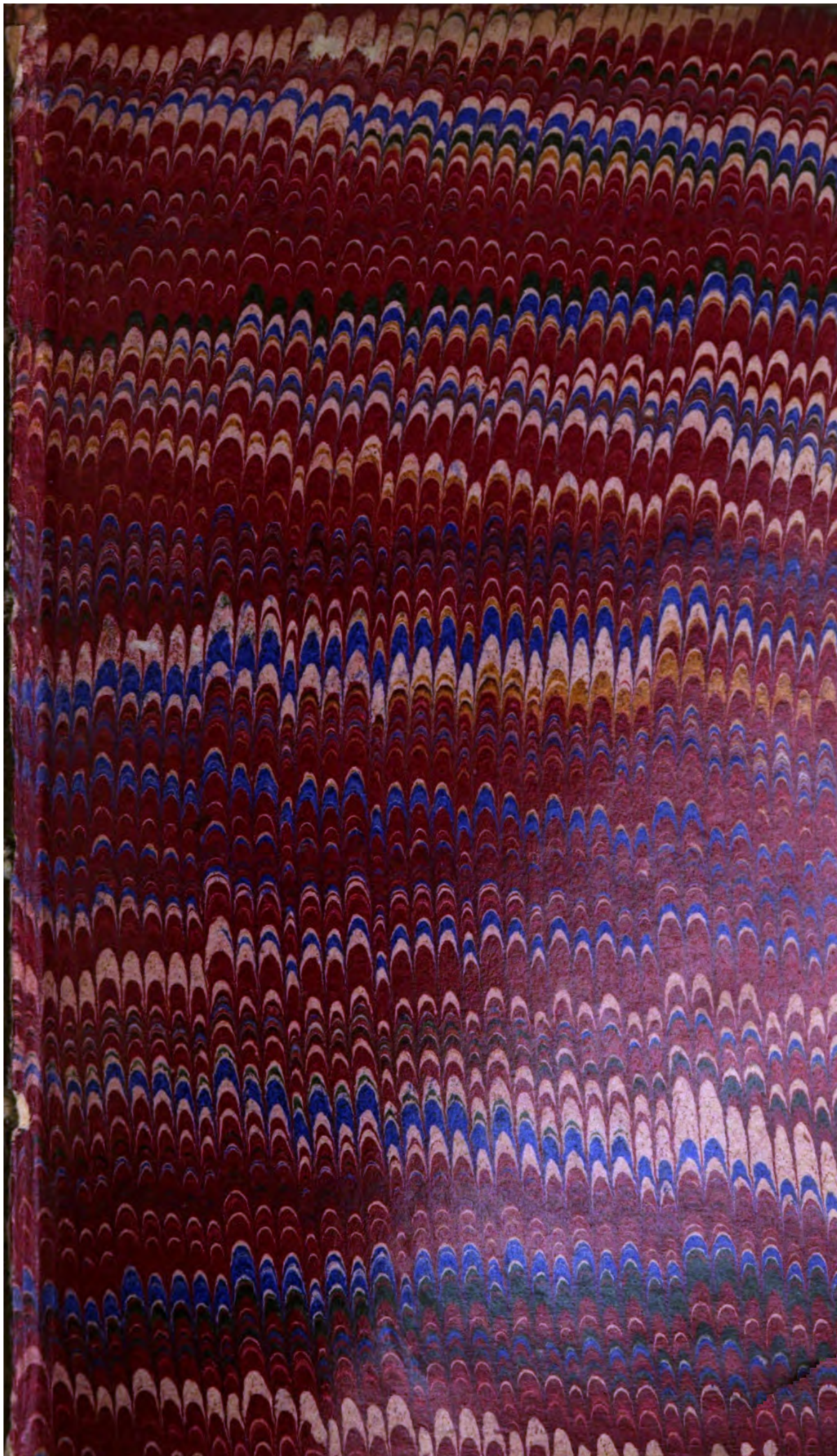
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



✓

156011







114

••

•

•

••

OEUVRES

DE

P.-L. COURIER

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

70 exemplaires sur papier Whatman.

50 — sur papier de Chine.

Tous ces exemplaires sont numérotés et paraphés
par l'éditeur.

11-11-11

11-11-11





Louis Monzies sculp

OEUVRES
DE
P.-L. Courier

PAMPHLETS ET LETTRES POLITIQUES

Avec Notice et Notes

PAR

FRANÇOIS DE CAUSSADE



PARIS

ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR

27-31, PASSAGE CHOISEUL, 27-31

M DCCC LXXX

156



PAMPHLETS, LETTRES

ET

PROCÈS POLITIQUES

L

I





PÉTITION
AUX
DEUX CHAMBRES

[1816]

MESSIEURS,



JE suis Tourangeau ; j'habite Luynes sur la rive droite de la Loire, lieu autrefois considérable, que la révocation de l'édit de Nantes a réduit à mille habitans, et que l'on va réduire à rien par de nouvelles persécutions, si votre prudence n'y met ordre.

J'imagine bien que la plupart d'entre vous, Messieurs, ne savent guère ce qui s'est passé à Luynes depuis quelques mois. Les nouvelles de ce pays

font peu de bruit en France, et à Paris surtout. Ainsi je dois, pour la clarté du récit que j'ai à faire, prendre les choses d'un peu haut.

Il y a eu un an environ à la Saint-Martin, qu'on commença chez nous à parler de bons sujets et de mauvais sujets. Ce qu'on entendait par là, je ne le sais pas bien, et si je le savais, peut-être ne le dirais-je pas, de peur de me brouiller avec trop de gens. En ce temps, François Fouquet allant au grand moulin rencontra le curé qui conduisait un mort au cimetière de Luynes. Le passage était étroit; le curé voyant venir Fouquet sur son cheval lui crie de s'arrêter, il ne s'arrête point; d'ôter son chapeau, il le garde; il passe, il trotte, il éclabousse le curé en surplus. Ce ne fut pas tout; aucuns disent, et je n'ai pas peine à le croire, qu'en passant il jura, et dit qu'il se moquait (vous m'entendez assez) du curé et de son mort. Voilà le fait, Messieurs; je n'y ajoute ni n'en ôte; je ne prends point, Dieu m'en garde, le parti de Fouquet, ni ne cherche à diminuer ses torts. Il fit mal; je le blâme, et le blâmai dès lors. Or, écoutez ce qui en avint.

Trois jours après, quatre gendarmes entrent chez Fouquet, le saisissent, l'emmènent aux prisons de Langeais, lié, garrotté, pieds nus, les menottes aux mains, et pour surcroît d'ignominie, entre deux volcurs de grand chemin. Tous trois on les jeta dans le même cachot: Fouquet y fut deux mois; pendant ce temps sa famille n'eut, pour

subsister, d'autre ressource que la compassion des bonnes gens, qui, dans notre pays, heureusement ne sont pas rares. Il y a chez nous plus de charité que de dévotion. Fouquet donc étant en prison, ses enfans ne moururent pas de faim; en cela il fut plus heureux que d'autres.

On arrêta, vers le même temps, et pour une cause aussi grave, Georges Mauclair, qui fut détenu cinq ou six semaines. Celui-là avait mal parlé, disait-on, du Gouvernement. Dans le fait, la chose est possible; peu de gens chez nous savent ce que c'est que le Gouvernement; nos connaissances sur ce point sont assez bornées; ce n'est pas le sujet ordinaire de nos méditations; et si Georges Mauclair en a voulu parler, je ne m'étonne pas qu'il en ait mal parlé; mais je m'étonne qu'on l'ait mis en prison pour cela. C'est être un peu sévère, ce me semble. J'approuve bien plus l'indulgence qu'on a eue pour un autre, connu de tout le monde à Luynes, qui dit en plein marché, au sortir de la messe, hautement, publiquement, qu'il gardait son vin pour le vendre au retour de Bonaparte, ajoutant qu'il n'attendrait guère, et d'autres sottises pareilles. Vous jugerez là-dessus, Messieurs, qu'il ne vendait ni ne gardait son vin, mais qu'il le buvait. Ce fut mon opinion dans le temps. On ne pouvait plus mal parler. Mauclair n'en avait pas tant dit pour être emprisonné; celui-là cependant on l'a laissé en repos; pourquoi? c'est qu'il est bon sujet: et l'autre? il est mauvais sujet; il a déplu à ceux qui

font marcher les gendarmes : voilà le point, Messieurs. Chateaubriand a dit dans le livre défendu, que tout le monde lit : *Vous avez deux poids et deux mesures ; pour le même fait l'un est condamné, l'autre absous.* Il entendait parler, je crois, de ce qui se passe à Paris ; mais à Luynes, Messieurs, c'est toute la même chose. Êtes-vous bien avec tels ou tels ? bon sujet, on vous laisse vivre. Avez-vous soutenu quelque procès contre un tel, manqué à le saluer, querellé sa servante, ou jeté une pierre à son chien ? vous êtes mauvais sujet, partant séditieux ; on vous applique la loi, et quelquefois on vous l'applique un peu rudement, comme on fit dernièrement à dix de nos plus paisibles habitants, gens craignant Dieu et Monsieur le maire, pères de famille la plupart, vigneron, laboureur, artisans, de qui nul n'avait à se plaindre, bons voisins, amis officieux, serviables à tous, sans reproche dans leur état, dans leurs mœurs, leur conduite, mais mauvais sujets. C'est une histoire singulière, qui a fait et fera longtemps grand bruit au pays ; car nous autres, gens de village, nous ne sommes pas accoutumés à des coups d'État. L'affaire de Mauclair, et de l'autre mis en prison pour n'avoir pas ôté son chapeau, en passant, au curé ou au mort, n'importe ; tout cela n'est rien au prix.

Ce fut le jour de la mi-carême, le 15 mars, à une heure du matin ; tout dormait ; quarante gendarmes entrent dans la ville : là, de l'auberge où ils étaient descendus d'abord, ayant fait leurs dis-

positions, pris toutes les mesures et les indications dont ils avaient besoin, dès la première aube du jour, ils se répandent dans les maisons. Luynes, Messieurs, est, en grandeur, la moitié du Palais-Royal; l'épouvante fut bientôt partout; chacun fuit ou se cache; quelques-uns, surpris au lit, sont arrachés des bras de leurs femmes ou de leurs enfans; mais la plupart, nus dans les rues ou fuyant dans la campagne, tombent aux mains de ceux qui les attendaient dehors. Après une longue scène de tumulte et de cris, dix personnes demeurent arrêtées; c'était tout ce qu'on avait pu prendre. On les emmène; leurs parens, leurs enfans les auraient suivis, si l'autorité l'eût permis.

L'autorité, Messieurs, voilà le grand mot en France. Ailleurs on dit la loi; ici l'autorité. Oh! que le père Canaye serait content de nous, s'il pouvait revivre un moment! Il trouverait partout écrit : *Point de raison; l'autorité*. Il est vrai que cette autorité n'est pas celle des Conciles, ni des Pères de l'Église, moins encore des jurisconsultes; mais c'est celle des gendarmes, qui en vaut bien une autre.

On enleva donc ces malheureux, sans leur dire de quoi ils étaient accusés, ni le sort qui les attendait, et on défendit à leurs proches de les conduire, de les soutenir jusqu'aux portes des prisons. On repoussa des enfans qui demandaient encore un regard de leur père, et voulaient savoir en quel lieu il allait être enseveli. Des dix arrêtés cette fois, il

n'y en avait point qui ne laissât une famille à l'abandon. Brulon et sa femme, tous deux dans les cachots six mois entiers, leurs enfans autant de temps sont demeurés orphelins. Pierre Aubert, veuf, avait un garçon et une fille; celle-ci de onze ans, l'autre plus jeune encore, mais dont à cet âge la douceur et l'intelligence intéressaient déjà tout le monde. A cela se joignant alors la pitié qu'inspirait leur malheur, chacun de son mieux les secourut. Rien ne leur eût manqué, si les soins paternels se pouvaient remplacer; mais la petite bientôt tomba dans une mélancolie dont on ne la put distraire. Cette nuit, ces gendarmes, et son père enchaîné, ne s'effaçaient point de sa mémoire. L'impression de terreur qu'elle avait conservée d'un si affreux réveil ne lui laissa jamais reprendre la gaieté ni les jeux de son âge; elle n'a fait que languir depuis, et se consumer peu à peu. Refusant toute nourriture, sans cesse elle appelait son père. On crut, en le lui faisant voir, adoucir son chagrin, et peut-être la rappeler à la vie; elle obtint, mais trop tard, l'entrée de la prison. Il l'a vue, il l'a embrassée, il se flatte de l'embrasser encore; il ne sait pas tout son malheur, que frémissent de lui apprendre les gardiens mêmes de ces lieux. Au fond de ces horribles demeures, il vit de l'espérance d'être enfin quelque jour rendu à la lumière, et de retrouver sa fille; depuis quinze jours elle est morte.

Justice, équité, providence ! vains mots dont on

nous abuse ! Quelque part que je tourne les yeux, je ne vois que le crime triomphant et l'innocence opprimée. Je sais tel qui, à force de trahisons, de parjures et de sottises tout ensemble, n'a pu consumer sa ruine ; une famille qui laboure le champ de ses pères est plongée dans les cachots et disparaît pour toujours. Détournons nos regards de ces tristes exemples, qui feraient renoncer au bien et douter même de la vertu.

Tous ces pauvres gens, arrêtés comme je viens de vous raconter, furent conduits à Tours, et là mis en prison. Au bout de quelques jours on leur apprit qu'ils étaient bonapartistes ; mais on ne voulut pas les condamner sur cela, ni même leur faire leur procès ; on les renvoya ailleurs, avec grande raison : car il est bon de vous dire, Messieurs, qu'entre ceux qui les accusaient et ceux qui devaient les juger comme bonapartistes, ils se trouvaient les seuls peut-être qui n'eussent point juré fidélité à Bonaparte, point recherché sa faveur, ni protesté de leur dévouement à sa personne sacrée. Le magistrat qui les poursuit avec tant de rigueur aujourd'hui, sous prétexte de bonapartisme, traitait de même leurs enfans il y a peu d'années, mais pour un tout autre motif, pour avoir refusé de servir Bonaparte. Il faisait par les mêmes suppôts saisir le conscrit réfractaire, et conduire aux galères l'enfant qui préférerait son père à Bonaparte. Que dis-je ! au défaut de l'enfant, il saisissait le père même, faisait vendre le champ, les bœufs et

la charrue du malheureux dont le fils avait manqué deux fois à l'appel de Bonaparte. Voilà les gens qui nous accusent de bonapartisme.

Pour moi, je n'accuse ni ne dénonce; car je ne veux nul emploi, et n'ai de haine pour qui que ce soit. Mais je soutiens qu'en aucun cas on ne peut avoir de raison d'arrêter à Luynes dix personnes, ou à Paris cent mille; car c'est la même chose. Il n'y saurait avoir à Luynes dix voleurs reconnus parmi les habitans, dix assassins domiciliés; cela est si clair qu'il me semble aussitôt prouvé que dit. Ce sont donc dix ennemis du Roi qu'on prive de leur liberté, dix hommes dangereux à l'État. Oui, Messieurs, à cent lieues de Paris, dans un bourg écarté, ignoré, qui n'est pas même lieu de passage, où l'on n'arrive que par des chemins impraticables, il y a là dix conspirateurs, dix ennemis de l'État et du Roi, dix hommes dont il faut s'assurer, avec précaution toutefois. Le secret est l'âme de toute opération militaire. A minuit on monte à cheval; on part; on arrive sans bruit aux portes de Luynes; point de sentinelles à égorger, point de postes à surprendre; on entre, et, au moyen de mesures si bien prises, on parvient à saisir une femme, un barbier, un sabotier, quatre ou cinq laboureurs ou vigneron, et la Monarchie est sauvée.

Le dirai-je? les vrais séditieux sont ceux qui en trouvent partout, ceux qui, armés du pouvoir, voient toujours dans leurs ennemis les ennemis du

Roi, et tâchent de les rendre tels à force de vexations; ceux enfin qui trouvent dans Luynes dix hommes à arrêter, dix familles à désoler, à ruiner de par le Roi; voilà les ennemis du Roi. Les faits parlent, Messieurs. Les auteurs de ces violences ont assurément des motifs autres que l'intérêt public. Je n'entre point dans cet examen; j'ai voulu seulement vous faire connaître nos maux, et par vous, s'il se peut, en obtenir la fin. Mais je ne vous ai pas encore tout dit, Messieurs.

Nos dix détenus soupçonnés d'avoir mal parlé, le tribunal de Tours déclarant qu'il n'était pas juge des paroles, furent transférés à Orléans. Pendant qu'on les traînait de prison en prison, d'autres scènes se passaient à Luynes. Une nuit, on met le feu à la maison du maire. Il s'en fallut peu que cette famille, respectable à beaucoup d'égards, ne pérît dans les flammes. Toutefois les secours arrivèrent à temps. Là-dessus gendarmes de marcher; on arrête, on emmène, on emprisonne tous ceux qui pouvaient paraître coupables. La justice cette fois semblait du côté du maire; il soupçonnait tout le monde, peut-être avec raison. Je ne vous fatiguerai point, Messieurs, des détails de ce procès que je ne connais pas bien, et qui dure encore. J'ajouterai seulement que des dix premiers arrêtés, on en condamna deux à la déportation (car il ne fallait pas que l'autorité eût tort); deux sont en prison; six, renvoyés sans jugement, revinrent au pays, ruinés pour la plupart, infirmes,

hors d'état de reprendre leurs travaux. Ceux-là, il est permis de croire qu'ils n'avaient pas même mal parlé. Dieu veuille qu'ils ne trouvent jamais l'occasion d'agir !

Mais vous allez croire Luynes un repaire de brigands, de malfaiteurs incorrigibles, un foyer de révolte, de complots contre l'État. Il vous semblera que ce bourg bloqué en pleine paix, surpris par les gendarmes à la faveur de la nuit, dont on emmène dix prisonniers, et où de pareilles expéditions se renouvellent souvent, ne saurait être peuplé que d'une engeance ennemie de toute société. Pour en pouvoir juger, Messieurs, il vous faut remarquer d'abord que la Touraine est, de toutes les provinces du Royaume, non-seulement la plus paisible, mais la seule peut-être paisible depuis vingt-cinq ans. En effet, où trouverez-vous, je ne dis pas en France, mais dans l'Europe entière, un coin de terre habitée, où il n'y ait eu, durant cette période, ni guerres, ni proscriptions, ni troubles d'aucune espèce ? C'est ce qu'on peut dire de la Touraine qui, exempte à la fois des discordes civiles et des invasions étrangères, sembla réservée par le Ciel, pour être, dans ces temps d'orage, l'unique asile de la paix. Nous avons connu par ouï-dire les désastres de Lyon, les horreurs de la Vendée, et les hécatombes humaines du grand prêtre de la raison, et les massacres calculés de ce génie qui inventa la grande guerre et la haute police ; mais alors, de tant de fléaux, nous ne

ressentions que le bruit, calmes au milieu des tourmentes, comme ces oasis entourées des sables mouvans du désert.

Que si vous remontez à des temps plus anciens, après les funestes revers de Poitiers et d'Azincourt, quand le Royaume était en proie aux armées ennemies, la Touraine, intacte, vierge, préservée de toute violence, fut le refuge de nos Rois. Ces troubles qui, s'étendant partout comme un incendie, couvrirent la France de ruines, durant la prison du roi Jean, s'arrêtèrent aux campagnes qu'arrosent le Cher et la Loire. Car tel est l'avantage de notre position ; éloignés des frontières et de la capitale, nous sentons les derniers les mouvements populaires et les secousses de la guerre. Jamais les femmes de Tours n'ont vu la fumée d'un camp.

Or, dans cette province, de tout temps si heureuse, si pacifique, si calme, il n'y a point de canton plus paisible que Luynes. Là, on ne sait ce que c'est que vols, meurtres, violences ; et les plus anciens de ce pays, où l'on vit longtemps, n'y avaient vu ni prévôt ni archers, avant ceux qui vinrent, l'an passé, pour apprendre à vivre à Fouquet. Là, on ignore jusqu'aux noms de factions et de partis ; on cultive ses champs ; on ne se mêle d'autre chose. Les haines qu'a semées partout la Révolution n'ont point germé chez nous, où la Révolution n'avait fait ni victimes, ni fortunes nouvelles. Nous pratiquons surtout le précepte divin d'obéir aux puissances ; mais avertis tard des changemens, de peur de ne

pas crier à propos : Vive le Roi ! Vive la Ligue ! nous ne crions rien du tout ; et cette politique nous avait réussi jusqu'au jour où Fouquet passa devant le mort sans ôter son chapeau. A présent même, je m'étonne qu'on ait pris ce prétexte de cris séditieux pour nous persécuter : tout autre eût été plus plausible ; et je trouve qu'on eût aussi bien fait de nous brûler comme entachés de l'hérésie de nos ancêtres, que de nous déporter ou nous emprisonner comme séditieux.

Toutefois vous voyez que Luynes n'est point, Messieurs, comme vous l'auriez pu croire, un centre de rébellion, un de ces repaires qu'on livre à la vengeance publique, mais le lieu le plus tranquille de la plus soumise province qui soit dans tout le Royaume. Il était tel du moins, avant qu'on y eût allumé, par de criantes iniquités, des ressentimens et des haines qui ne s'éteindront de longtemps. Car, je dois vous le dire, Messieurs, ce pays n'est plus ce qu'il était ; s'il fut calme pendant des siècles, il ne l'est plus maintenant. La terreur à présent y règne, et ne cessera que pour faire place à la vengeance. Le feu mis à la maison du maire, il y a quelques mois, vous prouve à quel degré la rage était alors montée ; elle est augmentée depuis, et cela chez des gens qui jusqu'à ce moment n'avaient montré que douceur, patience, soumission à tout régime supportable. L'injustice les a révoltés. Réduits au désespoir par ces magistrats mêmes, leurs naturels appuis, opprimés au nom des lois qui doivent les pro-

téger, ils ne connaissent plus de frein, parce que ceux qui les gouvernent n'ont point connu de mesure. Si le devoir des législateurs est de prévenir les crimes, hâtez-vous, Messieurs, de mettre un terme à ces dissensions. Il faut que votre sagesse et la bonté du Roi rendent à ce malheureux pays le calme qu'il a perdu.

P.-L. COURIER, propriétaire.

Paris, le 10 décembre 1816.





PROCÈS

DE

PIERRE CLAVIER-BLONDEAU

POUR PRÉTENDUS OUTRAGES FAITS A M. LE MAIRE DE VÉRETZ,
département d'Indre-et-Loire.

PLACET

A SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR LE MINISTRE.

[1819]

MONSEIGNEUR,



Es persécutions que j'éprouve dans le département d'Indre-et-Loire seraient longues à raconter. En voici les principaux traits.

Le 12 décembre dernier, on coupa et enleva, dans ma forêt de Larçai, quatre gros chênes baliveaux de quatre-vingts ans. Mon garde fit sa plainte légale, et requit le maire de Vétetz de permettre, suivant la loi, la recherche des bois volés. On savait où ils étaient. Le maire s'y refusa malgré la lecture qu'on lui fit de la loi qui l'oblige, sous peine de destitution, d'accompagner lui-même

le garde dans cette recherche. Tout cela est constaté par des procès-verbaux.

Quelque temps après, les mêmes gens coupèrent, dans la même forêt, dix-neuf chênes les plus gros et les plus beaux de tous. Procès-verbal fut fait, plainte portée au maire et au procureur du Roi, qui menaça *de sa surveillance*, non les voleurs, mais le garde et moi.

Dernièrement on a encore coupé, dans la même forêt, un seul gros baliveau de soixante et quinze ans. On a tenté de mettre le feu en différens endroits. Les auteurs de ces délits sont connus, et non-seulement nulle poursuite n'a été faite contre eux, mais on s'oppose constamment à la recherche légale des bois enlevés.

Le nommé Blondeau, l'un de mes gardes, est chargé par moi, cette année, de différentes exploitations que je fais faire par nettoisement. On l'a laissé abattre et façonner tout le bois, mais au moment de la vente, on le fait condamner, sous les plus absurdes prétextes, à un mois de prison, sans grâce ni délai. Le voilà ruiné totalement, et moi, en partie. On l'accuse dans le procès-verbal fait contre lui en apparence, mais réellement contre moi, d'avoir dit à M. le maire (dont il a une peur mortelle) : *Allez vous faire f.....*. C'est là le crime qu'on lui suppose, et pour lequel on va détruire toute l'existence et la fortune d'un père de famille de soixante ans, qui a toujours vécu sans reproche.

Je ne vous parle point, Monseigneur, des procès

risibles qu'on me fait, dans lesquels je succombe toujours. Chaque fois que je suis volé, je paie des dommages et intérêts. Si on me battait, je paierais l'amende. On menace maintenant de me brûler. Si cela arrive, je serai condamné à la peine des incendiaires.

Ce n'est pas qu'on me hâisse dans le pays. Je vis seul et n'ai de rapports ni de démêlés avec personne. Tout cela se fait pour faire plaisir à M. le maire et à MM. les juges, à M. le procureur du Roi et à M. le préfet, gens que je n'ai jamais vus et dont j'ignore les noms.

Enfin il est notoire, dans le département, qu'on peut me voler, me courir sus, et chaque jour on use de cette permission. Je suis hors de la loi pour avoir défendu avec succès des gens qu'on voulait faire périr, il y a deux ou trois ans. Voilà, disent quelques-uns, le vrai motif du mal qu'on me fait à présent.

Je supplie Votre Excellence d'ordonner que tous ceux qui me pillent ou m'ont pillé soient légalement poursuivis, et qu'on me laisse en repos à l'avenir. C'est malgré moi que j'ai recours à l'autorité quand les lois devraient me protéger. Mais la chose presse, et je crains que mes bois ne soient bientôt brûlés.

Je suis avec respect, Monseigneur,
de Votre Excellence,
le très-humble et très-obéissant serviteur.

P.-L. COURIER,
Ancien Chef d'escadron,
Membre de la Légion d'honneur.

Paris, le 30 mars 1819.



PIERRE CLAVIER

DIT BLONDEAU,

A MESSIEURS LES JUGES

DE POLICE CORRECTIONNELLE

A BLOIS.

[1819]

MESSIEURS,



J'AI fait de grandes fautes; mais j'en suis trop puni déjà par tout ce que j'ai souffert, et si vous regardez ma conduite, vous verrez qu'il y a en moi, pauvre et simple homme de village, plus de bêtise que de méchanceté.

Ma première faute fut d'entrer au service de M. de Beaune, le maire de notre commune. Je le connaissais. M. de Beaune est un jeune homme vif, emporté, violent dans toutes ses passions, implacable dans ses vengeances. Je savais cela, j'aurais dû fuir M. de Beaune et prévoir ce qui m'arrive;

mais quoi ? il fallait vivre ; je n'avais point d'autre ressource, et il n'était pas maire encore ; il ne faisait point de procès-verbaux ; en le servant, on ne risquait que d'être assommé. J'entrai chez lui, et me conduisis avec tant de prudence, qu'au bout de deux ans j'en sortis sans contusion ni blessure. En cela, je ne fus pas bête.

Mais, malheureusement, il était maire alors. En me renvoyant, M. le maire ne me payait pas mes gages de trois mois, cinquante francs qu'il me devait ; je les lui demandai. Ce fut ma seconde faute, pire que la première : pour moi, dans le besoin, sans place, sans travail, cinquante francs, c'était beaucoup ; ce n'était rien pour M. de Beaune. Et que pensez-vous qu'il me dit quand je lui demandai mon argent ? *Tu me le paieras*, me dit-il, et jamais, Messieurs, je n'en pus tirer autre chose.

Moi, Messieurs, voyant cela, je le fis assigner. Ah ! faute irréparable ! mon supérieur, mon maire, le plus riche propriétaire de toute la commune, l'attaquer en justice ! moi pauvre paysan, domestique renvoyé, lui demander mon dû ! Je fis cette folie dont je me repens bien, et vous jure que de ma vie, dussé-je mourir de faim, jamais plus ne m'arrivera de faire assigner un maire. Aussi bien, que sert-il ? M. de Beaune comparut devant le juge de paix, fit serment, leva la main qu'il ne me devait rien, et je perdis mes cinquante francs, et toujours : *Tu me le paieras*. Il m'a tenu parole ; je le lui paie bien, l'argent qu'il me devait.

Dès lors on me conseilla de quitter le pays. Va-t-en, Blondeau, va-t-en, me dit un de nos voisins. Que veux-tu faire ici ayant fâché le maire ? Le maire est plus maître ici que le Roi à Paris. Procès, amende, prison, voilà ce qui t'attend. Plus de repos pour toi, plus de travail paisible. Tu ne mangeras plus morceau qui te profite, ayant fâché le maire. Va-t-en, pauvre Blondeau.

Il n'avait que trop de raison de me parler ainsi. Je devais le croire, partir, vendre mon quartier de terre, emmener ma famille. Mais, environ ce temps, je trouvai à me placer fort avantageusement, à ce qu'il me semblait. M. Courier me prit pour garde de ses bois, et je me crus heureux d'entrer à son service. Je pensais qu'étant chez lui, qui passe pour bon homme, quoique peu de gens l'aient vu, et que personne ne le connaisse, je pourrais vivre tranquille. En cela, je me trompais, comme vous allez voir.

Je fus accusé, peu après, d'avoir dit à M. le maire, causant avec lui dans son parc : *Allez vous promener*. C'est la déposition de quelques-une des témoins que vous avez entendus. D'autres disent que j'ai dit : *Allez vous faire f.....*; d'autres enfin prétendent que je n'ai rien dit du tout. L'affaire était sérieuse. J'avais tout à redouter, vu le nombre et le crédit de ceux qui m'attaquaient, car chacun s'en mêlait. Le maire portait plainte, le procureur du Roi me poursuivait à outrance; le domaine me menaçait de m'ôter mon état de garde particu-

lier. Le préfet même daigna, et plus d'une fois, écrire aux juges contre moi. Les puissances de Tours étaient coalisées pour écraser Blondeau.

Et l'occasion de tout cela, c'est qu'en effet j'avais parlé à M. le maire ; grande imprudence assurément. Si j'eusse pu m'en dispenser ! Mais le moyen ? on avait volé quatre gros arbres dans nos bois, et ces arbres, pour les saisir chez les voleurs assez connus, il me fallait non-seulement l'autorisation de M. le maire, mais sa présence, suivant la loi. Je fus le trouver et le requis, mon procès-verbal à la main, de m'accompagner, et je lui fis lecture de la loi, le tout en vain ; il refusa, et fut cause que huit jours après on nous coupa vingt autres arbres choisis dans toute la forêt, les plus grands de tous, les plus beaux, et avec le même succès ; et depuis, une autre fois encore..., mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Il refusa de m'accompagner, sans autre raison que son plaisir, et de là même prit prétexte de me faire un procès, de se plaindre, disant que je l'avais insulté. Quelle apparence ? je n'en fis que rire. Mais me voyant tant d'ennemis et que tous ceux qui pouvaient me nuire s'y employaient avec chaleur, j'eus recours à M. Courier. Je lui dis : « Aidez-moi ; la chose vous regarde. Parlez ; faites agir vos amis. » Mais il me répondit : « Mes amis sont à Rome, à Naples, à Paris, à Constantinople, à Moscou. Mes amis s'occupent beaucoup de ce que l'on faisait il y a deux mille ans, peu de ce qu'on fait à présent. — S'il est ainsi, lui dis-je, qui me protégera ?

qui prendra ma défense ? j'ai contre moi tout le monde. »

Alors il me répond : « Blondeau, que vous êtes simple. Mettez le feu à mes bois, au lieu de les garder, et vous ne manquerez pas de protecteurs. Vous aurez pour appui tout ce qui pense bien dans le département. L'homme le plus méprisé, le plus vil, le plus abject de la province entière, a trouvé des amis, des parens, même parmi les magistrats de Tours, dès qu'il m'a voulu faire quelque mal, et pour avoir chassé ma femme de chez elle, il va recevoir de moi deux mille francs à titre de dommages et intérêts. Le fripon qui me vola, l'an passé, la moitié d'une coupe de bois, obtient de l'équité des juges un léger encouragement de huit cents francs, que je lui paye comme indemnité. Ces gens-ci, aujourd'hui, sous la sauvegarde de toutes les autorités, coupent mes plus beaux arbres, les emportent, les serrent paisiblement chez eux ; défense de les troubler. Demain ils me plaideront sur le vol qu'ils m'ont fait, et gagneront assurément. Faites comme eux ; vous serez favorisé de même. Si, au lieu de me piller, vous défendez mon bien, vous irez en prison ; attendez-vous à cela. »

Tout comme il l'avait dit, la chose est arrivée. Je fus jugé, ou pour parler exactement, je fus condamné à un mois de prison, sans preuves, sans audition de témoins. Les témoins, vous le savez, n'ont été entendus que depuis, ici, devant vous, Messieurs, après mon appel de la sentence rendue à

Tours contre moi. A Tours, les juges n'ont pas voulu, sans doute de peur de scandale, examiner si j'avais dit : *Allez vous promener*, ou *allez vous faire f.....*; question délicate qui roulait sur la différence de *promener* à l'autre mot. Il fut décidé sur le seul procès-verbal de M. le maire, que je l'avais outragé; en conséquence, on me condamne à un mois de prison. Mes amis trouvent que j'en suis quitte à bon marché. Car il eût pu tout aussi bien mettre sur son procès-verbal que j'avais volé ou tué, et vous voyez ce qui s'ensuivait, puisque sa parole fait foi, sans qu'il soit tenu de rien prouver.

Mais moi, je ne m'en crois pas quitte : ce qu'il n'a pas fait, il le fera. Déjà il répand le bruit que je l'ai menacé. Déjà il l'a écrit de sa main sur le registre de la commune. Bien plus, il l'a fait publier au prône de la paroisse. Oui, Messieurs, au prône, un dimanche, par la voix du curé en chaire, tout le monde a été informé que Blondeau menaçait M. le maire. Cela vous étonne, Messieurs. C'est que vous connaissez les lois; mais moi, je connais M. le maire, et je sais qu'un mois de prison, mes travaux d'une année perdus, ma famille désolée, un procès qui me ruine, ce n'est pas vengeance pour lui. Ce qui m'étonne, moi, c'est de le voir agir avec tant de mesure, user de prévoyance, et même avant la fin de cette affaire-ci, se ménager des preuves pour une accusation plus grave, comme s'il n'avait pas toujours ses procès-verbaux, qui sont parole d'Évangile pour Messieurs les juges de Tours. Sitôt qu'il

lui plaira d'avoir été frappé ou même assassiné, qui le contredira dans ses déclarations? Craint-il qu'on ne s'avise d'examiner les faits? que le procureur du Roi, le préfet, ne lui manquent au besoin, et qu'un jour, ces messieurs, ne pensant plus aussi bien, ne se fassent scrupule de perdre un malheureux, parce qu'il sert M. Courier? et puis, si l'on voulait des preuves, des témoins, n'a-t-il pas ses fermiers, que vous l'avez vu, Messieurs, amener ici dans sa voiture, gens de bien comme lui, auxquels il coûte peu de lever la main, jurer devant les magistrats? Enfin les signatures peuvent-elles jamais manquer à l'auteur d'un écrit qu'on va vous lire, Messieurs? C'est l'original même de la publication faite en chaire contre moi par M. le curé.

Par jugement rendu, le 5 mars dernier, au tribunal de police correctionnelle de Tours, Clavier-Blondeau, garde particulier, a été condamné à 30 francs d'amende, à la confiscation de son fusil à deux coups et aux frais du procès, pour avoir porté des armes de chasse et chassé sans permis de port d'armes.

Plus à un mois d'emprisonnement, pour avoir menacé et injurié M. le maire de Vêretz.

Pour extrait conforme au jugement,

Signé BOURRASSÉ, commis-greffier.

Pour copie conforme,

DE BEAUNE, maire.

Je, soussigné, certifie avoir publié au prône de ma messe paroissiale, le dimanche 21 mars de la présente année 1819, les copies du jugement de l'autre part, d'après l'invitation qui m'en a été faite par M. DE BEAUNE, maire de cette commune.

MARCHANDEAU, curé desservant de Véretz.

Voilà, Messieurs, ce qu'a publié M. le curé, dans la chaire de vérité, ce qu'il a notifié comme un acte authentique aux habitans de la paroisse. Il n'y a de vrai néanmoins dans cette pièce écrite tout entière de la main de M. de Beaune, que sa seule signature. Le reste se peut dire imaginé par lui ou arrangé selon ses vues. Il n'est point du tout vrai que l'on m'ait condamné pour avoir menacé et injurié le maire. Il n'est point vrai non plus que ce soit là un extrait du jugement rendu contre moi. Il est encore moins vrai que ce prétendu extrait ait été délivré par le commis-greffier. Enfin il est faux que ce commis ait jamais signé rien de pareil, et son nom mis là est une pure invention de M. le maire. Le greffier n'a pu délivrer un extrait qui n'est pas conforme au jugement ; aussi s'en défend-il et le nie à tous ceux qui lui en ont parlé. Le jugement ne dit point que j'ai menacé ni injurié personne ; je suis condamné pour avoir *outragé en paroles* M. le maire de Véretz. Les juges ont trouvé un outrage dans ces mots : *Allez vous faire f.....* ; mais quelque envie qu'ils eussent d'obliger M. le

maire, ils n'y pouvaient trouver de menaces, quand même M. le préfet le leur eût enjoint par vingt lettres. Si le maire voulait des menaces, s'il entrait dans son plan d'avoir été menacé, il fallait qu'il le mît dans son procès-verbal, et cela n'eût pas fait plus de difficulté. Mais alors il n'y pensa pas. Pour réparer cette omission, il entreprit depuis de me faire signer à moi-même et avouer ces menaces en présence de témoins, employant pour cela une ruse qui devait lui réussir, si on ne m'eût averti. C'est encore ici un des traits de l'esprit inventif de M. le maire, et je vous prie d'y faire attention, Messieurs.

Au milieu du procès, dans la plus grande rage de ses persécutions, quand son garde champêtre, ses cédules, ses huissiers, ne me donnaient point de lâche, tout d'un coup il feint de s'adoucir, d'avoir pitié de moi, de vouloir me laisser vivre; on m'apprend de sa part qu'il se contentera d'une légère satisfaction, que si je veux lui faire quelques excuses, toute poursuite contre moi cessera. Moi je me crus hors de l'enfer au premier mot qui m'en fut dit; je rendis grâces à Dieu et promis de me trouver le dimanche suivant, après la messe, chez M. le maire, pour lui faire toutes les excuses, toutes les soumissions qu'il voudrait. Le dimanche venu, j'arrive à l'heure dite; je trouve à la mairie le conseil assemblé, beaucoup de gens et M. le maire, auquel jefis excuse (de quoi? grand Dieu!) le plus humblement que je sus, lui demandant pardon de l'avoir

offensé, sans dire où, ni comment, de peur de mentir, et promettant de ne le faire plus à l'avenir. Il paraissait content, tout allait le mieux du monde. Pour conclure, on ouvre devant moi le gros registre de la commune, on lit un long narré où je ne compris mot ; on me dit de signer ; j'allais signer, n'ayant soupçon de quoi que ce fût, quand quelqu'un me retint : « Prends garde, me dit-il, tu vas signer que tu as insulté M. le maire, que tu l'as menacé, violemment menacé, tel jour, en tel lieu, à telle heure, tu vas signer... que sais-tu encore ? » Ces mots me donnèrent à penser ; je refusai ; je demandai à me consulter, et là-dessus M. le maire : « *Tu iras en prison.* » Je n'entendis pas le reste, car on me fit sortir ; mes excuses ainsi sont restées sur le registre de la commune, et mes menaces et d'autres choses, non signées de moi, Dieu merci.

Voilà les finesses de M. de Beaune, dont je suis bien aise, Messieurs, que vous soyez avertis, afin de vous en garder, car il est homme à vous faire dire tout ce qu'il voudra. Si votre sentence ne lui agréait, telle que vous l'aurez prononcée, il l'arrangerait le lendemain au prône de la paroisse ; et quant aux signatures, vous pensez bien, Messieurs, qu'il ne s'en fera faute, non plus que de celle du commis-greffier Bourrassé.

Au reste, de même qu'il sait accommoder à son plaisir les sentences des tribunaux, il sait s'en passer, les prévenir. Remarquez bien ceci, Messieurs : le jugement contre moi est du 5 ; j'en appelle le 10,

et onze jours après, le 21, avant même que mon appel vous fût parvenu, M. de Beaune fait publier ma condamnation. Vous voilà bien surpris, Messieurs ; vous pensiez que votre jugement pouvait faire quelque chose à l'affaire, mais songez-y, de grâce : M. de Beaune est maire, et M. de Beaune avait fait son procès-verbal. Or, jamais rien n'a résisté au procès-verbal de M. le maire, appuyé surtout comme il l'est d'une lettre du préfet. Votre sentence, après cela, n'est qu'une pure formalité, d'ailleurs assez indifférente, qu'il n'a pas cru devoir attendre, ou qu'il attendait, pour mieux dire, dans une parfaite assurance, n'ayant nul doute à cet égard.

Le cas que fait M. de Beaune de l'autorité judiciaire a mieux paru encore dans cette affaire-ci, quand les juges de Tours, pour quelque information, le firent appeler. Sa réponse fut simple : *Il n'avait pas le temps. M. le maire n'a pas le temps.* Voilà ce qu'il leur fit dire par son garde champêtre, qui est l'homme du maire, comme le maire est l'homme du préfet. Quelle dignité dans ce peu de mots à un tribunal assemblé ! *M. le maire n'a pas le temps.* C'était comme s'il leur eût dit : « M. le maire est à la chasse, ou M. le maire est maintenant dans l'antichambre du préfet ; M. le maire fait sa cour : il n'a pas le loisir de comparaître devant les tribunaux. » Qu'un maire est grand dans son village ! tout s'empresse à lui plaire ; tout tremble à sa parole. Il poursuit, il accable quiconque a le

malheur d'attirer son courroux. Il le frappe de son procès-verbal; et si les juges lui demandent des explications, il répond *qu'il n'a pas le temps*. Après cela, Messieurs, devez-vous être surpris que M. le maire de Véretz n'ait pas attendu votre arrêt pour me déclarer condamné? Il y a plutôt de quoi s'étonner qu'il n'ait pas commencé par me mettre en prison.

J'eusse aimé mieux cela que de m'entendre lire à l'église, au prône, ma sentence d'emprisonnement, flétrissure nouvelle et inouïe, espèce de carcan inventé pour moi seul, exprès par M. le maire, qui, de sa propre autorité, ajoute cette peine à la peine portée contre moi. J'eusse mieux aimé qu'il doublât la durée de ma détention, et me tint, puisqu'il fait ainsi tout ce qu'il veut, six mois en prison au lieu d'un. Père de famille de soixante ans, me voir diffamé, moi présent, en pleine assemblée, devant tous mes amis, mes voisins, mes parents, tous les regards sur moi; me voir noté, marqué par le doigt du pasteur, quel affront! quelle honte! J'eusse voulu être mort; et quand je sus que cet affront n'était qu'un plaisir de M. le maire, que les juges n'avaient pu l'ordonner, je ne vous dirai point, Messieurs, ce qui me vint à l'esprit. J'ai soutenu les cruelles épreuves où m'a mis la haine de M. de Beaune, sans que jusqu'à présent, grâce à Dieu, la prudence m'ait abandonné. Heureusement pour lui, les années m'ont fait sage; il le sait et compte là-dessus : veuille le ciel qu'il ne

se trompe pas, et que ma patience dure autant que ses persécutions !

• Tous les gens de loi consultés déclarent cet acte du maire illégal et contraire, non-seulement aux lois, mais aux plus communes notions de police et d'administration, au bon sens. Voilà ce qu'en pensent les gens de loi généralement. Leur chef et le vôtre, Messieurs, dont l'autorité serait grande en cette matière, indépendamment de sa place, Monseigneur le garde des sceaux, informé de ce fait, sur le simple récit, refusa de le croire, en disant : *Cela est impossible* ; et depuis, convaincu par des preuves de la vérité de ce que d'abord il jugeait impossible, il a dit : *Cela est incroyable*. J'ose vous citer ses paroles et m'en prévaloir devant vous, parce que ses paroles sont mon bien dans le malheur où je me trouve, et ont un grand poids, montrant mieux que je ne saurais faire, avec quelle audace M. de Beaune a foulé aux pieds toute justice, dans sa conduite à mon égard. Sa conduite dans cette affaire a été de tout point incroyable.

Passons sur le serment qui me coûte 50 francs. Mais son refus d'autoriser la recherche des bois volés à M. Courier, que vous en semble, Messieurs ? Un maire, la seule autorité à laquelle on puisse, loin des villes, recourir contre les voleurs, se faire ouvertement leur protecteur, le fauteur, le recéleur, en quelque sorte, d'un vol public et manifeste, d'une suite continuelle de vols, cela est-il croyable ? Y voyez-vous, Messieurs, la moindre

vraisemblance ? Puis, cette fantaisie de se dire insulté, quand je vais malgré moi (je ne le voulais pas, on m'y força) lui faire une réquisition légale, nécessaire, sur un objet pressant : cela encore se peut-il croire ? Et cette rage ensuite, cette guerre acharnée, ce soin d'ameuter contre moi tout ce qui peut avoir ombre d'autorité dans le département, ce piège préparé d'une feinte douceur, pour me faire souscrire des aveux propres à me perdre ; cette publication, cette amplification de jugement qui me condamne, cette signature du greffier, cet extrait prétendu conforme, tout cela, non, Messieurs, ne me paraît pas possible, et n'est croyable que pour ceux qui en ont été les témoins, ou qui habitent les campagnes et savent ce que c'est qu'un maire.

Mais la plainte même qui fait le fond de ce procès a-t-elle apparence de sens ? et se peut-il qu'un homme, je ne dis plus un maire, mais un homme en âge de raison, hors des faiblesses de l'enfance, se tienne offensé pour un mot (car j'accorde, je veux que je l'aie dit, ce mot), pour un mot, tout au plus grossier, qui n'attaque ni l'honneur ni la réputation, ni la probité ni les mœurs de celui auquel il s'adresse, et ne peut faire tort qu'à celui qui le prononce ? que, pour ce mot, il veuille poursuivre, exterminer un pauvre domestique ; qu'il fatigue les juges, entasse des écritures, amène des témoins, remue des gens en place, abuse des actes publics, afin d'obtenir, quoi ? que ce malheureux, ruiné,

malade, diffamé, après six mois de chagrins, d'angoisses, languisse un mois dans les prisons.

Un mois, Messieurs ! Avant de confirmer cet arrêt, vous y penserez, je l'espère. Qu'un soldat l'eût dit à son chef, ce mot dont se plaint M. de Beaune, on eût mis peut-être ce soldat en prison deux jours ; et pour le même mot, du paysan au maire, vous ordonnerez un mois, non de la même peine. Le soldat, deux jours en prison, y voit des soldats comme lui, en sort sans déshonneur, et n'a point de famille dont le sort l'inquiète. Moi, je serais un mois avec des malfaiteurs (on le croira du moins), laissant ma maison désolée et mes enfans à l'abandon ; je les rejoindrais couvert de honte ! Quelle différence, Messieurs. Est-ce à vous, Juges, d'établir cette différence en faveur de l'homme armé ? La loi civile est-elle plus dure que la discipline des camps ?

Mais non, Messieurs, non, je n'ai point outragé M. le maire. Même, selon sa déclaration, je ne lui ai rien dit où l'on puisse trouver une injure. Qu'il amasse des preuves, qu'il produise, à l'appui de son procès-verbal, ses fermiers pour témoins, ses débiteurs, ses gens ; je ne l'ai point outragé. Je l'eusse outragé en l'appelant menteur, faussaire, parjure, lâche persécuteur du faible ; et j'outragerais qui que ce soit en lui reprochant la moitié de ce que m'a fait M. de Beaune. Mais le mot dont il m'accuse n'est un outrage pour personne. Avec lui, n'user que de ce mot, c'eût été le ménager, c'eût



été de ma part une rare prudence, et pourtant, ce mot même, il est vrai que je ne l'ai pas dit.

Ne craignez point d'ailleurs, Messieurs, si vous me renvoyez absous, que l'autorité de M. le maire en soit affaiblie, qu'on le respecte moins pour cela, qu'on ait moins peur de l'offenser. Il n'y a personne dans le pays que mon exemple n'épouvante et qui ne tremble de gagner un pareil procès. Je n'ai eu, six mois durant, de repos ni jour ni nuit. Je paie des frais énormes, et perds mon travail d'un an. Une coupe de bois, dans laquelle j'ai quelque intérêt, à peine en ai-je pu faire le quart. N'en doutez point, quoi qu'il arrive, quelque arrêt que vous prononciez, je serai toujours assez puni d'avoir fâché M. de Beaune, et, de longtemps, ceux qui le servent ne lui demanderont en justice leur salaire, s'ils veulent habiter la commune de Véretz.

CLAVIER-BLONDEAU





LETTRES

AU

RÉDACTEUR DU CENSEUR

PAR P-L. COURIER, CULTIVATEUR.

[1819-1820]

LETTRE PREMIÈRE.

Véretz, le 10 juillet 1819.



Vous vous trompez, Monsieur, vous avez tort de croire que mon placet imprimé, dont vous faites mention dans une de vos feuilles, n'a produit nul effet. Ma plainte est écoutée. Sans doute, comme vous le dites, il est fâcheux pour moi que l'innocence de ma vie ne puisse assurer mon repos; mais c'est la faute des lois, non celle des ministres. Ils ont écrit à leurs agens comme je le pouvais désirer, et plût à Dieu qu'ils eussent écrit de même aux juges, quand j'avais des procès, et à

l'Académie, quand j'étais candidat. Cela m'eût mieux valu que tous les droits du monde, pour avoir le fauteuil et pour garder mon bien. Il faut en convenir, de trois sortes de gens auxquels j'ai eu affaire depuis un certain temps, savans, juges, ministres, je n'ai pu vraiment faire entendre raison qu'à ceux-ci. J'ai trouvé les ministres incomparablement plus amis des *belles-lettres* que l'Académie de ce nom, et plus justes que *la justice*. Ceci soit dit sans déroger à mes principes d'opposition.

Vous nous plaignez beaucoup, nous autres paysans, et vous avez raison, en ce sens que notre sort pourrait être meilleur. Nous dépendons d'un maire et d'un garde champêtre qui se fâchent aisément. L'amende et la prison ne sont pas des bagatelles. Mais songez donc, Monsieur, qu'autrefois on nous tuait pour *cinq sous parisis*. C'était la loi. Tout noble ayant tué un vilain devait jeter cinq sous sur la fosse du mort. Mais les lois libérales ne s'exécutent guère, et la plupart du temps on nous tuait pour rien. Maintenant il en coûte à un maire sept sous et demi de papier marqué pour seulement mettre en prison l'homme qui travaille, et les juges s'en mêlent. On prend des conclusions, puis on rend un arrêté conforme au bon plaisir du maire et du préfet. Vous paraît-il, Monsieur, que nous ayons peu gagné en cinq ou six cents ans ? Nous étions la *gent corvéable, taillable et tuable* à volonté ; nous ne sommes plus qu'*incarcérables*. Est-ce assez, direz-vous ? Patience ; laissez faire ; encore cinq ou

six siècles, et nous parlerons au maire *tout comme Je vous parle*; nous pourrons lui demander de l'argent s'il nous en doit, et nous plaindre s'il nous en prend, sans encourir peine de prison.

Toutes choses ont leur progrès. Du temps de Montaigne, un vilain, son seigneur le voulant tuer, s'avisa de se défendre. Chacun en fut surpris, et le seigneur surtout, qui ne s'y attendait pas, et Montaigne qui le raconte. Ce manant devinait les droits de l'homme. Il fut pendu, cela devait être. Il ne faut pas devancer son siècle.

Sous Louis XIV, on découvrit qu'un paysan était un homme, ou plutôt cette découverte, faite depuis longtemps dans les cloîtres par de jeunes religieuses, alors seulement se répandit, et d'abord parut une rêverie de ces bonnes sœurs, comme nous l'apprend La Bruyère. *Pour des filles cloîtrées, dit-il, un paysan est un homme.* Il témoigne là-dessus combien cette opinion lui semble étrange. Elle est commune maintenant, et bien des gens pensent sur ce point tout comme les religieuses, sans en avoir les mêmes raisons. On tient assez généralement que les paysans sont des hommes. De là à les traiter comme tels, il y a loin encore. Il se passera longtemps avant qu'on s'accoutume, dans la plupart de nos provinces, à voir un paysan vêtu, semer et recueillir pour lui, à voir un homme de bien posséder quelque chose. Ces nouveautés choquent furieusement les propriétaires; j'entends ceux qui pour le devenir n'ont eu que la peine de naître.



LETTRE II.

PROJET D'AMÉLIORATION DE L'AGRICULTURE

PAR JACQUES BUJAULT

Avocat à Melle, département des Deux-Sèvres.



ROCHURE de cinquante pages où l'on trouve des calculs, des remarques, des idées dignes de l'attention de tous ceux qui ont étudié cette matière. L'auteur aime son sujet, le traite en homme instruit, et dont les connaissances s'étendent au delà. Il ne tiendrait qu'à lui d'approfondir les choses qu'il effleure en passant; plein de zèle d'ailleurs pour le bonheur public et la gloire de l'État, il conseille au Gouvernement d'*encourager l'agriculture*. Il veut qu'on *dirige la nation vers l'économie rurale, qu'on instruisse les cultivateurs*, et il en indique les moyens. Rien n'est mieux pensé ni plus louable. Mais, avec tout cela, il ne contentera pas les gens, en très-grand nombre, qui sont persuadés que toute influence du pouvoir nuit à l'industrie, et qui croient *gouvernement* synonyme d'*empêchement*, en ce qui

concerne les arts. Ils diront à M. Bujault : « Laissez le Gouvernement percevoir des impôts et répandre des grâces ; mais, pour Dieu, ne l'engagez point à se mêler de nos affaires. Souffrez, s'il ne peut nous oublier, qu'il pense à nous le moins possible. Ses intentions à notre égard sont sans doute les meilleures du monde, ses vues toujours parfaitement sages, et surtout désintéressées ; mais, par une fatalité qui ne se dément jamais, tout ce qu'il encourage languit, tout ce qu'il dirige va mal, tout ce qu'il conserve périt, hors les maisons de jeu et de débauche. L'Opéra, peut-être, aurait peine à se passer du Gouvernement ; mais nous, nous ne sommes pas brouillés avec le public. Laboureurs, artisans, nous ne l'ennuyons pas, même en chantant ; à qui travaille, il ne faut que la liberté. »

Voilà ce que l'on pourra dire, et que certainement diront à M. Bujault les partisans du libre exercice de l'industrie. Mais les mêmes gens l'approuveront, lorsqu'il reproche aux oisifs, dont abondent la ville et la campagne, aux jeunes gens, et, chose assurément remarquable, aux grands propriétaires de terres, leur dédain pour l'agriculture, suite de cette fureur pour les places, qui est un mal ancien chez nous, et dont Philippe de Comines, il y a plus de trois cents ans, a fait des plaintes toutes pareilles. *Ils n'ont, dit-il, souci de rien, parlant des Français de son temps, sinon d'offices et états, que trop bien ils savent faire valoir, cause principale de mouvoir guerres et rébellions.* Les choses ont

peu changé; seulement cette convoitise des *offices et états* (curée autrefois réservée à nobles limiers) est devenue plus âpre encore, depuis que tous y peuvent prétendre, et ne donne pas peu d'affaires au Gouvernement. Quelque multiplié que paraisse aujourd'hui le nombre des emplois, qui ne se compare plus qu'aux étoiles du ciel et aux sables de la mer, il n'a pourtant nulle proportion avec celui des demandeurs, et on est loin de pouvoir contenter tout le monde. Suivant un calcul modéré de M. Bujault, il y a maintenant en France, pour chaque place, dix aspirans, ce qui, en supposant seulement deux cent mille emplois, fait un effectif de deux millions de solliciteurs actuellement dans les antichambres, *le chapeau dans la main, se tenant sur leurs membres*, comme dit un poète : accordons qu'ils ne fassent nul mal (ainsi la charité nous oblige à le croire), ils pourraient faire quelque bien, et par une honnête industrie fuir les tentations du malin. C'est ce que voudrait M. Bujault, et qu'il n'obtiendra pas, selon toute apparence : l'esprit du siècle s'y oppose. Chacun maintenant cherche à se placer, ou, s'il est placé, à se pousser. On veut être quelque chose. Dès qu'un jeune homme sait faire la révérence, riche ou non, peu importe, il se met sur les rangs; il demande des gages, en tirant un pied derrière l'autre : cela s'appelle se présenter; tout le monde se présente pour être quelque chose. On est quelque chose en raison du mal qu'on peut faire. Un laboureur n'est rien; un homme qui

cultive, qui bâtit, qui travaille utilement, n'est rien. Un gendarme est quelque chose ; un préfet est beaucoup ; Bonaparte était tout. Voilà les gradations de l'estime publique, l'échelle de la considération suivant laquelle chacun veut être Bonaparte, sinon préfet, ou bien gendarme. Telle est la direction générale des esprits, la même depuis longtemps, et non prête à changer. Sans cela, qui peut dire jusqu'où s'élancerait le génie de l'invention ? où atteindrait avec le temps l'industrie humaine, à laquelle Dieu sans doute voulut mettre des bornes, en la détournant vers cet art de se faire petit pour complaire, de s'abaisser, de s'effacer devant un supérieur, de s'ôter à soi-même tout mérite, toute vertu, de s'anéantir, seul moyen d'être quelque chose ?





LETTRE III.

Vézéz, 10 septembre 1819.

MONSIEUR,



QUELQU'UN se plaint dans une de vos feuilles que, sous prétexte de vacances, on lui a refusé l'entrée de la Bibliothèque du Roi. Je vois ce que c'est; on l'a pris pour un de ces curieux, comme il en vient là fréquemment, qui ne veulent que voir des livres, et gênent les gens studieux. Ceux-ci n'ont point à craindre un semblable refus, et la Bibliothèque pour eux ne vaque jamais. Aux autres on assigne certains jours, certaines heures, ordre fort sage; votre ami, pour peu qu'il y veuille réfléchir, lui-même en conviendra. S'il m'en croit, qu'il retourne à la Bibliothèque; et, parlant à quelqu'un de ceux qui en ont le soin, qu'il se fasse connaître pour être de ces hommes auxquels il faut, avec des livres, silence, repos, liberté; je suis trompé, s'il ne trouve des gens aussi prompts à le satisfaire que capables de l'aider et de le diriger dans toutes sortes de recherches. J'en ai fait l'expé-

rience; d'autres la font chaque jour à leur très-grand profit. Après cela, s'il a voyagé, s'il a vu en Allemagne les livres enchaînés, en Italie *purgés*, c'est-à-dire biffés, raturés, mutilés, par la cagoterie, enfermés le plus souvent, ne se communiquer que sur un ordre d'en haut, il cessera de se plaindre de nos Bibliothèques, de celle-là surtout; enfin il avouera, s'il est de bonne foi, que cet établissement n'a point de pareil au monde, pour les facilités qu'y trouvent ceux qui vraiment veulent étudier.

Quant au factionnaire suisse qu'il a vu à la porte, ce n'étaient pas sans doute les administrateurs qui l'avaient placé là. Rarement les savans posent des sentinelles, si ce n'est dans les guerres de l'École de droit. Je ne connais point Messieurs de la Bibliothèque assez pour pouvoir vous rien dire de leurs sentimens; mais je les crois Français, et je me persuade que, s'il dépendait d'eux, on ferait venir *d'Amiens des gens pour être suisses*, puisque enfin il en faut dans la garde du Roi.





LETTRE IV.

Véretz, 18 octobre 1819.

MONSIEUR,



Le hasard m'a fait tomber entre les mains une lettre d'un procureur du Roi à un commandant de gendarmes. En voici la copie, sauf les noms que je supprime.

Monsieur le commandant, veuillez faire arrêter et conduire en prison un tel de tel endroit.

Voilà toute la lettre. Je crois, si vous l'imprimez, qu'on vous en saura gré. Le public est intéressé dans une pareille correspondance ; mais il n'en connaît d'ordinaire que les résultats. Ceci est bref, concis ; c'est le style impérial, ennemi des longueurs et des explications. *Veuillez mettre en prison*, cela dit tout. On n'ajoute pas : *car tel est notre plaisir*. Ce serait rendre raison, alléguer un motif ; et, en style de l'empire, on ne rend raison de rien. Pour moi, *je suis charmé de ce petit morceau*.

Quelqu'un pourra demander (car on devient curieux, et le monde s'avise de questions maintenant

qui ne se faisaient pas autrefois), on demandera peut-être combien de gens en France ont le droit ou le pouvoir d'emprisonner qui bon leur semble sans être tenus de dire pourquoi. Est-ce une prérogative des procureurs du Roi et de leurs substitués ? Je le croirais, quant à moi. Ces places sont recherchées ; ce n'est pas pour l'argent. On en donnait jadis, on en donnait beaucoup pour être procureur du Roi. Fouquet vendit sa charge dix-huit cent mille francs, cinq millions d'aujourd'hui, et elles coûtent à présent bien plus que de l'argent. Ce qu'achètent si cher *d'honnêtes gens*, c'est l'honneur (*l'honneur seul peut flatter un esprit généreux*), ce sont les privilèges attachés à ces places. En est-il en effet de plus beau, de plus grand que celui de pouvoir dire : « Gendarmes, qu'on l'arrête, qu'on le mène en prison. » Cela ne sent pas du tout le robin, l'homme de loi. On ne voit rien là-dedans de ces lentes et pesantes formalités de justice que le cardinal de Retz reproche, avec tant de raison, à la magistrature, et qui tant de fois le firent enrager, comme lui-même le raconte.

Il ne se plaindrait pas maintenant : tout a changé au delà même de ce qu'il eût pu désirer alors. Notre jurisprudence, nos lois sont prévôtales ; nos magistrats aussi doivent être expéditifs, et le sont. Vite, tôt, emprisonnez, tuez ; on n'aurait jamais fait s'il fallait tant d'ambages et de circonlocutions. Tout chez nous porte empreint le caractère de ce héros, le génie du pouvoir, qui faisait en une heure une

Constitution, en quelques jours un Code pour toutes les nations, gouvernait à cheval, organisait en poste, et fonda, en se débottant, un Empire qui dure encore.

Tout bien considéré, le parti le plus sûr, c'est de respecter fort les procureurs du Roi, et leurs substitués et leurs clercs; de les éviter, de fuir toute rencontre avec eux, tout démêlé; de leur céder non-seulement le haut du pavé, mais tout le pavé, s'il se peut. Car enfin, on le sait, ce sont des gens fort sages, qui ne mettent en prison que pour de bonnes raisons, exempts de passion, calmes, imperturbables, des hommes éprouvés sous le grand Napoléon *qui, cent fois dans le cours de sa gloire passée, tenta leur patience et ne l'a point lassée*. Mais ce ne sont pas des saints; ils peuvent se fâcher. Un mot avec paraphe, le commandant est là. *Veillez...* et aussitôt gendarmes de courir, prison de s'ouvrir; quand vous y serez, la Charte ne vous en tirera pas. Vous pourrez rêver à votre aise la liberté individuelle. Non, respectons les gens du Roi, ou les gens de l'Empereur qui happent au nom du Roi. C'est le conseil que je prends pour moi et que je donne à mes amis.

Mais je me suis trompé, Monsieur, je m'en aperçois; ce n'est pas là toute la lettre du procureur du Roi: avec ce que je vous ai transcrit, il y a quelque chose encore. Il y a d'abord ceci: *Le procureur du Roi à M. le commandant de la gendarmerie. Monsieur le commandant*; et puis, *j'ai l'hon-*

neur d'être, Monsieur le commandant, avec considération, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le tout s'accorde parfaitement avec *veuillez mettre en prison. Veuillez*, c'est comme on dit : faites-moi l'amitié, obligez-moi de grâce, rendez-moi ce service, à la charge d'autant. *Je suis votre serviteur*, cela s'entend. Il est serviteur du gendarme qui au besoin sera le sien ; ils sont serviteurs l'un de l'autre contre l'*administré* qui les paie tous deux ; car l'homme qu'on emprisonne est un cultivateur. C'est un bon paysan qui a déplu au maire en lui demandant de l'argent. Celui-ci, par le moyen du procureur du Roi, dont il est serviteur, a fait juger et condamner l'insolent vilain, que ledit procureur du Roi, par son serviteur le gendarme, a fait constituer ès prisons. C'est l'histoire connue, cela se voit partout.

Oh ! que nos magistrats donnent de grands exemples ! quelle sévérité ! quelle exactitude scrupuleuse dans l'observation de toutes les formes de la civilité ! Celui-ci peut-être oublie dans sa lettre quelque chose, comme de faire mention d'un jugement ; mais il n'oubliera pas le *très-humble serviteur, l'honneur d'être*, et le reste, bien plus important que le jugement, et tout, pour Monsieur le gendarme. Au bourreau sans doute il écrit : *Monsieur le bourreau, veuillez tuer*, et *je suis votre serviteur*. Les procureurs du Roi ne sont pas seulement d'honnêtes gens ; ce sont encore des gens fort hon-

nêtes. Leur correspondance est civile comme les parties de Monsieur Fleurant. Mais on pourrait leur dire aussi comme le malade imaginaire, *ce n'est pas tout d'être civil*, ce n'est pas tout pour un magistrat d'être serviteur des gendarmes; il faudrait être bon et ami de l'équité.





LETTRE V.

Véretz, 12 novembre 1819.

MONSIEUR,



ANS ces provinces, nous avons nos *bandes noires*, comme vous à Paris, à ce que j'entends dire. Ce sont des gens qui n'assassinent point, mais ils détruisent tout. Ils achètent de gros biens pour les revendre en détail, et de profession décomposent les grandes propriétés. C'est pitié de voir quand une terre tombe dans les mains de ces gens-là; elle se perd, disparaît. Château, chapelle, donjon, tout s'en va, tout s'abîme. Les avenues rasées, labourées de çà, de là, il n'en reste pas trace. Où était l'orangerie s'élève une métairie, des granges, des étables pleines de vaches et de cochons. Adieu bosquets, parterres, gazons, allées d'arbrisseaux et de fleurs; tout cela morcelé entre dix paysans, l'un y va fouir des haricots, l'autre de la vesce. Le château, s'il est vieux, se fond en une douzaine de maisons qui ont des portes et des fenêtres, mais ni tours, ni créneaux, ni ponts-levis,

ni cachots, ni antiques souvenirs. Le parc seul demeure entier, défendu par de vieilles lois, qui tiennent bon contre l'industrie; car on ne permet pas de défricher les bois, dans les cantons les mieux cultivés de la France, de peur d'être obligé d'ouvrir ailleurs des routes et de creuser des canaux pour l'exploitation des forêts. Enfin les gens dont je vous parle se peuvent nommer les fléaux de la propriété. Ils la brisent, la pulvérisent, l'éparpillent encore après la Révolution, mal voulus pour cela d'un chacun. On leur prête, parce qu'ils rendent, et passent pour exacts; mais d'ailleurs on les hait, parce qu'ils s'enrichissent de ces spéculations; eux-mêmes paraissent en avoir honte, et n'osent quasi se montrer. De tous côtés on leur crie *hepp! hepp!* Il n'est si mince autorité qui ne triomphe de les *surveiller*. Leurs procès ne sont jamais douteux; les juges se font parties contre eux. Ces gens me semblent bien à plaindre, quelque succès qu'aient, dit-on, leurs opérations, quelques profits qu'ils puissent faire.

Un de mes voisins, homme bizarre, qui se mêle de raisonner, parlant d'eux l'autre jour, disait : Ils ne font de mal à personne, et font du bien à tout le monde; car ils donnent à l'un de l'argent pour sa terre, à l'autre de la terre pour son argent; chacun a ce qu'il lui faut, et le public y gagne. On travaille mieux et plus. Or, avec plus de travail, il y a plus de produits, c'est-à-dire plus de richesse, plus d'aisance commune, et, notez ceci, plus de

mœurs, plus d'ordre dans l'État comme dans les familles. Tout vice vient d'oisiveté, tout désordre public vient du manque de travail. Ces gens donc, chaque fois que simplement ils achètent une terre et la revendent, font bien, font une chose utile; très-utile et très-bonne quand ils achètent d'un pour revendre à plusieurs; car accommodant plus de gens, ils augmentent d'autant plus le travail, les produits, la richesse, le bon ordre, le bien de tous et de chacun. Mais lorsqu'ils revendent et partagent cette terre à des hommes qui n'avaient point de terre, alors le bien qu'ils font est grand; car ils font des propriétaires, c'est-à-dire d'honnêtes gens, selon Côme de Médicis. *Avec trois aunes de drap fin*, disait-il, *je fais un homme de bien*; avec trois quartiers de terre il aurait fait un saint. En effet, tout propriétaire veut l'ordre, la paix, la justice, hors qu'il ne soit fonctionnaire ou pense à le devenir. Faire propriétaire, sans dépouiller personne, l'homme qui n'est que mercenaire, donner la terre au laboureur, c'est le plus grand bien qui se puisse faire en France, depuis qu'il n'y a plus de serfs à affranchir. C'est ce que font ces gens.

Mais une terre est détruite; mais le château, les souvenirs, les monumens, l'histoire..... Les monumens se conservent où les hommes ont péri, à Balbek, à Palmyre, et sous la cendre du Vésuve; mais ailleurs, l'industrie, qui renouvelle tout, leur fait une guerre continuelle. Rome elle-même a détruit ses antiques édifices, et se plaint à tort des Barbares

Les Goths et les Vandales voulaient tout conserver. Il n'a pas tenu à eux qu'elle ne demeurât, et ne soit aujourd'hui telle qu'ils la trouvèrent. Mais, malgré leurs édits portant peine de mort contre quiconque endommageait les statues et les monuments, tout a disparu, tout a pris une forme nouvelle. Et où en serait-on ? que deviendrait le monde, si chaque âge respectait, révérait, consacrait, à titre d'ancienneté, tout œuvre des âges passés, n'osait toucher à rien, défaire ni mouvoir quoi que ce soit ? scrupule de Madame de Harlai qui, plutôt que de remuer le fauteuil et les pantoufles du feu chancelier, son grand-père, toute sa vie vécut dans sa vieille, incommode et malsaine maison. M. de Marcellus chérit dans les forêts le souvenir des Druides, et pour cela ne veut pas qu'on exploite aucun bois, qu'on abatte même un arbre, le plus creux, le plus caduc, tout, de peur d'oublier les sacrifices humains et les Dieux teints de sang de ces bons Gaulois nos aïeux. Il défend tant qu'il peut, en mémoire du vieux âge, les ronces, les broussailles, les landes féodales, que d'ignobles guérêts chaque jour envahissent. Les souvenirs ! dit-on. Est-ce par les souvenirs que se recommandent ces châteaux et ces cloîtres gothiques ? Autour de nous, Chenonceaux, le Plessis-lez-Tours, Blois, Amboise, Marmoutiers, que retracent-ils à l'esprit ? de honteuses débauches, d'infâmes trahisons, des assassinats, des massacres, des supplices, des tortures, d'exécrables forfaits, le luxe et la luxure, et la crasse

ignorance des abbés et des moines, et pis encore, l'hypocrisie. Les monumens, il faut l'avouer, pour la plupart ne rappellent guère que des crimes ou des superstitions, dont la mémoire sans eux dure toujours assez; et, s'ils ne sont utiles aux arts comme modèles, ce qui se peut dire d'un petit nombre, que gagne-t-on à les conserver, lorsqu'on en peut tirer parti pour l'avantage de tous ou de quelqu'un seulement? Les pierres d'un couvent sont-elles profanées, ne sont-elles pas plutôt purifiées, lorsqu'elles servent à élever les murs d'une maison de paysan, d'une sainte et chaste demeure, où jamais ne cesse le travail, ni par conséquent la prière? Qui travaille prie.

Une terre non plus n'est pas détruite; c'est pure façon de parler. Bien le peut être un marquisat, un titre noble quand la terre passe à des vilains. Encore, dit-on qu'il se conserve et demeure au sang, à la race, tant qu'il y a race; je m'en rapporte..... *Prenez le titre*, a dit La Fontaine, *et laissez-moi la rente*. C'est, je pense, à peu près le partage qui a lieu, lorsqu'un fief tombe en roture, malheur si commun de nos jours! Le gentilhomme garde son titre, pour le faire valoir à la Cour. Le vilain acquiert seulement le sol, et n'en demande pas davantage, content de posséder la glèbe à laquelle il fut attaché; il la fait valoir à sa mode, c'est-à-dire par le travail. Or, plus la glèbe est divisée, plus elle s'améliore et prospère. C'est ce que l'expérience a prouvé. Telle terre, vendue il y a vingt-cinq ans,

est à cette heure partagée en dix mille portions, qui vingt fois ont changé de mains depuis la première aliénation, toujours de mieux en mieux cultivée (on le sait : nouveau propriétaire, nouveau travail, nouveaux essais) ; le produit d'autrefois ne paierait pas l'impôt d'aujourd'hui. Recomposez un peu l'ancien fief par les procédés indiqués dans le *Conservateur*, et que chaque portion retourne du propriétaire laboureur à ce bon seigneur adoré de ses vassaux dans son château, pour être *substitué à lui et à ses hoirs, de mâle en mâle, à perpétuité* ; ses *hoirs* ne laboureront pas, ses vassaux peu. Plus d'industrie. Tout ce qui maintenant travaille se fera laquais, ou mendiant, ou moine, ou soldat, ou voleur. Monseigneur aura ses pacages et ses lods et ventes, avec les grâces de la Cour. Bientôt reparaitront les créneaux, puis les ronces et les épines, et puis les forêts, les druides de M. de Marcellus ; et la terre alors sera détruite.

Ils ne songent pas, les bonnes gens qui veulent maintenir toutes choses intactes, qu'à Dieu seul appartient de créer ; qu'on ne fait point sans défaire ; que ne jamais détruire, c'est ne jamais renouveler. Celui-ci, pour conserver les bois, défend de couper une solive ; un autre conservera les pierres dans la carrière ; à présent, bâtissez. L'abbé de La Menais conserve les ruines, les restes de donjons, les tours abandonnées, tout ce qui pourrit et tombe. Que l'on construise un pont du débris délaissé de ces vieilles mesures, qu'on répare une usine, il s'em-

porte, il s'écrie : *L'esprit de la Révolution est éminemment destructeur*. Le jour de la création, quel bruit n'eût-il pas fait ! il eût crié : *Mon Dieu, conservons le chaos*.

En somme, ces gens-ci, ces destructeurs de terres, font grand bien à la terre, divisent le travail, aident à la production, et, faisant leurs affaires, font plus pour l'industrie et l'agriculture que jamais ministre, ni préfet, ni société d'encouragement sous la protection du préfet. Le public les estime peu. En revanche, il honore fort ceux qui le dépouillent et l'écrasent ; toute fortune faite à ses dépens lui paraît belle et bien acquise.

Voilà ce que me dit mon voisin. Mais, moi, tous ces discours me persuadent peu. Je ne suis pas né d'hier, et j'ai mes souvenirs. J'ai vu les grandes terres, les riches abbayes ; c'était le temps des bonnes œuvres. J'ai vu mille pauvres recevoir mille écuelles de soupe à la porte de Marmoutiers. Le couvent et les terres vendues, je n'ai plus vu ni écuelles, ni soupes, ni pauvres, pendant quelques années, jusqu'au règne brillant de l'Empereur et Roi, qui remit en honneur toute espèce de mendicité. J'ai vu jadis, j'ai vu Madame la Duchesse, marraine de nos cloches, le jour de Sainte-Andoche, donner à la fabrique cinquante louis en or, et dix écus aux pauvres. Les pauvres ont acheté ses terres et son château, et ne donnent rien à personne. Chaque jour la charité s'éteint depuis qu'on songe à travailler, et se perdra enfin tout à fait si la Sainte-Alliance n'y met ordre.



LETTRE VI.

Véretz, 30 novembre 1819.

MONSIEUR,



Il faut mettre de l'encre et tirer avec soin. Dites cela, je vous prie, de ma part à votre imprimeur, s'il a quelque envie que ses feuilles sortent lisibles de la presse. Je déchiffre à peine la moitié d'un de vos paragraphes du 12, dans lequel je vois bien pourtant que vous louez les Français comme un peuple rempli de sentimens chrétiens, et faites un juste éloge de notre dévotion, bonne conduite, soumission aux pasteurs de l'église. Nous vous en sommes bien obligés ; cela est généreux à vous, dans un moment où tant de gens nous traitent de mauvais sujets, et appellent pour nous corriger les puissances étrangères. Votre dessein, si je ne me trompe, est de faire voir que nous pouvons nous passer de missions, et que, chez nous, les bons Pères prêchent des convertis. Vous dites d'abord excellemment : *La religion est honorée* ; puis vous ajoutez quelque chose que j'eusse voulu pouvoir

lire, car la matière m'intéresse. Mais, dans mon exemplaire, je distingue seulement ces lettres, *l. p.. p.e cro.t .t p..e*; là-dessus, quoi que nous ayons pu faire, moi et tous mes amis, à *grand renfort de bésicles*, comme dit maître François, nous sommes encore à deviner si vous avez écrit en style d'Atala, *le peuple croit et prie*, ou moins poétiquement, *le peuple croît* (circonflexe) *et paye*. Voilà sur quoi nous disputons, moi et ces messieurs, depuis deux jours. Ils soutiennent la première leçon; je défends la seconde, sans me fâcher néanmoins, car mon opinion est probable; mais, comme disent les Jésuites, le contraire est probable aussi.

Mes raisons cependant sont bien bonnes. Mais je veux premièrement vous dire celles de mes adversaires, sans vous en rien dissimuler, ni rien diminuer de leur force. Le peuple croit, disent-ils, cela est évident. Il croit qu'on songe à tenir ce qu'on lui a promis, que tout à l'heure on va exécuter la Charte; et il prie qu'on se hâte, parce qu'il se souvient de la poule au pot qu'on lui promet jadis, et qui lui fut ravie par un de ces tours que *l'agneau enseigne à ceux de la Société* (belle expression du Père Garasse). Or, le peuple, en même temps qu'on lui présente la Charte, aperçoit dans un coin la *Société de l'agneau*, et cela l'inquiète.

Il croit que ses mandataires vont faire ses affaires. Il croit bien d'autres choses, car il est fort crédule. Il prie les gouvernans de l'épargner un peu, et il croit qu'on l'écoute. En un mot, le peuple est tou-

jours priant et croyant. Croire et prier, c'est son état, sa façon d'être de tout temps ; et le journaliste, homme d'esprit, ne peut avoir eu d'autre idée. C'est ainsi qu'ils expliquent et commentent ce passage. Doctement !

Mais je dis : *le peuple croît* (avec un accent circonflexe). Il croît à vue d'œil, comme le fils de Gargantua, et paye. Ce sont deux vérités que le journaliste, en ce peu de mots, a heureusement exprimées. Le peuple croît et multiplie ; se peut-il autrement ? tout le monde se marie. Les jeunes gens prennent femme dès qu'ils pensent savoir ce que c'est qu'une femme. Peu font vœu de chasteté, parce qu'un pareil vœu *sent le libertinage* ; ou plutôt, on sait aujourd'hui qu'il n'y a de chasteté que dans le mariage. Ainsi les filles n'attendent guère. Autrefois, dans ce pays, une mariée de village avait rarement moins de trente ou trente-cinq ans. A cet âge maintenant elles sont toutes grand'mères, et fort éloignées de s'en plaindre. On ne craint plus d'avoir des enfans, depuis qu'on a de quoi les élever, et même de quoi les racheter quand le Gouvernement s'en empare. Chaque paysan presque possède ce que nous appelons *sa goulée de benace*, un ou deux arpens de terre en huit ou dix morceaux, qui, labourés, retournés, travaillés sans relâche, font vivre la famille. C'est un grand mal que cela. Mais on y va remédier. On va recomposer les grandes propriétés pour les gens qui ne veulent rien faire. La terre alors se reposera. Chaque

gentilhomme ou chanoine aura, pour sa part, mille arpens, à charge de dormir; et, s'il ronfle, le double.

Ce qui fait aussi que le peuple croît, c'est qu'en tout, on vit mieux à présent qu'autrefois. On est nourri, vêtu, logé bien mieux qu'on ne l'était, et les mœurs s'améliorent avec le vivre physique. Moins de célibataires, moins de vices, moins de débauches. Nous n'avons plus de couvent : détestable sottise qui se pratiquait jadis, de tenir ensemble enfermés, contre tout ordre de nature, des mâles sans femelles, des femelles sans mâles, dans l'oisiveté du cloître, où fermentait une corruption qui, se répandant au dehors de proche en proche, infectait tout. Dieu sans doute ne permettra pas que ceux qui, chez nous, veulent rétablir de pareils lieux d'impureté, réussissent dans leurs desseins. Nos péchés, quelque grands qu'ils soient, n'ont pas mérité ce châtement; notre orgueil, cette humiliation. Il en faut convenir pourtant; ce serait une chose curieuse à voir parmi ce peuple actif, laborieux, dont chaque jour l'industrie augmente, les travaux se multiplient, et dont par conséquent la morale s'épure, car l'un suit l'autre; ce serait un bizarre contraste, qu'au milieu d'un tel peuple, une société de gens faisant vœu publiquement de fainéantise et de mendicité, si l'on ne veut dire encore et d'impudicité.

Parmi les causes d'accroissement de la population, il ne faut pas compter pour peu le repos de

Napoléon. Depuis que ce grand homme est là où son rare génie l'a conduit, s'il eût continué de l'exercer, trois millions de jeunes gens seraient morts pour sa gloire, qui ont femme et enfans maintenant; un million seraient sous les armes, sans femme, corrompant celles des autres. Il est donc force, en toute façon, que le peuple croisse; ainsi fait-il, ayant repos, *biens et chevance*, peu de soldats et point de moines.

A présent je dis : *le peuple paye*, et nul ne me contredira. Si ce n'est là, Monsieur, ce que vous avez écrit, c'est ce qu'il fallait écrire, pour n'avoir point de dispute. *Le peuple prie* est une thèse un peu sujette à examen. *Le peuple paye* est un axiome de tout temps, de tout pays, de tout gouvernement. Mais le peuple français sur ce point se distingue entre tous, et se pique de payer largement, d'entretenir magnifiquement ceux qui prennent soin de ses affaires, de quelque nation, condition, mérite ou qualité qu'ils soient; aussi n'en manque-t-il jamais. Quand tous ses gouvernans s'en allèrent un jour, croyant lui faire pièce et le laisser en peine, d'autres se présentèrent, qu'on ne demandait pas, et s'impatronisèrent; puis, les premiers revenant comme on y pensait le moins (avec quelques voisins), grand conflit, grand débat, que le peuple accommoda en les payant tous, et tous ceux qui s'étaient mêlés de l'affaire, tant il est de bonne nature; peuple charmant, léger, volage, muable, variable, changeant, mais toujours payant. Qui l'a

dit? Je ne sais, Bonaparte ou quelque autre : le peuple est fait pour payer ; et lisez là-dessus, si vous en êtes curieux, un chapitre du testament de ce grand Cardinal de Richelieu, dans lequel il examine, en profond politique et en homme d'État, cette importante question : *Jusqu'à quel point on doit permettre que le peuple soit à son aise*. Trop d'aise le rend insolent ; il faut le faire payer pour lui ôter ce trop d'aise. Trop peu l'empêche de payer ; il faut lui laisser quelque chose, comme aux abeilles on laisse du miel et de la cire. Il lui faut même encore (sans quoi il ne travaillerait, n'amasserait, ni ne paierait), un peu de liberté. Mais combien? c'est là le point. M. Decazes nous le dira. En attendant nous lui payons, bon an mal an, neuf cents millions, et s'il payait comme nous tout ce qu'on lui demande, il aurait bien moins de querelles.

A vrai dire aussi, on le chicane sur l'emploi de ces neuf cents millions. Le meilleur usage qu'il en pût faire, ce serait, selon moi, de les jouer au biribi, ou d'en entretenir des nymphes d'Opéra, à l'insu de Madame la Comtesse. Cela serait tout à fait dans le bel air de la Cour, et vaudrait mieux pour nous que de le voir donner notre argent à des soldats qui communient et nous *suicident* dans les rues, qui escortent la procession et nous coupent le nez en passant ; à des juges qui appliquent la loi si rudement aux uns, si doucement aux autres ; à des prêtres qui ne nous enterrent que

quand nous mourons à leur guise et en restituant. Il arriverait que bientôt, ne comptant plus sur ces gens-là, nous essayerions de nous en passer, de nous garder, de nous juger, de nous enterrer les uns les autres, et, en un besoin, de nous défendre nous-mêmes sans soldats ; seul moyen, ce dit-on, d'être bien défendus, et tout en irait mieux. La Cour passerait le temps gaiement, sans s'embarrasser de contenter les puissances étrangères. Voilà le conseil que je donne à M. Decazes, par la voie de votre journal. Mais M. Decazes ne vous lit point ; il travaille avec Mademoiselle.

Au reste, il est bien vrai, Monsieur, et vous avez raison de le dire, que nous sommes un peuple religieux, et plus que jamais aujourd'hui. Nous gardons les commandemens de Dieu bien mieux depuis qu'on nous prêche moins. Ne point voler, ne point tuer, ne convoiter la femme ni l'âne, honorer père et mère, nous pratiquons tout cela mieux que n'ont fait nos pères, et mieux que ne font actuellement, non tous nos prêtres, mais quelques-uns revenus de lointain pays. *Rarement à courir le monde devient-on plus homme de bien ;* mais un ecclésiastique, dans la vie vagabonde, prend d'étranges habitudes. Messire Jean Chouart était bon homme, tout à son bréviaire, à ses ouailles ; il était doux et humble de cœur, secourait l'indigent, confortait le dolent, assistait le mourant ; il apaisait les querelles, pacifiait les familles : le voilà revenu d'Allemagne ou d'Angleterre, espèce

de hussard en soutane, dont le hardi regard fait rougir nos jeunes filles, et dont la langue sème le trouble et la discorde; hardi, querelleur, cherchant noise; c'est un drôle qui n'a pas peur, tout prêt à faire feu sur les Bleus, au premier signe de son Évêque. Tels sont nos prêtres de retour de l'émigration. Ils ont besoin de bons exemples et en trouveront parmi nous. Mais si nous sommes plus forts qu'eux sur les commandemens de Dieu, ils nous en remontrent à leur tour sur les commandemens de l'Église, qu'ils se rappellent mieux que nous, et dont le principal est, je crois, donner tout son bien pour le Ciel. *Vous me demandez, disait ce bon prédicateur Barlette, comment on va en paradis? Les cloches du couvent vous le disent : donnez, donnez, donnez. Le latin du moine est joli. Vos quæritis a me, fratres carissimi, quomodo itur ad paradisum? Hoc dicunt vobis campanæ monasterii : dando, dando, dando.*





LETTRE VII.

Véretz, 20 décembre 1819.

MONSIEUR,



CHACUN ici commente à sa manière le discours royal d'ouverture. Il y a des gens qui disent : On ne restaure point un culte. *Les ruines d'une maison, c'est le mot du bonhomme, se peuvent réparer*, non les ruines d'un culte. Dieu a permis que l'Église romaine, depuis le temps de Léon X, déchet constamment jusqu'à ce jour. Elle ne périra point, parce qu'il est écrit : *Les portes de l'enfer...*; mais sont-ce nos ministres qui la doivent relever avec le télégraphe, ou M. de Marcellus avec quelques grimaces? Pour restaurer le paganisme à Rome, les Empereurs firent tout ce qu'ils purent, et ils pouvaient beaucoup; ils n'en vinrent point à bout. Marie, en Angleterre, et d'autres souverains, essayèrent aussi de restaurer l'ancien culte; ils n'y réussirent pas, et même, comme on sait, mal

en prit à quelques-uns. En matière de religion, ainsi que de langage, le peuple fait la loi ; le peuple de tout temps a converti les Rois. Il les a faits chrétiens de païens qu'ils étaient ; de chrétiens catholiques, schismatiques, hérétiques ; il les fera raisonnables, s'il le devient lui-même ; il faut finir par là.

D'autres disent : Il y aurait moyen, si on le voulait tout de bon, de rallumer le zèle dans les cœurs un peu tièdes pour la vraie religion ; le moyen serait de la persécuter : infallible recette, éprouvée mille fois, et même de nos jours. La religion doit plus aux gens de 93 qu'à ceux de 1815. Si elle languit encore, et s'il faut un peu d'aide au culte dominant, comme l'assurent les ministres, la chose est toute simple. Au lieu de gager les prêtres, mettez-les en prison et défendez la messe ; demain le peuple sera dévot, autant qu'il le peut être à présent qu'il travaille ; car l'abbé de La Mennais a dit une vérité : « Le mal de notre siècle, en fait de religion, ce n'est pas l'hérésie, l'erreur, les fausses doctrines ; c'est bien pis, c'est l'indifférence. » La froide indifférence a gagné toutes les classes, tous les individus, sans même en excepter l'abbé de La Mennais et d'autres orateurs de la cause sacrée, qui ne s'en soucient pas plus, et le font assez voir. Ces amis de l'autel ne s'en approchent guère : *Je ne remarque point qu'ils hantent les églises.* Quel est le confesseur de M. de Châteaubriand ? Certes ceux qui nous prêchent ne sont pas des Tartuffes, ce ne sont pas des gens qui veulent en imposer.

A leurs œuvres on voit qu'ils seraient bien fâchés de passer pour dévots, d'abuser qui que ce soit : ils ont le masque à la main.

C'est toi qui l'as nommé, docte abbé, notre mal et le tien, l'indifférence pour la religion. Il en a fait un livre, comme ces médecins qui composent des traités sur une maladie dont eux-mêmes sont atteints, et en raisonnent d'autant mieux. Il dit en un endroit, si j'ai bonne mémoire : *Est-ce faute de zèle qu'on ne dispute plus, ou faute de disputes qu'il n'y a plus de zèle?* Je trouve, quant à moi, que l'on dispute assez et que le zèle ne manque pas ; mais depuis quelque temps il a changé d'objet : car, même dans ce qui s'écrit sur la religion maintenant, de quoi est-il question ? De la présence réelle ? en aucune façon. De la fréquente communion ? nullement. De la lumière du Thabor, de l'immaculée conception, de l'accessibilité, de la consubstantialité du père et du fils ? aussi peu. De quoi donc s'agit-il ? du revenu des prêtres, des biens vendus, de la dîme et des bois du clergé, soit futaies ou taillis : voilà de quoi l'on dispute. Ajoutez-y les donations, les legs par testament, l'argent, l'argent comptant, les espèces ayant cours. Voilà ce qui enflamme le zèle de nos docteurs, voilà sur quoi on argumente ; mais *de Caron, pas un mot*. Du dogme, on n'en dit rien ; il semble que là-dessus tout le monde soit d'accord ; on s'embarrasse peu que les cinq propositions soient ou ne soient pas dans le livre de Jansénius. Il est question de savoir si les

évêques auront de quoi entretenir des chevaux, des laquais, et des.....

On demandait naguère au grand vicaire de S... : Quels sont vos sentiments sur la grâce efficace, sur le pouvoir que Dieu nous donne d'exécuter les commandemens? Comment accordez-vous avec le libre arbitre le *mandata impossibilia volentibus et conantibus*? Que pensez-vous de la suspension du sacrement dans les espèces, et croyez-vous qu'il en dépende, comme la substance de l'accident? Je pense, répondit-il en colère, je pense à ravoïr mon prieuré, et je crois que je le raurai.

C'est un homme à connaître que ce grand vicaire de S..., homme de bonne maison, d'excellente compagnie. On dit bien : l'air aisé ne se prend qu'à l'armée. Il a tant vu le monde! sa vie est un roman. C'est lui dont l'aventure à Londres fit du bruit, quand sa jeune pénitente, belle fille vraiment, épousa le comte de ***, officier de cavalerie. Au bout de quinze jours, la voilà qui accouche. Le mari se fâcha; demandez-moi pourquoi? et l'abbé s'en alla, par prudence, en Bohême. Là, on le fit aumônier d'un régiment de Croates. Cette vie lui convenait. Sain, gaillard et dispos, se tenant aussi bien à cheval qu'à table, il disait bravement sa messe sur un tambour, et ne pouvait souffrir que de jeunes officiers restassent sans maîtresse, lorsqu'il connaissait des filles vertueuses qui n'avaient point d'amant; obligeant, bon à tout; le quartier-maître un jour le prend pour secrétaire. Fort peu de temps après,

la caisse se trouva, non comme la pénitente. Bref, l'abbé s'en alla encore cette fois; et de retour en France depuis quelques années, il y prêche les bonnes mœurs et la restitution.





LETTRE VIII.

Véretz, 12 février 1820.

MESSIEURS,



ous vous fâchez contre M. Decazes, et je crois que vous avez tort. Il nous méprise, dites-vous. Sans doute cela n'est pas bien. Mais d'abord, je vous prie, d'où le pouvez-vous savoir, que M. Decazes nous méprise? quelle preuve en avez-vous? Il l'a dit. Belle raison! Vous jugez par ce qu'il dit de ce qu'il pense. En vérité vous êtes simples. Et s'il disait tout le contraire, vous l'en croiriez? Il n'en faudrait pas davantage pour vous persuader que M. le Comte nous honore, nous estime et révère, et n'a rien tant à cœur que de nous voir contents. Un homme de Cour agit-il, parle-t-il d'après sa pensée? Il l'a dit, je le veux, plusieurs fois, publiquement et en pleine assemblée, à la droite, à la gauche; eh bien? que prouve cela? qu'il entre dans ses vues, pour quelque combinaison de politique profonde que nous ignorons vous et moi, de parler de la sorte, de se don-

ner pour un homme qui fait peu de cas de nous et de nos députés; qui craint Dieu et le congrès et n'a point d'autre crainte; se moque également de la noblesse et du tiers, n'ayant d'égards que pour le clergé. Voilà certainement ce qu'il veut qu'on croie de lui; mais de là à ce qu'il pense, vous ne pouvez rien conclure, ni même former de conjectures, fussiez-vous son ami intime, son confident, ou mieux, son valet de chambre. Car il n'est pas donné à l'homme de savoir ce que pense un courtisan, ni s'il pense. *O altitudo!*

Vous n'avez donc nulle preuve, et n'en sauriez avoir, de ces sentimens que vous attribuez au premier ministre; mais quand vous en auriez, quand nous serions certains (comme, à vous dire vrai, j'y vois de l'apparence) que M. Decazes au fond n'a pas pour nous beaucoup de considération, faudrait-il nous en plaindre et nous en étonner? Il nous voit si petits de ces hautes régions où la faveur l'emporte, qu'à peine il nous distingue; il ne nous connaît plus; il ne se souvient plus des choses d'ici-bas, ni d'avoir joué à la fossette. Et, en un autre sens, M. Decazes est de la Cour; il n'est pas de Paris, de Gonesse ou de Rouen, comme par exemple nous sommes de notre pays, chacun de son village, et tous Français; mais lui : *la Cour est mon pays, je n'en connais point d'autre*; et, de fait, y en a-t-il d'autre? On le sait; dans l'idée de tous les courtisans, la Cour est l'univers; leur coterie, c'est le monde; hors de là, c'est néant. La

nature pour eux se borne à l'Œil-de-bœuf. La faveur, la disgrâce, le lever, le débotter, voilà les phénomènes. Tout roule là-dessus. Demandez-leur la cause du retour des saisons, du flux de l'Océan, du mouvement des sphères ; c'est le petit coucher. Ainsi M. Decazes, absorbé tout entier dans la contemplation de l'étiquette, des présentations, du tabouret, des préséances, ne nous méprise pas à proprement parler. Il nous ignore.

Mais soit, je veux, pour vous satisfaire, qu'il ait dit sa pensée, comme un homme du commun, naïvement, sans détour, ainsi qu'il eût pu faire avant d'être ce qu'il est ; qu'enfin il nous méprise ayant pour nous ce dédain qu'à sa place montrèrent pour la gent gouvernée Mazarin, Bonaparte, Alberoni, Dubois : je lui pardonne encore, et comme moi, Monsieur, vous lui pardonnerez, si vous faites attention à ce que je vais vous dire. On juge par ce qu'on voit de ce qu'on ne voit pas ; du tout par la partie que l'on a sous les yeux. Faiblesse de nos sens et de l'entendement humain ! on juge d'une nation, d'une génération, de tous les hommes par ceux avec qui l'on déjeune ; et ce voyageur disait, apercevant l'hôtesse : « *Les femmes ici sont rousses* ». Ainsi fait M. Decazes, ainsi faisons-nous tous. Cette nation qu'il méprise, nous l'estimons ; pourquoi ? c'est qu'à nos yeux s'offrent des gens dont la vie tout entière s'emploie à des choses louables, et de qui l'existence est fondée sur le travail, père des bonnes mœurs, la foi dans les

contrats, la confiance publique, l'observation des lois. Je vois des laboureurs aux champs dès le matin, des mères occupées du soin de leur famille, des enfans qui apprennent les travaux de leur père, et je dis (supposant qu'ils jeûnent le carême) : « Il y a d'honnêtes gens. » Vous voyez à la ville des savans, des artistes, l'honneur de leur patrie, de riches fabricans, d'habiles artisans, dont l'industrie chez nous, secondée par la nature, lutte contre les taxes et les encouragemens ; une jeunesse passionnée pour tous les genres d'étude et de belles connaissances, instruite, non par ses docteurs, de ce qui importe le plus à l'homme de savoir, et mieux inspirée qu'enseignée sur le véritable devoir : vous n'avez garde, je crois, de mal penser des Français, de mépriser cette nation, la connaissant par là. Mais le comte Decazes, par où nous connaît-il ? et que voit-il ? la Cour.

Mazarin, étant Roi, disait familièrement aux grands qui l'entouraient : « *Affe* (dans son langage demi-*trasteverin*), vous m'aviez bien trompé, *signori Francesi*, avant que j'eusse l'honneur de vous voir comme je fais. Que je sois *impiso*, si je me doutai d'abord de votre caractère. Je vous trouvais un air de fierté, de courage, de générosité. Non, je ne plaisante point ; je vous croyais du cœur. Je m'en souviens très-bien, quoiqu'il y ait long-temps. » Ceci est dit notable et vient à mon propos. Jules *Mazzarini*, arrivant de son pays avec peu d'équipage et petit compagnon, estime les

Français, parce qu'il voit la nation : devenu cardinal, ministre, il les méprise, parce qu'il voit la Cour, et cependant la Cour alors était polie.

Je ne la vois pas, moi ; de ma vie ne l'ai vue, ni ne la verrai, j'espère, mais j'en ai ouï parler à des gens bien instruits. Les témoignages s'accordent, et par tous ces rapports, autant que par calcul, méthode géodésique et trigonométrique, je suis parvenu, Monsieur, à connaître la Cour mieux que ceux qui n'en bougent ; comme on dit que d'Anville, n'étant jamais sorti, je crois, de son cabinet, connaissait mieux l'Égypte que pas un Égyptien ; et d'abord je vous dirai, ce qui va vous surprendre et que je pense avoir le premier reconnu : la Cour est un lieu bas, fort bas, fort au-dessous du niveau de la nation. Si le contraire paraît, si chaque courtisan se croit, par sa place, et semble élevé plus ou moins, c'est erreur de la vue, ce qu'on nomme proprement *illusion optique*, aisée à démontrer : soit *A* le point où se trouve *M*. Descendez à cette heure (haut selon l'apparence, comme serait un cerf-volant, dont le fil répondrait aux Tuileries, à Londres ou à Vienne, peu importe), *B* le point le plus bas appelé point de chute, où gît *M. Benoît avec l'abbé de Pure*, entendez bien ceci, car le reste en dépend : le rayon visuel passant d'un milieu rare et pur, celui où nous vivons, dans un milieu plus dense, l'atmosphère fumeuse et chargée de miasmes de la Cour, nécessairement il y a réfraction ; ce qui paraît dessus

est en effet dessous. Vous comprenez maintenant ; ou, s'il vous demeurait quelque difficulté, consultez les savans, le marquis de Laplace, le chevalier Cuvier ; ces gentilshommes, à moins qu'il n'aient oublié toute leur géométrie en apprenant le blason et l'étiquette, vous sauront dire de combien de degrés la Cour est au-dessous de l'horizon national ; et remarquez aussi, tout notre argent y va, tout, jusqu'au moindre sou ; jamais n'en revient à nous rien. Je vous le demande : notre argent, chose pesante de soi, tendante en bas ! M. Decazes, quelque adroit et soigneux qu'on le suppose de tirer à soi tout, saurait-il si bien faire qu'il ne lui en échappe entre les doigts quelque peu, qui, par son seul poids, nous reviendrait naturellement si nous étions au-dessous ? telle chose jamais n'arrive, jamais n'est arrivée. Tout s'écoule, s'en va toujours de nous à lui : donc il y a une pente ; donc nous sommes en haut, M. Decazes en bas, conséquence bien claire ; et la Cour est un trou, non un sommet, comme il paraît aux yeux du stupide vulgaire.

Ne sait-on pas d'ailleurs que c'est un lieu fangeux, où la vertu respire un air empoisonné, comme dit le poëte, et aussi ne demeure guère. Ce qui s'y passe est connu ; on y dispute des prix de différentes sortes et valeurs dont le total s'élève chaque année à plus de huit cents millions. Voilà de quoi exciter l'émulation sans doute ; et l'objet de ces prix anciennement fondés, depuis peu renou-

velés, accrus, multipliés par Napoléon le Grand, c'est de favoriser et de récompenser avec une royale munificence toute espèce de vice, tout genre de corruption. Il y en a pour le mensonge et toutes ses subdivisions, comme flatterie, fourberie, calomnie, imposture, hypocrisie, et le reste. Il y en a pour la bassesse beaucoup et de fort considérables, non moins pour la sottise, l'ineptie, l'ignorance ; d'autres pour l'adultère et la prostitution, les plus enviés de tous, dont un seul fait souvent la grandeur d'une famille. Mais pour ceux-là, ce sont les femmes qui concourent ; on couronne les maris ; du reste, point de faveur, de préférence injuste : la palme est au plus vil, l'honneur au plus rampant, sans distinction de naissance ; ainsi le veut la Charte, et le Roi l'a jurée. C'est un droit garanti par la Constitution, acheté de tout le sang de la Révolution ; le vilain peut prétendre à vivre et s'enrichir comme le gentilhomme sans industrie, talents, mœurs ni probité, dont la noblesse enrage, et sur cela réclame ses antiques privilèges.

Tout le monde cependant use du droit acquis comme si on craignait de n'en pas jouir longtemps. Chacun se lance ; non : à la Cour, on se glisse, on s'insinue, on se pousse. Il n'est fils de bonne mère qui n'abandonne tout pour être présenté, faire sa révérence avec l'espoir fondé, si elle est agréée, d'emporter pied ou aile, comme on dit, du budget, et d'avoir part aux grâces. Les grâces à la Cour pleuvent soir et matin ; et une fois admis, il fau-

drait être bien brouillé avec le sort, avoir bien peu de souplesse, ou une femme bien sotté, pour ne rien attraper, lorsqu'on est alerte, à l'épreuve des dégoûts, et qu'on ne se rebute pas. Sans humeur, sans honneur ; c'est le mot, la devise. *Quiconque ne sait pas digérer un affront...*

Alerte, il le faut être. Bien des gens croient la Cour un pays de fainéans, où, dès qu'on a mis le pied, la fortune vous cherche, les biens viennent en dormant ; erreur. Les courtisans, il est vrai, ne font rien ; nulle œuvre, nulle besogne qui paraisse. Toutefois, les forçats ont moins de peine, et le comte de Sainte-Hélène dit que les galères, au prix, sont un lieu de repos. Le laboureur, l'artisan, qui chaque soir prend somme, et répare la nuit les fatigues du jour, voilà de vrais paresseux. Le courtisan jamais ne dort, et l'on a calculé mathématiquement que la moitié des soins perdus dans les antichambres, la moitié des travaux, des efforts, de la constance, nécessaires pour seulement parler à un sot en place, suffirait, employée à des objets utiles, pour décupler en France les produits de l'industrie, et porter tous les arts à un point de perfection dont on n'a nulle idée.

Mais la patience surtout, la patience aux gens de Cour est ce qu'est aux fidèles la charité, tient lieu de tout autre mérite. *Monseigneur, j'attendrai,* dit l'abbé de Bernis au ministre qui lui criait : *Vous n'aurez rien,* et le chassait, le poussait dehors par les épaules. J'en sais qui sur cela

eussent pris leur parti, cherché quelque moyen de se passer de Monseigneur, de vivre par eux-mêmes, comme le cocher de fiacre : *La Cour me blâme, je m'en...*; c'est-à-dire : je travaillerai. Ignoble mot, langage de roturier né pour toujours l'être. Le gentilhomme de Louis XVI, noble de race, dit *j'attendrai*. Le gentilhomme de Bonaparte, noble par grâce, dit *j'attendrons*. Et tous deux se prennent la main, s'embrassent, amis de Cour !





LETTRE IX.

Véretz, 10 mars 1820.

MONSIEUR,



'EST l'imprimerie qui met le monde à mal. C'est la lettre moulée qui fait qu'on assassine depuis la création; et Caïn lisait les journaux dans le paradis terrestre. Il n'en faut point douter; les ministres le disent, les ministres ne mentent pas, à la tribune surtout.

Que maudit soit l'auteur de cette damnable invention, et avec lui, ceux qui en ont perpétué l'usage, ou qui jamais apprirent aux hommes à se communiquer leurs pensées! pour telles gens l'enfer n'a point de chaudières assez bouillantes. Mais remarquez, Monsieur, le progrès toujours croissant de la perversité. Dans l'état de nature célébré par Jean-Jacques avec tant de raison, l'homme exempt de tout vice et de la corruption des temps où nous vivons, ne parlait point, mais criait, murmurait ou grognait, selon ses affections du moment. Il y avait plaisir alors à gouverner.

Point de pamphlets, point de journaux, point de pétitions pour la Charte, point de réclamations sur l'impôt. Heureux âge qui dura trop peu !

Bientôt des philosophes, suscités par Satan pour le renversement d'un si bel ordre de chose, avec certains mouvemens de la langue et des lèvres, articulèrent des sons, prononcèrent des syllabes. Où étais-tu, Séguier ? Si on eût réprimé dès le commencement ces coupables excès de l'esprit anarchique, et mis au secret le premier qui s'avisa de dire *ba be bi bo bu*, le monde était sauvé ; l'autel sur le trône, ou le trône sur l'autel, avec le tabernacle affermi pour jamais, en aucun temps il n'y eût eu de révolutions. Les pensions, les traitemens, augmenteraient chaque année. La religion, les mœurs... Ah ! que tout irait bien ! Nymphes de l'Opéra, vous auriez part encore à la mense abbatiale et au revenu des pauvres. Mais fait-on jamais rien à temps ? Faute de mesures préventives, il arriva que les hommes parlèrent, et tout aussitôt commencèrent à médire de l'autorité qui ne le trouva pas bon, se prétendit outragée, avilie, fit des lois contre les abus de la parole ; la liberté de la parole fut suspendue pour trois mille ans, et en vertu de cette ordonnance, tout esclave qui ouvrait la bouche pour crier sous les coups ou demander du pain, était crucifié, empalé, étranglé, au grand contentement de tous les honnêtes gens. Les choses n'allaient point mal ainsi, et le Gouvernement était considéré.

Mais, quand un Phénicien (ce fut, je m'imagine, quelque manufacturier, sans titre, sans naissance) eut enseigné aux hommes à peindre la parole, et fixer par des traits cette voix fugitive, alors commencèrent les inquiétudes vagues de ceux qui se lassaient de travailler pour autrui, et en même temps le dévouement monarchique de ceux qui voulaient à toute force qu'on travaillât pour eux. Les premiers mots tracés furent *liberté, loi, droit, équité, raison* ; et dès lors on vit bien que cet art ingénieux tendait directement à rogner les pensions et les appointemens. De cette époque datent les soucis des gens en place, des courtisans.

Ce fut bien pis, quand l'homme de Mayence (aussi peu noble, je le crois, que celui de Sidon) à son tour eut imaginé de serrer entre deux ais la feuille qu'un autre fit de chiffons réduits en pâte, tant le démon est habile à tirer parti de tout pour la perte des âmes ! L'Allemand, par tel moyen, multipliant ces traits de figures tracées qu'avait inventées le Phénicien, multiplia d'autant les mots que fait la pensée. O terrible influence de cette race qui ne sert ni Dieu, ni le Roi, adonnée aux sciences mondaines, aux viles professions mécaniques ! engeance pernicieuse, que ne ferait-elle pas si on la laissait faire, abandonnée sans frein à ce fatal esprit de connaître, d'inventer et de perfectionner ! Un ouvrier, un misérable ignoré dans son atelier, de quelques guenilles fait une colle, et, de cette colle, du papier qu'un autre rêve de gau-

frer avec un peu de noir ; et voilà le monde bouleversé, les vieilles monarchies ébranlées, les canonicats en péril. Diabolique industrie ! rage de travailler, au lieu de chômer les saints et de faire pénitence ! il n'y a de bons que les moines, comme dit M. de Coussergue, la noblesse présentée, et messieurs les laquais. Tout le reste est perverti, tout le reste raisonne, ou bientôt raisonnera. Les petits enfans savent que deux et deux font quatre. *O tempora ! o mores !* O Monsieur Clauzel de Coussergue, ô Marcassus de Marcellus !

Tant il y a qu'il n'y a plus moyen de gouverner, surtout depuis qu'un autre émissaire de l'enfer a trouvé cette autre invention de distribuer chaque matin à vingt ou trente mille abonnés une feuille où se lit tout ce que le monde dit et pense, et les projets des gouvernans et les craintes des gouvernés. Si cet abus continuait, que pourrait entreprendre la Cour, qui ne fût contrôlé d'avance, examiné, jugé, critiqué, apprécié ? Le public se mêlerait de tout, voudrait fourrer dans tout son petit intérêt, compterait avec la trésorerie, surveillerait la haute police, et se moquerait de la diplomatie. La nation enfin ferait marcher le Gouvernement, comme un cocher qu'on paye, et qui doit nous mener, non où il veut, ni comme il veut, mais où nous prétendons aller, et par le chemin qui nous convient ; chose horrible à penser, contraire au Droit divin et aux Capitulaires.

Mais, comme si c'était peu de toutes ces *machi-*

nations contre les bonnes mœurs, la grande propriété et les privilèges des hautes classes, voici bien autre chose : On mande de Berlin que le docteur Kirkhausen, fameux mathématicien, a depuis peu imaginé de nouveaux caractères, une nouvelle presse maniable, légère, mobile, portative, à mettre dans la poche, expéditive surtout, et dont l'usage est tel, qu'on écrit comme on parle, aussi vite, aisément : c'est une *tachitypie*. On peut, dans un salon, sans que personne s'en doute, imprimer tout ce qui se dit, et, sur le lieu même, tirer à mille exemplaires toute la conversation, à mesure que les acteurs parlent. La plume, de cette façon, ne servira presque plus, va devenir inutile. Une femme, dans son ménage, au lieu d'écrire le compte de son linge à laver, ou le journal de sa dépense, l'imprimera, dit-on, pour avoir plus tôt fait. Je vous laisse à penser, Monsieur, quel déluge va nous inonder, et ce que pourra la censure contre un pareil débordement. Mais on ajoute, et c'est le pis pour quiconque pense bien ou touche un traitement, que la combinaison de ces nouveaux caractères est si simple, si claire, si facile à concevoir, que l'homme le plus grossier apprend en une leçon à lire et à écrire. Le docteur en a fait publiquement l'expérience avec un succès effrayant ; et un paysan qui, la veille, savait à peine compter ses doigts, après une instruction de huit à dix minutes, a composé et distribué aux assistants un petit discours, fort bien tourné, en bon Allemand, com-

mençant par ces mots : *Despotés ho nomos* ; c'est-à-dire, comme on me l'a traduit : la loi doit gouverner. Où en sommes-nous, grand Dieu ! qu'allons-nous devenir ! Heureusement l'autorité avertie a pris des mesures pour la sûreté de l'État : les ordres sont donnés ; toute la police d'Allemagne est à la poursuite du docteur, avec un prix de cent mille florins à qui le livrera mort ou vif, et l'on attend à chaque moment la nouvelle de son arrestation. La chose n'est pas de peu d'importance ; une pareille invention, dans le siècle où nous sommes, venant à se répandre, c'en serait fait de toutes les bases de l'ordre social ; il n'y aurait plus rien de caché pour le public. Adieu les ressorts de la politique : intrigues, complots, notes secrètes ; plus d'hypocrisie qui ne fût bientôt démasquée, d'imposture qui ne fût démentie. Comment gouverner après cela ?





LETTRE X.

Véretz, 10 avril 1820.



JE trouve comme vous, Monsieur, que nos orateurs ont fait merveille pour la liberté de la presse. Rien ne se peut imaginer de plus fort ni de mieux pensé que ce qu'ils ont dit à ce sujet, et leur éloquence me ravit, en même temps que sur bien des choses j'admire leur peu de finesse. L'un, aux ministres qui se plaignent de la licence des écrits, répond que la famille Royale ne fut jamais si respectée, qu'on n'imprime rien contre le Roi. En bonne foi, il faut être un peu de son département pour croire qu'il s'agit du Roi, lorsqu'on crie *Vengez le Roi*. Ainsi ce bonhomme, au théâtre, voyant représenter le *Tartuffe*, disait : Pourquoi donc les dévots haïssent-ils tant cette pièce ? il n'y a rien contre la Religion. L'autre, non moins naïf, s'étonne, trouve que partout tout est tranquille, et demande de quoi on s'inquiète. Celui-là certes n'a point de place, et ne va pas chez les ministres ; car il y verrait que le monde (le

monde, comme vous savez, ce sont les gens à places), bien loin d'être tranquille, est au contraire fort troublé par l'appréhension du plus grand de tous les désastres, la diminution du budget, dont le monde en effet est menacé, si le Gouvernement n'y apporte remède. C'est à éloigner ce fléau que tendent ses soins paternels, bénis de Dieu jusqu'à ce jour. Car, depuis cinq ou six cents ans, le budget, si ce n'est à quelques époques de Louis XII et de Henri IV, a continuellement augmenté, en raison composée, disent les géomètres, de l'avidité des gens de Cour et de la patience des peuples.

Mais, de tous ceux qui ont parlé dans cette occasion, le plus amusant, c'est M. Benjamin Constant, qui va dire aux ministres : Quoi ? point de journaux libres ? point de papiers publics (ceux que vous censurez sont à vous seuls) ? Comment saurez-vous ce qui se passe ? Vos agens vous tromperont, se moqueront de vous, vous feront faire mille sottises, comme ils faisaient avant que la presse fût libre. Témoin l'affaire de Lyon. Car, qu'était-ce, en deux mots ? On vous mande qu'il y a là une conspiration. Eh bien ! qu'on coupe des têtes, répondez-vous d'abord, bonnement. L'ordre part ; et puis, par réflexion, vous envoyez quelqu'un savoir un peu ce que c'est. Le moindre journal libre vous l'eût appris à temps, bien mieux qu'un maréchal et à bien moins de frais. Que sâtes-vous par le rapport de votre envoyé ? peu de chose. A la fin on imprime, tout devient public, et il se

trouve qu'il n'y a point eu de conspiration. Cependant les têtes étaient coupées. Voilà un furieux pas de clerc, une bévue qui coûte cher, et que la liberté des journaux vous eût certainement épargnée. De pareilles âneries font grand tort, et voilà ce que c'est que d'enchaîner la presse.

Là-dessus, dit-on, le ministère eut peine à se tenir de rire; et M. Pasquier, le lendemain, s'égaya aux dépens de l'honorable membre, non sans cause. Car on pouvait dire à M. Benjamin Constant : oui, les têtes sont à bas, mais Monseigneur est duc; il n'en faut plus qu'autant, le voilà prince de plein droit. Les bévues des ministres coûtent cher, il est vrai, mais non pas aux ministres. Mieux vaut tuer un marquis, disent les médecins, que guérir cent vilains : cela vaut mieux pour le médecin; pour les ministres non; mieux vaut tuer les vilains, et, selon leurs conséquences, les fautes changent de nom. Contenter le public, s'en faire estimer est fort bien; il n'y a nul mal assurément, et Laffitte a raison de se conduire comme il fait, parce qu'il a besoin, lui, de l'estime, de la confiance publique, étant homme de négoce, roturier, non pas duc. Mais le point pour un ministre, c'est de rester ministre; et, pour cela, il faut savoir, non ce qui s'est fait à Lyon, mais ce qui s'est dit au lever, dont ne parlent pas les journaux. La presse étant libre, il n'y a point de conspiration, dites-vous, Messieurs de gauche. Vraiment on le sait bien. Mais, sans conspirations, comment sauver l'État, le trône, la

Monarchie ? et que deviendraient les agens de sûreté, de surveillance ? Comme le scandale est nécessaire pour la plus grande gloire de Dieu, aussi sont les conspirations pour le maintien de la haute police. Les faire naître, les étouffer, charger la mine, l'éventer, c'est le grand art du ministère ; c'est le fort et le fin de la science des hommes d'État ; c'est la politique transcendante chez nous perfectionnée depuis peu par d'excellens hommes en ce genre, que l'Anglais jaloux veut imiter et contrefait, mais grossièrement. N'y ayant ni complots, ni machinations, ni ramifications, que voulez-vous qu'un ministre fasse de son génie et de son zèle pour la dynastie ? Quelle intrigue peut-on entamer avec espoir de la mener à bien, si tout est affiché le même jour ? Quelle trame saurait-on mettre sur le métier ? Les journaux apprennent aux ministres ce que le public dit, chose fort indifférente ; ils apprennent au public ce que les ministres font, chose fort intéressante, ou ce qu'ils veulent faire, encore meilleur à savoir. Il n'y a nulle parité : le profit est tout d'une part. Outre que les ministres, dès qu'on sait ce qu'ils veulent faire, aussitôt ne le veulent ou ne le peuvent plus faire. Politique connue, politique perdue ; affaire d'État, secrets d'État, secrétaires d'État !... Le secret, en un mot, est l'âme de la politique, et la publicité n'est bonne que pour le public.

Voilà une partie de ce qu'on eût pu répondre aux orateurs de gauche, admirables d'ailleurs dans

tout ce qu'ils ont dit pour la défense de nos droits, et forts sur la logique autant qu'imperturbables sur la dialectique. Leurs discours seront des monumens de l'art de discuter, d'éclaircir la question, réfuter les sophismes, analyser, approfondir. Courage, mes amis, courage, les ministres se moquent de nous ; mais nous raisonnons bien mieux qu'eux. Il nous mettent en prison, et nous y consentons ; mais nous les mettons dans leur tort, et ils y consentent aussi. Que cette poignée de protégés du général Foy nous lie, nous dépouille, nous égorge ; il sera toujours vrai que nous les avons menés de la belle manière ; nous leur avons bien dit leur fait, sagement toutefois, prudemment, décemment. La décence est de rigueur dans un Gouvernement constitutionnel.

Mais ce qui m'étonne de ces harangues si belles dans le *Moniteur*, si bien déduites, si frappantes par le raisonnement, qu'il ne semble pas qu'on puisse répliquer un mot ; ce qui me surprend, c'est de voir le peu d'effet qu'elles produisent sur les auditeurs. Nos Cicérons, avec toute leur éloquence, n'ont guère persuadé que ceux qui, avant de les entendre, étaient de leur avis. Je sais la raison qu'on en donne : ventre n'a point d'oreilles, et il n'est pire sourd... Vous dirai-je ma pensée ? Ce sont d'habiles gens, sages et bien disans, orateurs, en un mot ; mais ils ne savent pas faire usage de l'apostrophe, une des plus puissantes machines de la rhétorique, ou n'ont pas voulu s'en servir dans le

cours de ces discussions, par civilité, je m'imagine, par ce même principe de décence, preuve de la bonne éducation qu'ils ont reçue de leurs parens; car l'apostrophe n'est pas polie; j'en demeure d'accord avec M. de Corday. Mais aussi trouvez-moi une tournure plus vive, plus animée, plus forte, plus propre à remuer une assemblée, à frapper le ministère, à étonner la droite, à émouvoir le ventre? L'apostrophe, Monsieur, l'apostrophe, c'est la mitraille de l'éloquence. Vous l'avez vu, quand Foy, artilleur de son métier... Sans l'apostrophe, je vous défie d'ébranler une majorité, lorsque son parti est bien pris. Essayez un peu d'employer, avec des gens qui ont dîné chez M. Pasquier, le syllogisme et l'enthymème. Je vous donne toutes les figures de Quintilien, tous les tropes de Dumarsais et tout le sublime de Longin; allez attaquer avec cela un M. Poyféré de Cerre. Poussez à Marcassus, poussez à Marcellus la métaphore, l'antithèse, l'hypotypose, la catachrèse; polissez votre style et choisissez vos termes; à la force du sens unissez l'harmonie infuse dans vos périodes, pour charmer l'oreille d'un préfet, ou porter le cœur d'un ministre à prendre pitié de son pays,

*Vous serez étonné, quand vous serez au bout,
De ne leur avoir rien persuadé du tout.*

Pas un seul ne vous écouterà; vous verrez la droite bâiller, le ministère se moucher, le ventre aller à

ses affaires. Mais que Foy, dans ce moment de verve applaudi de toute la France, prélude une espèce d'apostrophe, sans autrement peut-être y penser, on dresse l'oreille aussitôt, l'alarme est au camp, les muets parlent, tout s'émeut; et, s'il eût continué sur ce ton (mais il aima mieux rendre hommage aux classes élevées), s'il eût pu soutenir ce style, la scène changeait; M. Pasquier, surpris comme un fondeur de cloches, eût remis ses lois dans sa poche; et moi, petit propriétaire, ici je taillerais ma vigne, sans crainte des honnêtes gens. O puissance de l'apostrophe!

C'est, comme vous savez, une figure au moyen de laquelle on a trouvé le secret de parler aux gens qui ne sont pas là, de lier conversation avec toute la nature, interroger au loin les morts et les vivans. *Ou ma tous en Marathóni*, s'écrie Démosthène en fureur. Cet *ou ma tous* est d'une grande force, et Foy l'eût pu traduire ainsi: « Non, par les morts de Waterloo, qui tombèrent avec la patrie; non, par nos blessures d'Austerlitz et de Marengo, non jamais de tels misérables..... » Vous concevez l'effet d'une pareille figure poussée jusqu'où elle peut aller, et dans la bouche d'un homme comme Foy; mais il aima mieux embrasser les auteurs de notes secrètes.

Moi, si j'eusse été là (c'est mon fort que l'apostrophe, et je ne parle guère autrement, je ne dis jamais: *Nicole, apporte-moi mes pantoufles*; mais je dis, *ô mes pantoufles: et toi, Nicole, et toi!...*),

si j'eusse été là, député des classes inférieures de mon département, quand on proposa cette question de la liberté de la presse, j'aurais pris la parole ainsi :

« *Mylord Castelreagh*, mêlez-vous de vos affaires ; pour Dieu, *Herr Metternich*, laissez-nous en repos ; et vous, *mein lieber Hardemberg*, songez à bien cuire vos *saur kraut*. »

Ou je me trompe, ou cette tournure eût fait effet sur l'assemblée, eût éveillé son attention, premier point pour persuader, premier précepte d'Aristote. Il faut se faire écouter, dit-il, et c'est à quoi n'ont pas pensé nos députés de gauche, à employer quelque moyen, tel qu'en fournit l'art oratoire pour avoir audience de l'assistance. Autre chose ne leur a manqué ; car du langage, ils en avaient, et des raisons, ils l'ont fait voir, de l'invention et du débit, et avec tout cela n'ont su se faire écouter, faute de quoi ? d'apostrophes, de ces vives apostrophes aux hommes et aux dieux, dans le goût des anciens. Sans laisser au ventre le temps de se rendormir, j'aurais continué de la sorte :

« Excellens ministres des hautes puissances étrangères, ne vous fiez pas trop à vos amis de deçà. Ils vous en font accroire avec leurs notes secrètes ; non que je les soupçonne de vouloir vous trahir. Ce sont d'honnêtes gens, fidèles, sur lesquels vous pouvez compter, dont les services vous sont acquis, et la reconnaissance assurée pour jamais, incapables de manquer à ce qu'ils vous ont promis, d'oublier

ce qu'ils vous doivent. J'entends par là seulement qu'ils s'abusent et vous trompent avec le zèle le plus pur pour vos Excellences étrangères. Venez, il y fait bon; accourez, vous disent-ils. Cette nation est lâche. Ce ne sont plus ces Français, la terreur de l'Europe, l'admiration du monde. Ils furent grands, fiers, généreux. Mais domptés aujourd'hui, abattus, mutilés, bistournés par Napoléon, ils se laissent ferrer et monter à tous venans; il n'est bât qu'ils refusent, coups dont ils se ressentent, ni joug trop humiliant pour eux. Quand d'abord nous revînmes derrière vous dans ce pays, nous les appréhendions; ce nom, cette gloire, nous en imposaient, et longtemps nous n'osâmes les regarder en face. Mais à présent nous les bravons, chaque jour nous les insultons, et non-seulement ils le souffrent, mais, le croiriez-vous, ils nous craignent; nous, que vous avez vus dans l'opprobre, la fange, rebutés partout, signalés parmi les espions, les escrocs, à toutes les polices de l'Europe, nous sommes ici l'épouvantail de ceux qui vous firent trembler; et c'est de nous qu'on les menace, lorsqu'on veut qu'ils obéissent. Venez donc, accourez; butin sûr, proie facile et tributs vous attendent; ou ne bougez; fiez-vous à nous. Avec sept hommes, nous nous chargeons de tondre et d'écorcher le Français pour votre compte, moyennant part dans la dépouille, et récompense, comme de raison.

« Voilà ce qu'ils vous mandent par M. de Montlosier. Gardez-vous de les croire, puissances étran-

gères, ne les écoutez *mie*, car ils vous mèneraient loin. Leurs notes ne sont pas mot d'Évangile. Demandez à Fouché ce qu'il en pense, et combien de fois lui-même a été pris pour dupe, lorsqu'il croyait, par leur moyen, en attraper d'autres. Il faut l'avouer néanmoins, il y a du vrai dans ce qu'il vous disent. Nous souffrons des choses... des gens... Quinze ans de galère, tranchons le mot, ont abaissé notre humeur fière, et sont cause que nous endurons vos correspondans ; ce qui à bon droit les étonne. Cependant par bonheur, échappés du bagne de Napoléon, nous avons des hommes encore et ne sommes pas sans quelque vigueur ; témoin tant de machines qu'on emploie pour nous empêcher de faire acte de virilité, à quoi même on ne réussit pas. Préfets, télégraphes, gendarmes, censure, loi des suspects, rien n'y sert ; missionnaires, jésuites, aumôniers, y perdent leur peu de latin : et l'on a beau prêcher, menacer, caresser, promettre, destituer, dès qu'il s'agit d'élire, les choix tombent sur des hommes. Soit hasard ou malice, en voilà cent quinze de compte fait dans une seule Chambre où il y en aurait bien plus, n'était ce qui s'y introduit de la Cour et des antichambres ministérielles. Anglais, dont on nous vante ici *l'esprit public*, ayant fait ce mot, vous avez la chose sans doute ; mais, en bonne foi, croyez-vous vos ministres fort empêchés à écarter de leur chemin les citoyens incorruptibles, à se débarrasser de ces gens que rien ne peut gagner, qui ne composent point, ne con-

naissent que leur mandat, et ne voient de bien pour eux que dans le bien commun de tous, préférant l'estime publique aux places offertes ou acquises, aux rangs, aux honneurs, à l'argent, et, que sert de le dire ? à la vie, moins chère, moins nécessaire aux hommes, sans quoi les verrait-on en faire si bon marché ? Aurions-nous vu, dans le cours de nos révolutions, tant d'âmes à l'épreuve du péril, si peu à l'épreuve de l'or et des discussions, et souvent le plus brave soldat être le plus lâche courtisan, s'il n'était vrai qu'on aime les biens et les honneurs plus que la vie ? Celui qui meurt pour son pays fait moins que celui qui refuse de gouverner contre les lois. Or, de telles gens, nous en avons ; nous avons de ces hommes qui savent rendre un portefeuille, mépriser une préfecture, une direction de la Banque, et qui, avant de vous livrer, Messieurs du congrès, cette terre, soit à vous, soit à vos féaux, y périront eux et bien d'autres : car tout le peuple est avec eux, non tel qu'on vous le dépeint, faible, abattu, timide. Cette nation n'est point avilie : par vous provoquée au combat, usant de la victoire, elle vous fit esclaves et le fut avec vous, parce qu'autrement ne se peut. Insensé qui croit asservir et se dispenser d'obéir ; mais, rompue la chaîne commune, il vous en reste plus qu'à nous.

« Ne vous hâtez donc point, n'accourez pas si vite, ne cédez pas sitôt aux vœux qui vous appellent ? et ne croyez point trop aux promesses qu'on vous fait,

de peur, en arrivant, de trouver du mécompte ; car voici, en peu de mots, comment vous serez reçus, si vous venez ici au secours du parti habile, fort et nombreux.

Les missionnaires prêcheront pour vous, les religieuses du Sacré-Cœur prieront Dieu, non de vous convertir, mais de vous amener à Paris, et lèveront au Ciel leurs innocentes mains en faveur des Pandours, supplieront en mauvais latin le Seigneur infiniment miséricordieux d'exterminer la race impie, de livrer à la fureur du glaive les ennemis de son saint nom, c'est-à-dire ceux qui refusent la dîme, et d'écraser contre la pierre les têtes de leurs enfans. Mais malheureusement tout n'est pas moines chez nous.

« La nation (laissons là cette classe élevée pour qui le général Foy a tant d'estime depuis qu'il ne la protège plus, poignée de fidèles tout à vous, qui ne peut se passer de vous, et n'a de patrie qu'avec vous), la nation se divise en nobles et vilains : des nobles, les uns le sont par la grâce de Dieu, les autres par le bon plaisir de Napoléon. Lequel vaut mieux ? on ne sait. Ce sont deux corps qui s'estiment, dit Foy, réciproquement, s'admirent, et volontiers prennent des airs l'un de l'autre. La Tulipe, homme de Cour, a quitté son briquet pour se faire talon rouge : c'est maintenant, on le peut dire, un cavalier parfait, rempli de savoir-vivre et de délicatesse : on n'a pas meilleur ton que Monsieur ou Monseigneur le comte de la Tulipe. Et voilà Do-

rante hussard ; depuis quand ? depuis la paix. Sentant la caserne, si ce n'est peut-être le bivouac. Sous le fardeau de deux énormes épaulettes, il jure comme Lannes, bat ses gens comme Junot, et, faute de blessures, il a des rhumatismes, fruit de la guerre, entendez-vous, de ses campagnes de Hyde-Park et de Bond - Street ; éperonné, botté, prêt à monter à cheval, il attend le boute - selle. L'esprit de Bonaparte n'est pas à Sainte - Hélène, il est ici dans les hautes classes. On rêve, non les conquêtes, mais la grande parade ; on donne le mot d'ordre, on passe des revues, on est fort satisfait. Un grand ne va point p...r sans son état-major et le p..... d. M... couche en bonnet de police. La vieille garde cependant grasseye et porte des odeurs.

« Telle est l'admiration qu'ont les uns pour les autres ces gens de deux régimes en apparence contraires. Ils s'imitent, se copient. Ni les uns ni les autres ne vous donneront d'embarras. Vous trouverez des manières dans l'ancienne noblesse, et dans la nouvelle des formes. Les seigneurs vous accueilleront avec cette grâce vraiment française et cette politesse chevaleresque, apanage de la haute naissance. Nos aimables barons, formés sur le modèle d'Elleviou, vous enseigneront la belle tenue de l'état-major de Berthier et l'étiquette des maréchaux, sans oublier le dévouement, l'enthousiasme, le *feu sacré*. Tout ce qui est issu de race, ou destiné à faire race, s'accommode sans peine avec vous. Ces gens qui tant de fois ont juré de mourir,

ces gens toujours prêts à verser leur sang jusqu'à la dernière goutte pour un maître chéri, une famille auguste, une personne sacrée; ces gens qui meurent et ne se rendent pas, sont de facile composition, et vous le savez bien. Mais il y a chez nous une classe moins élevée, quoique mieux élevée, qui ne meurt pour personne, et qui sans dévouement fait tout ce qui se fait, bâtit, cultive, fabrique autant qu'il est permis, lit, médite, calcule, invente, perfectionne les arts, sait tout ce qu'on sait à présent, et sait aussi se battre, si se battre est une science. Il n'est vilain qui n'en ait fait son apprentissage, et qui là-dessus n'en remontre aux descendans des Duguesclin. Georges le laboureur, André le vigneron, Pierre, Jacques le bonhomme et Charles qui cultive ses trois cents arpens de terre, le marchand, l'artisan, le juge, l'avocat, et notre digne vicaire, tous ont porté les armes, tous vous ont fait la guerre. Ah! s'ils n'eussent jamais eu de grand homme à leur tête..., sans la troupe dorée, les comtes, les ducs, les princes, les officiers de marque..., si la roture en France n'eût jamais dérogé, ni la valeur dégénéré en gentilhommerie, jamais nos femmes n'eussent entendu battre vos tambours.

« Or, ces gens-là et leurs enfans, qui sont grandis depuis Waterloo, ne font pas chez nous si peu de monde, qu'il n'y en ait bien quelques millions n'ayant ni manières de Versailles, ni formes de la Malmaison, et qui, au premier pas que vous ferez sur leurs terres, vous montreront qu'ils se sou-

viennent de leur ancien métier. Car il n'est alliance qui tienne, et si vous venez les piller au nom de la très-sainte et très-indivisible Trinité, eux, au nom de leurs familles, de leurs champs, de leurs troupeaux, vous tireront des coups de fusil. Ne comptant plus pour les défendre sur le génie de l'Empereur, ni sur l'héroïque valeur de son invincible garde, ils prendront le parti de se défendre eux-mêmes; fâcheuse résolution, comme vous savez bien, qui déroute la tactique, empêche de faire la guerre *par raison démonstrative*, et suffit pour déconcerter les plans d'attaque et de défense le plus savamment combinés. Alors, si vous êtes sages, rappelez-vous l'avis que je vais vous donner. Lorsque vous marcherez en Lorraine, en Alsace, n'approchez pas des haies, évitez les fossés, n'allez pas le long des vignes, tenez-vous loin des bois, gardez-vous des buissons, des arbres, des taillis, et méfiez-vous des herbes hautes; ne passez point trop près des fermes, des hameaux, et faites le tour des villages avec précaution; car les haies, les fossés, les arbres, les buissons, feront feu sur vous de tous côtés, non feu de file ou de peloton, mais feu qui ajuste, qui tue; et vous ne trouverez pas, quelque part que vous alliez, une hutte, un poulailler qui n'ait garnison contre vous. N'envoyez point de parlementaires, car on les retiendra; point de détachemens, car on les détruira; point de commissaires, car... Apportez de quoi vivre; amenez des moutons, des vaches, des cochons, et puis n'oubliez pas de les bien escorter

ainsi que vos fourgons. Pain, viande, fourrage et le reste, ayez provision de tout ; car vous ne trouverez rien où vous passerez, si vous passez, et vous coucherez à l'air, quand vous vous coucherez ; car nos maisons, si nous ne pouvons vous en écarter, nous savons qu'il vaut mieux les rebâtir que les racheter. Cela est plus tôt fait, coûte moins. Ne vous rebutez pas, d'ailleurs, si vous trouviez, dans cette façon de guerroyer, quelques inconvénients. Il y a peu de plaisir à conquérir des gens qui ne veulent pas être conquis, et nous en savons des nouvelles. Rien ne dégoûte de ce métier comme d'avoir affaire aux classes inférieures. Mais ne perdez point courage ; car si vous reculiez, s'il vous fallait retourner sans avoir fait la paix ni stipulé d'indemnités, alors, alors, peu d'entre vous iraient conter à leurs enfans ce que c'est que la France en tirailleurs, n'ayant ni héros ni pékins.

« Apprenez, dit le Prophète, *apprenez, grands de la terre* ; c'est-à-dire, Messieurs du congrès, renoncez aux vieilles sottises. *Instruisez - vous, arbitres du monde* ; c'est-à-dire, Excellences, regardez ce qui se passe, et faites - vous sages, s'il se peut. L'Espagne se moque de vous, et la France ne vous craint pas. Vos amis ont beau dire et faire, nous ne sommes pas disposés à nous gouverner par vos ordres ; et ni eux, avec leurs sept hommes, ni vous, avec vos sept cent mille, ne nous faites la moindre peur ; partant, je ne vois nulle raison de changer notre allure pour vous plaire, et je con-

clus à rejeter toute loi venant d'eux ou de vous. »

Voilà ce que j'aurais dit après le général Foy, si j'eusse pu, député indigne, lui succéder à la tribune.





A MESSIEURS
DU
CONSEIL DE PRÉFECTURE
A TOURS,
PAUL-LOUIS COURIER, CULTIVATEUR.
[1820]

MESSIEURS,



Je paie dans ce département 1,314 fr. d'impôts, et ne puis obtenir d'être inscrit sur la liste des électeurs. A la préfecture, on me dit que mon domicile est à Paris, que je ne dois pas voter ici, et on me renvoie à l'article 104 du Code civil, ainsi conçu :

« Le domicile est au lieu du principal établissement.

« Le changement de domicile s'opérera par le fait d'une habitation réelle dans un autre lieu, joint à l'intention d'y fixer son principal établissement.

« La preuve de l'intention résultera d'une déclaration expresse faite tant à la municipalité du lieu que l'on quittera qu'à celle du lieu où l'on aura transféré son domicile. »

Cette déclaration, je ne l'ai faite nulle part, ni à Paris, ni ailleurs ; mon principal établissement est la maison de mon père, à Luynes ; là est le champ que je cultive, et dont je vis avec ma famille ; là, mon toit paternel, la cendre de mes pères, l'héritage qu'ils m'ont transmis et que je n'ai quitté que quand il a fallu le défendre à la frontière. N'ayant rempli en aucun lieu aucune des formalités qui constituent, suivant la loi, le changement de domicile, je suis à cet égard comme si jamais je n'eusse bougé de ma maison de Luynes. C'est l'opinion des gens de loi que j'ai consultés là-dessus, et j'en ai consulté plusieurs qui, de contraire avis en tout le reste (car ils suivent différens partis dans nos malheureuses dissensions), sur ce point seul n'ont qu'une voix. En résumé, voici ce qu'ils disent :

« Mon domicile de droit est, selon le Code, à Luynes. Mon domicile de fait à Véretz, où j'ai, depuis deux ans, maison, femme et enfans. Ces deux communes étant dans le même arrondissement du département d'Indre-et-Loire, mon domicile est, de toute façon, dans ce département, où je dois voter comme électeur. » Si je nommais les jurisconsultes de qui je tiens cette décision, vous seriez étonnés, Messieurs, vous admireriez, j'en

suis sûr, qu'entre des hommes de sentimens si opposés, surtout en matière d'élections, il ait pu se trouver un point sur lequel tous fussent d'accord, et c'est ce qui donne d'autant plus de poids à leur avis.

Mais que dire après cela d'une note qu'on me produit comme pièce convaincante, et d'une autorité irréfragable, décisive? Cette note du maire de Véretz, adressée au préfet de Tours, porte en termes clairs et précis : *Courier, propriétaire domicilié à Paris*. Dans ce peu de mots, je trouve, Messieurs, deux choses à remarquer, l'une que le maire de Véretz qui me voit depuis deux ans établi à sa porte, dans cette commune dont il est le premier magistrat, et où lui-même m'a adressé des citations à domicile, ne veut pas néanmoins que j'y sois domicilié. L'autre chose fort remarquable, est qu'en même temps il me déclare domicilié à Paris. Le préfet, prenant acte de cette déclaration, part de là. Mon affaire est faite, ou la sienne peut-être, j'entends celle du préfet. Il refuse, quelque réclamation que je lui puisse adresser, de m'admettre au rang des électeurs, et me voilà déchu de mon droit.

Que signifie cependant cette assertion du maire? sur quoi l'a-t-il fondée? Il pouvait nier mon domicile dans la commune de Véretz, si je n'en avais fait aucune déclaration légale; mais avancer et affirmer que mon domicile est à Paris, où je n'ai pas une chambre, pas un lit, pas un meuble, c'est

être un peu hardi, ce me semble. De quelque part qu'aient pu lui venir ces instructions, fût-ce même de Paris, il est mal informé. Aussi mal informé est le préfet, qui sur ce point eût mieux fait de s'en rapporter à la notoriété publique, recommandée par les ministres comme un bon moyen de compléter les listes électorales. Cette notoriété lui eût appris d'abord que nul n'est mieux que moi établi et domicilié dans ce département, et que je n'eus de ma vie domicile à Paris, non plus qu'à Vienne, à Rome, à Naples, et dans les autres capitales où tour à tour me conduisirent les chances de la guerre et l'étude des arts, et où j'ai résidé plus longtemps qu'à Paris, sans perdre pour cela mon domicile au lieu de mon unique établissement dans le département d'Indre-et-Loire.

Certes, quand je bivouaquais sur les bords du Danube, mon domicile n'était pas là. Quand je retrouvais, dans la poussière des bibliothèques d'Italie, les chefs-d'œuvre perdus de l'antiquité grecque, je n'étais pas à demeure dans ces bibliothèques. Et depuis, lorsque seul, au temps de 1815, je rompis le silence de la France opprimée, j'étais bien à Paris, mais non domicilié. Mon domicile était à Luynes, dans le pays malheureux alors dont j'osai prendre la défense.

Si je me présentais pour voter à Paris où on me dit domicilié, le préfet de Paris, sans doute aussi scrupuleux que celui-ci, ne manquerait pas de me dire : « Vous êtes Tourangeau, allez voter à

Tours ; vous n'avez point ici de domicile élu, votre établissement est à Luynes. » Et si je contestais, il me présenterait une pièce imprimée, signée de moi, connue de tout le monde à Paris. C'est la *Pétition* que j'adressai, en 1816 aux deux Chambres, en faveur de la commune de Luynes, et qui commence par ces mots : *Je suis Tourangeau, j'habite Luynes.* — « Vous voyez bien, me dirait-il, que quand vous parliez de la sorte pour les habitans de Luynes, persécutés alors et traités en ennemis par les autorités de ce temps, vous vous regardiez comme ayant parmi eux votre domicile. Montrez-moi que depuis vous avez transporté ce domicile à Paris, et je vous y laisse voter. » Le préfet de Paris me tenant ce langage, aurait quelque raison. Les ministres l'approuveraient indubitablement, et le public ne pourrait le blâmer. Mais ici le cas est différent ; j'en ai donné ci-dessus la preuve, et n'ai pas besoin d'y revenir ; j'y ajouterai seulement que, pour m'ôter mon domicile et le droit de voter dans ce département où est mon manoir paternel, il faudrait me prouver que j'ai fait élection de domicile ailleurs, et non le dire simplement ; au lieu que ma négative suffit quand on n'y oppose aucune preuve, et ce n'est pas à moi de prouver cette négative, ce qui ne se peut humainement ; c'est à ceux qui veulent m'ôter l'usage de mon droit, de faire voir que je l'ai perdu, sans quoi mon droit subsiste, et ne peut m'être enlevé par la seule parole du préfet.

Un mot encore là-dessus, Messieurs. Je prouve

mon domicile ici, non-seulement par le fait de mon établissement héréditaire à Luynes, mais par une infinité d'actes, de citations, de jugemens, acquisitions et ventes de propriétés foncières faites en différens temps par moi, dans ce département. Il faudrait, pour détruire ces preuves, m'opposer un acte formel d'élection de domicile ailleurs. Ce sont là des choses connues de tout le monde et de moi-même, qui ne sais rien en pareille matière.

Vous êtes bien surpris, Messieurs ; ceux d'entre vous qui ont pu voir et connaître dans ce pays mon père, ma mère et mon grand-père, et qui m'ont vu leur succéder ; qui savent que non-seulement j'ai conservé les biens de mon père dans ce département, mais qu'ailleurs je ne possède rien, et ne puis être chez moi qu'ici, dans la maison de mon père, à Luynes, où je n'ai jamais cessé d'**avoir**, je ne dis pas mon principal, mais mon unique établissement, connu de tous ceux qui me connaissent ; les personnes qui savent tout cela penseront que ce qui m'arrive a quelque chose d'extraordinaire, et ne concevront sûrement pas qu'on puisse nier, parlant à vous, mon domicile parmi vous ; car autant vaudrait, moi présent, nier mon existence. Oui, de pareilles chicanes sont extraordinaires. Cela est nouveau, surprenant, et je pardonne à ceux qui refusent d'y ajouter foi, l'ayant seulement entendu dire. Voici cependant une chose encore plus, dirai-je, incroyable ? non, plus bizarre, plus singulière.

Quand je serais domicilié (comme il est clair que je ne le suis pas, puisque le maire l'assure au préfet), quand même je serais domicilié dans ce département, payant 1,300 francs d'impôts, cela ne suffirait pas encore; il me faudrait, pour exercer mes droits d'électeur, prouver à M. le préfet et le convaincre, qui plus est, que je n'ai voté nulle part ailleurs, nulle part depuis quatre ans. Entendez bien ceci, Messieurs; je vais le répéter. Pour qu'on me laisse user de mes droits de citoyen dans ce département, il faut que je fasse voir clairement au préfet, par des documens positifs, par des preuves irrécusables, que je n'ai pas voté comme électeur à Lyon, que je n'ai pas voté à Rouen, point voté à Bordeaux, ni à Nantes, ni à Lille, ni... , mais prenez la liste de tous les départemens, c'est celle des preuves de non vote et de non exercice de mes droits que je dois fournir au préfet; sans compter que, quand j'aurai prouvé que je n'ai point voté cette année, il me faudra faire la même preuve pour l'an passé, pour l'autre année, enfin pour toutes les années, tous les chefs-lieux de départemens où j'ai pu voter depuis qu'on vote. Comprenez-vous maintenant, Messieurs? Si vous refusez de m'en croire, lisez la circulaire imprimée du préfet, en date du 16 septembre, vous y trouverez ce paragraphe :

Dans le cas où vous n'auriez pas encore joui de vos droits d'électeur dans le département (c'est, Messieurs, le cas où je me trouve), il est nécessaire

que vous vouliez bien m'envoyer un acte qui constate que depuis quatre ans vous n'avez pas exercé ces droits dans un autre département.

Que vous en semble, Messieurs ? Pour moi, lisant cela, je me crus déchu sans retour du droit que la Charte m'octroie, et sans pouvoir m'en plaindre, puisque c'était la loi. Ainsi l'avait réglé la loi que le préfet citait exactement. Car, à ce même paragraphe, la circulaire ajoute : *Comme le prescrit la loi du 5 février 1817.* Le moyen, je vous prie, Messieurs, de fournir la preuve qu'on demandait ? Comment démontrer au préfet, de manière à le satisfaire, que depuis quatre ans je n'ai voté dans aucun des quatre-vingt-quatre départemens qui, avec celui-ci, composent toute la France ? Il m'eût fallu pour cela non un acte seulement, mais quatre-vingt-quatre actes d'autant de préfets aussi sincères et d'aussi bonne foi que celui de Tours ; encore ne pourrais-je, avec toutes leurs attestations, montrer que je n'ai point voté. Quelque absurde en soi que me parût la demande d'une telle preuve, de la preuve d'un fait négatif, je croyais bonnement, je l'avoue, cette demande autorisée par la loi qu'on me citait, et n'avais aucun doute sur cette allégation, tant je connaissais peu les ruses, les profondeurs... J'admirais qu'il pût y avoir des lois si contraires au bon sens. Or, on me l'a fait voir cette loi, où j'ai lu ce qui suit à l'article cité :

« Le domicile politique de tout Français est dans le département où il a son domicile réel. Néan-

moins il pourra le transférer dans tout autre département où il paiera des contributions directes, à la charge par lui d'en faire, six mois d'avance, une déclaration expresse devant le préfet du département où il aura son domicile politique actuel, et devant le préfet du département où il voudra le transférer.

« La translation du domicile réel ou politique ne donnera l'exercice du droit politique, relativement à l'élection des députés, qu'à celui qui, dans les quatre ans antérieurs, ne l'aura point exercé dans un autre département. »

Tout cela paraît fort raisonnable, mais s'y trouve-t-il un seul mot qui autorise le préfet à demander un acte tel que celui dont il est question dans la circulaire, et qui m'oblige à le produire ? Il ne s'agit là d'autre chose que de translation de domicile, et l'on m'applique cet article à moi, cultivant l'héritage de mon père et de mon grand-père, et de cette application résulte la demande d'une preuve négative qu'aucune loi ne peut exiger.

Il faut cependant m'y résoudre et montrer à la préfecture que je n'ai voté nulle part. Sans cela je ne puis voter ici, sans cela je perds mon droit, et le pis de l'affaire, c'est que ce sera ma faute. La même circulaire le dit expressément, et finit par ces mots :

J'ai lieu de croire que vous vous empresserez de m'envoyer la pièce dont la loi réclame la remise (quoique la loi n'en dise rien), afin de ne pas vous

priver de l'avantage de concourir à des choix utiles et honorables. On aurait droit de vous reprocher votre négligence, si vous en apportiez dans cette circonstance.

Belle conclusion ! Si je néglige de prouver que je n'ai voté nulle part, si je ne produis une pièce impossible à produire, je suis déchu de mon droit, et de plus ce sera ma faute. Ciel, donnez-nous patience ! C'est là ce qu'on appelle ici administrer, et ailleurs gouverner.

Je ne m'arrêterai pas davantage, Messieurs, à vous faire sentir le ridicule de ce qu'on exige de moi. La chose parle d'elle-même. Je n'ai vu personne qui ne fût choqué de l'absurdité de telles demandes, et affligé en même temps de la figure que font faire au Gouvernement ceux qui emploient, en son nom, de si pitoyables finesses, en le servant, à ce qu'ils disent. Dieu nous préserve, vous et moi, d'être jamais servis de la sorte ! Non, parmi tant d'individus qui dans les choses de cette nature diffèrent d'opinion presque tous, et desquels on peut dire avec juste raison, autant de têtes, autant d'avis et de façons de voir toutes diverses, je n'en ai pas trouvé un seul qui pût rien comprendre aux prétextes dont on se sert pour m'écarter de l'assemblée électorale. Et par quelle raison veut-on m'en éloigner ? Que craint-on de moi qui, depuis trente ans, ayant vu tant de pouvoirs nouveaux, tant de gouvernemens se succéder, me suis accommodé à tous, et n'en ai blâmé que les abus, partisan déclaré

de tout ordre établi, de tout état de choses supportable, ami de tout gouvernement, sans rien demander à aucun ? D'où peut venir, Messieurs, ce système d'exclusion dirigé contre moi, contre moi seul ? car je ne crois pas qu'on ait fait à personne les mêmes difficultés, et j'ai lieu de penser que des lettres imprimées, et en apparence adressées à tous les électeurs de ce département, ont été composées pour moi. Par où ai-je pu m'attirer cette attention, cette distinction ? Je l'ignore, et ne vois rien dans ma vie, dans ma conduite, jusqu'à ce jour, qui puisse être suspect de mauvaise intention, de cabale, d'intrigue, de vue particulière ou d'esprit de parti, ni faire ombrage à qui que ce soit. Est-ce haine personnelle de M. le préfet ? me croit-il son ennemi, parce qu'il m'est arrivé de lui parler librement ? Il se tromperait fort. Ce n'est pas d'aujourd'hui, ni avec lui seulement, que j'en use de cette façon. J'ai bien d'autres griefs, moi Courier, contre lui qui cherche à me ravir le plus beau, le plus cher, le plus précieux de mes droits, et pourtant je ne lui en veux point. Je sais à quoi oblige une place, ou je m'en doute, pour mieux dire, et plains les gens qui ne peuvent ni parler ni agir d'après leur sentiment, s'ils ont un sentiment.

Mon droit est évident, palpable, incontestable. Tout le monde en convient, et nul n'y contredit, excepté le préfet. Je vous prie donc, Messieurs, de m'inscrire sur les listes où mon nom doit paraître et n'a pu être omis que par la plus insigne mau-

vaise foi. Je suis électeur, je veux l'être et en exercer tous les droits. Je n'y renoncerai jamais, et je déclare ici, Messieurs, devant vous, devant tous ceux qui peuvent entendre ma voix, je les prends à témoin que je proteste ici contre toute opération que pourrait faire sans moi le collège électoral, et regarde comme nulle toute nomination qui en résulterait, à moins qu'une décision légale n'ait statué sur la requête que j'ai l'honneur de vous adresser.





LETTRES PARTICULIÈRES.

LETTRE PREMIÈRE.

Tours , le 18 octobre 1820.



'AI reçu la vôtre du 12. Nos métayers sont des fripons qui vendent la poule au renard ; leurs valets me semblent comme à vous les plus méchants drôles qu'on ait vus depuis bien du temps. Ils ont mis le feu aux granges, et maintenant, pour l'éteindre, ils appellent les voleurs. Que faire ? sonner le tocsin ? les secours sont à craindre presque autant que le feu. Croyez-moi ; sans esclandre, à nous seuls, étouffons la flamme, s'il se peut. Après cela nous verrons ; nous ferons un autre bail avec d'autres fripons ; mais il faudra compter, il faudra faire une part à cette valetaille, puisqu'on ne peut s'en passer, et surtout point de pot de vin.

Voilà mon sentiment sur ce que vous nous mandez. En revanche, apprenez les nouvelles du

pays. A Saumur il y a eu bataille, coups de fusil, mort d'homme; le tout à cause de Benjamin Constant. Cela se conte de deux façons.

Les uns disent que Benjamin, arrivant à Saumur, dans sa chaise de poste avec madame sa femme, insulta sur la place toute la garnison qu'il trouva sous les armes, et particulièrement l'école d'équitation. Cela ne me surprend point; il a l'air ferrailleur, surtout en bonnet de nuit, car c'était le matin. Douze officiers se détachent, tous gentilshommes de nom, marchent à Benjamin, voulant se battre avec lui; l'arrêtent, et d'abord, en gens déterminés, mettent l'épée à la main. L'autre mit ses lunettes pour voir ce que c'était. Ils lui demandaient *raison*. « Je vois bien, leur dit-il, que c'est ce qui vous manque. Vous en avez besoin; mais je n'y puis que faire. Je vous recommanderai au bon docteur Pinel qui est de mes amis. » Sur ces entrefaites arrive l'autorité, en grand costume, en écharpe, en habit brodé, qui intime l'ordre à Benjamin de vider le pays, de quitter sans délai une ville où sa présence mettait le trouble. Mais lui : « C'est moi, dit-il, qu'on trouble. Je ne trouble personne, et je m'en irai, Messieurs, quand bon me semblera. » Tandis qu'il contestait, refusant également de partir et de se battre, la garde nationale s'arme, vient sur le lieu, sans en être requise et *proprio motu*. On s'aborde; on se choque; on fait feu de part et d'autre. L'affaire a été chaude. Les gentilshommes seuls en ont eu tout l'honneur. Les

officiers de fortune et les bas-officiers ont refusé de donner, ayant peu d'envie, disaient-ils, de combattre avec la noblesse, et peu de chose à espérer d'elle. Voilà un des récits.

Mais notez en passant que les bas-officiers n'aiment point la noblesse. C'est une étrange chose ; car enfin la noblesse ne leur dispute rien, pas un gentilhomme ne prétend être caporal ou sergent. La noblesse, au contraire, veut assurer ces places à ceux qui les occupent, fait tout ce qu'elle peut pour que les bas-officiers ne cessent jamais de l'être, et meurent bas-officiers, comme jadis au bon temps. Eh bien ! avec tout cela, ils ne sont pas contents. Bref, les bas-officiers, ou ceux qui l'ont été, qu'on appelle à présent officiers de fortune, s'accommodent mal avec les officiers de naissance, et ce n'est pas d'aujourd'hui.

De fait, il m'en souvient ; ce furent les bas-officiers qui firent la Révolution autrefois. Voilà pourquoi peut-être ils n'aiment point du tout ceux qui la veulent défaire, et ceci rend vraisemblable le dialogue suivant, qu'on donne pour authentique, entre un noble lieutenant de la garnison de Saumur et son sergent-major.

« Prends ton briquet, Francisque, et allons assommer ce Benjamin Constant. — Allons, mon lieutenant. Mais qui est ce Benjamin ? — C'est un coquin, un homme de la Révolution. — Allons, mon lieutenant, courons vite l'assommer. C'est donc un de ces gens qui disent que tout allait mal du temps

de mon grand-père ? — Oui. — Oh ! le mauvais homme ! et je gage qu'il dit que tout va mieux maintenant ? — Oui. — Oh ! le scélérat. Dites-moi, mon lieutenant ; on va donc rétablir tout ce qui était jadis ? — Assurément, mon cher. — Et ce Benjamin ne veut pas ? — Non, le coquin ne veut pas. — Et il veut qu'on maintienne ce qui est à présent ? — Justement. — Quel maraud ! Dites-moi, mon lieutenant, ce bon temps-là, c'était le temps des coups de bâton, de la *schlague* pour les soldats ? — Que sais-je, moi ? — C'était le temps des coups de plat de sabre ? — Que veux-tu que je te dise ? ma foi, je n'y étais pas. — Je n'y étais pas non plus ; mais j'en ai ouï parler ; et, s'il vous plaît, il dit, ce monsieur Benjamin, que tout cela n'était pas bien ? — Oui. C'est un drôle qui n'aime que sa Révolution ; il blâme généralement tout ce qui se faisait alors. — Alors, mon lieutenant, nous autres sergens, pouvions-nous devenir officiers ? — Non, certes, dans ce temps-là. — Mais la Révolution changea cela, je crois, nous fit des officiers, ôta les coups de bâton ? — Peut-être ; mais qu'importe ? — Et ce Benjamin-là, dites-vous, mon lieutenant, approuve la Révolution, ne veut pas qu'on remette les choses comme elles étaient ? — Que de discours ! marchons. — Allez, mon lieutenant ; allez en m'attendant. — Ah ! coquin, je te devine. Tu penses comme Benjamin ; tu aimes la Révolution. — Je hais les coups de bâton. — Tu as tort, mon ami ; tu ne sais pas ce que c'est. Ils

ne déshonorent point quand on les reçoit d'un chef ou bien d'un camarade. Que moi, ton lieutenant, je te donne la bastonnade, tu la donnes aux soldats en qualité de sergent ; aucun de nous, je t'assure, ne serait déshonoré. — Fort bien. Mais, mon lieutenant, qui vous la donnerait ? — A moi ? personne, j'espère. Je suis gentilhomme. — Je suis homme. — Tu es un sot, mon cher. C'était comme cela jadis. Tout allait bien. L'Ancien Régime vaut mieux que la Révolution. — Pour vous, mon lieutenant. — Puis, c'est la discipline des puissances étrangères. Anglais, Suisses, Allemands, Russes, Prussiens, Polonais, tous bâtonnent le soldat. Ce sont nos bons amis, nos fidèles alliés ; il faut faire comme eux. Les cabinets se fâcheront, si nous voulons toujours vivre et nous gouverner à notre fantaisie. Martin bâton commande les troupes de la Sainte-Alliance. — Ma foi, mon lieutenant, je n'ai pas grande envie de servir sous ce général ; et puis, je vous l'avoue, j'aime l'avancement. Je voudrais devenir, s'il y avait moyen, maréchal. — Oui, j'entends, maréchal des logis dans la cavalerie. — Non, ce n'est pas cela. — Quoi ? maréchal ferrant ? — Non. — Propos séditieux. Tu te gâtes, Francisque. Qui diable te met donc ces idées dans la tête ? tu ne sais ce que tu dis. Tu rêves, mon ami ; ou bien tu n'entends pas la distinction des classes. Moi, noble, ton lieutenant, je suis de la haute classe. Toi, fils de mon fermier, tu es de la basse classe. Comprends-tu maintenant ? Or, il

faut que chacun demeure dans sa classe ; autrement ce serait un désordre, une cohue ; ce serait la Révolution. — Pardon, mon lieutenant ; répondez-moi, je vous prie. Vous voulez, j'imagine, devenir capitaine ? — Oui. — Colonel ensuite ? — Assurément. — Et puis général ? — A mon tour. — Puis maréchal de France ? — Pourquoi non ? Je peux bien l'espérer comme un autre. — Et moi, je reste sergent ? — Quoi ! ce n'est pas assez pour un homme de ta sorte, né rustre, fils d'un rustre ? Souviens-toi donc, mon cher, que ton père est paysan. Tu voudrais me commander peut-être ? — Mon lieutenant, le maréchal duc de ... qui nous passe en revue, est fils d'un paysan ? — On le dit. — Il vous commande. — Eh ! vraiment, c'est le mal. Voilà le désordre qu'a produit la Révolution. Mais on y remédiera, et bientôt, j'en suis sûr, mon oncle me l'a dit, on arrangera cela en dépit de Benjamin, qui sera pendu le premier, si nous ne l'assomons tout à l'heure. Viens, Francisque, mon ami, mon frère de lait, mon camarade ; viens, sabrons tous ces vilains avec leur Benjamin. Il n'y a point de danger ; tu sais bien qu'à Paris ils se sont laissé faire. — Allez, mon lieutenant, mon camarade ; allez devant et m'attendez. — Francisque, écoute-moi. Si tu te conduis bien, que tu sabres ces vilains quand je te le commanderai, si je suis content de toi, j'écrirai à mon père qu'il te fasse laquais, garde-chasse ou portier. — Allez, mon lieutenant. — Oh ! le mauvais sujet. Va, tu

en mangeras, de la prison ; je te le promets. »

D'autres content autrement. L'arrivée de Benjamin, annoncée à Saumur, fit plaisir aux jeunes gens, qui voulurent le fêter : non que Benjamin soit jeune ; mais ils disent que ses idées sont de ce siècle-ci, et leur conviennent fort. La jeunesse ne vaut rien nulle part, comme vous savez ; à Saumur elle est pire qu'ailleurs. Ils sortent au-devant du député de gauche, et vont à sa rencontre avec musique, violons, flûtes, fifres, hautbois. Les gentilshommes de la garnison, qui ne veulent entendre parler ni du siècle ni de ses idées, trouvèrent celle-là très-mauvaise, et résolus de troubler la fête, attaquent les donneurs d'aubade, croyant ne courir aucun risque. Mais, en ce pays-là, la garde nationale ne laisse point sabrer les jeunes gens dans les rues ; aussi n'est-elle pas commandée par un duc. La garde nationale armée fit tourner tête aux nobles assaillans, qui bientôt, mal menés, quittent le champ de bataille en y laissant des leurs. Tel est le second récit,

A Nogent-le-Rotrou, il ne faut point danser, ni regarder danser, de peur d'aller en prison. Là, les droits réunis s'en viennent au milieu d'une fête de village *exercer* (c'est le mot, nous appelons cela *vexer*) ; on chasse mes coquins. Gendarmes aussitôt arrivent ; en prison le bal et les violons, danseurs et spectateurs, en prison tout le monde. Un maire verbalise ; un procureur du Roi (c'est comme qui dirait *un loup quelque peu cleric*) voit là-dedans des complots, des machinations, des ramifications !

Que ne voit pas le zèle d'un procureur du Roi ! Il traduit devant la cour d'assises vingt pauvres gens qui ne savaient pas que le Roi eût un procureur. Les uns sont artisans, les autres laboureurs, quelques-uns parens du maire, tous perdus sans ressource. Qui sèmera leur champ ? Qui fera leurs travaux pendant six mois de prison ou plus ? Qui prendra soin de leurs familles ? Et sortis, s'ils en sortent, que deviendront-ils après ? mendiens ou voleurs par force ; nouvelle matière pour le zèle de M. le procureur du Roi.

Ici scène moins grave ; il s'agit de préséance. A l'église c'était grande cérémonie, office pontifical, cierges allumés, faux-bourdon, procession, cloches en branle ; le concours des fidèles et cet ordre pompeux faisaient plaisir à voir. Au beau milieu du chœur deux champions, couverts d'or, se gourment, s'apostrophent. « Ote-toi. — Non, c'est ma place. — C'est la mienne. — Tu mens. » Coups de pied, coups de poing. « Tu n'es pas royaliste. — Je le suis plus que toi. — Non, mais moi plus que toi. Je te le prouverai, je te le ferai voir. » Notre mère sainte Église, affligée du scandale, y voulut mettre fin ; le ministre du Très-Haut arrive, crossé, mitré. « Ah ! Monsieur le général ! ah ! Monsieur le commandant de la garde nationale ! Mon cher comte ! mon cher chevalier ! Laissez là cette chaise, Monsieur le général ; rengânez votre épée, Monsieur le commandant. »

Par malheur le payeur ne se trouvait pas là, car

il eût apaisé la noise tout d'abord, en faisant voir à ces messieurs ce que chacun d'eux touche par mois du Gouvernement ; on eût pu calculer, en francs, de combien l'un était plus royaliste que l'autre, et régler les rangs sans dispute. La charge de payeur devrait toujours s'unir à celle de maître des cérémonies. Je l'ai dit à Perceval, un de nos députés ; il en fera la proposition dès qu'il sera conseiller d'État.

Mais dites-moi, je vous prie, vous qui avez couru sauriez-vous un pays où il n'y eût ni gendarmes, ni rats de cave, ni maire, ni procureur du Roi, ni zèle, ni appointemens (je voulais dire *dévouement* ; n'importe, c'est tout un), ni généraux, ni commandans, ni nobles, ni vilains qui pensent noblement ? Si vous savez un tel pays sur la mappemonde, montrez-le-moi, et me procurez un passe-port.

Voilà Perceval en bon chemin. Secrétaire de la guerre ! cela s'appelle tirer son épingle du jeu. C'est un habile garçon ; il n'en demeurera pas là : tant vaut l'homme, tant vaut la députation. Les sots n'attrapent rien ; quelques-uns y mettent du leur. Il n'ose, dit-on, revenir ici de peur de la sérénade. Quelle faiblesse ! je me moquerais et de la sérénade et de mes commettans. Bellart n'en est pas mort à Brest. Un autre de nos députés, M. Gouin Moisan, est ici un peu fâché, à ce qu'on dit, de n'avoir pu encore rien tirer des ministres, ni pour lui, ni pour sa famille. Ce M. Gouin Moisan est un honnête marchand que la noblesse

méprise, et qui vote avec elle sans qu'elle le méprise moins, comme vous pensez bien. Pour les services par lui rendus au parti gentilhomme, il voudrait qu'on le fit noble ; il se contenterait du titre de baron. La noblesse française n'a point de baron Gouin et s'en passe volontiers ; mais Gouin ne se passe pas de noblesse. Depuis trois ans entiers, il se lève, il s'assied avec le côté droit, dans l'espérance d'un parchemin. Quand on peut à ce prix rendre les gens heureux, il faut avoir le cœur bien ministériel pour les laisser languir. Le service des nobles est dur et profite peu ; on leur sacrifie tout ; on renie ses amis, ses œuvres, ses paroles ; on abjure le vrai ; toujours dire et se dédire, parler contre son sens, combattre l'évidence et mentir sans tromper ; je ne m'étonne pas que de Serre en soit malade. Renoncer à toute espèce de bonne foi, d'approbation de soi-même et d'autrui ; affronter le haro, l'indignation publique ! pour qui ? pour des ingrats qui vous paient d'un cordon et disent : « Le sieur Lainé, le nommé de Villèle, un certain Donnadieu. Eh ! bonjour, mon ami, votre père fait-il toujours de bons souliers ? Ça, vous dînez chez moi, quand je n'aurai personne. Voilà la récompense. Va, pour de telles gens, va trahir ton mandat, et livre à l'étranger ta patrie et tes dieux. » Ainsi parle un vilain dégoûté de bien penser ; mais *la moindre faveur d'un coup d'œil caressant* le rengage comme Sosie, et fait taire la conscience, la patrie et le mandat.

Nous en allons faire de nouveaux, je dis des députés, Dieu sait quels, blancs ou noirs, mais bonnes gens, à coup sûr. En attendant ce jour, on rit de la querelle de Paul et du préfet ; c'est affaire d'élections. Paul veut être électeur ; le préfet ne veut pas qu'il le soit, et lui fait la plaisante chicane... Paul n'a pas de domicile, dit le préfet, attendu qu'il a été soldat ; il a femme et enfant dans ce département, cultive son héritage, habite la maison de son père et de son grand-père, paie 1,300 francs d'impôts : tout cela n'y fait rien. Il a été soldat pendant seize ans, rebelle aux puissances étrangères, aux cabinets de l'Europe ; il a quitté le pays. Que ne restait-il chez lui ? ou, s'il eût émigré... C'est un mauvais sujet, un vagabond, indigne d'être même électeur. Cette bouffonnerie réjouit toute la ville, et le département, et le bonhomme Paul, qui, labourant son champ, se moque des cabinets. Adieu, portez-vous bien ; que tout ceci soit entre nous.

COURIER.





LETTRE II.

Tours, 28 novembre 1820.



Vous êtes babillard, et vous montrez mes lettres, ou bien vous les perdez; elles vont de main en main, et tombent dans les journaux. Le mal serait petit si je ne vous mandais que les nouvelles du Pont - Neuf; mais de cette façon tout le monde sait nos affaires. Et croyez-vous, je vous prie, moi qui ai toujours fui la mauvaise compagnie, que je prenne plaisir à me voir dans la Gazette?

Notre vigne n'est point si chétive qu'on le voudrait bien faire croire. Les vieilles souches, à vrai dire, sont pourries jusqu'au cœur, et le fruit n'en vaut guère; mais un jeune plant s'élève, qui va prendre le dessus et couvrir tout bientôt. Laissez-le croître avec cette vigueur, cette sève, seulement cinq ou six ans encore, et vous m'en direz des nouvelles.

Si vous me promettiez de tenir votre langue, je vous conteraï... mais non; car vous iriez tout dire, et je suis averti; je vous conteraï nos élections,

comment tout cela s'est passé, la messe du Saint-Esprit, le noble pair et son urne, le club des gentilshommes, l'embarras du préfet, et d'autres choses non moins utiles à savoir qu'agréables ; mais quoi ? vous ne pouvez rien taire ; un peu de discrétion est bien rare aujourd'hui. Les gens crèveraient plutôt que de ne point jaser, et vous tout le premier. Vous ne saurez rien cette fois ; pas un mot, nulle nouvelle ; pour vous punir, je veux ne vous rien dire, si je puis.

Oui, par ma foi, c'était une chose curieuse à voir. Figurez-vous, sur une estrade, un homme tout brillant de crachats, devant lui une table, et sur la table une urne. Si vous me demandez ce que c'est que cette urne, cela m'avait tout l'air d'une boîte de sapin. L'homme, c'était le président, comte Villemanzy, noble pair, dont le père n'était ni pair ni noble, mais procureur fiscal, ou quelque chose d'approchant. Je note ceci pour vous qui aimez la nouvelle noblesse. Jadis Larochefoucault était de votre avis, il la voulait toute neuve ; neuve elle se vendait alors ; elle valait mieux. La vieille ne se vendait pas. Pour moi ce m'est tout un, l'ancienne, la nouvelle, la Tremouille ou Godin, Rohan ou Ravigot, j'en donne le choix pour une épingle.

Il tira de sa poche une longue écriture (c'est le président que je dis), et lut : « *Le Roi tout seul pouvait faire les lois ; il en avait le droit et la pleine puissance ; mais par un rare exemple de bonté paternelle, il veut bien prendre notre avis.* » Je n'enten-

dis pas le reste ; on cria *Vive le Roi, les Princes, les Princesses et le duc de Bordeaux*. Puis le président se lève. Nous étions au parterre quelque deux cent cinquante, choisis par le préfet pour en choisir d'autres qui doivent lui demander des comptes. Le président debout nous donna des billets sur lesquels chacun de nous devait écrire deux noms ; mais il fallut jurer d'abord. Nous jurâmes tous. Nous levâmes la main de la meilleure grâce du monde et en gens exercés. Puis, nos billets remplis, le président les reprenait avec le doigt index et le pouce seulement, ses manchettes retroussées, les remettait dans la boîte d'où nous vîmes sortir un ultra-royaliste et un ministériel.

Sans être son compère, j'avais parié pour cela et deviné d'abord ce qui devait sortir de la boîte ou de l'urne, par un raisonnement tout simple et le voici. Nous étions trois sortes de gens appelés là par le préfet, gens de droite, aisés à compter ; gens de gauche, aussi peu nombreux, et gens du milieu à foison, qui, se tournant d'un côté, font le gain de la partie, et se tournent toujours du côté où l'on mange. Or, en arrivant, je sus que tous ceux de la droite dînaient chez le préfet ou chez l'homme aux crachats avec ceux du milieu, et que ceux de la gauche ne dînaient nulle part. J'en conclus aussitôt que leur affaire était faite ; qu'ils perdraient la partie, et paieraient le dîner dont ils ne mangeraient pas ; je ne me suis point trompé.

J'étais là le plus petit des grands propriétaires,

ne sachant où me placer parmi tant d'honnêtes gens qui payaient plus que moi, quand je trouvai, devinez qui ? Cadet Roussel, vieille connaissance, à qui je dis, en l'abordant : « Qu'as-tu, Cadet ? » Puis je me repris : « Qu'avez-vous, M. de Cadet ? (car c'est sa nouvelle fantaisie de mettre un *de* avec son nom, depuis qu'il est éligible et maire de sa commune), je vous vois soucieux, inquiet. — Ce n'est pas sans sujet, me dit-il. J'ai trois maisons, comme vous savez : l'une est celle de mon père, où je n'habite plus ; l'autre appartenait ci-devant à M. le marquis de... chose, qui s'en alla, je ne sais pourquoi, dans le temps de la Révolution. J'achetai sa maison pendant qu'il voyageait. C'est celle où je demeure et me trouve fort bien. La troisième appartenait à Dieu, et de même je m'en suis accommodé. Je viens de voir là-bas, vers la droite, des gens qui parlaient de restituer, et disaient que de mes trois maisons la dernière doit retourner à Dieu, les deux autres pourraient servir à recomposer une grande propriété pour le marquis. A ce compte, je n'aurais plus de maison. Je vous avoue que cela m'a donné à penser. — C'est dommage pour vous, lui dis-je, que d'autres comme vous, peu amis de la restitution, ne se trouvent point ici. On ne les a pas invités, et je m'étonne de vous y voir. — Ah ! me dit-il, c'est que je pense bien. Je ne pense point comme la canaille. Je vois la haute société, ou je la verrai bientôt du moins, car mon fils me doit présenter chez ses parens. — Qui ? quels parens ? — Eh ! oui, mon fils

de la Rousselière se marie, ne le savez-vous point ? il épouse une fille d'une famille... Ah ! il sera dans peu quelque chose. J'espère par son moyen arranger tout. — J'entends, vous voudriez par son moyen voir la haute société et ne point restituer. — Justement. — Garder l'hôtel de *chose* et y recevoir le marquis ? — C'est cela. — Vous aurez de la peine. »

Comme je regardais curieusement partout, j'aperçus Germain dans un coin, parlant à quelques-uns de la gauche ; il semblait s'animer, et, m'approchant, je vis qu'il s'agissait entre eux de ce qu'on devait écrire sur ces petits billets. « Écrivez, disait-il, écrivez le bonhomme Paul, qui demeure là-haut sur le coteau du Cher. Il n'est pas jacobin, mais il ne veut point du tout qu'on pendre les jacobins ; il n'aime pas Bonaparte, mais il ne veut point qu'on emprisonne les bonapartistes : nommez-le, croyez-moi. Il sait écrire, parler ; il vous défendra bien ; vous êtes sûrs au moins qu'il ne vous vendra pas ; c'est quelque chose à présent. — Non, répondirent-ils, ce Paul n'est pas des nôtres. — Il en sera bientôt, reprit Germain, car on l'a vu toujours du parti opprimé. Aristocrate sous Robespierre, libéral en 1815, il va être pour vous, et ne vous renoncera que quand vous serez forts, c'est-à-dire insolens. — Non, nous voulons des nôtres. — Mais personne n'en veut ; vous allez être seuls, et que pensez-vous faire ? — Rien, nous voulons ceux-là. Ils ne savent pas grand'chose, et sont peut-être un peu sujets à

caution. Mais ce sont nos compères, et Paul, dont vous parlez, n'est compère de personne.» Germain, à ce discours : « Mes amis, leur dit-il, je crois que vous serez pendus, vous et les vôtres, oui, pendus à vos pruniers. et j'aurai le plaisir d'y avoir contribué. Car je vais de ce pas me joindre à Messieurs de droite, et voter avec eux. Que me faut-il à moi ? culbuter les ministres ; pour cela les ultras sont aussi bons que d'autres, sinon meilleurs. Adieu. »

Je voulais passer avec lui du côté des honnêtes gens. Mais en chemin je trouvai des ministériels qui parlaient de *places*, et disaient : « Il n'y en a point qui soit sûre. » Comme j'entends un peu la fortification, je m'arrêtai à les écouter. « Il n'y en a pas une, disaient-ils, sur laquelle on puisse compter. — C'est sans doute, leur dis-je, que les remparts ne sont pas bien entretenus, ou faute d'approvisionnement ? » Ils me regardaient étonnés. « Oui, reprit un d'eux, que je meure s'il y a une place à présent, qu'aucune Compagnie d'assurances voulût garantir pour un mois. — Cependant, leur dis-je, il me semble qu'avec de grandes demi-lunes, des fronts en ligne droite et un bon défilement, on doit tenir un certain temps. » Ils me regardèrent plus surpris que la première fois, et le même homme continua : « Ma foi, vu leur peu de sûreté, les places aujourd'hui ne valent pas grand'chose. — Vous voulez dire, lui répliquai-je, que les meilleures ont été livrées à l'ennemi ? »

Comme je semblais les gêner, je m'en allai, fâché de quitter cette conversation, et plus loin je ren-

contraî l'honnête procureur, qui passe pour mener tout le parti noble ici. C'est Calas ou Colas qu'on le nomme, je crois ; garçon d'un vrai mérite. Avez-vous remarqué que depuis quelque temps les nobles nulle part ne font rien, s'ils ne sont menés par des vilains ? Qu'est-ce que Lainé, de Villèle, Ravez, Donnadieu, Martainville, sinon les chefs de la noblesse, et tous vilains ? Sans eux, que deviendrait le parti des puissances étrangères, réduit à M. de Marcellus ? et chez ces puissances, qu'aurait fait la noblesse allemande, si les vilains ne l'eussent entraînée contre l'armée de Bonaparte, qui elle-même alla très-bien, étant menée par des vilains, mal aussitôt qu'elle fut commandée par des nobles ? Autre point à noter. Mais où en étions-nous ? à Colas, procureur et chef de la noblesse. « Je suis content, disait-il, oui, je suis fort content de M. de Duras ; il a du caractère, et je n'aurais pas cru qu'un gentilhomme, un duc..... aussi, l'ai-je fait président de notre club des Carmélites, club d'honnêtes gens. Nous nous assemblâmes hier, lui président, moi secrétaire ; nous avons tous prêté serment entre les mains de M. le duc. Ils ont juré, foi de gentilhomme, moi, foi de procureur, et j'ai fait le procès-verbal de la séance. Mais, le bon de l'affaire, c'est que le préfet s'est avisé d'y trouver à redire. Là-dessus nous l'avons mené de la belle manière, et M. de Duras a montré ce qu'il est : « Monsieur, lui a-t-il dit, je vous défends, au « nom de mon Gouvernement, de vous mêler des

« élections. » Voilà parler cela, et voilà ce que c'est que de la fermeté. Le pauvre préfet n'a su que dire. Je vous assure, moi, que la noblesse a du bon, et fera quelque chose, Dieu aidant, avec les puissances étrangères. Tout cela ne demande qu'à être un peu conduit, et j'en fais mon affaire. »

Il continua, et je l'écoutais avec grand plaisir, quand le président, m'appelant, me donna un de ces billets où il fallait écrire deux noms. Pour moi, j'y voulais mettre Aristide et Caton. Mais on me dit qu'ils n'étaient pas sur la liste des éligibles. J'écrivis Bignon et un autre ; Bignon, vous le connaissez, je crois, celui qui ne veut pas qu'on proscrive ; et je m'en allai comme j'étais venu, à travers les gendarmes.

Je voudrais bien répondre à ce Monsieur du journal. Car, comme vous savez, j'aime assez causer. Je me fais tout à tous, et ne dédaigne personne ; mais je le crois fâché. Il m'appelle jacobin, révolutionnaire, plagiaire, voleur, empoisonneur, faussaire, pestiféré ou pestifère, enragé, imposteur, calomniateur, libelliste, homme horrible, ordurier, grimacier, chiffonnier. *C'est tout, si j'ai mémoire.* Je vois ce qu'il veut dire : il entend que lui et moi sommes d'avis différent ; peut-être se trompe-t-il.*

Il aime les ministres, et moi aussi je les aime ; je leur suis trop obligé pour ne pas les aimer. Jamais je n'ai eu recours à eux, qu'ils ne m'aient rendu bonne et prompte justice. Ils m'ont tiré trois fois des mains de leurs agens. C'est bien, si vous voulez,

un peu ce que ce Romain appelait *beneficium latronis, non occidere*. Mais enfin c'est *beneficium*. Et, quand tout le monde est larron, le meilleur est celui qui ne tue pas.

J'aime bien mieux les ministres que Messieurs les jurés nommés par le préfet, mieux que les électeurs choisis par le préfet, beaucoup mieux que mes juges qu'on appelle naturels, et dont je n'ai jamais pu obtenir une sentence qui eût le moindre air d'équité. J'aime cent fois mieux le Gouvernement ministériel qu'un jeu, une piperie, une ombre de Gouvernement rimant en *el*; je suis plus ministériel que Monsieur du journal, et *si* je le suis gratis.

Il dit que nous sommes libres, et j'en dis tout autant; nous sommes libres, comme on l'est la veille d'aller en prison. « Nous vivons à l'aise, ajoute-t-il, et rien ne nous gêne à présent. » Je sens ce bonheur, et j'en jouis comme faisait Arlequin, dit-on, qui, tombant du haut d'un clocher, se trouvait assez bien en l'air, avant de toucher le pavé.

Il n'est que de s'entendre. Cet homme-là et moi sommes quasi d'accord, et ne nous en doutions pas. Il se plaint de mon langage. Hélas! je n'en suis pas plus content que lui. Mon style lui déplaît; il trouve ma phrase obscure, confuse, embarrassée. Oh! qu'il a raison, selon moi! Il ne saurait dire tant de mal de ma façon de m'exprimer, que je n'en pense davantage, ni maudire plus que je ne fais la faiblesse, l'insuffisance des termes que j'emploie. Autant la

plupart s'étudient à déguiser leur pensée, autant il me fâche de savoir si peu mettre la mienne au jour. Ah! si ma langue pouvait dire ce que mon esprit voit, si je pouvais montrer aux hommes le vrai qui me frappe les yeux, leur faire détourner la vue des **fausses grandeurs qu'ils** poursuivent, et regarder la liberté, tous l'aimeraient, la désireraient. Ils connaîtraient, en rougissant, qu'on ne gagne rien à dominer, qu'il n'est tyran qui n'obéisse, ni maître qui ne soit esclave; et perdant la funeste envie de s'opprimer les uns les autres, ils voudraient vivre et laisser vivre. S'il m'était donné d'exprimer, comme je le sens, ce que c'est que l'indépendance, Decazes reprendrait la charrue de son père, et le Roi, pour avoir des ministres, serait obligé d'en requérir, ou de faire faire ce service à tour de rôle, par corvée, sous peine d'amende et de prison.

Sur les injures je me tais : il en sait plus que moi ; je n'aurais pas beau jeu. Mais il m'appelle *loustic*, et c'est là-dessus que je le prends. Il dit, et croit bien dire, parlant de moi, *le loustic du parti national*, et fait là une faute, sans s'en douter, le bonhomme ! Ce mot est étranger. Lorsqu'on prend le mot des puissances étrangères, il ne faut pas le changer. Les puissances étrangères disent *loustig*, non *loustic*, et je crois même qu'il ignore ce que c'est que le *loustig* dans un régiment *Teutsche*. C'est le plaisant, le jovial qui amuse tout le monde, et fait rire le régiment, je veux dire les soldats et les bas-officiers ; car tout le reste est noble, et,

comme de raison, rit à part. Dans une marche, quand le *loustig* a ri, toute la colonne rit et demande : « Qu'a-t-il dit ? » Ce ne doit pas être un sot. Pour faire rire des gens qui reçoivent des coups de bâton, des coups de plat de sabre, il faut quelque talent, et plus d'un journaliste y serait embarrassé. Le *loustig* les distrait, les amuse, les empêche quelquefois de se pendre, ne pouvant désertier, les console un moment de la *schlague*, du pain noir, des fers, de l'insolence des nobles officiers. Est-ce là l'emploi qu'on me donne ? Je vais avoir de la besogne. Mais quoi ? j'y ferai de mon mieux. Si nous ne rions encore, quoi qu'il puisse arriver, il ne tiendra pas à moi ; car j'ai toujours été de l'avis du chancelier Thomas Morus : « Ne faire rien contre la conscience, et rire jusqu'à l'échafaud inclusivement. » Comme cet emploi, d'ailleurs, n'a point de traitement, ni ne dépend des ministres, je m'en accommode d'autant mieux.

Tout cela ne serait rien, et je prendrais patience sur les noms qu'il me donne. Mais voici pis que des injures. Il me menace du sabre, non du sien, je ne sais même s'il en a un, mais de celui du soldat. Écoutez bien ceci : « Quand le soldat, dit-il (faites attention ; chaque mot est officiel, approuvé des censeurs), quand le soldat voit ces gens qui n'aiment pas les hautes classes, les classes à privilège, il met d'abord la main sur la garde de son sabre. » *Tudieu, ce ne sont pas des prunes que cela.* Le chiffonnier valait mieux. On ne me sabre pas encore

comme vous voyez ; mais on tardera peu ; on n'attend que le signal du noble qui commande. Profitons de ce moment ; je quitte mon journaliste, et je vais au soldat. « Camarade, lui dis-je. » Il me regarde à ce mot : « Ah ! c'est vous, bonhomme Paul. Comment se portent mon père, ma mère, ma sœur, mes frères et tous nos bons voisins ? Ah ! Paul, où est le temps que je vivais avec eux et vous, vous souvient-il ? labourant mon champ près du vôtre. Combien ne m'avez-vous pas de fois prêté vos bœufs lorsque les miens étaient las ? Aussi vous aidais-je à semer, ou serrer vos gerbes, quand le temps menaçait d'orage. Ah ! bonhomme, si jamais... Comptez que vous me reverrez. Dites à mes bons parens qu'ils me reverront, si je ne meurs. — Tu n'as donc point, lui dis-je, oublié tes parens ? — Non plus que le premier jour. — Ni ton pays ? — Oh ! non. Pays de mon enfance ! terre qui m'as vu naître ! — Mon ami, tu es triste. Tu te promènes seul ; tu fuis tes camarades ; tu as le mal du pays. — Nous l'avons tous, bonhomme Paul. »

Touché de pitié, je m'assieds, et il continue : « Vous savez, père Paul, comment je vivais chez nous, toujours travaillant, labourant ou façonnant ma vigne, et chantant la vendange ou le dernier sillon ; attendant le dimanche pour faire danser ma Sylvine aux *assemblées* de Véretz ou de Saint-Avertin. On m'a ôté de là, pourquoi ? pour escorter la procession, ou bien prendre les armes lorsque le bon Dieu passe. On m'apprend la charge en douze temps.

A quoi bon ? Pour quelle guerre ? On s'y prend de manière à n'avoir jamais de querelle avec les puissances étrangères. Pourquoi donc charger l'arme : et sur qui faire feu ? Je sers ; mais à quoi sers-je ? A rien, bonhomme Paul. Tout cela nous ennuie, et nous fait regretter le pays dans nos casernes. Ah ! Véretz, ah ! Sylvine ! ah ! mes bœufs, mes beaux bœufs ! Fauveau à la raie noire, et l'autre qui avait une étoile sur le front ! Vous en souvient-il, bonhomme Paul ? »

Là-dessus, sans répondre, je lui glisse ce mot : « Sais-tu bien ce qu'on m'a dit de toi ? Mais je n'en crois rien. Je me suis laissé dire que tu voulais nous sabrer. — Moi, vous sabrer, bonhomme ! Quiconque vous l'a dit est un... — Oui, mon ami, c'est un gazetier censuré.

« Mais que fais-tu ? Comment te trouves-tu à ton régiment ? Es-tu content, dis-moi, de tes chefs ? — Fort content, bonhomme, je vous jure. Nos sergens et nos caporaux sont les meilleures gens du monde. Voilà là-bas Francisque, notre sergent-major, brave soldat, bon enfant ; il a fait les campagnes d'Égypte et de Russie, et il fait aujourd'hui sa première communion. — Tout de bon ? — Oui, vraiment ; c'est aujourd'hui le numéro cinq, demain ce sera le numéro six. — Comment ? que veux-tu dire ? — Nous communions par numéros de compagnie, la droite en tête. — Fort bien. Tes officiers ? — Mes officiers ? Ma foi, je ne les connais guère. Nous les voyons à la parade. Nous autres

soldats, bonhomme Paul, nous ne connaissons que nos sergens. Ils vivent avec nous ; ils logent avec nous ; ils nous mènent à vêpres. — En vérité ? Cependant, tu dois savoir, mon cher, si ton capitaine te veut du bien ? — Notre capitaine n'a pas rejoint ; nous ne l'avons jamais vu. Il prêche les missions dans le Midi. — Bon ! Mais ton colonel ? — Oh ! celui-là, nous l'aimons tous. C'est un joli garçon, bien tourné, fait à peindre, bel homme en uniforme, jeune ; il est né peu de temps avant l'émigration. — Dis-moi : il a servi ? — Oh ! oui ; en Angleterre il a servi la messe ; et il y paraît bien, car il aime toujours l'Angleterre et la messe.

— A ce que je puis voir, tu ne te soucies point de rester au régiment, de suivre jusqu'au bout la carrière militaire. — Où me mènerait-elle ? Sergent après vingt ans, la belle perspective ! — Mais, par la loi Gouvion, ne peux-tu pas aussi devenir officier ? — Ah ! officier de fortune ! Si vous saviez ce que c'est ! J'aime mieux labourer et mener bien ma charrue, que d'être ici lieutenant mal mené par les nobles. Adieu, bonhomme Paul ; la retraite m'appelle. Au revoir, mon bonhomme. — Au revoir, mon ami. »

A quatre pas de là, je trouve le seigneur du fief de Haubert, et je lui dis : « Mon gentilhomme, vous n'aurez jamais ces gens-là. — Pourquoi, s'il vous plaît ? — C'est qu'ils ont tâté de l'avancement. Vous voulez toutes les places, mais surtout vous voulez toutes les places d'officier, et vous avez rai-

son ; car sans cela point de noblesse. Eux veulent avancer. Le marquis aura beau faire, c'est une fantaisie qu'il ne leur ôtera pas. Je ne vois guère moyen de vous accommoder. M. Quatremère de Quincy, bourgeois de Paris, vous accordera ce que vous voudrez : privilèges, pensions, traitemens, et la restitution, et la substitution, et la grande propriété. Vous le gagnerez aisément en l'appelant *mon cher ami*, et lui serrant la main quelquefois. Mais les soldats ne se paient point de cette monnaie. Pour lui, l'ancien régime est une chose admirable, c'est le temps des belles manières ; mais, pour les soldats, c'est le temps des coups de bâton. Vous ne les ferez pas aisément consentir à rétrograder jusque-là. Puis le public est pour eux. On sait qu'un bon soldat est un bon officier et un bon général, tant qu'il ne se fait point gentilhomme. On ne le savait pas autrefois. En un mot comme en cent, je vous le dis, M. le vicomte, vous n'aurez jamais en ce pays une armée à vous. — Nous aurons les gendarmes et le procureur du Roi. »

COURIER.

— P. S. M. le Tissier, le dernier de nos députés (j'entends dernier nommé), nous assure, par une circulaire, qu'il a de la vertu plus que nous ne croyons. Il n'acceptera, nous dit-il, ni places, ni titres, ni argent. Beau sacrifice ! car sans doute on ne manquera pas de lui tout offrir. Ses talens oratoires, ses rares connaissances, sa grande réputation

vont lui donner une influence prodigieuse sur l'assemblée des députés de la nation. Les ministres tenteront tout pour s'acquérir un homme comme M. le Tissier; mais leurs avances seront perdues; il n'acceptera rien, dit-il, quand on voudrait le faire gentilhomme et le mettre à la garde-robe.

On va ici couper le cou à un pauvre diable pour tentative d'homicide. Il se plaint, et dit à ses juges : « Supposons qu'en effet j'aie voulu tuer un homme. Vous connaissez des gens qui ont tenté de faire tuer la moitié de la France par les puissances étrangères. Ils voulaient de l'argent, moi aussi. Le cas est tout pareil. Vous n'avez contre moi que des preuves douteuses; vous avez leurs notes secrètes signées d'eux; vous me coupez le cou, et vous leur faites la révérence. »

Je lis avec grand plaisir les Mémoires de Montluc. C'est un homme admirable, il raconte des choses! par exemple, ceci : Un jour, il avait pris quinze cents huguenots, et ne sachant qu'en faire, il écrit à la Cour. Le Roi lui mande de les bien traiter. La Reine lui fait dire de les tuer. Le Roi, qui alors négociait avec leur parti, se flattait d'un accommodement. Mais la Reine mère ne voulait point d'accommodement. Voilà le bon maréchal en peine entre deux ordres si contraires. Enfin il se décide. « Je crus, dit-il, ne pouvoir faillir en obéissant à la Reine. Je tuai mes huguenots, et fis bien; car le traité manqua, la guerre continua et la Reine me sut gré de tout. » Ce livre est plein de

traits pareils. Mais, pour en entendre le fin, il faut savoir l'histoire du temps. Il y avait en France alors deux gouvernemens.

Est-il donc vrai que les notes secrètes ne savent plus où s'adresser, et que tout se brouille là-bas ? Leurs Excellences européennes veulent, dit-on, se couper la gorge ; l'Anglais défie l'Allemand. Celui-ci, plus rusé, lui joue d'un tour de diplomate, gagne le postillon de milord, qui verse Sa Grâce dans un trou, pensant bien lui rompre le cou. Mais l'Anglais roule jusqu'au fond sans s'éveiller, et cuve son vin ; puis, sorti de là, demande raison. Voilà les contes qu'on nous fait, et nous écoutons tout cela. Que vous êtes heureux à Paris de savoir ce qui se passe, et de voir les choses de près, surtout la garde-robe et Rapp dans ses fonctions ! C'est là ce que je vous envie





SIMPLE DISCOURS

DE

PAUL-LOUIS,

VIGNERON DE LA CHAVONNIÈRE,

AUX MEMBRES DU CONSEIL

DE LA COMMUNE DE VÉRETZ,

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE,

A l'occasion d'une souscription proposée par S. E. le
Ministre de l'intérieur.

POUR L'ACQUISITION DE CHAMBORD.

[1821]



Si nous avons de l'argent à n'en savoir que faire, toutes nos dettes payées, nos chemins réparés, nos pauvres soulagés, notre église d'abord (car Dieu passe avant tout) pavée, recouverte et vitrée, s'il nous restait quelque somme à pouvoir dépenser hors de cette commune, je crois, mes

amis, qu'il faudrait contribuer, avec nos voisins, à refaire le pont de Saint-Avertin, qui, nous abrégant d'une grande lieue le transport d'ici à Tours, par le prompt débit de nos denrées, augmenterait le prix et le produit des terres dans tous ces environs; c'est là, je crois, le meilleur emploi à faire de notre superflu, lorsque nous en aurons. Mais d'acheter Chambord pour le duc de Bordeaux, je n'en suis pas d'avis, et ne le voudrais pas quand nous aurions de quoi, l'affaire étant, selon moi, mauvaise pour lui, pour nous et pour Chambord. Vous l'allez comprendre, j'espère, si vous m'écoutez; il est fête, et nous avons le temps de causer.

Douze mille arpens de terre enclos que contient le parc de Chambord, c'est un joli cadeau à faire à qui les saurait labourer. Vous et moi connaissons des gens qui n'en seraient pas embarrassés, à qui cela viendrait fort bien; mais lui, que voulez-vous qu'il en fasse? Son métier, c'est de régner un jour, s'il plaît à Dieu, et un château de plus ne l'aidera de rien. Nous allons nous gêner et augmenter nos dettes, remettre à d'autres temps nos dépenses pressées, pour lui donner une chose dont il n'a pas besoin, qui ne lui peut servir, et servirait à d'autres. Ce qu'il lui faut pour régner, ce ne sont pas des châteaux, c'est notre affection; car il n'est sans cela couronne qui ne pèse. Voilà le bien dont il a besoin et qu'il ne peut avoir en même temps que notre argent. Assez de gens là-bas lui diront le contraire, nos députés tous les premiers, et sa

Cour lui répétera que plus nous payons, plus nous sommes sujets amoureux et fidèles, que notre dévouement croît avec le budget. Mais s'il en veut savoir le vrai, qu'il vienne ici, et il verra, sur ce point-là et sur bien d'autres, nos sentimens fort différens de ceux des courtisans. Ils aiment le prince en raison de ce qu'on leur donne ; nous, en raison de ce qu'on nous laisse ; ils veulent Chambord pour en être, l'un gouverneur, l'autre concierge, bien gagés, bien logés, bien nourris, sans faire œuvre ; et peu leur importe du reste. L'affaire sera toujours bonne pour eux, quand elle serait mauvaise pour le prince, comme elle l'est, je le soutiens ; acquérant de nos deniers pour un million de terres, il perd pour cent millions au moins de notre amitié : Chambord, ainsi payé, lui coûtera trop cher ; de telles acquisitions le ruineraient bientôt, s'il est vrai, ce qu'on dit, que les rois ne sont riches que de l'amour des peuples. Le marché paraît d'or pour lui, car nous donnons et il reçoit : il n'a que la peine de prendre ; mais lui, sans déboursier de fait, y met beaucoup du sien, et trop, s'il diminue son capital dans le cœur de ses sujets : c'est spéculer fort mal et se faire grand tort. Qui le conseille ainsi n'est pas de ses amis, ou, comme dit l'autre, mieux vaudrait un sage ennemi.

Mais quoi ! je vous le dis, ce sont les gens de Cour dont l'imaginative enfante chaque jour ces merveilleux conseils ; ils ont plus tôt inventé cela que le semoir de Fehleberg, ou bien le bateau à

vapeur. On a eu l'idée, dit le ministre, de faire acheter Chambord par les communes de France, pour le duc de Bordeaux. On a eu cette pensée ! qui donc ? Est-ce le ministre ? il ne s'en cacherait pas, ne se contenterait pas de l'honneur d'approuver en pareille occasion. Le prince ? à Dieu ne plaise que sa première idée ait été celle-là, que cette envie lui soit venue avant celle des bonbons et des petits moulins ! Les communes donc apparemment ? non pas les nôtres, que je sache, de ce côté-ci de la Loire, mais celles-là peut-être qui ont logé deux fois les Cosaques du Don. Ici nous nous sentons assez des bienfaits de la Sainte-Alliance, mais c'est tout autre chose là où on a joui de sa présence, possédé Sacken et Platow ; là naturellement on s'avise d'acheter des châteaux pour les princes, et puis on songe à refaire son toit et ses foyers.

Du temps du bon roi Henri IV, le Roi du peuple, le seul Roi dont il ait gardé la mémoire, pareils dons furent offerts à son fils nouveau-né ; on eut l'idée de faire contribuer toutes les communes de France en l'honneur du royal enfant, et, de la seule ville de La Rochelle, des députés vinrent apportant cent mille écus en or, somme énorme alors. Mais le Roi : « C'est trop, mes amis, leur dit-il, c'est trop pour de la bouillie ; gardez cela, et l'employez à rebâtir chez vous ce que la guerre a détruit, et n'écoutez jamais ceux qui vous parleront de me faire des présens ; car telles gens ne sont vos amis ni les

miens. » Ainsi pensait ce Roi protecteur déclaré de la petite propriété, qui toute sa vie fut brouillé avec les puissances étrangères, et qui faisait couper la tête aux courtisans, aux favoris, quand il les surprenait à faire des notes secrètes.

Ceci soit dit, et revenant à l'idée d'acheter Chambord, avouons-le, ce n'est pas nous, pauvres gens de village, que le ciel favorise de ces inspirations. Mais qu'importe, après tout ? un homme s'est rencontré dans les hautes classes de la société, doué d'assez d'esprit pour avoir cette heureuse idée : que ce soit un courtisan fidèle, jadis pensionnaire de Fouché, ou un gentilhomme de Bonaparte employé à la garde-robe, c'est la même chose pour nous qui n'y saurions avoir jamais d'autre mérite que celui de payer. Laissons aux gens de Cour, en fait de flatteries, l'honneur des inventions, et nous, exécutons ; les frais seuls nous regardent ; il saura bien se nommer l'auteur de celle-ci, demander son brevet, et nous suffise à nous, habitans de Véretz, qu'il ne soit pas du pays.

Elle est nouvelle assurément l'idée que le ministre admire et nous charge d'exécuter. On avait vu de tels dons payer de grands services, des actions éclatantes. Eugène, Marlborough, à la fin d'une vie toute pleine de gloire, obtinrent des nations qu'ils avaient su défendre ces témoignages de la reconnaissance publique ; et Chambord même (sans chercher si loin des exemples), qu'on veut donner au prince pour sa layette, fut au comte de Saxe

le prix d'une victoire qui sauva la France à Fontenoi. La France, par lui libre, je veux dire indépendante, délivrée de l'étranger, au-dedans florissante, respectée au-dehors, fit présent de cette terre à son libérateur, qui s'y vint reposer de trente ans de combats. Monseigneur n'a encore que six mois de nourrice; et, il faut en convenir, de Maurice vainqueur au prince à la bavette, il y a quelque différence, à moins qu'on ne veuille dire peut-être que commençant sa vie où l'autre a fini la sienne, il finira par où Maurice a commencé, par nous débarrasser des puissances étrangères. Je le souhaite et l'espère du sang de ce Henri qui chassa l'Espagne de France; mais le payer déjà, je crois que c'est folie, et n'approuve aucunement qu'il ait ses invalides avant de sortir du maillot. Récompenser l'enfant d'être venu au monde comme le capitaine qui gagna des batailles, et par d'heureux exploits acquit à ce pays et la paix et la gloire, c'est ce qu'on n'a point vu, c'est là l'idée nouvelle, qui ne nous fût pas venue sans l'avis officiel. Pour inventer cela, et mettre à la place des hulans du comte de Saxe les dames du berceau, il faut avoir non pas l'esprit, mais le génie de l'adulation, qui ne se trouve que là où ce genre d'industrie est puissamment encouragé; ce trait sort des bassesses communes et met son auteur, quel qu'il soit, hors du gros des flatteurs de Cour. Il se moque fort apparemment de ses camarades qui, marchant dans la route battue des vieilles flagorneries usées, ne savent

rien imaginer ; on va l'imiter maintenant jusqu'à ce qu'un autre aille au delà.

Quand le gouverneur d'un Roi enfant dit à son élève jadis : « Maître, tout est à vous ; ce peuple vous appartient, corps et biens, bêtes et gens, faites-en ce que vous voudrez, » cela fut remarqué. La chambre, l'antichambre et la galerie répétèrent : « Maître, tout est à vous, » qui, dans la langue des courtisans, voulait dire « tout est pour nous. » Car la Cour donne tout aux princes, comme les prêtres tout à Dieu ; et ces domaines, ces apanages, ces listes civiles, ces budgets ne sont guère autrement pour le Roi que le revenu des abbayes n'est pour Jésus-Christ. Achetez, donnez Chambord, c'est la Cour qui le mangera ; le prince n'en sera ni pis ni mieux. Aussi ces belles idées de nous faire contribuer en tant de diverses façons, viennent toujours de gens de Cour, qui savent très-bien ce qu'ils font en offrant au prince notre argent. L'offrande n'est jamais pour le saint, ni nos épargnes pour les Rois, mais pour cet essaim dévorant qui sans cesse bourdonne autour d'eux, depuis leur berceau jusqu'à Saint-Denis.

Car, après la leçon du sage gouverneur, au temps dont je vous parle, bon temps, comme vous savez, les princes ayant appris une fois et compris que tout était à eux, on leur enseignait à donner ; un précepteur, abbé de Cour, en lisant avec eux l'histoire, leur faisait admirer cet empereur Titus qui, dit-on, donnait à toutes mains, croyant perdu le

jour qu'il n'avait rien donné, *qu'on n'alla jamais voir sans revenir heureux*, avec une pension, quelque gratification ou des coupons de rente; prince adoré de tout ce qui avait les grandes entrées ou qui montait dans les carrosses. La Cour l'idolâtrait; mais le peuple? Le peuple? il n'y en avait pas : l'histoire n'en dit mot. Il n'y avait alors que les honnêtes gens, c'est-à-dire les gens présentés; c'était là le monde, tout le monde, et le monde était heureux. Faites ainsi, mon maître, vous serez adoré comme ce bon empereur; la Cour vous bénira, les poètes vous loueront, et la postérité en croira les poètes. Voilà les élémens d'histoire qu'on enseignait alors aux princes. Peu de mention d'ailleurs de ces Rois tels que Louis XII et Henri IV, en leur temps maudits de la Cour pour n'avoir su donner comme d'autres faisaient si généreusement, si magnifiquement, avec choix néanmoins. Donner au riche, aider le fort, c'est la maxime du bon temps, de ce bon temps qui va revenir tout à l'heure, sans aucun doute, à moins que jeunesse ne grandisse et vieillesse ne périsse.

Mais la jeunesse croît chez nous, et voit croître avec elle ses princes; je dis avec elle, et je m'entends. Nos enfans, plus heureux que nous, vont connaître leurs princes élevés avec eux, et en seront connus. Déjà voilà le fils aîné du duc d'Orléans, je sais cela de bonne part, et vous le garantis plus sûr que si les gazettes le disaient, voilà le duc de Chartres au collège, à Paris. Chose assez simple,

direz-vous, s'il est en âge d'étudier : simple sans doute, mais nouvelle pour les personnes de ce rang. On n'a point encore vu de princes au collège ; celui-ci, depuis qu'il y a des collèges et des princes, est le premier qu'on ait élevé de la sorte, et qui profite du bienfait de l'instruction publique et commune ; et de tant de nouveautés écloses de nos jours, ce n'est pas la moins faite pour surprendre. Un prince étudiant, aller en classe ! un prince avoir des camarades ! Les princes jusqu'ici ont eu des serviteurs, et jamais d'autre école que celle de l'adversité, dont les rudes leçons étaient perdues souvent. Isolés à tout âge, loin de toute vérité, ignorant les choses et les hommes, ils naissaient, ils mouraient dans les liens de l'étiquette et du cérémonial, n'ayant vu que le fard et les fausses couleurs étalées devant eux ; ils marchaient sur nos têtes, et ne nous apercevaient que quand par hasard ils tombaient. Aujourd'hui, connaissant l'erreur qui les séparait des nations, comme si la clef d'une voûte, pour user de cette comparaison, pouvait en être hors et ne tenir à rien, ils veulent voir des hommes, savoir ce que l'on sait, et n'avoir plus besoin de malheurs pour s'instruire ; tardive résolution, qui, plus tôt prise, leur eût épargné combien de fautes, et à nous combien de maux ! Le duc de Chartres au collège, élevé chrétiennement et monarchiquement, mais je pense aussi un peu constitutionnellement, aura bientôt appris ce qu'à notre grand dommage ignoraient ses aïeux, et ce n'est

pas le latin que je veux dire, mais ces simples notions de vérités communes que la Cour fait aux princes, et qui les garderaient de faillir à nos dépens. Jamais de Dragonnades ni de Saint-Barthélemy, quand les Rois, élevés au milieu de leurs peuples, parleront la même langue, s'entendront avec eux sans truchement ni intermédiaire; de Jacquerie non plus, de Lignes, de Barricades. L'exemple ainsi donné par le jeune duc de Chartres aux héritiers des trônes, ils en profiteront sans doute. Exemple heureux autant qu'il est nouveau! que de changemens il a fallu, de bouleversemens, mais aussi que d'amendemens dans le monde pour amener là cet enfant! Et que dirait le grand Roi, le Roi des honnêtes gens, Louis le Superbe, qui ne put souffrir confondus avec la noblesse du royaume, ses bâtards même, ses bâtards! tant il redoutait d'avilir la moindre parcelle de son sang! Que dirait ce parangon de l'orgueil monarchique, s'il voyait aux écoles, avec tous les enfans de la race sujette, un de ses arrière-neveux, sans pages ni jésuites, suivre des exercices et disputer des prix, tantôt vainqueur, tantôt vaincu; jamais, dit-on, favorisé ni flatté en aucune sorte, chose admirable au collège même, (car où n'entre pas cette peste de l'adulation!), croyable pourtant si l'on pense que la publicité des cours rend l'injustice difficile, qu'entre eux les écoliers usent peu de complaisance, peu volontiers cèdent l'honneur, non encore exercés aux feintes qu'ailleurs on nomme

déférence, égards, ménagemens, et qu'a produits l'horreur du vrai. Là, au contraire, tout se dit, toutes choses ont leur vrai nom et ont le même nom pour tous ; là, tout est matière d'instruction, et les meilleures leçons ne sont pas celles des maîtres. Point d'abbé Dubois, point de Menins, personne qui dise au jeune prince : « Tout est à vous, vous pouvez tout ; il est l'heure que vous voulez. » En un mot, c'est le bruit commun qu'on élève là le duc de Chartres comme tous les enfans de son âge ; nulle distinction, nulle différence, et les fils de banquiers, de juges, de négocians, n'ont aucun avantage sur lui ; mais il en aura lui beaucoup, sorti de là, sur tous ceux qui n'auront pas reçu cette éducation. Il n'est, vous le savez, meilleure éducation que celle des écoles publiques, ni pire que celle de la Cour. Ah ! si au lieu de Chambord pour le duc de Bordeaux, on nous parlait de payer sa pension au collège (et plût à Dieu qu'il fût en âge que je l'y pusse voir de mes yeux), s'il était question de cela, de bon cœur j'y consentirais et voterais ce qu'on voudrait, dût-il m'en coûter ma meilleure coupe de sainfoin : il ne nous faudrait pas plaindre de cette dépense ; il y va de tout pour nous. Un roi ainsi élevé ne nous regarderait pas comme sa propriété, jamais ne penserait nous tenir à cheptel de Dieu ni d'aucune puissance.

Mais à Chambord qu'apprendra-t-il ? ce que peuvent enseigner et Chambord et la Cour. Là, tout est plein de ses aïeux. Pour cela précisément je ne

l'y trouve pas bien, et j'aimerais mieux qu'il vécût avec nous qu'avec ses ancêtres. Là, il verra partout les chiffres d'une Diane, d'une Chateaubriant, dont les noms souillent encore ces parois infectées jadis de leur présence. Les interprètes, pour expliquer de pareils emblèmes, ne lui manqueront pas, on peut le croire; et quelles instructions pour un adolescent destiné à régner! Ici, Louis, le modèle des Rois, vivait (c'est le mot à la Cour) avec la femme Montespan, avec la fille La Vallière, avec toutes les femmes et les filles que son bon plaisir fut d'ôter à leurs maris, à leurs parens. C'était le temps alors des mœurs, de la religion; et il communiait tous les jours. Par cette porte entraient sa maîtresse le soir, et le matin son confesseur. Là, Henri faisait pénitence entre ses mignons et ses moines; mœurs et religion du bon temps! Voici l'endroit où vint une fille éplorée demander la vie de son père, et l'obtint (à quel prix!) de François, qui là mourut de ses bonnes mœurs. En cette chambre, un autre Louis...; en celle-ci, Philippe... sa fille..., oh mœurs! oh religion! perdues depuis que chacun travaille et vit avec sa femme et ses enfans. Chevalerie, cagoterie, qu'êtes-vous devenues? Que de souvenirs à conserver dans ce monument, où tout respire l'innocence des temps monarchiques! et quel dommage c'eût été d'abandonner à l'industrie ce temple des vieilles mœurs, de la vieille galanterie (autre mot de Cour, qui ne se peut honnêtement traduire), de laisser s'établir des familles laborieuses et d'ignobles

ménages sous ces lambris, témoins de tant d'augustes débauches ! Voilà ce que dira Chambord au jeune prince, logé là d'ailleurs comme l'était le Roi François I^{er}, et comme aucun de nous ne voudrait l'être. Dieu préserve tout honnête homme de jamais habiter une maison bâtie par le Primaticcio. Les demeures de nos pères ne nous conviennent non plus aujourd'hui que leurs lois ; et, comme nous valons mieux qu'eux, à tous égards, sans nous vanter trop, ce me semble, et à n'en juger seulement que par la conduite des princes, qui n'étaient pas, je crois pires que leurs sujets ; vivant mieux de toute manière, nous voulons être et sommes en effet mieux logés.

Que si l'acquisition de Chambord ne vaut rien pour celui à qui on le donne, je vous laisse à penser pour nous qui le payons. J'y vois plus d'un mal, dont le moindre n'est pas le voisinage de la Cour. La Cour, à six lieues de nous, ne me plaît point. Rendons aux grands ce qui leur est dû ; mais tenons-nous-en loin le plus que nous pourrons, et, ne nous approchant jamais d'eux, tâchons qu'ils ne s'approchent point de nous, parce qu'ils peuvent nous faire du mal, et ne nous sauraient faire de bien. A la Cour tout est grand, jusqu'aux marmittons. Ce ne sont là que grands officiers, grands seigneurs, grands propriétaires. Ces gens qui ne peuvent souffrir qu'on dise mon champ, ma maison ; qui veulent que tout soit terre, parc, château, et tout le monde seigneurs ou laquais, ou mendiants ; ces gens ne sont pas tous à la Cour. Nous en avons

ici, et même c'est de ceux-là qu'on fait nos députés ; à la Cour il n'y en a point d'autres. Vous savez de quel air ils nous traitent, et le bon voisinage que c'est. Jeunes, ils chassent à travers nos blés avec leurs chiens et leurs chevaux, ouvrent nos haies, gâtent nos fossés, nous font mille maux, mille sottises ; et plaignez-vous un peu, adressez-vous au maire, ayez recours, pour voir, aux juges, au préfet, puis vous m'en direz des nouvelles quand vous serez sorti de prison. Vieux, c'est encore pis ; ils nous plaident, nous dépouillent, nous ruinent juridiquement, par arrêt de *Messieurs* qui dînent avec eux, honnêtes gens comme eux, incapables de manger viande le vendredi ou de manquer la messe le dimanche ; qui, leur adjugeant votre bien, pensent faire œuvre méritoire et recomposer l'ancien régime. Or, dites, si un seul près de vous de ces honnêtes éligibles suffit pour vous faire enrager et souvent quitter le pays, que sera-ce d'une Cour à Chambord, lorsque vous aurez là tous les grands réunis autour d'un plus grand qu'eux ? Croyez-moi, mes amis, quelque part que vous alliciez, quelque affaire que vous ayez, ne passez point par là ; détournez-vous plutôt, prenez un autre chemin ; car, en marchant, s'il vous arrive d'éveiller un lièvre, je vous plains. Voilà les gardes qui accourent. Chez les princes, tout est gardé ; autour d'eux, au loin et au large, rien ne dort qu'au bruit des tambours et à l'ombre des baïonnettes ; vedettes, sentinelles, observent, font le guet • infanterie, cavalerie, artillerie.

lerie en bataille, rondes, patrouilles, jour et nuit ; armée terrible à tout ce qui n'est pas étranger. Les voilà : qui vive ? Wellington ; ou bien laissez-vous prendre et mener en prison. Heureux si on ne trouve dans vos poches un pétard ! Ce sont là, mes amis, quelques inconvéniens du voisinage des grands. Y passer est fâcheux, y demeurer impossible, à qui du moins ne veut être ni valet ni mendiant.

Vous seriez bientôt l'un et l'autre. Habitant près d'eux, vous feriez comme tous ceux qui les entourent. Là, tout le monde sert ou veut servir. L'un présente la serviette, l'autre le vase à boire. Chacun reçoit ou demande salaire, tend la main, se recommande, supplie. Mendier n'est pas honte à la Cour : c'est toute la vie du courtisan. Dès l'enfance, appris à cela, voué à cet état par honneur, il s'en acquitte bien autrement que ceux qui mendient par paresse ou nécessité. Il y apporte un soin, un art, une patience, une persévérance, et aussi des avances, une mise de fonds ; c'est tout, en tout genre d'industrie. Gueux à la besace, que peut-on faire ? Le courtisan mendie en carrosse à six chevaux, et attrape plus tôt un million que l'autre un morceau de pain noir. Actif, infatigable, il ne s'endort jamais ; il veille la nuit et le jour, guette le temps de demander, comme vous celui de semer, et mieux. Aucun refus, aucun mauvais succès ne lui fait perdre courage. Si nous mettions dans nos travaux la moitié de cette constance, nos greniers chaque année rompraient. Il n'est affront, dédain, outrage ni mépris qui le puis-

sent rebuter. Éconduit, il insiste; repoussé, il tient bon. Qu'on le chasse, il revient; qu'on le batte, il se couche à terre. *Frappe, mais écoute* et donne. Du reste, prêt à tout. On est encore à inventer un service assez vil, une action assez lâche, pour que l'homme de Cour, je ne dis pas s'y refuse, chose inouïe, impossible, mais n'en fasse point gloire et preuve de dévouement. Le dévouement est grand à la personne d'un maître. C'est à la personne qu'on se dévoue, au corps, au contenu du pourpoint, et même quelquefois à certaines parties de la personne, ce qui a lieu surtout quand les princes sont jeunes.

La vertu semble avoir des bornes. Cette grande hauteur, qu'ont atteinte certaines âmes, paraît en quelque sorte mesurée. Caton et Washington montrent où peut s'élever le plus beau, le plus noble de tous les sentimens, c'est l'amour du pays et de la liberté. Au-dessus on ne voit rien. Mais le dernier degré de bassesse n'est pas connu; et ne me citez point ceux qui proposent d'acheter des châteaux pour les princes, d'ajouter à leur garde une nouvelle garde; car on ira plus bas, et eux-mêmes demain vont trouver d'autres inventions qui feront oublier celles-là.

Vous, quand vous aurez vu les riches demander, chacun recevoir des aumônes proportionnées à sa fortune, tous les honnêtes gens abhorrent le travail et ne fuir rien tant que d'être soupçonnés de la moindre relation avec quiconque a jamais pu faire quelque chose en sa vie, vous rougirez de la char-

rue, vous renierez la terre votre mère, et l'abandonnerez, ou vos fils vous abandonneront, s'en iront valets de valets à la Cour, et vos filles, pour avoir seulement ouï parler de ce qui s'y passe, n'en vaudront guère mieux au logis.

Car, imaginez ce que c'est. La Cour... il n'y a ici ni femmes ni enfans. Écoutez : La Cour est un lieu honnête, si l'on veut, cependant bien étrange. De celle d'aujourd'hui, j'en sais peu de nouvelles; mais je connais, et qui ne connaît celle du grand Roi Louis XIV, le modèle de toutes, la Cour par excellence, dont il nous reste tant de Mémoires, qu'à présent on n'ignore rien de ce qui s'y fit jour par jour? C'est quelque chose de merveilleux; car par exemple, leur façon de vivre avec les femmes... Je ne sais trop comment vous dire. On se prenait, on se quittait, ou, se convenant, on s'arrangeait. Les femmes n'étaient pas toutes communes à tous; ils ne vivaient pas pêle-mêle. Chacun avait la sienne, et même ils se mariaient. Cela est hors de doute. Ainsi je trouve qu'un jour, dans le salon d'une princesse, deux femmes au jeu s'étant piquées, comme il arrive, l'une dit à l'autre : « Bon Dieu, que d'argent vous jouez ! combien donc vous donnent vos amans ? — Autant, répartit celle-ci, sans s'émouvoir, autant que vous donnez aux vôtres. » Et la chronique ajoute : « Les maris étaient là. » Elles étaient mariées ; ce qui s'explique peut-être, en disant que chacune était la femme d'un homme, et la maîtresse de tous. Il y a de pareils traits une foule. Ce

Roi eut un ministre, entre autres, qui, aimant fort les femmes, les voulut avoir toutes; j'entends celles de la Cour qui en valaient la peine: il paya et les eut. Il lui en coûta. Quelques-unes se mirent à haut prix, connaissant sa manie. Mais enfin il les eut toutes comme il voulut. Tant que, voulant avoir aussi celle du Roi, c'est-à-dire sa maîtresse d'alors, il la fit marchander, dont le Roi se fâcha et le mit en prison. S'il fit bien, c'est un point que je laisse à juger; mais on en murmura. Les courtisans se plaignirent. Le Roi veut, disaient-ils, entretenir nos femmes, c..... avec nos sœurs, et nous interdire ses..., je ne vous dis pas le mot; mais ceci est historique, et, si j'avais mes livres, je vous le ferais lire. Voilà ce qui fut dit, et prouve qu'il y avait du moins quelque espèce de communauté, nonobstant les mariages et autres arrangemens.

Une telle vie, mes amis, vous paraît impossible à croire. Vous n'imaginez pas que, dans de pareils désordres, une famille, une maison subsistent, encore moins qu'il y eût jamais un lieu où tout le monde se conduisît de la sorte. Mais quoi? ce sont des faits, et m'est avis aussi que vous raisonnez mal. Vos maisons périraient, dites-vous, si les choses s'y passaient ainsi. Je le crois. Chez vous on vit de travail, d'économie; mais à la Cour on vit de faveur. Chez vous, l'industrie du mari amène tous biens à la maison, où la femme dispose, ordonne, règle chaque chose. Dans le ménage de Cour,

au contraire, la femme au - dehors s'évertue. C'est elle qui fait les bonnes affaires. Il lui faut des liaisons, des rapports, des amis, beaucoup d'amis. Sachez qu'il n'y a pas en France une seule famille noble, mais je dis noble de race et d'antique origine, qui ne doive sa fortune aux femmes; vous m'entendez. Les femmes ont fait les grandes maisons; ce n'est pas, comme vous croyez bien, en cousant les chemises de leurs époux, ni en allaitant leurs enfans. Ce que nous appelons, nous autres, honnête femme, mère de famille, à quoi nous attachons tant de prix, trésor pour nous, serait la ruine du courtisan. Que voudriez-vous qu'il fit d'une dame *honest*a, sans amans, sans intrigues, qui, sous prétexte de vertu, claquemurée dans son ménage, s'attacherait à son mari? Le pauvre homme verrait pleuvoir les grâces autour de lui, et n'attraperait jamais rien. De la fortune des familles nobles il en paraît bien d'autres causes, telles que le pillage, les concussions, l'assassinat, les proscriptions, et surtout les confiscations. Mais qu'on y regarde, et on verra qu'aucun de ces moyens n'eût pu être mis en œuvre sans la faveur d'un grand obtenue par quelque femme. Car pour piller il faut avoir commandemens, gouvernemens, qui ne s'obtiennent que par les femmes; et ce n'était pas tout d'assassiner Jacques Cœur ou le maréchal d'Ancre, il fallait, pour avoir leurs biens, le bon plaisir, l'agrément du Roi, c'est-à-dire, des femmes qui gouvernaient alors le Roi ou son ministre. Les dépouilles des hugue-

nots, des frondeurs, des traitans, autres faveurs, bienfaits qui coulaient, se répandaient par les mêmes canaux aussi purs que la source. Bref, comme il n'est, ne fut, ni ne sera jamais, pour nous autres vilains, qu'un moyen de fortune, c'est le travail; pour la noblesse non plus il n'y en a qu'un, et c'est... c'est la prostitution, puisqu'il faut, mes amis, l'appeler par son nom. Le vilain s'en aide parfois, quand il se fait homme de Cour, mais non avec tant de succès.

C'en est assez sur cette matière, et trop peut-être. Ne dites mot de tout cela dans vos familles; ce ne sont pas des contes à faire à la veillée, devant vos enfans. Histoires de Cour et de courtisans, mauvais récits pour la jeunesse, qui ne doit pas de nous apprendre jusqu'à quel point on peut mal vivre, ni même soupçonner au monde de pareilles mœurs. Voilà pourquoi je redoute une Cour à Chambord. Qu'une fois ils entendent parler de cette honnête vie et d'un lieu, non loin d'ici, où l'on gagne gros à se divertir et ne rien faire, où, pour être riche à jamais, il ne faut que plaire un moment, chose que chacun croit facile, en n'épargnant aucun moyen; à ces nouvelles, je vous demande qui les pourra tenir qu'ils n'aillent d'abord voir ce que c'est, et l'ayant vu, adieu parens, adieu le champ qui paie si mal un labour sans fin, rendant quelques gerbes au bout de l'an pour tant de fatigues, de sueurs. On veut chaque mois toucher des gages, et non s'attendre à des moissons; on veut servir, non

travailler. De là, mes amis, tout ce qu'engendre oisiveté, plus féconde encore quand elle est compagne de servitude. La Cour, centre de corruption, étend partout son influence; il n'est nul qui ne s'en ressente, selon la distance où il se trouve. Les plus gâtés sont les plus proches; et nous, que la bonté du ciel fit naître à cent lieues de cette fange, nous irions payer pour l'avoir à notre porte! à Dieu ne plaise!

C'est ce que me disait un bonhomme du pays, de Chambord même, que je vis dernièrement à Blois; car, comme je lui demandai ce qu'on pensait chez lui de cette affaire, et que désiraient les habitans: « Nous voudrions bien, me dit-il, avoir le prince, mais non la Cour. Les princes, en général, sont bons, et, n'était ce qui les entoure, il y aurait plaisir à demeurer près d'eux; ce seraient les voisins du monde les meilleurs: charitables, humains, secourables à tous, exempts des vices et des passions que produit l'envie de parvenir, comme ils n'ont point de fortune à faire. J'entends les princes qui sont nés princes; quant aux autres, sans eux eût-on jamais deviné jusqu'où peut aller l'insolence? Nous en pouvons parler, habitans de Chambord. Mais ces princes enfin, quels qu'ils soient, d'ancienne ou de nouvelle date, par la grâce de Dieu ou de quelqu'un, affables ou brutaux, nous ne les voyons guère; nous voyons leurs valets, gentilshommes ou vilains, les uns pires que les autres, leurs carrosses qui nous écrasent, et leur gibier qui nous dévore. De

tout temps le gibier nous fit la guerre. Une seule fois il fut vaincu, en mil sept cent quatre-vingt-neuf : nous le mangeâmes à notre tour. Maîtres alors de nos héritages, nous commencions à semer pour nous, quand le héros parut, et fit venir d'Allemagne des parens ou alliés de nos ennemis morts dans la campagne de quatre-vingt-neuf. Vingt couples de cerfs arrivèrent, destinés à repeupler les bois, et ravager les champs pour le plaisir d'un homme, et la guerre ainsi rallumée continue. Depuis lors, nous sommes sur le qui-vive, menacés chaque jour d'une nouvelle invasion des bêtes fauves, ayant à leur tête Marcellus ou Marcassus. Paris en saura des nouvelles, et devrait y penser au moins autant que nous. Paris fut bloqué huit cents ans par les bêtes fauves, et sa banlieue, si riche, si féconde aujourd'hui, ne produisait pas de quoi nourrir les gardes de chasse. Pour moi, je vous l'avoue, en de pareilles circonstances, songeant à tout cela, considérant mûrement, rappelant à ma mémoire ce que j'ai vu dans mon jeune âge, et qu'on parle de rétablir, je fais des vœux pour la bande noire qui, selon moi, vaut bien la bande blanche, servant mieux l'État et le Roi. Je prie Dieu qu'elle achète Chambord.

« En effet, qu'elle l'achète six millions ; c'est le moins à cinq cents francs l'arpent : tel arpent de la futaie vaut dix fois plus ; que le tout soit revendu huit millions à trois ou quatre mille familles ; comme nous avons vu dépecer tant de terres ici et

ailleurs. Je trouve à cela beaucoup et de grands avantages pour le public et pour un nombre infini de particuliers. Premièrement, acheteurs et vendeurs s'enrichissent, travaillent, cultivent au profit de tous et de chacun. L'État, le trésor ou le Roi, ou enfin qui vous voudrez, reçoit, tant en impôts que droits de mutation, la valeur du fonds en vingt ans, huit millions ; c'est par an quatre cent mille francs qu'on diminuera du budget, quand le budget se pourra diminuer ; nous, voisins de Chambord, nous y gagnerons sur tous. Plus de gibier qui détruit nos blés, plus de gardes qui nous tourmentent, plus de valetaille près de nous, fainéante, corrompue, corruptrice, insolente ; au lieu de tout cela, une colonie heureuse, active, laborieuse, dont l'exemple autant que les travaux nous profiteront pour bien vivre ; colonie qui ne coûte rien, ni transport, ni expédition, ni flotte, ni garnison ; point de frais d'état-major ni de gouvernement ; point de permission ni de protection à obtenir de l'Angleterre ; c'est autre chose que le Sénégal. Et de fait, remarquez, me dit-il, que l'on envoie ici des missionnaires chez nous, et en Afrique des gens qui ont besoin de terre ; double erreur : en Afrique, il faut des missionnaires ; en France, des colonies. Là doivent aller ces bons pères, où ils auront à convertir païens, musulmans, idolâtres ; ici doivent rester les colons où il y a tant à défricher, et où les domaines de la couronne sont encore tels que les trouva le Roi Pharamond. »

Cette pensée me plut ; mais les gens de Chambord, comme vous voyez, ont peu d'envie de faire partie d'un apanage, croyant peut-être qu'il vaut mieux être à soi qu'au meilleur des princes, à part l'intérêt que chacun y peut avoir personnellement ; car il n'en est pas un, je crois, qui n'achetât plus volontiers pour lui-même un morceau de Chambord que le tout pour les courtisans ; ils aiment mieux d'ailleurs pour voisins de bons paysans comme eux, laboureurs, petits propriétaires, qu'un grand, un protecteur, un prince ; et en tant qu'il nous touche, je suis de cet avis. Je prie Dieu pour la bande noire, qui, d'elle-même, doit avoir Dieu favorable, car elle aide à l'accomplissement de sa parole. Dieu dit : « Croissez, multipliez, remplissez la terre, c'est-à-dire, cultivez-la bien » ; car, sans cela, comment peupler ? « et la partagez » ; sans cela, comment cultiver ? Or, c'est à faire ce partage d'accord, amiablement, sans noise, que s'emploie la bande noire, bonne œuvre et sainte, s'il en est.

Mais il y a des gens qui l'entendent autrement. La terre, selon eux, n'est pas pour tous, et surtout elle n'est pas pour les cultivateurs, appartenant de droit divin à ceux qui ne la voient jamais et demeurent à la Cour. Ne vous y trompez pas ; le monde fut fait pour les nobles. La part qu'on nous en laisse est pure concession, émanée de lieu haut, et partant révocable. La petite propriété, octroyée seulement, comme telle peut être suspendue et le sera bientôt ; car nous en abusons ainsi que de la

Charte. D'ailleurs, et c'est le point, la grande propriété est la seule qui produise. On ne recueillera plus, on va mourir de faim, si la terre se partage, et que chacun en ait ce qu'il peut labourer. Au laboureur aussi cultivant pour soi seul sans ferme ni censive, la terre ne rend rien. Il la paie bien cher; il achète l'arpent huit ou dix fois plus cher que le gros éligible qui place à deux et demi; c'est qu'il n'en tire rien. Si tant est qu'il laboure, le petit propriétaire; la bêche, l'ignoble bêche, disent nos députés, déshonore le sol, bonne tout au plus à nourrir une famille, et quelle famille! en blouse, en guêtres, en sabots. Le pis, c'est que la terre, morcelée, une fois dans les mains de la gent corvéable, n'en sort plus. Le paysan achète du monsieur, non celui-ci de l'autre, qui, ayant payé cher, vendrait plus cher encore. L'honnête homme, bloqué chez lui par la petite propriété, ne peut acquérir aux environs, s'étendre, s'arrondir (il en coûterait trop), ni le château ravoit les champs qu'il a perdus. La grande propriété, une fois décomposée, ne se recompose plus. Un fief, une abbaye sont malaisés à refaire, et comme chaque jour les gens les mieux pensans, les plus mortels ennemis de la petite propriété, vendent pourtant leurs terres, alléchés par le prix, à l'arpent, à la perche, et en font les morceaux les plus petits qu'ils peuvent, la bêche gagne du terrain, la rustique famille bâtit et s'établit sans aller pour cela en Amérique, aux Indes; les grandes terres disparaissent, et le

capitaliste, las d'espérer, de craindre ou la hausse ou la baisse, ne sait comment placer. Il y aurait moyen de se faire un domaine sans acheter en détail, ce serait de défricher. Mais, diantre, il ne faut pas, et les lois s'y opposent, afin de conserver; on en viendra là cependant, si le morcellement continue: les landes, les bruyères périront. Quelle pitié! quel dommage! O vous, législateurs nommés par les préfets, prévenez ce malheur, faites des lois, empêchez que tout le monde ne vive! Otez la terre au laboureur et le travail à l'artisan, par de bons privilèges, de bonnes corporations; hâtez-vous, l'industrie, aux champs comme à la ville, envahit tout, chasse partout l'antique et noble barbarie; on vous le dit, on vous le crie: que tardez-vous encore? qui vous peut retenir? peuple, patrie, honneur? lorsque vous voyez là emplois, argent, cordons, et le baron de Frimont.

COURIER.





AUX

AMES DÉVOTES

DE LA PAROISSE DE VÉRETZ,

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

[1821]



N recommande à vos prières le nommé Paul-Louis, vigneron de la Chavonnière, bien connu dans cette paroisse. Le pauvre homme est en grande peine, ayant eu le malheur d'irriter contre lui tout ce qui s'appelle en France courtisans, serviteurs, flatteurs, adulateurs, complaisans, flagorneurs et autres gens vivant de bassesse et d'intrigue, lesquels sont au nombre, dit-on, de quatre ou cinq cent mille, tous enrégimentés sous diverses enseignes et déterminés à lui faire un mauvais

parti ; car ils l'accusent d'avoir dit , en taillant sa vigne :

Qu'eux, gens de Cour, sont à nous autres, gens de travail et d'industrie, cause de tous maux ;

Qu'ils nous dépouillent, nous dévorent au nom du Roi, qui n'en peut mais ;

Que les sauterelles, la grêle, les chenilles, le charçon ne nous pillent pas tous les ans, au lieu que lesdits courtisans des hautes classes s'abattant sur nous chaque année, au temps du budget, enlèvent du produit de nos champs le plus clair, le plus net, le meilleur et le plus beau, dont bien fâche audit Seigneur Roi, qui n'y peut apporter remède ;

Que tous ces impôts, qu'on lève sur nous en tant de façons, vont dans leur poche et non pas dans celle du Roi ; étant par eux seuls inventés, accrus, multipliés chaque jour, à leur profit comme au dommage du Roi non moins que des sujets ;

Que lesdits courtisans veulent manger Chambord et le Royaume et nous, et le peuple et le Roi devant lequel ils se prosternent, se disant dévoués à sa personne ;

Que les princes sont bons, charitables, humains, secourables à tous et bien intentionnés, mais qu'ils vivent entourés d'une mauvaise valetaille qui les sépare de nous, et travaille sans cesse à corrompre eux et nous ;

Que c'est là un grand mal, et que pour y remédier, il serait bon d'élever les princes au collège,

loin desdits courtisans, comme on voit à Paris le jeune duc de Chartres, enfant qui promet d'être quelque jour homme de bien, et dont on espère beaucoup ;

Que par ce moyen lesdits princes, instruits à l'égal de leurs sujets, élevés au milieu d'eux, parlant la même langue, s'entendraient avec eux contre lesdites gens de Cour, et peut-être parviendraient à délivrer le monde de cette engeance perverse, détestable, maudite ;

Qu'ainsi, on ne verrait plus ni Saint-Barthélemy, ni Frondes, ni Dragonnades, ni révolutions, contre-révolutions, qui, après force coups et grand massacre de gens, tournent toutes au profit de la susdite valetaille ;

Qu'un tel amendement aux choses de ce monde, bien loin d'être impossible, comme quelques-uns croient, se fait quasi de soi, sans qu'on y prenne garde ; que le temps d'à présent vaut mieux que le passé ; que princes et sujets sont meilleurs qu'autrefois ; qu'il y a parmi nous moins de vices, plus de vertu ; ce qui tend à insinuer calomnieusement, contre toute vérité, que même les courtisans, exerçant près des Rois l'art de la flagornerie, sont maintenant moins vils, moins lâches, moins dévoués, moins fidèles au trésor que ne le furent leurs devanciers.

Et, pour conclusion, que les princes nés princes sont les seuls bons, aimables, avec qui l'on puisse vivre. Que les autres, connus sous les noms de héros

ou princes d'aventure, ne valent rien du tout. Que nous en avons vu montrer une insolence à nulle autre pareille, et que ceux qui les flattaient valaient encore moins, apôtres aujourd'hui de la légitimité, prêts à verser pour elle leur sang, etc.

Lesquelles propositions scandaleuses, impies et révolutionnaires, auraient été par lui recueillies, mises en lumière dans un pamphlet intitulé : *Simple Discours*, espèce de *factum* pour les princes contre les courtisans, saisi par la police comme contraire aux pensions, gratifications et dilapidations de la fortune publique, poursuivi par M. le procureur du Roi, comme propre à éclairer lesdits princes et Rois sur leurs vrais intérêts.

Tels sont les principaux griefs articulés contre Paul-Louis par les syndics du corps de la flagorneurie, Siméon, Jaquinot de Pampelune et autres, poursuivant en leur nom, et comme fondés de pouvoir de la corporation.

Et ajoutent lesdits syndics, aux charges ci-dessus énoncées, qu'en outre Paul-Louis, voulant porter atteinte à la bonne renommée dont jouissent dans le monde lesdites gens de Cour, aurait mal à propos, sans en être prié, conté à tout venant les histoires oubliées de leurs pères et grands-pères, rappelé les aventures de leurs chastes grand'mères, en donnant à entendre que tous chiens chassent de race, et autres discours pleins de malice et d'imposture.

Et que, par maints propos plus coupables encore, subversifs de tout ordre et de toute morale, comme

de toute religion, il aurait essayé de troubler aucunement lesdites gens de Cour dans l'antique, légitime et juste possession où ils sont de tout temps, de partager entre eux les revenus publics, le produit des impôts, dont l'objet principal, ainsi que chacun le sait, est d'entretenir la paresse et d'encourager la bassesse de tous les fainéans du royaume.

A raison de quoi ils ont cité et personnellement ajourné ledit Paul - Louis à comparoir devant les assises de Paris, comme ayant *offensé la morale publique*, en racontant tout haut ce qui se passe chez eux, *et la personne du Roi* dans celle des courtisans, le tout conformément à l'article connu du titre... de la loi... du Code des gens de Cour, commençant par ces mots : *Qui n'aime pas Cottin, n'estime point son Roi*, etc.

Et doit en conséquence ledit Paul, ci-devant canonier à cheval, aujourd'hui vigneron, laboureur, bûcheron, etc., etc., comparoir en personne aux assises de Paris, le 27 du présent mois, pour s'ouïr condamner à faire aux courtisans, fainéans, intrigans, réparation publique et amende honorable, déclarant qu'il les tient pour valets aussi bons, aussi bas, aussi vils, aussi rampans que furent oncques leurs pères et prédécesseurs ; qu'à tort et méchamment il a dit le contraire ; et en même temps confesser, la hart au col, la torche au poing, que le passé seul est bon, que le présent ne vaut rien, n'a jamais rien valu, ne vaudra jamais rien ; qu'autrefois il y eut d'honnêtes gens et des mœurs ;

mais qu'aujourd'hui les femmes sont toutes débauchées, les enfans tous fils de coquettes, garnemens tous nos jeunes gens, et nous marauds à pendre tous, si Bellart faisait son devoir.

Après quoi ledit Paul sera détenu et conduit ès-prisons de Paris, pour y apprendre à vivre et faire pénitence, sous la garde d'un geôlier gentilhomme de nom et d'armes, qui répondra de sa personne aussi longtemps qu'il conviendra pour l'entière satisfaction desdits courtisans, gens de Cour, flatteurs, flagorneurs, flagornant par tout le royaume, etc., etc.

Voilà, mes chers amis, en quelle extrémité se trouve réduit le bonhomme Paul, que nous avons vu faire tant et de si bons fagots dans son bois de Larçai, tant de beau sainfoin dans son champ de la Chavonnière; sage s'il n'eût fait autre chose! On l'avait maintes fois averti que sa langue lui attirerait quelque méchante affaire; mais il n'en a tenu compte, Dieu sans doute le voulant châtier, afin d'instruire ses pareils, qui ne se peuvent empêcher de crier quand on les écorche. Le voilà mis en jugement et condamné, ou autant vaut. Car vous savez tous comme il est chanceux en procès. Chaque fois qu'on le volait ici, c'était lui qui payait l'amende. Et de fait se peut-il autrement? Il ne va pas même voir les juges! Prions Dieu pour lui, mes amis, et que son exemple nous apprenne à ne jamais dire ce que nous pensons des gens qui vivent à nos dépens.

COURIER.



PROCÈS
DE
PAUL-LOUIS COURIER,
VIGNERON DE LA CHAVONNIÈRE,

Condamné le 28 août 1821, à l'occasion de son discours
sur la souscription de Chambord.

[1821]



assez de gens connaissent la brochure intitulée *Simple Discours*. Lorsqu'elle parut, on la lut; et déjà on n'y pensait plus, quand le Gouvernement s'avisa de réveiller l'attention publique sur cette bagatelle oubliée, en persécutant son auteur qui vivait aux champs, loin de Paris. Le pauvre jeune homme, étant à labourer un jour, reçut un long papier, signé *Jaquinot de Pampelune*, dans lequel on l'accusait d'avoir offensé la morale publique, en disant que la Cour autrefois ne vivait pas exemplairement; d'avoir en même temps

offensé la personne du Roi, et de ce non content, provoqué à offenser ladite personne. A raison de quoi Jaquinot proposait de le mettre en prison et l'y retenir douze années, savoir : deux ans pour la morale, cinq ans pour la personne du Roi, et cinq pour la provocation. Si jamais homme tomba des nues, ce fut Paul-Louis, à la lecture de ce papier timbré. Il quitte ses bœufs, sa charrue, et s'en vient courant à Paris, où il trouva tous ses amis non moins surpris de la colère de ce monsieur de Pampelune, et en grand émoi la plupart. Il n'alla point voir Jaquinot, comme lui conseillaient quelques-uns, ni le substitut de Jaquinot, qu'on lui recommandait de voir aussi, ni le président, ni les juges, ni leurs suppléans, ni leurs clerks, non qu'il ne les crût honnêtes gens et de fort bonne compagnie, mais c'est qu'il n'avait point envie de nouvelles connaissances. Il se tint coi ; il attendit, et bientôt il sut que Jaquinot, ayant dû premièrement faire approuver son accusation par un tribunal, ne sais quel, les juges lui avaient rayé l'offense à la personne du Roi et la provocation d'offense. C'était le meilleur et le plus beau de son papier *réquisitoire* ; chose fâcheuse pour Pampelune ; bonne affaire pour Paul-Louis, qui en eut la joie qu'on peut croire, se voyant acquitté par là de dix ans de prison sur douze, et néanmoins encore inquiet de ces deux qui restaient, se fût accommodé à un an avec Jaquinot, pour n'en entendre plus parler, s'il n'eût trouvé Maître Berville, jeune avocat déjà

célèbre, qui lui défendit de transiger, se faisant fort de le tirer de là : « Votre cause, lui disait-il, est imperdable de tout point ; il n'y en eut jamais de pareille, et je défie M. Réglet de faire un jury qui vous condamne. Où M. Réglet trouvera-t-il douze individus qui déclarent que vous offensez la morale en copiant les prédicateurs ? que vous corrompez les mœurs publiques en blâmant les mœurs corrompues et la dépravation des Cours ? Réglet n'aura jamais douze hommes qui fassent cette déclaration, qui se chargent de cet opprobre. Allez, bonhomme, laissez-moi faire, et, si l'on vous condamne, je me mets en prison pour vous. »

Paul-Louis toutefois doutait un peu. Maître Ber-ville, se disait-il, est dans l'âge où l'on s'imagine que le bon sens et l'équité ont quelque part aux affaires du monde, où l'on ne saurait croire encore

*Les hommes assez vils, scélérats et pervers,
Pour faire une injustice aux yeux de l'univers.*

Or, comme dans cette opinion qu'il a du monde en général, il se trompe visiblement, il pourrait bien se tromper aussi dans son opinion sur le cas particulier dont il s'agit. Ainsi raisonnait Paul-Louis, et cependant écoutait le jeune homme bien disant, auquel à la fin il s'en remet, lui confiant sa cause imperdable. Il la perdit, comme on va voir ; il fut condamné tout d'une voix, déclaré coupable du fait et des circonstances par les jurés, choisis, triés, tous gens de bien, propriétaires, ayant, dit-

on, *pignon sur rue*, et de probité non suspecte. Mais, par la clémence des juges, il n'a que pour deux mois de prison : cela est un peu différent des douze ans de Maître Jaquinot, qui, à ce que l'on dit, en est piqué au vif, et promet de s'en venger sur le premier auteur, ayant quelque talent, qui lui tombera entre les mains. De fait, pour un écrit tel que le *Simple Discours*, goûté aussi généralement et approuvé de tout le monde, on ne pouvait guère en être quitte meilleur marché aujourd'hui.

Ce fut le 28 août dernier, au lieu ordinaire des séances de la Cour d'assises, que, la cause appelée, comme on dit au barreau, l'accusé comparut. La salle était pleine. On jugea d'abord un jeune homme qui avait fait quelques sottises, à ce qu'il paraissait du moins, ayant perdu tout son argent dans une maison privilégiée du Gouvernement, avec des femmes protégées, taxées par le Gouvernement, après quoi le Gouvernement accusa Paul-Louis, vigneron, d'offense à la morale publique, pour avoir écrit un discours contre la débauche. Mais il faut conter tout par ordre. On lut l'acte d'accusation, puis le président prit la parole et interrogea Paul-Louis.

Le président. Votre nom ?

Courier. Paul-Louis Courier.

Le président. Votre état ?

Courier. Vigneron.

Le président. Votre âge ?

Courier. Quarante-neuf ans.

Le président. Comment avez-vous pu dire que la noblesse ne devait sa grandeur et son illustration qu'à l'assassinat, la débauche, la prostitution?

Courier. Voici ce que j'ai dit : « Il n'y a pour les nobles qu'un moyen de fortune, et de même pour tous ceux qui ne veulent rien faire : ce moyen, c'est la prostitution. La Cour l'appelle galanterie. » J'ai voulu me servir du mot propre et nommer la chose par son nom.

Le président. Jamais le mot de galanterie n'a eu cette signification. Au reste, si l'histoire a fait quelques reproches à des familles nobles, ils peuvent également s'appliquer aux familles qui n'étaient pas nobles.

Courier. Qu'appellez-vous reproches, M. le président ? Tous les Mémoires du temps vantent cette galanterie, et la noblesse en était fière comme de son plus beau privilège. La noblesse prétendait devoir seule fournir des maîtresses aux princes, et quand Louis XV prit les siennes dans la roture, les femmes titrées se plaignirent.

Le président. Jamais l'histoire n'a fait l'éloge de la prostitution.

Courier. De la galanterie, M. le président, de la galanterie.

Le président. Vous avez employé le mot de prostitution. Vous savez ce que vous dites. Vous êtes un homme instruit. On rend justice à vos talents, à vos rares connaissances.

Courier. J'ai employé ce mot faute d'autre plus

précis. Il en faudrait un autre; car, à dire vrai, cette espèce de prostitution n'est pas celle des femmes publiques. Elle est bien différente et infiniment pire.

Le président. Comment la souscription pour S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux ne vous a-t-elle inspiré que de pareilles idées ?

Courier. Dans ce que j'ai écrit, il n'y a rien contre la Famille royale.

Le président. Aussi n'est-ce pas de quoi l'on vous accuse ici.

Courier. C'est qu'on ne l'a pas pu, M. le président. On eût bien voulu faire admettre cette accusation; mais il n'y a pas eu moyen. On cherchait un délit plus grave; on n'a trouvé que ce prétexte d'offense à la morale publique.

Le président. Vous insultez une classe, une partie de la nation.

Courier. Je n'insulte personne. J'ai parlé des ancêtres de la noblesse actuelle, dans laquelle je connais de fort honnêtes gens qui ne vont point à la Cour. J'en ai vu à l'armée faire comme les vilains, défendre leur pays. Serait-ce insulter les Romains de dire que leurs aïeux furent des voleurs, des brigands? Ferais-je tort aux Américains si je les déclarais descendus de malfaiteurs et de gens condamnés à la déportation? J'ai voulu montrer l'origine des grandes fortunes dans la noblesse, et de la grande propriété.

Le président. Vous avez outragé tout le corps

de la noblesse, l'ancienne et la nouvelle, et vous ne respectez pas plus l'une que l'autre.

Courier. Sans m'expliquer là-dessus, je vous ferai remarquer, M. le président, que j'ai spécifié, particularisé la noblesse de race et d'antique origine.

Le président. Eh bien ! dans l'ancienne noblesse, il y a des familles sans tache, qui ne doivent rien aux femmes : les Noailles, les Richelieu...

Courier. Les Richelieu ! Tout le monde sait l'histoire du pavillon d'Hanovre et de la guerre d'Allemagne. Madame de Pompadour étant premier ministre...

Le président. Assez ; point de personnalités.

Courier. Je réponds à vos questions, M. le président. Sans madame de Maintenon, les Noailles...

Le président. On ne vous demande pas ces détails historiques.

Courier. La prostitution, M. le président ; toujours la prostitution.

Le président. Les faveurs de la Cour s'obtiennent sur le champ de bataille, par des services...

Courier. Par les femmes, M. le président.

Le président. Votre décoration de la Légion d'honneur, l'avez-vous donc eue par les femmes ?

Courier. Ce n'est pas une faveur, et je n'ai pas fait fortune : il s'agit des fortunes. Je n'ai jamais eu rien de commun avec la Cour, et puis je ne suis pas noble.

Le président. Vous avez la noblesse personnelle, vous êtes noble.

Courier. J'en doute, M. le président, permettez-moi de vous le dire; je doute fort que je sois noble. Mais enfin, je veux bien m'en rapporter à vous.

(A chaque réponse de l'accusé il s'élevait dans l'assemblée un murmure qui peu à peu se changeait en applaudissemens. L'avocat général crut devoir mettre ordre à cela. « M. le président, dit-il, ce bruit est contraire à la loi. »)

Le président. Messieurs, point d'applaudissemens. Vous n'êtes pas au spectacle. Je ferai sortir d'ici tous les perturbateurs. — Prévenu, vous avez dit que la Cour mangerait Chambord.

Courier. Oui. Qu'y a-t-il en cela qui offense la morale ?

Le président. Mais, qu'entendez-vous par la Cour ?

Courier. La définir serait difficile. Toutefois je dirai que la Cour est composée des courtisans, des gens qui n'ont point d'autre état que de faire valoir leur dévouement, leur soumission respectueuse, leur fidélité inviolable.

Le président. Il n'y a point chez nous de courtisans en titre. La Cour, ce sont les généraux, les maréchaux, les hommes qui entourent le Roi. Et que veut dire encore : « Les prêtres donnent tout à Dieu ? » Cela est contre la religion.

Courier. Contre les prêtres tout au plus. Ne

confondons point les prêtres avec la religion, comme on veut toujours faire.

Le président. Les prêtres sont désintéressés ; ils ne veulent rien que pour les pauvres.

Courier. Oui, le Pape se dit propriétaire de la terre entière ; c'est donc pour la donner aux pauvres. Au reste, ce que j'ai écrit n'offense pas même les prêtres ; car il signifie simplement : les prêtres voudraient que tout fût consacré à Dieu.

Après cet interrogatoire, où le public ne parut pas un seul moment indifférent, l'avocat général, Maître Jean de Broë, prit la parole, ou pour mieux dire, prit son papier, car il lisait. C'est un homme de petite taille, qui parle des grands magistrats, et assure que la noblesse leur appartient de droit avec ce qui s'ensuit, honneurs et privilèges, d'où l'on peut sans faute conclure que dans cette affaire, croyant plaider sa propre cause et combattre pour ses foyers, il y aura mis tout son savoir. Il prononça un discours long, et que peu de gens auront lu imprimé dans le *Moniteur*, mais que personne ne comprendrait si on le rapportait ici, tant les pensées en sont obscures, le langage impropre. C'est vraiment une chose étrange à concevoir que cette barbarie d'expression dans les apôtres du grand siècle. Les amis de Louis XIV ne parlent pas sa langue. On entend célébrer Bossuet, Racine, Fénelon en style de Marat, et la Cour polie en jargon des antichambres de Foucher. Il y en a chez qui cette bizarrerie passe toute créance ; et si

je citais une phrase comme celle-ci, par exemple : « *Qui profitera d'un bon coup ? Les honnêtes gens ? Laissez donc. Ils sont si bêtes !* » vous la croiriez de quelque valet, et des moins *éduqués*. Elle est du marquis de Castelbajac, imprimée sous son nom dans le *Conservateur*. Ainsi parlent ces gens nés autrement que nous, c'est-à-dire bien nés, qui se rangent à part avec quelque raison ; classe privilégiée, supérieure, distinguée. Voilà leur langage familier. Veulent-ils s'exprimer noblement ? ce ne sont qu'altesses, majestés, excellences, éminences. Ils croient que le style noble est celui du blason. Malheur des courtisans, ne point connaître le peuple, qui est la source de tout bon sens. Ils ne voient en leur vie que des grands et des laquais ; leur être se compose de manières et de bassesses.

Je dis donc, revenant à Maître de Broë, que pour ceux qui l'emploient,

*C'est un homme impayable, et qui, par son adresse,
Eût fait mettre en prison les sept sages de Grèce*

comme mauvais sujets, perturbateurs. Sa prose est bonne pour les jurés, s'ils sont amis de M. Réglet. Mais à moins de cela, on ne saurait y prendre plaisir. Son discours, qui d'abord ennuie dans la *Gazette officielle*, assomme au second paragraphe ; et, par cette considération, je renonce à le placer ici, comme je voulais, si je n'eusse craint d'arrêter tout court mes lecteurs. Car, qui

pourrait tenir à ce style : *Un exécrationnel forfait avait privé la France d'un de ses meilleurs princes. Un espoir restait toutefois. Un prodige, une royale naissance, bien plus miraculeuse que celle dont nos aïeux furent témoins, se renouvela. Un cri de reconnaissance et d'admiration se fit entendre. Une antique et auguste habitation avait fait partie des apanages de la couronne. Une pensée noble se présenta tout à coup, et elle fut répétée ; elle fut suivie de l'exécution ; ce fut à l'amour qu'un appel fut adressé.*

Ouf ! demeurons-en là sur l'appel à l'amour. Si vous ne dormez pas, cherchez-moi, je vous prie, par plaisir inventez, imaginez quelque chose de plus lourd, de plus maussade et de plus monotone que cette psalmodie de Maître de Broë, par laquelle il exprime pourtant son allégresse. L'auteur de la brochure n'y a point mis d'allégresse, dit Maître de Broë, qui, pour cette omission, le condamne à la prison. Lui, de peur d'y manquer, il commence par là, et d'abord se réjouit.

D'aise on entend sauter la pesante baleine.

Mais il a un peu l'air de se réjouir par ordre, par devoir, par état, et on lui dirait presque, comme le président disait à Paul-Louis : « Sont-ce là les pensées qu'a pu vous inspirer la royale naissance ? Est-ce ainsi que le cœur parle ? une si triste joie, un hymne si lugubre, sont plus suspects que

le silence. » Ne poussons pas trop cet argument, de peur d'embarrasser le pauvre magistrat. Car il ne faudrait rien pour faire de son allégresse une belle et bonne offense à la morale publique, et même à la personne du prince, s'il est vrai

. *Qu'un froid panégyrique
Déshonore à la fois le héros et l'auteur.*

Abrégeons son discours, au risque de donner quelque force à ses raisons, en les présentant réunies. Voici ce notable discours, brièvement, compendieusement traduit de *baragouin* en français, comme dit Panurge.

Il commence par son commencement. Car on assure qu'il n'en a qu'un pour toutes les causes de ce genre : le duc de Berry est mort ; le duc de Bordeaux est né. On a voulu offrir Chambord au jeune prince. Éloge de Chambord et de la souscription.

A cet exorde déjà long, et qui remplirait plusieurs pages, il en fait succéder un autre non moins long, pour fixer, dit-il, *le terrain*, c'est-à-dire le point de la question, comme on parle communément.

Il ne s'agit pas d'un impôt dans la souscription proposée pour l'acquisition de Chambord, et le mot même indique un acte volontaire. De quoi donc s'avise Paul-Louis de contrarier la souscription, qui ne l'oblige point, ne lui coûtera rien ? C'est

fort mal fait à lui. Cela le déshonore. *Vous ne voulez pas souscrire? eh bien! ne souscrivez pas. Qui vous force?* Un moment, de grâce, entendons-nous, M. l'avocat général. Je ne souscrirai pas, sans doute, si je ne veux; car je n'ai point d'emploi, de place qu'on me puisse ôter. Je ne cours aucun risque, en ne souscrivant pas, d'être *destitué*. Mais je payerai pourtant, si ma commune souscrit; je payerai malgré moi, si mon maire veut faire sa cour à mes dépens. Et quand je dis doucement : « *Je ne veux pas payer,* » vous, Monsieur de Broë, vous criez : « *En prison,* » ajoutant que je suis maître, qu'il dépend bien de moi, que la souscription est toute volontaire, que ce n'est pas un impôt. Comment l'entendez-vous ?

Or, cette *pensée noble*, cette *récompense noble*, cette *souscription noble et libre*, comme on voit, l'auteur entreprend de l'arrêter. Il veut empêcher de souscrire les gens qui en seraient tentés, *paralyser l'élan, glacer l'élan des cœurs un peu plus généreux que le sien*, tandis que Maître Jean, par de nobles discours, chauffe l'élan des cœurs. Mais ne le copions pas; j'ai promis de le traduire et de l'abrégé surtout, afin qu'on puisse le lire.

Voilà l'objet de la brochure. Elle est écrite contre l'élan, et on ne saurait s'y méprendre. Puis il y a des accessoires, des diatribes contre les rois, les prêtres et les nobles.

Il est vrai que l'auteur ne parle pas des prêtres, ou n'en dit qu'un seul mot bien simple, et que par-

tout il loue les princes. Mais ce sont des *parachutes*. Il ne pense pas ce qu'il dit des princes, et pense ce qu'il ne dit pas des prêtres.

Deux remarques ensuite : 1^o L'auteur ne s'afflige point de la mort du duc de Berry, ne se réjouit point de la naissance du duc de Bordeaux. Il n'a pas dit un mot de mort ni de naissance. Il n'y a *ni allégresse ni désolation* dans sa brochure ; 2^o l'auteur parle du jeune prince comme d'un enfant à la mamelle. Il dit le *maillot* simplement, sans dire *l'auguste maillot* ; la *bavette*, et non pas la *royale bavette*. Il dit, chose horrible, de ce prince, qu'un jour *son métier sera de régner*.

Après s'être étendu beaucoup sur tous ces points, Maître de Broë déclare enfin qu'il ne s'agit pas de tout cela. Ce n'est pas là-dessus que porte l'accusation, dit-il. On n'attaque pas le fond de la brochure, ni même les accessoires dont nous venons de parler, mais des propositions incidentes seulement. Là-dessus il s'écrie : « *Voilà le terrain fixé.* »

Puis il entame un autre exorde.

Dans les affaires de cette nature, on n'examine que les passages déterminés suivant la loi par l'acte même d'accusation. Or, il y en a quatre ici.

La loi est fort insuffisante. *Les écrivains sont si adroits*, qu'ils échappent souvent au procureur du Roi. Il faut *leur appliquer, d'une manière frappante, la loi* (style de Broë). *La liberté d'écrire jouit de tous ses droits* ; elle est libre (Broë tout pur), bien qu'elle aille en prison quelquefois. *Elle*

enjambe sur la licence (Broë ! Broë !) par l'excessive indulgence des magistrats.

On avait d'abord essayé, dans le premier réquisitoire, d'accuser l'auteur de cet écrit d'offense à la personne du Roi. On y a renoncé par réflexion.

Vient enfin l'examen des passages inculpés, dont le premier est celui-ci :

« Car la Cour donne tout au prince, comme les prêtres tout à Dieu ; et ces domaines, ces apanages, ces listes civiles, ces budgets, ne sont guère autrement pour le Roi que le revenu des abbayes n'est pour Jésus-Christ. Achetez, donnez Chambord, c'est la Cour qui le mangera, le prince n'en sera ni pis ni mieux. »

Les prêtres tout à Dieu ! Ah ! oui, demandez aux pauvres. Tirade d'éloquence. Les abbayes ! Oh ! non. Il n'y a plus d'abbayes. Tirade de haut style sur la Révolution. De morale, pas un mot, ni des phrases inculpées.

Le second passage est celui-ci :

« Mais à Chambord, qu'apprendra-t-il ? Ce que peuvent enseigner et Chambord et la Cour. Là, tout est plein de ses aïeux. Pour cela précisément je ne l'y trouve pas bien, et j'aimerais mieux qu'il vécût avec nous qu'avec ses ancêtres... »

Maître de Broë n'examine point non plus ce passage, ni ce qu'il peut avoir de contraire à la morale. Il le cite et le laisse là, sans autrement s'en occuper. Mais, dit-il, ensuite de ces phrases, il y en a d'autres horribles. Il ne les lira pas, parce qu'il

n'en est point parlé dans l'acte d'accusation. Cependant elles sont horribles. Beau mouvement d'éloquence à propos de ces phrases, dont il n'est pas question et qu'on n'accuse pas. L'auteur, dit Maître Jean, représente nos Rois, ou du moins quelques-uns, comme ayant mal vécu et donné en leur temps de fort mauvais exemples. Il les peint corrompus, dissolus, pleins de vices, et condamne *leurs déportemens* sans avoir égard *aux convenances*. Les tableaux qu'il en fait (non de sa fantaisie, mais d'après les histoires) sont scandaleux d'abord, et en outre *immoraux, licencieux, déshonnêtes*. Le scandale abonde de nos jours, et la brochure y ajoute encore, mettant les vieux scandales à côté des nouveaux. Chapitre le plus long de tous, et le meilleur par conséquent, sur la différence qu'il y a de l'historien au pamphlétaire, qu'il appelle aussi libelliste. L'un peut dire la vérité, parce qu'il fait de gros volumes qu'on ne lit pas. L'autre ne doit pas dire vrai, parce qu'on le lit en petit volume. L'auteur de la brochure va vous conter qu'il a copié les historiens, *mensonge, Messieurs, mensonge odieux, aussi dangereux que coupable*; car l'histoire n'est pas toute dans sa brochure. Il devait copier tout ou rien. Il montre le laid, cache le beau. Louis eut des bâtards, mensonge; car ce n'est pas le beau de son histoire. Il y avait bien d'autres choses à vous dire de Louis le Grand. Ne les pas dire toutes, selon Maître de Broë, c'est mentir, et de plus insulter la nation. Qui ne sent,

dit-il, qui ne sent...? Il croit que tout le monde sent cela. Vengez, Messieurs, vengez la nation, la morale.

Outre les historiens, Paul-Louis cite les Pères et les prédicateurs, morts il y a longtemps. Maître de Broë lui répond par une autorité vivante; c'est celle de Monseigneur le garde des sceaux actuel, dont il rapporte (en s'inclinant) les propres paroles extraites d'un de ses discours, page 40, sans songer que peut-être ailleurs Monseigneur a dit le contraire.

Et puis l'Écriture, et les Pères, et les sermons de Massillon appartiennent aux honnêtes gens. Les écrivains ne doivent pas s'en servir pour se justifier. Développement de cette proposition appliquée à l'auteur d'un roman condamné, qui osa dernièrement alléguer l'Évangile.

Nota que cet épisode sur les horribles phrases dont on ne parle pas, occupe deux colonnes entières du *Moniteur*.

Troisième passage.

« Sachez qu'il n'y a pas en France une seule famille noble, mais je dis noble de race et d'antique origine, qui ne doive sa fortune aux femmes; vous m'entendez. Les femmes ont fait les grandes maisons; ce n'est pas, comme vous croyez bien, en cousant les chemises de leurs époux, ni en allaitant leurs enfans. Ce que nous appelons, nous autres, honnête femme, mère de famille, à quoi nous attachons tant de prix, trésor pour nous, serait la

ruine du courtisan. Que voudriez-vous qu'il fit d'une dame *honest*a, sans amans, sans intrigues, qui, sous prétexte de vertu, claquemurée dans son ménage, s'attacherait à son mari? Le pauvre homme verrait pleuvoir les grâces autour de lui, et n'attraperait jamais rien. De la fortune des familles nobles il en paraît bien d'autres causes, telles que le pillage, les concussions, l'assassinat, les proscriptions, et surtout les confiscations. Mais qu'on y regarde, et on verra qu'aucun de ces moyens n'eût pu être mis en œuvre sans la faveur d'un grand, obtenue par quelque femme; car pour piller, il faut avoir commandemens, gouvernemens, qui ne s'obtiennent que par les femmes; et ce n'était pas tout d'assassiner Jacques Cœur ou le maréchal d'Ancre, il fallait, pour avoir leurs biens, le bon plaisir, l'agrément du Roi, c'est-à-dire des femmes qui gouvernaient alors le Roi ou son ministre. Les dépouilles des huguenots, des frondeurs, des traîtres, autres faveurs, bienfaits qui coulaient, se répandaient par les mêmes canaux aussi purs que la source. Bref, comme il n'est, ne fut, ni ne sera jamais, pour nous autres vilains, qu'un moyen de fortune, c'est le travail; pour la noblesse non plus il n'y en a qu'un, et c'est..., c'est la prostitution, puisqu'il faut, mes amis, l'appeler par son nom. »

Quatrième exorde pour fixer encore le *terrain*.

La Charte fait des nobles qui descendent de leurs pères, et d'autres nobles qui ne descendent

de personne; et puis de grands magistrats qui sont nobles aussi. Longue dissertation à la fin de laquelle il déclare qu'il ne s'agit pas de la noblesse, qu'il ne la défend pas.

Mais l'auteur outrage une classe, *une généralité d'individus*. Il offense la morale évidemment. *L'honneur de certaines familles fait partie de la morale*, et l'auteur blesse ces familles, quand il répète mot à mot ce que l'histoire en dit, et qui est imprimé partout. Il blesse la morale; et le pis, c'est qu'il empêche toutes les autres familles d'imiter celle-là, de vivre noblement. Réprimez, Messieurs, réprimez. Oui, punissons, punissons. Ne souffrons pas, ne permettons pas; etc.

Maître Jean, qui appelle toujours l'auteur de la brochure *libelliste*, et l'associe dans sa réplique aux écrivains les plus déshonorés en ce genre, ajoute que c'est *l'avidité* qui a fait écrire Paul-Louis, qu'il écrit par *spéculation*, qu'il est fabricant et marchand de libelles diffamatoires; et quand il disait cela, maître Jean de Broë venait de lire à haute voix une déclaration de l'imprimeur Bobée, portant que jamais Paul-Louis n'a tiré nulle rétribution des ouvrages par lui publiés. N'importe, c'est un compte à régler du libelliste à l'imprimeur. Eh quoi! Maître Jean, selon vous, rien ne se fait gratis au monde, rien par amour! tout est payé! Je vous crois, même les réquisitoires, même le zèle et le dévouement.

† Quatrième passage inculpé :

« O vous, législateurs nommés par les préfets, prévenez ce malheur (celui du morcellement des grandes propriétés); faites des lois, empêchez que tout le monde ne vive! ôtez la terre au laboureur et le travail à l'artisan, par de bons privilèges, de bonnes corporations. Hâtez-vous; l'industrie, aux champs comme à la ville, envahit tout, chasse partout l'antique et noble barbarie. On vous le dit, on vous le crie: que tardez-vous encore? Qui vous peut retenir? peuple, patrie, honneur? lorsque vous voyez là emplois, argent, cordons et le baron de Frimont. »

Il y a ici injure à la nation entière; car on l'accuse de se laisser mener par les préfets, et ceux-ci de mener la nation. Quelle insigne fausseté! Voyez la médisance! Accuser la nation d'une si lâche faiblesse, les préfets d'une telle audace, n'est-ce pas outrager à la fois et la morale publique et celle des préfets! Il faut donc venger la morale, qui est, dit Maître de Broë, le patrimoine du peuple. Oui, que le peuple ait la morale; c'est son vrai patrimoine. Cela vaut mieux que des terres; et vengeons, punissons. Variations sur cet air: oui, punissons, vengeons.

Pour conclure, Maître de Broë prie, dans son patois, les jurés de réprimer vigoureusement tous ceux qui écrivent en français, et se font lire avec plaisir. Sûr de son affaire, il s'écrie: *La Société sera satisfaite! (C'est la Société de Jésus.)*

Tel fut en substance le dire de M. l'avocat géné-

ral ; et toutes ses raisons , si longuement déduites que personne, hors les intéressés, n'eut la patience de l'écouter, furent encore étendues, développées, amplifiées dans le résumé très-prolixé qu'en fit M. le président, où même il ajouta du sien, disant que l'auteur de la brochure écrivait pour encourager la prostitution, et gêner, par ce vilain mot, l'innocence des courtisans. Mais ceci vint ensuite ; il s'agit à présent de la belle harangue de Maître de Broë.

Ce discours, m'a-t-on dit, n'est pas extraordinaire au barreau, où l'on entend des choses pareilles chaque jour en plein tribunal, prononcées avec l'assurance que n'avaient pas les d'Aguesseau. Nous en sommes surpris, nous à qui cela est nouveau, et concevons malaisément qu'un homme, siégeant, comme on dit, sur les fleurs de lis, sachant lire, un homme ayant reçu l'éducation commune, puisse manquer assez de sens, d'instruction, de goût pour ne trouver dans ces paroles d'un paysan à un grand prince, *ton métier sera de régner*, qu'une injure, et ne pas sentir que ce mot vulgaire de *métier* relève, ennoblit l'expression, par cela même qu'il est vulgaire, tellement qu'elle ne serait pas déplacée dans un poëme, une composition du genre le plus élevé, une ode à la louange du prince. Si on n'en saurait dire autant des autres termes employés par l'auteur dans le même endroit, ils ont tous du moins le ton de simplicité naïve, convenable au personnage qui parle, et le public ne s'y

est pas trompé, souverain juge en ces matières. Personne ayant le sens commun n'a vu là dedans rien d'offensant pour le jeune prince, auquel il serait à souhaiter qu'on fit entendre ce langage de bonne heure, et toute sa vie. Mais il ne faut pas l'espérer ; car tous les courtisans sont des Jean de Broë, qui croient ou font semblant de croire qu'on outrage un grand, quand d'abord pour lui parler on ne se met pas la face dans la boue. Ils ont leurs bonnes raisons, comme dit la brochure, pour prétendre cela, et trouvent leur compte à empêcher que jamais front d'homme n'apparaisse à ceux qu'ils obsèdent. Cependant, il faut l'avouer, quelques-uns peuvent être de bonne foi, qui, habitués comme tous le sont aux sottises exagérations de la plus épaisse flagorne-rie, finissent par croire insultant tout ce qui est simple et uni, insolent tout ce qui n'est pas vil. C'est par là, je crois, qu'on pourrait excuser Maître de Broë ; car il n'était pas né peut-être avec cette bassesse de sentimens. Mais une place, une cour à faire...

*Le même jour qui met un homme libre aux fers
Lui ravit la moitié de sa vertu première.*

Et voilà comme généralement on explique la persécution élevée contre cette brochure, au grand étonnement des gens les plus sensés du parti même qu'elle attaque. Répandue dans le public, elle est venue aux mains de quelques personnages, comme Jean de Broë, mais placés au-dessus et en pouvoir

de nuire, qui, aux seuls mots de *métier*, de *layette*, de *bavette*, sans examiner autre chose, aussi incapables d'ailleurs de goût et de discernement, que d'aucune pensée tant soit peu généreuse, crurent l'occasion belle pour déployer du zèle, et crièrent outrage aux personnes sacrées. Mais on se moqua d'eux, il fallut renoncer à cette accusation. Un duc, homme d'esprit, quoique infatué de son nom, trouva ce pamphlet piquant, le relut plus d'une fois, et dit : « Voilà un écrivain qui ne nous flatte point du tout. » Mais d'autres ducs ou comtes, et le sieur Siméon, qui ne sont pas gens à rien lire, ayant ouï parler seulement du peu d'étiquette observée dans cette brochure, prirent feu là-dessus, tonnèrent contre l'auteur, comme ce président qui jadis voulut faire pendre un poète pour avoir tutoyé le prince dans ses vers. Si Maître Jean a des aïeux, s'il descend de quelqu'un, c'est de ce bon président, *et si vous n'en sortez, vous en devez sortir*, Maître Jean de Broë.

Mais qu'est-ce donc que la Cour, où des mots comme ceux-là soulèvent, font explosion ? et quelle condition que celle des souverains entourés dès le berceau de pareilles gens ! Pauvre enfant ! O mon fils, né le même jour, que ton sort est plus heureux ! Tu entendras le vrai, tu vivras avec les hommes, tu connaîtras qui t'aime ; ni fourbes, ni flatteurs n'approcheront de toi.

Après l'avocat général, Maître Berville parla pour son client, et dit :

MESSIEURS LES JURÉS,

Si, revêtus du ministère de la parole sacrée, vous veniez annoncer aux hommes les vérités de la morale, on ne vous verrait point, sans doute, timides censeurs, faciles moralistes, composer avec la corruption, et dégrader par des ménagemens prévaricateurs votre auguste caractère. Vous sauriez vous armer, pour remplir vos devoirs, d'indépendance et d'austérité. La haine du vice ne se cacherait point sous les frivoles délicatesses d'un langage adulateur; vos paroles, animées d'une vertueuse énergie, lanceraient tour à tour sur les hommes dépravés les foudres de l'indignation et les traits pénétrants du sarcasme. Vous n'iriez point contrister le pauvre, alarmer la conscience du faible, et baisser devant le vice puissant un œil indignement respectueux; mais votre voix, généreuse autant que sévère, flétrirait jusque sous la pourpre les bassesses de la flatterie et la corruption des Cours. Faudrait-il vous applaudir ou vous plaindre? Je sais quel prix vous serait dû : sais-je quel prix vous serait réservé? Seriez-vous offerts à l'estime publique en apôtres des mœurs et de la vérité? Seriez-vous traduits en criminels devant la cour d'assises?

Qu'a fait de plus l'auteur que je défends? A l'exemple des écrivains les plus austères, il a opposé aux vices brillans des Cours la simplicité des vertus rustiques; on a pris contre lui la défense des Cours : il s'est indigné contre des scandales, on s'est

scandalisé de son indignation : il a plaidé la cause de la morale publiquement outragée, on l'accuse d'avoir outragé la morale publique.

Je ne dois point vous dissimuler, Messieurs les Jurés, l'embarras extrême que j'ai éprouvé lorsqu'il s'est agi de préparer la défense de cette cause. Ordinairement, l'expérience des doctrines du ministère public, que nous partageons rarement, mais que du moins nous avons appris à connaître, nous permet de prévoir, en quelque façon, le système de l'accusation, d'en démêler l'erreur et de méditer nos réponses. Ici, je l'avoue, j'ai vainement cherché à deviner le système du ministère accusateur ; il m'a été impossible de concevoir par quels argumens, je ne dis pas raisonnables, mais du moins soutenable, on pourrait trouver dans les pages incriminées un délit *d'outrage à la morale publique* ; et l'accusation doit à l'excès même de son absurdité l'avantage de surprendre son adversaire et de le trouver désarmé.

Soyons justes, toutefois, et, après avoir écouté l'orateur du ministère public, reconnaissons que l'embarras de l'accusation a dû surpasser encore l'embarras de la défense. Vous en pouvez juger par le soin avec lequel on a constamment évité d'aborder la question. Vous aviez imaginé, sans doute, que, dans une accusation *d'outrage à la morale publique*, on allait commencer par définir *la morale publique*, et puis expliquer comment l'auteur l'avait outragée. Point du tout. Vous avez entendu

de nombreux mouvemens oratoires ; d'éloquentes amplifications sur le clergé, sur la noblesse, sur François I^{er}, sur Louis XIV, sur le duc de Bordeaux, sur Chambord ; des personnalités amères (et beaucoup trop amères) contre l'écrivain inculpé... mais de la *morale publique*, pas un mot : tout se trouve traité dans le réquisitoire du ministère accusateur, hormis l'accusation.

Ainsi, je me félicitais d'avoir enfin à défendre, en matière de délits de la presse, une cause étrangère à la politique. « Du moins, me disais-je, je ne serai plus condamné à traiter ces questions si délicates, que l'on n'aborde qu'avec inquiétude, que l'on ne discute jamais avec une entière liberté. Je n'aurai plus à redouter dans mes juges la dissidence des opinions, l'influence des préventions politiques. Tout le monde est d'accord sur les principes de la morale ; nous parlerons, le ministère public et moi, un langage commun, que toutes les opinions pourront comprendre et juger... »

Et voilà qu'on nous fait une morale politique ! Voilà qu'on s'efforce encore, dans une cause où la politique n'a rien à démêler, de parler aux passions politiques ! On commence par reprocher à M. Courier d'avoir dit irrespectueusement, en parlant du duc de Bordeaux, que *son MÉTIER est de régner un jour*, et d'avoir employé d'autres expressions également familières, sans songer que c'est un villageois que l'auteur a mis en scène, et que le langage d'un villageois ne peut pas être celui d'un académi-

cien ! On lui impute à crime d'*avoir traité un pareil sujet sans dire un seul mot de l'auguste naissance du jeune prince* ; de sorte que désormais les écrivains devront répondre à la justice, non-seulement de ce qu'ils auront dit, mais encore de ce qu'ils n'auront pas dit ! Enfin, par une réflexion un peu tardive, on reconnaît que ce n'est pas là l'objet de l'accusation ; et cependant on a cru pouvoir se permettre d'en faire un sujet d'accusation !

Vous le voyez, Messieurs les Jurés, la marche incertaine de l'accusation trahit à chaque pas sa faiblesse et sa nullité. Aux définitions, qu'on n'ose donner, on substitue les lieux communs oratoires ; à défaut de la raison qu'on ne peut convaincre, on cherche à soulever les passions ; au délit de la loi, qu'on ne peut établir, on s'efforce de substituer le délit d'opinion.

Ce n'est point ainsi que procédera la défense ; tout, chez elle, sera clair et précis. Mais avant d'aborder la discussion relative à l'écrit, qu'il nous soit permis de rappeler les considérations personnelles à l'écrivain. Ces considérations ne sont pas indifférentes. Dans les délits purement politiques, la criminalité peut, jusqu'à certain point, être indépendante du caractère de l'auteur : la passion, l'erreur, le préjugé, peuvent faire d'un honnête homme un citoyen coupable ; mais l'auteur d'un *outrage à la morale publique* est nécessairement un homme immoral : il y a incompatibilité entre la moralité de la conduite et l'immoralité des principes, et

justifier l'auteur, c'est déjà justifier l'ouvrage.

Paul-Louis Courier, l'un de nos savans les plus estimés et de nos plus spirituels écrivains, entra, au sortir de ses études, dans le corps du génie militaire. Officier d'artillerie, distingué par ses talens, il pouvait fournir une carrière brillante; mais lorsqu'il vit le chef de l'armée envahir le pouvoir et dévorer la liberté, il refusa de servir la tyrannie, il s'éloigna. Retiré à la campagne, il partagea ses journées entre les utiles travaux de l'agriculture et les nobles travaux des lettres et des arts. Gendre d'un helléniste célèbre, il marcha sur ses traces avec honneur; nous devons à ses recherches le complément de l'un des précieux monumens de la littérature ancienne. L'ouvrage de Longus offrait une lacune importante; M. Courier, dans un manuscrit vainement exploré par d'autres mains, découvrit le passage jusqu'alors inconnu, et donna un nouveau prix à sa découverte par l'habileté avec laquelle, imitant le vieux style et les grâces naïves d'Amyot, il compléta la traduction en même temps que l'original. Ce succès eut pour lui des suites assez fâcheuses : par un bizarre effet de la fatalité qui semble le poursuivre, l'auteur qu'on accuse aujourd'hui pour un écrit moral, fut alors persécuté à l'occasion d'un *roman pastoral*. Sa fermeté triompha de la persécution. Depuis ce temps, retiré à la campagne, cultivateur laborieux, père, époux, citoyen estimable, il a constamment vécu loin de la capitale, étranger aux partis, quelquefois persé-

cuté, jamais persécuteur ; refusant, pour garder son indépendance, les places qu'on lui offrit plus d'une fois ; se délassant, par l'étude des lettres, de ses travaux agricoles, et ne tirant aucun profit de ses ouvrages, que les applaudissemens du public et l'estime des juges éclairés. C'est là qu'il s'occupait encore d'un nouveau travail, honorable pour sa patrie, lorsqu'une accusation, bien imprévue sans doute, est venue l'arracher à ses études, à ses champs, à sa famille : étrange récompense des hommes qui font la gloire de leur pays !

Voilà l'écrivain *immoral* que l'on traduit devant vous ! voilà le *libelliste* qu'on signale à votre indignation ! Certes, il conviendrait que l'accusation y regardât à deux fois avant de s'attaquer à de tels hommes.

Par quelle inconcevable fatalité tout ce qu'il y a de plus honorable dans la littérature française semble-t-il successivement appelé à siéger sur le banc des accusés ? Tour à tour le spirituel rédacteur de la *Correspondance administrative* et l'ingénieux *Ermite de la Chaussée-d'Antin*, l'auteur des *Deux Gendres* et l'auteur des *Délateurs*, ont porté sur ce banc leurs lauriers ; les Bergasse et les Lacretelle leurs cheveux blancs, l'archevêque de Malines sa toge épiscopale, le peintre de Marius ses longues infortunes. La cour d'assises semble être devenue une succursale de l'Académie française... Messieurs, cette exubérance de poursuites, cette succession d'attaques, non pas contre d'obs-

curs pamphlétaires, mais contre les plus distingués de nos écrivains; cette guerre déclarée par le ministère public à la partie la plus éclairée de la nation française, révèle nécessairement une erreur fondamentale dans les doctrines de l'accusation. Lorsqu'en dépit des persécutions, des emprisonnements, des amendes, les meilleurs esprits s'obstinent à comprendre la loi, à user de la loi dans un sens opposé au pouvoir qui les accuse, il est évident que ce pouvoir entend mal la loi, et se fait illusion par un faux système. Cette erreur, involontaire sans doute, le ministère public nous saura gré de la lui signaler. Elle consiste à considérer comme coupable, non ce qui est qualifié délit par la loi, mais ce qui déplaît aux organes de l'accusation; sans réfléchir que la liberté de la presse n'est pas la liberté de dire ce qui plaît au pouvoir, mais ce qui peut lui déplaire. Une proposition nous blesse; nous commençons par poser en principe qu'il faut mettre l'auteur en jugement. Ensuite, comme pour mettre un homme en jugement, il faut bien s'appuyer sur un texte de loi, nous cherchons dans la loi pénale quelque texte qui puisse, tant bien que mal, s'ajuster à l'écrit en question. Les uns sont trop précis; il n'y a pas moyen d'en faire usage; d'autres sont rédigés d'une manière plus vague, et par conséquent plus élastique; on s'en empare, et c'est ainsi que, dans les procès de la presse, nous voyons revenir sans cesse ces accusations banales *d'attaque contre l'autorité constitu-*

tionnelle du Roi et des Chambres, de provocation à la désobéissance aux lois, d'outrages à la morale publique.

Voilà précisément ce qui est arrivé dans le procès de M. Courier. On ne l'accusait pas seulement, dans le principe, d'*outrage à la morale publique* : d'autres textes avaient été essayés ; mais leur rédaction, trop précise, n'a pas permis de s'en servir ; il a fallu les abandonner. L'*outrage à la morale publique* est resté seul, parce que le sens de ces termes, fixé, à la vérité, aux yeux des jurisconsultes, offre pourtant, aux personnes qui n'ont point étudié la législation, une sorte de latitude et d'arbitraire dont l'accusation peut profiter.

Aussi, remarquez avec quel soin l'accusation a évité de définir la *morale publique*. En bonne logique, pourtant, c'est par cette définition qu'elle aurait dû commencer : la première chose à faire, quand on signale un délit, c'est d'expliquer en quoi consiste ce délit ; et c'est la première chose que l'accusation ait oubliée ! Cela s'explique facilement : son intérêt est d'é luder les définitions, afin que le vague qui peut exister dans les termes de la loi favorise l'extension illimitée qu'elle cherche à leur donner. Nous, dont l'intérêt, au contraire, est de tout éclaircir, nous suivrons une marche opposée, et nous nous demanderons, avant d'entrer dans la discussion, ce que la loi entend par le délit d'*outrages à la morale publique*.

Pourquoi lisons-nous dans la loi ces mots : ou-

trages à la morale PUBLIQUE ? Pourquoi le législateur n'a-t-il pas dit simplement : *les outrages à la morale ?* Que signifie cette épithète (*publique*) qu'il a cru devoir ajouter ?

Messieurs, il faut le reconnaître : ces expressions sont un avertissement donné par le législateur aux fonctionnaires chargés de poursuivre les délits ; un avertissement de ne point tenter d'accusations téméraires, de ne point faire du Code pénal le vengeur de leurs doctrines personnelles, de ne point voir une infraction dans ce qui pourrait contrarier leurs opinions *particulières*. La morale du législateur n'est point la morale d'un homme, d'une secte, d'une école : c'est cette morale absolue, universelle, immuable, contemporaine de la société elle-même, toujours constante au milieu des vicissitudes sociales, émanée de la Divinité, et supérieure à toutes les opinions humaines ; qui n'est point de réflexion, mais de sentiment ; point de raisonnement, mais d'inspiration ; qu'on ne trouve point autre à Paris, autre à Philadelphie. C'est cette morale qui sanctionne la foi des engagements, consacre la couche conjugale, unit par un lien sacré les pères et les enfans ; c'est elle qui flétrit le mensonge, le larcin, le meurtre, l'impudicité : c'est celle-là seule qui prend le nom de morale *publique*, parce que, fondée sur l'assentiment de tous les hommes, elle a son témoignage, sa garantie, dans la conscience *publique*.

Quel est donc l'écrivain qui outrage la morale

publique? C'est celui qui ose mentir à l'honnêteté naturelle, à la conscience universelle; celui dont le langage soulève dans tous les cœurs le mépris et l'indignation. N'allez point chercher ailleurs les caractères d'un tel délit. Ici, toute argumentation est vaine : le cri de la conscience outragée, voilà le témoignage que l'accusation doit invoquer : c'est la voix du genre humain qui doit prononcer la condamnation.

Si l'écrit qui vous est déféré outrageait en effet la morale publique, vous n'eussiez point supporté de sang-froid la lecture des passages inculpés. Vos murmures auraient à l'instant même révélé votre horreur et votre indignation; un cri de réprobation se serait élevé parmi vous; vos regards se seraient détournés avec dégoût de l'auteur immoral, et votre conscience n'aurait pas attendu, pour se soulever, les syllogismes d'un orateur.

Est-ce là, j'ose vous le demander, l'impression qu'a produite sur vos esprits la lecture de l'ouvrage? Avez-vous ressenti du dégoût, de l'indignation? De l'horreur excitée par l'écrit, avez-vous passé au mépris pour l'auteur? Non, je ne crains pas de le proclamer devant vous-mêmes; non, telle n'est point l'impression que vous avez éprouvée. Je pose en fait qu'il n'est point dans cette enceinte un seul homme, je n'en excepte pas même l'orateur de l'accusation, qui, au sortir de cette audience, refusât de se trouver dans le même salon avec l'écrivain qu'on accuse; qui n'y conduisît ses en-

fans; qui ne s'honorât d'une telle société. Condamnez maintenant l'écrivain immoral et scandaleux!

Non, ce n'est pas contre des écrits tels que celui qui nous occupe qu'est dirigée la sévérité des lois. Les lois ont voulu frapper ces auteurs infâmes qui se jouent de ce qu'il y a de plus sacré, et dont les pages révoltantes font frémir à la fois la pudeur et la nature. C'est contre ces écrits monstrueux que le législateur s'est armé d'une juste rigueur; c'est contre eux qu'il a voulu donner des garanties à la société; et qu'il me soit permis de m'étonner que ses intentions aient pu être méconnues au point de traduire un père de famille estimable, un écrivain distingué, un citoyen honorable, sur le banc préparé pour les de Sade et pour les Arétin.

C'est en vain que dans un discours travaillé avec un art digne d'une meilleure cause, on a cherché à vous faire illusion sur vos propres impressions, à déguiser sous l'éclat des ornemens oratoires la nullité de l'accusation. Que signifient dans une accusation d'*outrage à la morale publique*, ces argumentations, ces insinuations artificieuses, ces inductions subtiles, ces déclamations éloquentes? Quoi! la morale publique est outragée, et il faut que le ministère public vous en fasse apercevoir! Quoi! la morale publique est outragée, et il faut que l'élégante indignation d'un orateur vienne vous avertir de vous indigner! Ah! la discussion du ministère public prouve du moins une chose, c'est que, puis-

qu'il est besoin de discuter pour établir l'outrage à la morale publique, il n'existe point d'outrage à la morale publique.

Toutefois, examinons cette discussion elle-même, et puisqu'on vous a parlé du caractère général de l'ouvrage et du caractère particulier des passages attaqués, suivons l'accusation dans la double carrière qu'elle s'est tracée.

Considéré dans son caractère général, l'écrit de M. Courier est, je ne crains pas d'en convenir, une critique de la souscription de Chambord. L'acquisition de ce domaine lui paraît *une mauvaise affaire* pour le prince, pour le pays, pour Chambord même.

Pour le prince : Ce n'est pas lui qui en profitera, ce seront les courtisans; ce sacrifice imposé aux communes, en son nom, affaiblira l'affection dont il a besoin pour régner; enfin, le séjour de Chambord, plein de souvenirs funestes pour les mœurs, pourra corrompre sa jeunesse.

Pour le pays : La Cour viendra l'habiter; les fortunes des habitans, leur innocence, pourront souffrir de ce dangereux voisinage.

Pour Chambord : Douze mille arpens de terre rendus à la culture vaudraient mieux que douze mille arpens consacrés à un parc de luxe.

Certes, il serait difficile de trouver dans ces idées générales rien de contraire à la morale publique. La dernière est une vue d'économie politique, que je crois très-juste, et qui, dans tous les cas, n'a rien

à démêler avec la morale ; les deux premières sont au contraire conformes aux principes de la morale la plus pure.

En conséquence de ses réflexions, M. Courier blâme l'opération de Chambord ; il la croit inspirée moins par l'amour du prince et de son auguste famille, que par la flatterie et par des vues d'intérêt personnel. A cette occasion, il s'élève, au nom de la morale, contre l'esprit d'adulation et contre la licence des Cours.

Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que les considérations présentées par M. Courier contre la souscription de Chambord se retrouvent, en grande partie, dans le rapport soumis à S. M. par le ministre de l'intérieur.

M. Courier craint que ce présent ne soit plus onéreux que profitable au jeune prince. — Le ministre avait dit « qu'on a exprimé le désir de la conservation de Chambord *sans songer à ce qu'elle coûtera de réparations foncières et d'entretien, à toutes les dépenses* qu'exigeront son ameublement et son habitation. »

M. Courier se demande si ce sont les communes qui ont conçu la pensée d'acheter Chambord pour le prince. « Non pas, répond-il, les nôtres, que je sache, de ce côté-ci de la Loire ; mais celles-là peut-être qui ont logé deux fois les Cosaques... Là, naturellement, on s'occupe d'acheter des châteaux pour les princes, et puis on songe à refaire son toit et ses foyers. » Le ministre avait dit,

presque dans les mêmes termes : « Les conseils qui ont voté l'acquisition de Chambord n'ont point été arrêtés *par les embarras de finances qu'éprouvent PRESQUE TOUTES les communes, les unes épuisées par la suite DES GUERRES, PAR L'INVASION ET LE LONG SÉJOUR DES ÉTRANGERS; les autres appauvries par les fléaux du ciel, la grêle, les gelées, les inondations, les incendies; obligées la plupart de recourir à des impositions extraordinaires pour acquitter LES CHARGES COURANTES DE LEURS DETTES.* Dans d'autres circonstances, l'administration devrait examiner, pour chaque commune, *si les moyens répondent à son zèle.* »

« Nous allons, dit M. Courier, nous gêner et augmenter nos dettes, pour lui donner (au prince) une chose DONT IL N'A PAS BESOIN. »

« Il n'appartiendrait qu'à V. M., avait dit le ministre, de refuser au nom de son auguste pupille, un présent DONT IL N'A PAS BESOIN. *Assez de châteaux seront un jour à sa disposition, et ce sont les Chambres qui auront à composer, au nom de la nation, son apanage.* »

M. Courier paraît craindre que les offrandes ne soient pas toujours suffisamment libres et spontanées. Le ministre avait conçu les mêmes craintes : « Le don du pauvre, avait-il dit, mérite d'être accueilli comme le tribut du riche, *mais il ne faut pas le demander.* IL SERAIT A CRAINDRE qu'on ne vît une sorte de CONTRAINTE dans une invitation solennelle, venue de si haut, AU NOM D'UNE RÉU-

NION DE PERSONNAGES IMPORTANS, qui s'occuperaient à donner une si vive impulsion à tous les administrateurs et à tous les administrés. Des dons qui ne sont acceptables que parce qu'ils sont spontanés, *paraîtraient peut-être commandés par des considérations* qui doivent être étrangères à des sentimens dont l'expression n'aura plus de mérite si elle n'est entièrement libre. »

En critiquant l'aquisition de Chambord, M. Courier n'a donc rien dit qui ne soit permis, qui ne soit plausible, qui ne soit conforme aux observations du ministre lui-même.

— *N'importe : il a voulu arrêter l'élan généreux des Français ; il a voulu s'opposer à l'allégresse publique...*

Quoi donc, blâmer un témoignage d'allégresse inconvenant ou intéressé, est-ce blâmer l'allégresse elle-même ? Parce qu'un nom sacré aura servi de voile à un acte imprudent ou blâmable, cet acte deviendra-t-il également sacré ? Pour moi, s'il faut le dire, je crois qu'il était beaucoup d'autres manières plus convenables d'honorer la naissance du duc de Bordeaux. Je ne parle point ici de ces bruits trop fâcheux qui se sont répandus sur l'origine de cette souscription et sur les moyens employés pour faire souscrire : je ne veux ni les écouter, ni les répéter. Mais ces dons d'argent, de terres, de châteaux, adressés à l'héritier d'un trône, ces présens qu'on fait offrir au riche par le pauvre, par des communes épuisées au neveu d'un Roi de France,

s'accordent mal dans mon esprit avec la délicatesse qui doit présider aux hommages rendus par des Français à leurs princes. Je ne puis, d'ailleurs, oublier que naguère on faisait offrir aussi par les communes des adresses, des chevaux, des soldats, à l'homme qui avait usurpé la liberté publique, et j'aurais désiré, je l'avoue, que l'héritier d'un pouvoir légitime fût honoré d'une autre manière que le ravisseur d'un pouvoir absolu.

Croyez-moi, Messieurs, il est pour les princes des hommages plus délicats et plus purs, que l'adulation ne saurait contrefaire, et que la tyrannie ne saurait usurper. Ce sont ces pleurs d'allégresse qu'on verse à leur aspect, ces vœux d'un peuple accouru sur leur passage; ce sont les joies du pauvre, les actions de grâces du laboureur, les bénédictions des mères de famille. Voilà les hommages que le peuple français rendait à Henri IV; voilà ceux que ses descendans vous demandent, et non ces tributs mendiés, qu'on ne refusa jamais à la puissance. Les princes français ne ressemblent point à ces despotes de l'Orient que la prière n'ose aborder qu'un présent à la main, et loin d'obliger la pauvreté à doter leur opulence, ils consacrent leur opulence à soulager la pauvreté.

M. Courier a donc pu, non-seulement sans être coupable, mais sans manquer aux convenances les plus sévères, voir dans la souscription de Chambord un acte de flatterie ou une spéculation intéressée. Il a pu blâmer cet hommage indiscret et

suspect, qui compromet, sous prétexte de l'honorer, tout ce qu'il y a de plus élevé et de plus respectable ; et celui-là peut-être avait quelque droit de s'élever contre la flatterie, qui, sous aucun pouvoir, ne fut aperçu parmi les flatteurs.

Si l'esprit général de l'ouvrage est irréprochable, les détails en sont-ils criminels ? Examinons les passages sur lesquels le ministère public a fondé son accusation.

Maintenant que nous avons fait connaître l'idée que la loi attache à l'expression de *morale publique*, vous aurez peine peut-être à vous empêcher de sourire en écoutant la lecture de ces passages. La plupart ont si peu de rapport à la morale publique, qu'on se demande par quel étrange renversement des notions les plus communes, l'accusation a pu rapprocher deux idées d'une nature si différente.

Ainsi, M. Courier veut prouver que le don de Chambord ne profitera pas au prince, mais aux courtisans. Après une sortie assez vive contre les flatteurs, il cite le trait de ce courtisan qui disait au prince, son élève, *tout ce peuple est à vous* ; puis il ajoute : « Ce qui, dans la langue des courtisans, voulait dire : tout est pour nous. *Car la Cour donne tout aux princes, comme les prêtres donnent tout à Dieu ; et ces domaines, ces apanages, ces listes civiles, ces budgets, ne sont guère autrement pour le Roi que le revenu des abbayes n'est pour Jésus-Christ. Achetez, donnez Chambord :*

c'est la Cour qui le mangera ; le prince n'en sera ni pis ni mieux. »

N'est-il pas déplorable que l'on soit réduit à justifier devant les tribunaux un pareil langage ! Quoi ! désormais on ne pourra plus dire, sans se faire une affaire avec la justice, que les courtisans font souvent servir l'auguste nom du prince, les prêtres le nom sacré de Dieu, à leur intérêt personnel ! Quoi ! cette vérité de morale, devenue triviale à force d'applications, va devenir un délit digne de la prison ! *Mais vous outragez les prêtres !* Mais il ne s'agit point d'outrages aux prêtres ; vous m'accusez d'outrages à la morale publique ; prouvez que j'ai outragé la morale publique. *Mais outrager une généralité d'individus, c'est outrager la morale publique.* Vraiment ? A ce compte je plains nos auteurs comiques. Désormais il ne leur sera plus permis de dire, sous peine d'amende, que les médecins tuent leurs malades, que les cabaretiers sont fripons, que les femmes sont indiscrètes, et (puisqu'enfin il faut s'exécuter) que les avocats sont bavards. Au surplus, qu'a dit l'auteur à l'égard du clergé, que le respectable abbé Fleury, que Massillon, que tant d'autres écrivains non moins graves, n'aient dit avant lui, et n'aient dit quelquefois d'une manière beaucoup plus sévère ? *Mais c'est calomnier le malheur.....* Le malheur ? Vous oubliez que le clergé figure pour vingt-cinq millions au budget de l'État. Ce sont sans doute des fonds très-bien employés ; nous ne le contestons pas :

mais lorsque cet emploi existe, ne venez donc pas nous parler de *malheur*, même pour en tirer un effet d'éloquence. Laissons là les lieux communs oratoires, et revenons toujours à l'unique question du procès : ai-je outragé la morale publique ? ai-je fait l'apologie du vice ? ai-je attaqué les bases de nos devoirs ?

Je viens au second passage : « Ah ! dit M. Courier, si au lieu de Chambord pour le duc de Bordeaux, on nous parlait de payer sa pension au collège (et plutôt à Dieu qu'il fût en âge et que je l'y pusse voir de mes yeux) ; s'il était question de cela, de bon cœur j'y consentirais, et voterais ce qu'on voudrait, dût-il m'en coûter ma meilleure coupe de sainfoin... *Mais à Chambord qu'apprendra-t-il ? Ce que peuvent enseigner et Chambord et la Cour. Là, tout est plein de ses aïeux ; pour cela précisément, je ne l'y trouve pas bien, et j'aimerais mieux qu'il vécût avec nous qu'avec ses ancêtres.* »

Il faut assurément être doué d'une admirable sagacité pour découvrir dans ces paroles un outrage à la morale publique. Pour moi, je l'avoue, j'aurais cru, dans ma simplicité, qu'ici l'auteur, loin d'offenser la morale, parlait en bon et sage moraliste. Oh ! s'il était venu nous vanter les mœurs des Cours, nous les offrir en exemple, nous inviter à les imiter, je conçois qu'alors on pourrait l'accuser d'avoir outragé la morale ; mais il a fait précisément le contraire. Ces mœurs dissolues,

scandaleuses, il les a censurées ; il a voulu arracher un jeune prince à leur contagion ; et c'est lui, c'est le défenseur des mœurs, que vous accusez d'avoir offensé les mœurs ! et c'est au censeur des Cours que vous venez reprocher l'immoralité de ses doctrines !

Ah ! si c'est un crime à vos yeux de médire de la Cour, faites donc le procès à tout ce que la France compte d'écrivains célèbres. Condamnez l'immortel auteur de *l'Esprit des Lois*. Que direz-vous en effet des couleurs dont il ose tracer le tableau des Cours ? « L'ambition dans l'oisiveté, la bassesse dans l'orgueil, *le désir de s'enrichir sans travail*, l'aversion pour la vérité, *la flatterie*, la trahison, la perfidie, l'abandon de tous ses engagements, le mépris des devoirs du citoyen, *la crainte de la vertu du prince*, l'ESPÉRANCE DE SES FAIBLESSES, et plus que tout cela *le ridicule perpétuel jeté sur la vertu*, forment, je crois, le caractère du plus grand nombre des courtisans, marqué *dans tous les lieux et dans tous les temps.* »

Mais peut-être récusera-t-on l'autorité de Montesquieu, c'est un auteur profane, c'est un philosophe... Eh bien ! écoutons un Père de l'Église, écoutons Massillon : « Que de bassesses pour parvenir ! il faut paraître, non pas tel qu'on est, mais tel qu'on nous souhaite. Bassesse d'adulation, on encense et on adore l'idole qu'on méprise ; bassesse de lâcheté, il faut savoir essayer des dégoûts, dévorer des rebuts, et les recevoir presque comme

des grâces; bassesse de dissimulation, point de sentimens à soi, et ne penser que d'après les autres; bassesse *de dérèglement, devenir les complices et peut-être les MINISTRES des passions de ceux de qui nous dépendons...* Ce n'est point là une peinture imaginée, *ce sont les mœurs des Cours, ET L'HISTOIRE DE LA PLUPART DE CEUX QUI Y VIVENT...*

«... Le peuple regarde comme un bon air de marcher sur vos traces; la ville croit se faire honneur en prenant tout le mauvais de la Cour; *vos mœurs forment un poison* qui gagne les peuples et les provinces, qui infecte tous les États, *qui change les mœurs publiques*, qui donne à la licence un air de noblesse et de bon goût, et qui substitue à la simplicité de nos pères et à l'innocence des mœurs anciennes la nouveauté de vos plaisirs, de votre luxe, de vos profusions *et de vos indécentes profanes*. (C'est là précisément ce qu'a dit M. Courier.) Ainsi, c'est de vous que passent jusque dans le peuple les modes immodestes, la vanité des parures, les artifices qui déshonorent un visage où la pudeur toute seule devait être peinte, la fureur des jeux, *la facilité des mœurs, la licence des entretiens, la liberté des passions ET TOUTE LA CORRUPTION DE NOS SIÈCLES.* »

Messieurs, c'était aussi pour conserver l'innocence d'un prince enfant, du dernier rejeton d'une race royale, que Massillon élevait sa voix éloquente. Il est triste de penser que si Massillon vivait en-

core, il se verrait probablement traduit sur les bancs d'une cour d'assises!...

Au surplus, ce n'est point une assertion sèche et dénuée de preuves que l'auteur vous présente. Il ne s'est pas borné à censurer les mœurs de la Cour : il a justifié sa censure par des faits ; sa critique n'est que la conséquence forcée de ces faits ; avant d'attaquer la conséquence, prouvez que les faits sont controuvés.

Voici la triple alternative que je présente à l'accusation. Ou vous niez, lui dirai-je, les faits rapportés dans l'écrit ; et alors, les monumens historiques sont là pour vous confondre : ou vous les avouez, mais vous en faites l'apologie ; et alors, c'est vous-même qui outragez la morale publique : ou vous les avouez et les condamnez, et vous prétendez cependant que j'aurais dû les taire, parce que les coupables ont siégé sur le trône ou près du trône ; et alors, c'est encore au nom de la morale publique que je m'élève contre vous : c'est au nom de la morale publique que je repousse cette doctrine honteuse. Quoi ! des désordres coupables auront été commis, et l'histoire, l'institutrice des peuples et des Rois, devra garder le silence ! Quoi ! l'adultère aura souillé les palais, et vous me commanderez, au nom des mœurs, respect pour l'adultère ! Il y aura des vices privilégiés ! Des scandales auront un brevet d'impunité, et si, à l'aspect des mœurs outragées, je laisse éclater mon indignation, c'est mon indigna-

tion qui sera criminelle ; c'est moi qui aurai outragé les mœurs !

Messieurs, l'Égypte honorait ses Rois, mais elle jugeait leur cendre, et le jugement des morts était la leçon des vivans et de la postérité.

Que signifie cette distinction qu'on s'est efforcé d'établir entre l'histoire et d'autres écrits ? La vérité a-t-elle, pour se montrer, des formes privilégiées ? Existe-t-il un genre d'ouvrages dans lesquels la vérité soit criminelle ?

C'est, il faut le dire, c'est la première fois qu'on voit un écrivain traduit devant les tribunaux pour avoir rapporté des faits dont on ne conteste point la sincérité ! C'est la première fois que l'accusation vient nous tenir cet étrange langage : *Cela est vrai, mais vous ne deviez pas le dire*. Nous avons vu incriminer des doctrines, condamner des opinions ; il nous restait à voir accuser des souvenirs historiques ; il nous manquait de voir traîner la vérité devant la cour d'assises !

C'est, dites-vous, attenter à la gloire nationale ; c'est dépouiller la nation de son plus riche patrimoine.

Ce ne serait plus alors qu'une simple question d'amour-propre national, et non plus une question de morale publique.

Mais est-ce donc flétrir la nation que de flétrir les vices de quelques hommes dont les noms figurent dans son histoire ? Une nation est-elle solidaire pour tous les individus qui la composent ? Le pa-

trimoine de l'honneur se compose-t-il des vices ou des crimes dont elle a été le témoin? Vous nous reprochez d'avoir attenté à la gloire nationale? Ai-je donc essayé d'avilir les trophées de Fontenoy, les vertus de Sully, les lauriers de Racine? Voilà le patrimoine de l'honneur national : la France peut revendiquer la solidarité de la gloire ; elle ne revendiquera jamais la solidarité de la honte.

On a plus vivement encore insisté sur le troisième chef d'accusation. Suivons le ministère public sur ce nouveau terrain.

M. Courier s'attache à prouver, comme nous l'avons vu, que le voisinage de la Cour est dangereux pour les simples habitans de la campagne. Une des choses qu'il redoute le plus dans ce voisinage, c'est la contagion des mauvaises mœurs. Voici, à cet égard, comme il s'exprime :

« Sachez qu'il n'y a pas en France une seule famille noble, mais je dis noble de race et d'antique origine, qui ne doive sa fortune aux femmes ; vous m'entendez. Les femmes ont fait les grandes maisons ; ce n'est pas, comme vous croyez bien, en cousant les chemises de leurs époux, ni en allaitant leurs enfans. Ce que nous appelons, nous autres, honnête femme, mère de famille, à quoi nous attachons tant de prix, trésor pour nous, serait la ruine du courtisan. Que voudriez-vous qu'il fit d'une dame *honesta*, sans amans, sans intrigue, qui, sous prétexte de vertu, claquemurée dans son ménage, s'attacherait à son mari? Le pauvre

homme verrait pleuvoir les grâces autour de lui, et n'attraperait jamais rien. De la fortune des familles nobles, il en paraît bien d'autres causes, telles que le pillage, les concussions, l'assassinat, les proscriptions, et surtout les confiscations. Mais qu'on y regarde, et on verra qu'aucun de ces moyens n'eût pu être mis en œuvre sans la faveur d'un grand, obtenue par quelque femme; car pour piller, il faut avoir commandemens, 'gouvernemens, qui ne s'obtiennent que par les femmes, et ce n'était pas tout d'assassiner Jacques Cœur ou le maréchal d'Ancre, il fallait, pour avoir leurs biens, le bon plaisir, l'agrément du Roi, c'est-à-dire des femmes qui gouvernaient alors le Roi ou son ministre. Les dépouilles des huguenots, des frondeurs, des traîtres, autres faveurs, bienfaits qui coulaient, se répandaient par les mêmes canaux aussi purs que la source. Bref, comme il n'est, ne fut, ni ne sera jamais, pour nous autres vilains, qu'un moyen de fortune, c'est le travail; pour la noblesse non plus il n'y en a qu'un, et c'est..., c'est la prostitution, puisqu'il faut, mes amis, l'appeler par son nom. »

Laisant de côté tous les commentaires plus ou moins infidèles qu'on a faits sur ce passage, et le réduisant à son expression la plus simple, qu'y découvrons-nous? Cette proposition fondamentale, et dont le passage entier n'est qu'un développement : « Que les mœurs des courtisanes sont corrompues. » J'aurais difficilement imaginé que cette proposition

fût outrageante pour la morale publique, et que les mœurs des Cours dussent être pour nous un objet de vénération. Depuis quand n'est-il donc plus permis de dire, d'une manière générale que tel vice, tel défaut, tel genre de dépravation règne dans telle classe de la société ?

Ici, j'interpelle encore l'accusation. Niez-vous les faits ? J'offre de les prouver. Les avouez-vous ? J'ai donc eu raison d'avancer ce que j'ai avancé.

Expliquez-vous enfin d'une manière catégorique. Est-ce pour avoir controuvé des faits que vous m'accusez ? Ce n'est plus qu'une question de vérité historique ; nous pouvons la décider avec des autorités. M'accusez-vous pour avoir dit des vérités fâcheuses à quelques amours-propres ? Alors, je vous demande où est la loi qui condamne la vérité, et qui fait du mensonge un devoir de morale publique. Mais du moins expliquez-vous : parlez ; qu'on sache ce que vous voulez, ce que vous prétendez. Niez franchement les faits, ou bien avouez-les franchement, sans vous perdre en vaines déclamations qui ne prouvent rien, si ce n'est votre embarras et votre faiblesse.

Pour moi, je vous dirai que de tout temps, l'historien, le moraliste, l'écrivain satirique, ont été en possession de censurer les vices généraux, et surtout les vices des Cours. Je vous dirai que l'auteur que vous accusez n'a fait que redire, avec moins de force peut-être, ce que mille auteurs estimés avaient dit avant lui. On vous a cité Massillon et

Montesquieu ; écoutez maintenant Mézeray et Bassompierre.

Mézeray parle de l'introduction des femmes à la Cour. « Du commencement, dit-il, cela eut de forts bons effets, cet aimable sexe y ayant amené la politesse et la courtoisie, en donnant de vives pointes de générosité aux âmes bien faites. Mais depuis que l'impureté s'y fut mêlée, et que *l'exemple des plus grands eut autorisé la corruption*, ce qui était auparavant une belle source d'honneur et de vertu, ADVINT UN SALE BOURBIER DE TOUS LES VICÉS ; le *déshonneur* SE MIT EN CRÉDIT, LA PROSTITUTION SE SAISIT DE LA FAVEUR, ON *y entrait*, ON *s'y maintenait par ce moyen* ; bref, les charges et les emplois se distribuaient à la fantaisie des femmes, et parce que d'ordinaire, quand elles sont une fois déréglées, elles se portent à l'injustice, aux fourberies, à la vengeance et à la malice avec bien plus d'effronterie que les hommes même, elles furent cause qu'il s'introduisit de très-méchantes maximes dans le Gouvernement, et que l'ancienne candeur gauloise fut rejetée *encore plus loin que la chasteté*. *Cette corruption commença sous le règne de François I^{er}, se rendit presque universelle sous celui de Henri II, et se DÉBORDA ENFIN JUSQU'AU DERNIER PÉRIODE SOUS Charles IX et Henri III.* » — Mézeray, Hist. de Fr., Henri III, tome III, pag. 446-447.

Voyons maintenant comment Bassompierre s'exprime sur le compte d'un courtisan. « C'était un

homme assez mal fait, et il y a lieu de s'étonner qu'il ait réussi en ce temps-là, où l'on ne parvenait à rien que par les femmes, comme je pense qu'il en a été DE TOUT TEMPS, dans TOUTES les Cours, et crois que qui voudrait y regarder de bien près, TROUVERAIT PLUS DE MAISONS QUI SE SONT FAITES GRANDES PAR CETTE VOIE QU'AUTREMENT. »

Je pourrais multiplier ces citations à l'infini ; il faut se borner ; passons à un autre point.

Le dernier chef d'accusation a été soutenu avec moins d'insistance ; et si quelque chose m'étonne encore, c'est qu'on ne l'ait pas entièrement abandonné. Vous penserez comme moi, sans doute, quand je l'aurai remis sous vos yeux.

« O vous, législateurs nommés par les préfets, prévenez ce malheur (le morcellement des grandes propriétés), faites des lois, empêchez que tout le monde ne vive ! ôtez la terre au laboureur, et le travail à l'artisan, par de bons privilèges, de bonnes corporations ; hâtez-vous, l'industrie, aux champs comme à la ville, envahit tout, chasse partout l'antique et noble barbarie ; on vous le dit, on vous le crie : que tardez-vous encore ? qui vous peut retenir ? peuple, patrie, honneur ? lorsque vous voyez là emplois, argent, cordons, et le baron de Frimont. »

Je dois vous le confesser ; dans ma simplicité, j'avais imaginé que, par une méprise étrange, mais qui n'est pas plus étrange que le reste de l'accusa-

tion, le ministère public avait pris au sérieux les conseils ironiques de l'auteur, et qu'il allait lui reprocher d'avoir engagé les pouvoirs législateurs à faire des lois pour empêcher que tout le monde ne vive, etc., etc... C'est ainsi seulement que je concevais la possibilité d'une accusation d'outrage à la morale publique, et je me promettais de vous désabuser facilement.

Je m'étais trompé, l'accusation a pris une autre marche, et ici je ne la comprends plus.

S'il s'agissait d'une accusation politique, je la trouverais seulement très-mal fondée ; mais enfin, je la concevrais, puisque le passage a trait à la politique : mais c'est une accusation de morale publique qu'on vous présente ; or, qu'ont de commun avec la morale publique, le mode d'élection des députés, et la recomposition de la grande propriété ?

C'est insulter la nation que de prétendre qu'elle abandonne à ses préfets le choix de ses législateurs. Toujours des reproches étrangers à la question ! Mais qu'a donc écrit ici M. Courier, que le Gouvernement lui-même n'ait dit cent fois à la tribune ? Les ministres ne nous ont-ils pas souvent entretenus de la nécessité de donner au Gouvernement de l'influence dans les élections ? Et comment le Gouvernement exerce-t-il cette influence ? Par ses agens, apparemment ? Et ces agens, qui sont-ils dans les départemens ? Les préfets ! qu'a donc dit M. Courier ?

Vous offensez les Chambres, en les supposant disposées à faire des lois pour ôter le pain au laboureur. Encore une accusation étrangère au procès, car nous ne sommes point accusés d'offense envers les Chambres, mais d'outrage à la morale publique.

Je répondrai d'un seul mot : Si les Chambres se croyaient offensées, elles avaient droit de rendre plainte et de provoquer des poursuites. Elles ne l'ont pas fait : elles ne se sont donc pas jugées offensées ; et vous, vous n'avez pas droit, quand elles gardent le silence, de devancer leur plainte et d'agir sans leur provocation.

Avant de quitter cette discussion, je veux, Messieurs les Jurés, vous proposer une épreuve irrécusable pour discerner la vérité de l'erreur, et pour apprécier les charges de l'accusation. Vous n'ignorez pas, et c'est un des plus simples axiomes de la logique, que le contraire d'une proposition fautive est nécessairement une proposition vraie : par la même raison, toute proposition qui outragera la morale publique, aura nécessairement pour contraire une vérité fondamentale de morale publique. Ainsi, qu'un auteur fasse l'apologie du larcin ou du mensonge, vous n'aurez qu'à renverser sa proposition, et vous trouverez que le mensonge, que le larcin, sont des actions répréhensibles : ce sont là, en effet, des principes de morale incontestables.

Si, au contraire, la proposition ainsi renversée

ne nous donne qu'un sens insignifiant, indifférent ou ridicule, il est évident que la proposition primitive ne renfermait pas d'outrage à la morale publique.

Appliquons aux propositions incriminées cette méthode d'appréciation.

La Cour donne tout aux princes ;

Les prêtres donnent tout à Dieu ;

Les apanages, les listes civiles ne sont pas pour les princes ;

Le revenu des abbayes n'est pas pour Jésus-Christ ;

Le prince, à Chambord, apprendra ce que peuvent enseigner Chambord et la Cour ;

J'aimerais mieux qu'il vécût avec nous qu'avec ses ancêtres ;

Les courtisans s'enrichissent par la prostitution ;

Les préfets ont beaucoup d'influence dans la nomination des députés...

Prenons les propositions inverses, et voyons quel est le catéchisme de morale publique que le ministère accusateur voudrait nous faire adopter :

La Cour ne donne rien aux princes ;

Les prêtres ne donnent rien à Dieu ;

Les apanages, les listes civiles sont exclusivement pour les princes ;

Le revenu des abbayes est exclusivement pour Jésus-Christ ;

Le prince n'apprendra pas à Chambord ce que peut enseigner Chambord ;

*J'aimerais mieux qu'il vécût avec ses ancêtres
qu'avec nous ;*

*Les courtisans ne s'enrichissent pas par la
prostitution ;*

*Les préfets n'ont aucune influence sur la nomi-
nation des députés.*

Voilà ces hautes vérités morales que le ministère public veut nous contraindre d'observer à peine d'amende et de prison ! Messieurs, il n'en faut pas davantage. Il n'est point de subtilité, point de sophisme, qui puissent résister à cette épreuve, aussi simple qu'infaillible ; vous en avez vu les résultats ; l'accusation est jugée.

Si, après cette épreuve, vous condamnez l'écrivain qui vous est déféré, plus de loi qui puisse rassurer les citoyens, plus d'écrivain qui ne puisse être condamné, plus d'écrivain qui soit assuré de conserver sa fortune et sa liberté. L'accusation d'*outrage à la morale publique* va devenir pour la France ce que fut, pour Rome dégénérée, l'accusation de lèse-majesté.

C'est à vous de conserver à la loi son empire, à la liberté ses garanties ; c'est à vous d'empêcher que le glaive de la justice ne s'égare, et, par un abus déplorable, ne devienne l'instrument des passions politiques, ou le vengeur des amours-propres offensés. Il est, vous le savez, deux sortes de jugemens : les uns, fruits de l'erreur, des préventions ou des ressentimens, sont l'effroi de la société ; l'opinion publique les dénonce à l'histoire, et

l'inexorable histoire les inscrit sur ses tables vengeresses : les autres, dictés par l'équité, rassurent le corps social, affermissent les États, et sont transmis par la reconnaissance publique à l'estime de la postérité. Voilà quel jugement nous attendons de vous : j'ose croire que cette attente ne sera point trompée.

Ainsi parla M^e Berville, avec beaucoup de facilité, de netteté dans l'expression, et assez de force parfois. A ce discours Paul-Louis voulait ajouter quelques mots ; mais ses amis l'en empêchèrent, en lui remontrant qu'il n'avait de sa vie parlé en public, et que ce serait un vrai miracle qu'il pût soutenir les regards de toute une assemblée ; qu'ignorant entièrement les convenances du barreau, où s'est établie une sorte de cérémonial, d'étiquette gênante, impossible à deviner, il ferait des fautes dont ses ennemis ne manqueraient pas de profiter, et demeurerait étonné à la moindre contradiction ; qu'il n'avait là pour lui que le public auquel on imposait silence, dont même il risquait de diminuer à son égard la bienveillance par une harangue mal dite, peu entendue, interrompue ; que les gens de lettres, qui avaient tenté cette épreuve avec moins de désavantage, s'en étaient rarement bien tirés ; qu'il ne devait pas se flatter, pour avoir su écrire quelques brochures passables, de pouvoir aussi bien se faire entendre de vive voix : ces deux arts n'étant pas seulement fort différens en plusieurs points, mais contraires autant que l'est la

concision, qui fait le mérite des écrits, au langage diffus de la tribune; qu'enfin, piqué comme il l'était, et de l'absurdité de l'affaire en elle-même, et du choix des jurés, et de la mauvaise foi du procureur du Roi, et de la partialité servile du président, il ne pouvait manquer de s'exprimer vivement, avec peu de mesure, et de gêner sa cause aux yeux de tout le monde. Il se rendit à ces raisons, et prit patience en enrageant de ne pouvoir au moins répondre, et confondre le mauvais sens de ses accusateurs, chose facile assurément; car, s'il n'eût mieux aimé déférer en cela aux conseils de gens sages qui lui veulent du bien, soit par attachement personnel, ou conformité de principes, il eût prononcé ce discours, ou quelque chose d'approchant :

MESSIEURS,

Dans ce que vous a dit M. l'avocat général, je comprends ceci clairement. Il désapprouve les termes dont je me suis servi pour désigner la source, respectable selon lui, très-impure, selon moi, des fortunes de Cour, et la manière aussi dont j'ai parlé des grands dans l'imprimé qu'il vous dénonce comme contraire à la morale, scandaleux, licencieux, horrible. Pour moi, aux premières nouvelles d'une pareille accusation, à laquelle je m'attendais peu, sûr de mon intention, n'ayant à me reprocher aucune pensée qui méritât ce degré de

blâme, je crus d'abord qu'aisément j'avais pu me méprendre sur le sens de quelques mots, et donner à entendre une chose pour une autre, en expliquant mal mes idées. Car, comme savent assez ceux qui se mêlent un peu de parler ou d'écrire, rien n'est si rare que l'expression juste; on dit presque toujours plus ou moins qu'on ne veut dire, et par l'exemple même de M. l'avocat du Roi, qui me nomme ici libelliste, homme avide de gain, spéculateur d'injure et de diffamation, vous avez pu juger combien il est plus facile d'accumuler dans un discours ces traits de la haute éloquence, que d'appliquer à chaque chose le ton, le style, le langage qui conviennent exactement.

Je crus donc avoir failli, Messieurs, et ne m'en étonnais en aucune façon. Il m'est rarement arrivé, dans ma vie, de lire une page dont je fusse satisfait, bien moins encore d'écrire sans faute. Mais en examinant ceci attentivement, avec des gens qui n'ont nulle envie de me flatter, considérant le tout, et chaque phrase à part, chaque mot, chaque syllabe, je vous dis la pure vérité : nous n'y avons trouvé à reprendre qu'une seule chose, mais grave et fâcheuse vraiment pour l'auteur, une chose dont M. le procureur du Roi ne s'est point avisé, c'est que cet écrit n'apprend rien : dans les passages inculpés, ni dans le reste de l'ouvrage, il n'y a rien de nouveau, rien qui n'ait été dit et redit mille fois. En effet, qu'y voit-on ? les vices de la Cour, les bassesses, la lâcheté, l'hy-

pocrisie, l'avidité, la corruption des courtisans. A proprement parler, l'auteur de ce pamphlet est un homme qui crie : Venez, accourez, voyez la malice des singes, le venin des reptiles et la rapacité des animaux de proie : j'ai découvert tout cela. Que sa naïveté vous amuse un moment, riez-en, si vous voulez ; mais le condamner après, comme ayant outragé ces classes distinguées de malfaisantes bêtes, l'envoyer en prison, ah ! ce serait conscience.

Pas un mot, Messieurs, pas un mot ne se trouve dans cet imprimé, qui ne soit partout dans les livres que chacun a entre les mains, et que vous approuvez comme bons. Mon avocat vous l'a fait voir par de nombreuses citations ; non-seulement les orateurs, les historiens, les moralistes, mais les prédicateurs et les Pères de l'Église ont dit ces mêmes choses, déjà dites avant eux et connues de tout temps. Tellement qu'il paraîtrait bien que l'auteur d'un pareil écrit, si ce n'est ignorance à lui, et simplicité villageoise, d'avoir cru dignes de l'impression des observations si vulgaires, s'est un peu moqué du public, en lui débitant pour nouveau ce que les moindres enfans savent. Mais quelle loi du Code a prévu ce délit ?

Quant aux expressions qui déplaisent à vous, Monsieur le président, à Monsieur l'avocat du Roi, débauche, prostitution, et autres que je ne feindrais non plus de répéter, c'est une grande question entre les philosophes, de savoir si l'on

peut pécher par les paroles, quand le sens du discours en soi n'a rien de mauvais, comme lorsqu'on blâme certains vices en les appelant par leur nom. La dispute est ancienne, et ce sont, notez bien, ce sont les sectes rigides qui croient les mots indifférens. Nous autres, paysans, tenons cette opinion de nos maîtres stoïques, gens de travail jadis. Nous regardons aux actes surtout; au langage peu: le sens dans le discours, non les termes, nous touche. Mais d'autres pensent autrement, et les sages suivant la Cour, parmi lesquels on peut compter messieurs les procureurs du Roi, sont farouches sur les paroles. La morale est toute dans les mots, selon eux, plus sévères que ceux qui la mettent toute dans les grimaces. Ainsi, qu'on joue sur vos théâtres *Georges Dandin* et d'autres pièces où l'adultère est en action, mais où le mot ne se prononce pas, ils n'y voient rien à redire, rien contre la morale publique, et applaudissent à la peinture des vieilles mœurs qu'on veut nous rendre. Moi, que je me trouve là par hasard, homme des champs, dont les paroles vous scandalisent, Monsieur l'avocat général, je rougis en voyant représentée, figurée, en public admirée, la dégoûtante débauche, la corruption infecte; je murmure, et c'est moi qui offense la morale. On me le prouvera bien. Autre exemple: en tous lieux, et même dans les églises, j'entends chanter ci: *Charmante Gabrielle*, au grand contentement de tous les magistrats conservateurs des mœurs.

Apprenant ce que c'est que cette Gabrielle, je m'écrie aussitôt : infâme créature, débauchée, prostituée. Là-dessus, réquisitoire, mandat de comparoir. Pour venger la morale, le procureur du Roi conclut à la prison. Est-ce là le fait ? Oui, Messieurs, j'ai parlé des vieilles mœurs qu'on nous prêche aujourd'hui, de la vieille galanterie des Cours que l'on nous vante ; sans cacher ma pensée, ni voiler mes paroles, j'ai dit sale débauche, infâme prostitution, et me voilà devant vous, Messieurs.

Mais je suis du peuple ; je ne suis pas des hautes classes, quoi que vous en disiez, monsieur le président ; j'ignore leur langage, et n'ai pas pu l'apprendre. Soldat pendant longtemps, aujourd'hui paysan, n'ayant vu que les camps et les champs, comment saurais-je donner aux vices des noms aimables et polis ? Peut-être aussi ne le voudrais-je pas, s'il était en moi de quitter nos rustiques façons de dire pour vos expressions, vos formules. Dans cet écrit, d'ailleurs, je parle à des gens comme moi : villageois, laboureurs, habitans des campagnes ; et, si l'on m'imprime à Paris, vous savez bien pourquoi, Messieurs : c'est qu'ailleurs il y a des préfets qui ne laissent pas publier autre chose que leur éloge. Les gens pour qui j'écris n'entendent point à demi-mot, ne savent ce que c'est que finesse, délicatesse, et veulent à chaque chose le nom, le nom français. Leur ayant dit maintes fois, nous valons mieux que nos pères (proposition qui m'a toujours

paru sans danger, car elle n'offense que les morts); pour le prouver, il m'a fallu leur dire les mœurs du temps passé. J'ai cru faire merveille d'user des termes mêmes de tant d'auteurs qui nous en ont laissé des Mémoires; puis il se trouve que ces termes choquent le procureur du Roi, qui les approuve dans mes auteurs, et les poursuit partout ailleurs. Pouvais-je deviner cela, prévoir, me douter seulement que les traits délicieux, divins, venant d'une marquise de Sévigné, d'une mademoiselle de Montpensier, ou d'une princesse de Conti, répétés par moi, feraient horreur, et que les propres mots de ces femmes célèbres, loués, admirés dans leurs écrits, dans les miens seraient des attentats contre la décence publique?

Oh! que vous serez bien surpris, bonnes gens du pays, mes voisins, mes amis, quand vous saurez que notre morale, à Paris, passe pour *dés-honnête*, que ces mêmes discours, qui là-bas vous semblaient austères, ici alarment la pudeur et scandalisent les magistrats! Quelle idée n'allez-vous pas prendre de la sévérité, de la pureté des mœurs dans cette capitale, où l'on met au rang des vauriens, on interroge sur la sellette l'homme qui chez vous parut juste, et dont la vie fut au village exemple de simplicité, de paix, de régularité! Tout de bon, Messieurs, peut-on croire que cette accusation soit sérieuse? Le moyen de se l'imaginer? Où trouver la moindre apparence, le moindre soupçon d'offense à la morale publique, dans un écrit dont le

public, non-seulement approuve la morale, mais la juge même trop rigide pour le train ordinaire du monde, et dont plusieurs se moqueraient comme d'un sermon de Janséniste, s'il n'était appuyé, soutenu de la pratique et de la vie tout entière de celui qui parle. En bonne foi, je commence à croire qu'il y a du vrai dans ce qu'on m'a dit. Ce sont des gens instruits de vos façons d'agir, Messieurs les procureurs du Roi, qui m'ont averti de cela. Dans les écrits, vous attaquez rarement ce qui vous déplaît. Quand vous criez à la morale, ce n'est pas la morale qui vous blesse. Ici, après beaucoup d'hésitation, de doute, pour fonder une accusation, vous prenez quelques passages, les plus abominables, les plus épouvantables que vous ayez pu découvrir ; et ces passages, les voici : écoutez, de grâce, Messieurs ; Juges et Jurés, écoutez, si vous le pouvez sans frémir, ces horreurs que l'on vous dénonce : *les prêtres donnent tout à Dieu ; les leçons de la Cour ne sont pas les meilleures ; les préfets quelquefois font des législateurs ; nos princes avec nous seraient mieux qu'avec leurs ancêtres*. C'est là ce qui vous émeut, avocats généraux et procureurs du Roi ? pour cela vous faites tant de bruit ? Votre zèle s'enflamme, et la fidélité... Non, vous avez beau dire, il y a quelque autre chose ; si tout était de ce ton dans le pamphlet que l'on poursuit au nom de la décence et des mœurs, si tout eût ressemblé à ces phrases coupables, on n'y eût pas pris garde, et

la morale publique ne serait pas offensée. Prenez, Messieurs, ouvrez ce scandaleux pamphlet aux passages inculpés, calomnieux, horribles, pleins de noirceur, atroces. Vous êtes étonnés, vous ne comprenez pas; mais tournez le feuillet, vous comprendrez alors, vous entendrez l'affaire; vous devinerez bientôt et pourquoi l'on se fâche, et d'où vient qu'on ne veut pas pourtant dire ce qui fâche. Feuillitez, Messieurs, lisez *Un prince...* Vous y voilà; *Un jeune prince, au collège...* C'est cela même. Que dis-je? il s'agit de morale, de la morale publique ou de la mienne, je crois, ou de celle du pamphlet, n'importe; la morale est l'unique souci de ceux qui me font cette affaire; ils n'ont point d'autre objet, ne voient autre chose; ils chérissent la morale et la Cour tout ensemble, l'une et l'autre en même temps. Pourquoi non? Des gens ont aimé la liberté et Bonaparte à la fois *indivis*.

Mais que vous fait cela, vous, Messieurs les Jurés? vous n'êtes pas de la Cour, j'imagine. Etrangers à ses momeries, vous devez vouloir dans vos familles la véritable honnêteté, non pas un jargon, des manières. Conterez-vous, sortant d'ici, à vos femmes, à vos filles : Un homme a osé dire que les dames d'autrefois, ces grandes dames qui vivaient avec tout le monde, excepté avec leurs maris, étaient d'indignes créatures; il les appelle des prostituées. J'ai puni cet homme-là; je l'ai déclaré coupable; on va le mettre en pri-

son pour la morale. Jurés, si vous leur contez cela, ne manquez pas après de leur faire chanter : *Charmante Gabrielle*, et d'ajouter encore : Oui, mes filles, ma femme, cette Gabrielle était une charmante personne. Elle quitta son mari pour vivre avec le Roi, et, sans quitter le Roi, elle vivait avec d'autres. Aimable friponnerie, fine galanterie, coquetterie du beau monde ! Il y a des gens, mes filles, qui appellent cela débauche ; ils offensent la morale, et ce sont des coquins qu'il faut mettre en prison. Évitez, sur toutes choses, les mots, mes filles, les mots de débauche, d'adultère ; et tant que vous vivrez, gardez-vous des paroles qui blessent la décence, le bon ton ; ainsi faisait la charmante Gabrielle.

Voilà ce qu'il vous faudra dire dans vos familles, si vous me condamnez ici ; et non-seulement à vos familles, mais à toutes, vous recommanderez de tels exemples, de telles mœurs. Autant qu'il est en vous, de la France industrielle, savante et sage qu'elle est, vous en ferez la France galante d'autrefois ; chez vous, dans vos maisons, vous prêcherez le vice, en me punissant, moi, de l'avoir blâmé ailleurs. Femmes, quittez ces habitudes d'ordre, de sagesse, d'économie ; tout cela sent le siècle présent. Vivez à la mode des vieilles Cours, non comme ces Ninon de l'Enclos, qui restaient filles, ne se mariaient point pour pouvoir disposer d'elles-mêmes, redoutaient le nœud conjugal ; mais comme celles qui le bravaient, moins timides, s'engageaient

exprès, afin de n'avoir aucun frein, se faisaient épouses pour être libres; qui... prenons garde d'offenser encore la morale! comme ces belles dames enfin, dont la conduite est naïvement représentée dans l'écrit coupable. Il y aura cela de curieux dans votre arrêt, s'il m'est contraire, que ne pouvant nier la vérité de cette peinture des anciennes mœurs (car qu'opposer au témoignage des contemporains?) tout en avouant qu'elles étaient telles, vous me condamneriez seulement pour les avoir appelées mauvaises. Ainsi vous les trouveriez bonnes, et engageriez un chacun à les imiter; chose peu croyable de vous, Jurés, à moins que vous n'ayez des grâces à demander, des faveurs et vos profits particuliers sur la dépravation commune.

Il serait aussi bien étrange qu'ayant loué le présent aux dépens du passé, je n'en pusse être absous par vous, gens d'à présent, par vous, magistrats qui vivez de notre temps, ce me semble; que vous me fissiez repentir de vous avoir jugés meilleurs que vos devanciers, et d'avoir osé le publier; car cela même est exprimé ou sous-entendu dans l'imprimé qu'on vous dénonce, et où je soutiens, bien ou mal, que le monde actuel vaut au moins celui d'autrefois, ce qui suppose que je vous préfère aux conseillers de chambre ardente, aux juges d'Urban Grandier, de Fargue, aux Laubardemont, aux d'Oppède, vous croyant plus instruits, plus justes, et même... oui, Messieurs, moins esclaves du pouvoir. Est-ce donc à vous de m'en dédire, de me

prouver que je m'abusais, et serais-je, par vous, puni de vous avoir estimés trop? J'aurais meilleur marché, je crois, des morts dont j'ai médité, si les morts me jugeaient, que des vivans loués par moi. Tous les écoliers de Ramus, revenant au monde aujourd'hui, conviendraient sans peine que les nôtres en savent plus qu'eux, et sont plus sages; car au moins ils ne tuent pas leurs professeurs. Les dames galantes de Brantôme, en avouant la vérité de ce que j'ai dit d'elles, s'étonneraient du soin qu'on prend de leur réputation. Si j'osais évoquer ici, par un privilège d'orateur, l'ombre du grand Laubardemont, de ce zélé, de ce dévoué procureur du Roi en son temps, il prendrait mon parti contre son successeur; il serait avec moi contre vous, M. l'avocat général, et vous soutiendrait que vous et nous en tout vivons mieux que nos anciens, comme je l'ai dit, le redis, et le dirai, dussiez-vous, Messieurs, pour ce délit, me condamner au maximum de la peine. Mais n'en faites rien, et plutôt écoutez ce que j'ajoute ici. J'ai employé beaucoup d'étude à connaître le temps passé, à comparer les hommes et les choses d'autrefois avec ce qui est aujourd'hui, et j'ai trouvé, foi de paysan, j'ai trouvé que tout va mieux maintenant, ou moins mal. Si quelques-uns vous disent le contraire, ils n'ont pas, comme moi, compulsé tous les registres de l'histoire, pour savoir à quoi s'en tenir. Ceux qui louent le passé ne connaissent que le présent.

Ainsi de la morale, Messieurs: c'est moi qu'il

en faut croire là-dessus, et non pas le procureur du Roi. J'en sais plus que lui, sans nul doute, et mon autorité prévaut sur la sienne en cette matière. Pourquoi ? Par la même raison que je viens de vous dire, l'étude, qui fait que j'en ai plus appris, et par d'autres raisons encore, car la morale a deux parties, la théorie et la pratique. Dans la théorie, je suis plus fort que MM. les procureurs du Roi, ayant eu plus qu'eux le loisir et la volonté de méditer ce que les sages en ont écrit depuis trois mille ans jusqu'à nos jours. Mes principes... fiez-vous-en, Messieurs, à un homme qui chaque jour lit Aristote, Plutarque, Montaigne et l'Évangile dans la langue même de Jésus-Christ. Le procureur du Roi en dirait-il autant ? lui, occupé de tout autre chose : car enfin les devoirs de sa charge, les soins toujours assez nombreux d'une louable ambition, sans laquelle on n'accepte point de tels emplois, et d'autres soins, d'autres devoirs qu'impose la société à ceux qui veulent y tenir un rang : visites, assemblées, jeu, repas, cérémonies, tant de soucis, d'amusemens laissent peu de temps à l'homme en place pour s'appliquer à la morale que j'étudie sans distraction. Je dois la savoir, et la sais mieux, n'en doutez pas ; et voilà pour la théorie. Quant à la pratique, ma vie laborieuse, studieuse, active, chose à noter, et contemplative en même temps, ma vie aux champs, libre de passions, d'intrigues, de plaisirs, de vanités, me donnerait trop d'avantages dans quelque parallèle que ce fût, et

je puis, je dois même dire que je ferais honneur à ceux avec qui je me comparerais, fût-ce même avec vous, M. le procureur du Roi. Oui, sur ce banc où vous m'amenez, et où tant d'autres se sont vus condamner à des peines infâmes, sur ce banc même, je vous le dis, ma morale est au-dessus de la vôtre, à tous égards, sous quelque point de vue qu'il vous plaise de l'envisager, et si l'un de nous en devait faire des leçons à l'autre, ce ne serait pas vous qui auriez la parole; par où j'entends montrer seulement que je ne me tiens point avili de l'espèce d'injure que je reçois, et dont la honte, s'il y en a, est et demeurera toute à ceux qui s'imagineraient m'outrager.

En effet, le monde ne s'abuse point, et les sentences des magistrats ne sont flétrissantes qu'autant que le public les a confirmées. Caton fut condamné cinq fois; Socrate mourut comme ayant offensé la morale. Je ne suis Caton, ni Socrate, et sais de combien il s'en faut. Toutefois me voilà dans le même chemin, poursuivi par les hypocrites et les flatteurs de la puissance. Quel que soit votre arrêt, Messieurs, et ceci, j'espère, ne sera point pris en mauvaise part; oui, Messieurs, je veux qu'on le sache, et regrette qu'il n'y ait ici plus de gens à m'écouter : en respectant votre jugement, je ne l'attends pas néanmoins pour connaître si j'ai bien fait. J'en aurais pu douter avant ce qui m'arrive, n'ayant encore que la conscience de mon intention. Mais par le mal que l'on me veut, je

comprends que mon œuvre est bonne. Aussi n'aurais-je fâché personne, si personne ne m'eût applaudi. La voix publique se déclarant autant qu'elle le peut aujourd'hui, m'apprend ce que je dois penser, et ce que sans doute vous pensez avec tout le monde de l'écrit qu'on accuse devant vous. Parmi tant de gens qui l'ont lu, de tout âge, de toute condition, j'ajoute même encore, et de toute opinion, je n'ai vu nul qui ne m'en parût satisfait quant à la morale, et, grâce au Ciel, je suis d'un rang, d'une fortune, qui ne m'exposent point à la flatterie. Une chose donc fort assurée, dont je ne puis faire aucun doute, c'est que le public m'approuve, me loue. Si vous cependant, Messieurs, me déclarez coupable, j'en souffrirai de plus d'une façon, outre le chagrin de n'avoir pu vous agréer, comme à tant d'autres; mais j'aime mieux qu'il soit ainsi, que si le contraire arrivait, et que je fusse absous par vous, coupable aux yeux de tout le monde.

Voilà ce que Paul-Louis voulait dire. Ces paroles, et d'autres qu'il eût pu ajouter, n'eussent pas été perdues peut-être; car en de tels débats, la voix de l'accusé a une grande force; mais peut-être aussi n'eût-il pas empêché par là les Jurés de le condamner, comme ils ont fait, unanimement et quasi sans délibérer, tant le fait leur parut éclairci par la lumineuse harangue de M. l'avocat général. Le président posa deux questions : Paul-Louis est-il coupable? Oui. Bobée est-il coupable? Non. La

cour renvoie Bobée, condamne Paul-Louis à deux mois de prison et 200 francs d'amende. Appel en cassation. Si le pourvoi est admis, l'accusé parlera, et touchera des points qui sont encore intacts dans cette affaire vraiment curieuse.





PAUL-LOUIS COURIER

Ancien chef d'escadron au 1^{er} régiment d'artillerie
à cheval, membre de la Légion d'honneur,

A MESSIEURS LES JUGES

DU TRIBUNAL CIVIL

A TOURS

[1822]

MESSIEURS,



ANS le procès que je soutiens contre Claude Bourgeau (malgré moi ; car j'ai tout tenté pour en sortir à l'amiable), ma cause est si claire et si simple, que, sans le secours des gens de loi, je puis vous l'expliquer moi-même, quelque novice que je sois, comme bientôt vous l'allez voir, en toute sorte d'affaires.

Je vends à Bourgeau deux coupes de ma fo-

rêt de Larçai. Cette forêt, de temps immémorial, est divisée en vingt-cinq coupes, une desquelles s'abat tous les ans; mais en 1816 j'en avais deux à vendre, à cause que je n'avais point coupé l'année précédente. Bourgeau me les achète, et en exploitant la dernière, celle de 1816, il m'abat la moitié de la coupe suivante, que je ne lui avais point vendue, et qui ne devait l'être qu'en 1817. C'est de quoi je me plains, Messieurs.

Bourgeau convient de tous ces faits qu'il n'est pas possible de nier; et notez, je vous prie, que de sa part il ne saurait y avoir eu d'erreur, les limites de chaque coupe étant marquées sur le terrain de manière à ne s'y pouvoir méprendre. Aussi n'est-ce pas ce qu'il allègue pour se justifier. Il dit qu'ayant acheté de moi ces deux coupes pour trente arpens, il s'y en est trouvé cinq de moins, lesquels cinq arpens il a pris dans la coupe suivante, afin de compléter sa mesure.

Moi je ne tombais pas d'accord de ce défaut de mesure, et puis je ne me croyais pas tenu de lui faire ses trente arpens, s'il y eût manqué quelque chose. C'étaient là deux points à débattre. Mais, comme vous voyez, il tranche la question. Ayant à compter avec moi, il règle le compte lui tout seul; et me jugeant son débiteur d'une valeur de cinq arpens, il me condamne, de son autorité privée, à lui fournir cette valeur en nature, non en argent; car il eût pu tout aussi bien me faire cette retenue sur le prix de la vente,

prix qu'il avait entre les mains ; mais non ; mon bois lui convient mieux ; il décide en conséquence, et sa sentence portée, il l'exécute lui-même. Je connais peu les lois ; mais je doute qu'il y en ait qui autorisent ce procédé.

A vrai dire, il fait bien de se payer ainsi, et de me prendre du bois plutôt que de l'argent ; car que m'aurait-il pu retenir sur le prix de la vente ? A raison de 400 francs l'arpent, comme il m'achetait ces deux coupes, cela lui eût fait, pour cinq arpens, 2,000 francs seulement ; au lieu qu'en prenant cinq arpens de la coupe suivante, dont on m'offrait alors 750 francs l'arpent, il se faisait 3,750 francs, à ne calculer qu'au prix qu'on me donnait de ce bois, et sans doute il l'a mieux vendu. Vous voyez, Messieurs, qu'ayant le choix et disposant, comme il faisait, de mon bien à sa fantaisie, il n'y avait pas à balancer.

Cette différence de valeur, entre le bois qu'il me prenait et celui que je lui ai vendu, serait facile à vérifier s'il était question de cela ; mais ce n'est pas de quoi il s'agit ; le point à discuter entre nous n'est pas de savoir si je lui devais, ni ce que je lui devais, ni s'il m'a pris plus ou moins. Il me prend mon bien, voilà le fait, et puis il dit que je lui dois. Il me prend mon bien en mon absence, puis il entre en compte avec moi. Et où en serais-je, je vous prie, si chacun de ceux à qui je puis devoir s'en venait abattre mon bois, cueillir, avant le temps, mes fruits ou

ma vendange, et couper mon blé en herbe? Car ces cinq arpens n'avaient pas l'âge d'être exploités. Bourgeau coupe, en 1816, ce qui ne devait l'être qu'en 1817; il m'ôte d'avance mon revenu, me prive de ma subsistance. Il me prend mon bien, non-seulement sans aucun droit, sans aucun titre (car je ne lui vendis jamais la coupe de 1817), mais remarquez ceci, Messieurs, il me prend ce qu'il avait promis de ne pas prendre, promis par écrit, et signé. C'est ce que vous pouvez voir, Messieurs, dans l'acte même fait entre nous, et dont voici les propres termes :

L'adjudication sera faite avec toute garantie de fait et de droit, mais sans perfection de mesure, en totalité ou par coupe, sans pouvoir anticiper sur la coupe de l'année prochaine, M. Courier n'entendant vendre que les deux coupes ci-dessus désignées.

Cette dernière clause vous paraîtra bizarre, et elle l'est en effet. Je ne crois pas qu'on ait jamais mis rien de pareil dans aucun acte. Qui jamais s'est avisé de dire : Je vends tel pré, à condition qu'on ne fauchera pas le pré voisin; ou bien tel champ, à condition qu'on ne moissonnera pas hors des limites de ce champ? Ayant désigné ce que je vendais, tout le reste n'était-il pas réservé de droit? et à quoi bon faire mention de ce que je ne vendais pas? Vous reconnaîtrez là, Messieurs, mon peu de science en affaire. J'avais envie de vendre mes deux coupes à Bourgeau, que je con-

naissais pour un des bons marchands du pays, fort exact, payant bien; mais d'autre part je le craignais, à cause de quelque procès qu'il avait eu, tout récemment, pour délits par lui commis dans les bois qu'il exploitait; et voyant près de ces deux coupes, que je mettais en vente, mes plus beaux et meilleurs taillis, j'avais peur que la tentation ne fût trop forte pour lui. Là-dessus donc j'imaginai, comme un expédient admirable, une sûre garantie, la clause que vous venez d'entendre, par laquelle Bourgeau s'engageait à ne toucher, sous aucun prétexte, à ma coupe de 1817 en abattant les deux autres.

Il le promit bien et signa; et moi qui me fiais à cela, je m'en allai, je voyageai, me croyant à l'abri de toute usurpation de sa part, et persuadé qu'il n'oserait couper une seule hart au delà de ce qui lui revenait, tant je pensais l'avoir bien lié par cette convention écrite, qui me paraissait inviolable; mais à mon retour je trouvai qu'il n'en avait tenu compte, et qu'il avait abattu tout au travers de mes bois ce qui lui avait paru à sa bienséance, c'est-à-dire, dans ma meilleure coupe, tout le meilleur et le plus beau, à son choix, sans suivre aucune ligne, prenant ceci et laissant cela, selon qu'il lui convenait ou non. Car, en tel endroit il s'enfonce de cinquante pas dans cette coupe, ailleurs il s'en tient aux limites. Il en use comme j'aurais pu faire, moi propriétaire, si j'eusse voulu me défaire du plus beau bois de ma

forêt, sans égard à l'ordre des coupes, et gâter mon bien par plaisir.

Je n'ai jamais plaidé, quoique possesseur de terre, et ne sais guère ce que c'est qu'on appelle procès et chicane; mais j'ai ouï dire des merveilles de l'habileté des avocats à obscurcir ce qui est clair, et à donner au tort l'apparence du droit. Ici, Messieurs, je vous l'avoue, je suis curieux de voir comment on s'y prendra pour montrer que Bourgeau a pu, avec justice, user et abuser de ma propriété, couper dans mes bois cinq arpens non vendus à lui, ni cédés en aucune façon; mais au contraire, comme vous voyez, très-expressément réservés, et, de la sorte, enfreindre la principale clause du contrat fait entre nous. J'ai souvent cherché en moi-même ce qu'il pourrait alléguer pour se justifier là-dessus. D'erreur, il n'y en saurait avoir, comme je l'ai dit en commençant, chaque coupe formant un carré dont les quatre angles sont marqués par des fossés de brisées (c'est ainsi qu'on les appelle), dans toute l'étendue de la forêt. De dire que ses trente arpens, mesure exprimée dans l'acte, lui devaient être complétés, j'ai déjà répondu à cela. Voudrait-il arguer de ce qu'on n'a point fait de brisée d'un angle à l'autre de chacune des coupes vendues, pour en achever le tracé et déterminer les côtés? Mais cela même est contre lui; car c'était à lui d'exiger que ces brisées fussent faites, d'autant plus que, s'étant engagé à ne point anticiper

sur la coupe contiguë à celles qu'il exploitait, il lui importait que cette coupe fût séparée des autres dans toute sa longueur par une ligne invariable. Cette raison d'ailleurs se pourrait écouter, s'il s'agissait entre nous de quelques arbres seulement, et d'une fausse direction dans la ligne d'exploitation, qui, après tout, n'emporterait au plus que quelques pieds; mais c'est précisément aux angles de la dernière coupe, là où les limites sont marquées par ces fossés de brisées, qu'il les a passés, non de quelques pieds, mais de cinquante pas. Tout cela est facile à voir sur le terrain.

Je ne puis donc imaginer ce qu'il dira pour sa défense, et je ne conçois pas davantage comment une réserve si juste, et qui n'avait même pas besoin d'être exprimée, une clause si solennelle de l'acte de vente, est tellement nulle à ses yeux, qu'il n'hésite pas à l'enfreindre. Que pensait-il? comment a-t-il pu se flatter que cette usurpation, pour ne pas dire le mot, n'aurait aucune suite, si ce n'est qu'il me connaissait bon homme, ignorant les affaires, et craignant surtout les procès?

Il a cru, me prenant mon bien, ou que je n'en verrais rien, ou que je ne m'en plaindrais pas, ou, que me plaignant, je n'aurais pas la patience de suivre l'affaire; et il était fondé à le croire. Car, depuis vingt-cinq ans que je suis, après mon père, propriétaire dans cette province, plusieurs m'ont fait tort dans mes biens en diverses

manières, quelques-uns même m'ont volé tout ouvertement, sans que jamais j'en aie fait aucune poursuite, aimant mieux perdre du mien que de gagner un procès. Voilà sur quoi il comptait, et il ne se fût pas trompé dans son calcul. Je lui aurais tout abandonné plutôt que de plaider, si mes amis ne m'eussent fait sentir que, me laissant ainsi dépouiller, il me fallait renoncer à toute propriété. En effet, si j'endure de la part de Bourgeau un tort si manifeste, à qui désormais pourrais-je vendre qui ne m'en fasse autant ou pis? et quelles garanties pourront assurer mes coupes annuelles contre de telles usurpations, si les réserves les plus claires, les plus formellement exprimées, n'y servent de rien?

Qu'importe, après tout, ce qu'il dira? Son dire contre les faits ne peut rien. Il a promis de ne point toucher à ma onzième coupe. C'est de quoi l'acte fait foi. Il en a coupé cinq arpens. C'est ce qu'on voit sur le terrain. Peut-il, par ses raisons, faire qu'un fait ne soit pas fait, ou qu'il ait eu le droit d'enfreindre les clauses d'un contrat? A proprement parler, il n'y a pas ici matière à discussion. Si je lui eusse vendu trente arpens à choisir dans mes bois à son gré, on pourrait, par un arpentage, voir s'il a coupé plus ou moins. Ce point serait bientôt éclairci. Mais je lui vends un espace désigné, limité, avec injonction de ma part et promesse de la sienne de ne point couper au delà. Il est contrevenu à cette clause; l'inspection du ter-

rain le prouve; lui-même il en tombe d'accord. Où est la question, où est le doute qu'on puisse élever là-dessus?

C'est pour cela que plusieurs personnes qui entendent ces sortes d'affaires, croyant qu'il s'agissait d'un vol, me conseillaient de citer Bourgeau à la police correctionnelle. Moi, sans trop savoir ce que c'était que cette police correctionnelle, je préfèrai l'action civile, non que j'en eusse une idée plus claire; mais on m'avait persuadé que par là je pourrais me ménager des voies à un accommodement dont je me flattais toujours. Je m'imaginai que plus son tort était évident, et plus il me serait facile, en relâchant de mon droit, et lui laissant bonne part de ce qu'il m'avait pris, d'entrer en quelque espèce d'arrangement avec lui. Mais je ne le connaissais pas, ou plutôt il me connaissait. Car il est bon de vous dire, Messieurs, qu'ayant conçu le projet, chimérique peut-être, d'avoir terre sans procès, je suivais pour cela un plan qui me paraissait infaillible. C'était, quand je me voyais volé (comme à un chacun il arrive d'avoir affaire à des fripons), prendre patience et ne dire mot. Cela m'a réussi longtemps, et maintes gens au pays en sauraient bien que dire. Mais un homme s'est rencontré, qui, après m'avoir pris mon bien, m'a demandé encore des dédommements. Le fait n'est pas croyable; il est vrai néanmoins. Tout le monde sait chez nous, à Véretz, à Larçai, que quand je proposai à Bourgeau, de-

vant témoins, de lui laisser ce qu'il m'avait pris et de finir toute contestation, il balança d'abord, puis il me déclara qu'il voulait de moi 1,200 francs de dommages et intérêts, comme n'ayant pas coupé assez de bois pour sa vente. Que voulait-il dire ? Je ne sais. Je pense, Messieurs, qu'il a regret de m'en avoir laissé. Il ne me croyait pas, sans doute, si accommodant. Toutefois, c'est ainsi qu'il a trouvé le secret de me faire plaider et renoncer à mon système de paix perpétuelle.

Je lui vends, aux termes de l'acte, la neuvième et la dixième coupes, sans autre désignation ; et de fait, il n'en fallait point d'autre, chaque coupe de ma forêt étant, par son seul numéro, suffisamment indiquée. De ces deux coupes, mises d'abord aux enchères séparément, l'une, c'est la neuvième, supposée de neuf hectares, ne fut portée qu'à 3,000 francs, ce qui fait un peu moins de 300 francs l'hectare ; l'autre, de dix hectares, monta jusqu'à 9,300 francs. C'est 900 francs l'hectare, et plus. De la coupe suivante, la onzième, on m'offrait 1,100 francs l'hectare. Remarquez, Messieurs, cette progression et la valeur croissante du bois depuis 300 francs jusqu'à 1,100. Ceci vous explique le motif qui a déterminé Bourgeau à ne se pas contenter des deux coupes à lui vendues, motif ordinaire en tel cas, et prévu par les ordonnances. *L'oultre-passe*, c'est le nom qu'on donne à cette espèce de délit, en termes d'eaux et forêts, *l'oultre-passe est punie d'une amende du quadru-*

ple, à raison du prix de la vente, en supposant, notez, je vous prie, que le bois où elle est faite soit de même essence et qualité que celui de la vente. Cette sévérité, disent les jurisconsultes, a paru nécessaire pour empêcher les marchands de ne plus faire d'oultre-passe, à quoi ils sont volontiers sujets quand ils voient quelque belle touffe d'arbres de grand prix attendant à leur vente. C'est là précisément ce qui a tenté Bourgeau. Il voit près de sa vente de beaux arbres, il les abat, non une touffe, mais cinq arpens, non de même qualité que la vente, mais d'une valeur plus que triple, enfin le quart de ma plus belle coupe.

Mais, Messieurs, le tort qu'il me fait ne se borne pas à cela, et pour en avoir une idée, il ne suffit pas d'évaluer le bois indûment abattu. Le dommage est moins dans ce qu'il me prend que dans ce qu'il m'empêche de vendre. En effet, cette coupe dont il m'enlève le quart, cette même coupe dont on m'offrait jusqu'à 12,000 francs l'an passé, personne n'en veut maintenant, parce que Bourgeau en a, me dit-on, pris le plus beau et le meilleur. Ainsi elle reste sur pied, telle que Bourgeau l'a laissée, c'est-à-dire, diminuée du quart en superficie, et de plus de moitié en valeur; et moi, qui me fais de mes bois un revenu annuel, ce revenu me manquant, j'emprunte d'un côté pour vivre, je perds de l'autre une feuille sur cette coupe non vendue; je perds le produit d'une année, l'ordre de mes coupes est perverti; toute l'économie de ma

fortune est troublée. C'est à quoi je vous supplie, Messieurs, d'avoir égard dans l'évaluation des dommages et intérêts qui me sont dus en toute justice.

Si j'entrais dans la discussion du défaut de mesure qu'on m'objecte, et qui est le seul argument de mon adversaire, je dirais que j'ai vendu de bonne foi, comme il le sait bien, d'après d'anciennes mesures qui peuvent se trouver inexactes; que s'il y manque quelque chose, c'est un ou deux arpens, non cinq, chose facile à vérifier; que ces deux arpens environ vaudraient, au prix de la vente, 800 francs, tandis qu'on m'abat dans la coupe réservée, pour 4,000 francs de bois; qu'enfin, je ne dois point tenir compte à Bourgeau de ce qui peut manquer à la superficie, puisque je vends *sans garantie ni perfection de mesure*, et que la loi ne lui donne une action contre moi, à raison du défaut de mesure, qu'autant qu'il n'y a point dans l'acte de stipulation contraire; ainsi parle le Code civil à l'article 1619. Une stipulation contraire, n'est-ce pas cette clause *sans perfection de mesure*, qui est d'usage, et marque assez que les parties renoncent réciproquement à toute diminution ou supplément de prix à raison de la mesure? Voilà ce que je pourrais répondre; mais comme j'ai dit, ce n'est pas de quoi il s'agit. Toute la question, s'il y en a, roule sur un simple fait. Bourgeau a-t-il coupé dans ma onzième coupe, dans la coupe réservée? Ce fait, un regard sur le errain suffit pour le vérifier.



PÉTITION
POUR DES VILLAGEOIS

QUE L'ON EMPÊCHE DE DANSER

PAR PAUL-LOUIS COURIER

Vigneron, ancien canonnier à cheval,
sorti l'an passé des prisons de Sainte-Pélagie.

[1822]

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

MESSIEURS.



'OBJET de ma demande est plus important qu'il ne semble; car, bien qu'il ne s'agisse au vrai, que de danse et d'amusemens, cependant, comme d'une part ces amusemens sont ceux du peuple, et que rien de ce qui le touche ne vous peut être indifférent; que d'autre part, la religion

s'y trouve intéressée, ou compromise, pour mieux dire, par un zèle mal entendu, je pense, quelque division qu'il puisse y avoir entre vous, que tous vous jugerez ma requête digne de votre attention.

Je demande qu'il soit permis, comme par le passé, aux habitans d'Azai de danser le dimanche sur la place de leur commune, et que toutes défenses faites à cet égard par le préfet soient annulées.

Nous y sommes intéressés, nous, gens de Véretz, qui allons aux fêtes d'Azai, comme ceux d'Azai viennent aux nôtres. La distance des deux clochers n'est que d'une demi-lieue environ : nous n'avons point de plus proches ni de meilleurs voisins. Eux ici, nous chez eux, on se traite tour à tour, on se divertit le dimanche, on danse sur la place, après midi, les jours d'été. Après midi viennent les violons et les gendarmes en même temps, sur quoi j'ai deux remarques à faire.

Nous dansons au son du violon; mais ce n'est que depuis une certaine époque. Le violon était réservé jadis aux bals des honnêtes gens; car d'abord il fut rare en France. Le grand Roi fit venir des violons d'Italie, et en eut une compagnie pour faire danser sa Cour gravement, noblement, les cavaliers en perruque noire, les dames en vertugadin. Le peuple payait ces violons, mais ne s'en servait pas, dansait peu, quelquefois au son de la musette ou cornemuse, témoin ce re-

frain : *Voici le pèlerin jouant de sa musette ; danse, Guillot ; saute, Perrette.* Nous, les neveux de ces Guillots et de ces Perrettes, quittant les façons de nos pères, nous dansons au son du violon, comme la Cour de Louis-le-Grand. Quand je dis comme, je m'entends ; nous ne dansons pas gravement ni ne menons, avec nos femmes, nos maîtresses et nos bâtards. C'est là ma première remarque ; l'autre, la voici.

Les gendarmes se sont multipliés en France, bien plus encore que les violons, quoique moins nécessaires pour la danse. Nous nous en passerions aux fêtes du village, et à dire vrai, ce n'est pas nous qui les demandons ; mais le Gouvernement est partout aujourd'hui, et cette *ubiquité* s'étend jusqu'à nos danses, où il ne se fait pas un pas dont le préfet ne veuille être informé pour en rendre compte au ministre. De savoir à qui tant de soins sont plus déplaisans, plus à charge, et qui en souffre davantage, des gouvernans ou de nous gouvernés, surveillés, c'est une grande question et curieuse ; mais que je laisse à part, de peur de me brouiller avec les classes, ou de dire quelque mot tendant à je ne sais quoi.

Outre ces danses ordinaires les dimanches et fêtes, il y a ce qu'on nomme l'assemblée une fois l'an, dans chaque commune, qui reçoit à son tour les autres. Grande affluence ce jour-là, grande joie pour les jeunes gens. Les violons n'y font faute, comme vous pouvez croire. Au premier

coup d'archet, on se place, et chacun mène sa prétendue. Autre part on joue à des jeux que n'affirme point le Gouvernement : au palet, à la boule, aux quilles. Plusieurs, cependant, parlent d'affaires; des marchés se concluent, mainte vache est vendue qui n'avait pu l'être à la foire. Ainsi ces assemblées ne sont pas des rendez-vous de plaisir seulement, mais touchent les intérêts du public et de chacun, et le lieu où elles se tiennent n'est pas non plus indifférent. La place d'Azai semble faite exprès pour cela; située au centre de la commune, en terrain battu, non pavé, par là propre à toutes sortes de jeux et d'exercices, entourée de boutiques, à portée des hôtelleries, des cabarets; car peu de marchés se font sans boire; peu de contredanses se terminent sans vider quelque pot de bière; nul désordre, jamais l'ombre d'une querelle. C'est l'admiration des Anglais qui nous viennent voir quelquefois, et ne peuvent quasi comprendre que nos fêtes populaires se passent avec tant de tranquillité sans coups de poings comme chez eux, sans meurtres comme en Italie, sans ivres-morts comme en Allemagne.

Le peuple est sage, quoi qu'en disent les notes secrètes. Nous travaillons trop pour avoir temps de penser à mal, et s'il est vrai ce mot ancien, que tout vice naît d'oisiveté, nous devons être exempts de vices, occupés comme nous le sommes six jours de la semaine sans relâche, et bonne part du septième, chose que blâment quelques-uns.

Ils ont raison, et je voudrais que ce jour-là toute besogne cessât; il faudrait, dimanches et fêtes, par tous les villages, s'exercer au tir, au manie- ment des armes, penser aux puissances étrangères qui pensent à nous tous les jours. Ainsi font les Suisses nos voisins, et ainsi devrions-nous faire, pour être gens à nous défendre en cas de noise avec les forts. Car de se fier au Ciel et à notre innocence, il vaut bien mieux apprendre la charge en douze temps et savoir au besoin ajuster un Cosaque. Je l'ai dit et le redis : labourer, semer à temps, être aux champs dès le matin, ce n'est pas tout : il faut s'assurer la récolte. Aligne tes plants, mon ami, tu provigneras l'an qui vient, et quelque jour, Dieu aidant, tu feras de bon vin. Mais qui le boira ? Rostopschin, si tu ne te tiens prêt à le lui disputer. Vous, Messieurs, songez-y, pendant qu'il en est temps; avisez entre vous s'il ne conviendrait pas, vu les circonstances présentes ou imminentes, de vaquer le saint jour du dimanche, sans préjudice de la messe, à des exercices qu'approuve le Dieu des armées, tels que le pas de charge et les feux de bataillon. Ainsi pourrions-nous employer, avec très-grand profit pour l'État et pour nous, des momens perdus à la danse.

Nos dévots toutefois l'entendent autrement. Ils voudraient que, ce jour-là, on ne fît rien du tout que prier et dire ses heures. C'est la meilleure chose et la seule nécessaire, l'affaire du salut.

Mais le percepteur est là; il faut payer et travailler pour ceux qui ne travaillent point. Et combien pensez-vous qu'ils soient à notre charge? enfans, vieillards, mendiens, moines, laquais, courtisans; que de gens à entretenir, et magnifiquement la plupart. Puis la splendeur du trône, et puis la Sainte-Alliance; que de coûts, quelles dépenses! et pour y satisfaire, a-t-on trop de tout son temps? Vous le savez d'ailleurs et le voyez, Messieurs; ceux qui haïssent tant le travail du dimanche veulent des traitemens, envoient des garnisaires, augmentent le budget. Nous devons chaque année, selon eux, payer plus et travailler moins.

Mais quoi? la lettre tue et l'esprit vivifie. Quand l'Église a fait ce commandement de s'abstenir à certains jours de toute œuvre servile, il y avait des serfs alors liés à la glèbe; pour eux, en leur faveur, le repos fut prescrit; alors il n'était saint que la gent corvéable ne chômât volontiers; le maître seul y perdait, obligé de les nourrir, qui sans cela les eût accablés de travail; le précepte fut sage et la loi salutaire dans ces temps d'oppression. Mais depuis qu'il n'y a plus ni fief, ni haubert, qu'affranchis, peu s'en faut, de l'antique servitude, nous travaillons pour nous quand l'impôt est payé, nous ne saurions chômer qu'à nos propres dépens; nous y contraindre, c'est... c'est pis que le budget, car le budget du moins profite aux courtisans, mais notre oisiveté ne profite à personne. Le travail qu'on nous défend, ce qu'on

nous empêche de faire, le vivre et le vêtement qu'on nous ôte par là, ne produisent point de pensions, de grâces, de traitemens, c'est nous nuire en pure perte.

Les Anglais, en voyant nos fêtes, montrent tous la même surprise, font tous la même réflexion; mais parmi eux, il y en a qu'elles étonnent davantage, ce sont les plus âgés, qui, venus en France autrefois, ont quelque mémoire de ce qu'était la vieille Touraine et le peuple des bons seigneurs. De fait il m'en souvient : jeune alors, j'ai vu, avant cette grande époque, où soldat volontaire de la Révolution, j'abandonnai des lieux si chers à mon enfance, j'ai vu les paysans affamés, déguenillés, tendre la main aux portes et partout sur les chemins, aux avenues des villes, des couvens, des châteaux, où leur inévitable aspect était le tourment de ceux-là mêmes que la prospérité commune indigne, désole aujourd'hui. La mendicité renaît, je le sais, et va faire, si ce qu'on dit est vrai, de merveilleux progrès; mais n'atteindra de longtemps ce degré de misère. Les récits que j'en ferais seraient faibles pour ceux qui l'ont vue comme moi, aux autres sembleraient inventés à plaisir; écoutez un témoin, un homme du grand siècle, observateur exact et désintéressé; son dire ne peut être suspect, c'est La Bruyère:

« On voit, dit-il, certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus dans la campagne, noirs, livides, nus, et tout brûlés du soleil,

attachés à la terre qu'ils fouillent et remuent avec une opiniâtreté invincible. Ils ont comme une voix articulée, et, quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont des hommes; ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines. Ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. »

Voilà ses propres mots; il parle des heureux, de ceux qui avaient du pain, du travail, et c'était le petit nombre alors.

Si La Bruyère pouvait revenir, comme on revenait autrefois, et se trouver à nos assemblées, il y verrait non-seulement des faces humaines, mais des visages de femmes et de filles plus belles, surtout plus modestes que celles de sa Cour tant vantée, mises de meilleur goût sans contredit, parées avec plus de grâce, de décence; dansant mieux, parlant la même langue (chose particulière au pays), mais d'une voix si joliment, si doucement articulée, qu'il en serait content, je crois. Il les verrait le soir se retirer, non dans des tanières, mais dans des maisons proprement bâties et meublées. Cherchant alors ces animaux dont il a fait la description, il ne les trouverait nulle part, et sans doute bénirait la cause, quelle qu'elle soit, d'un si grand, si heureux changement.

Les fêtes d'Azai étaient célèbres, entre toutes

celles de nos villages, attiraient un concours de monde des champs, des communes d'alentour. En effet, depuis que les garçons dans ce pays font danser les filles, c'est-à-dire depuis le temps que nous commençâmes d'être à nous, paysans des rives du Cher, la place d'Azai fut toujours notre rendez-vous de préférence pour la danse et pour les affaires. Nous y dansions comme avaient fait nos pères et nos mères, sans que jamais aucun scandale, aucune plainte en fût avenue, de mémoire d'homme, et ne pensions guère, sages comme nous sommes, ne causant aucun trouble, devoir être troublés dans l'exercice de ce droit antique, légitime, acquis et consacré par un si long usage, fondé sur les premières lois de la raison et du bon sens; car apparemment c'est chez soi qu'on a droit de danser, et où le public sera-t-il chez lui, sinon sur la place publique? On nous en chasse néanmoins. Un *firman* du préfet, qu'il appelle arrêté, naguère publié, proclamé au son du tambour, *Considérant*, etc., défend de danser à l'avenir, ni jouer à la boule ou aux quilles, sur ladite place, et ce, sous peine de punition. Où dansera-t-on? Nulle part; il ne faut point danser du tout. Cela n'est pas dit clairement dans l'arrêté de M. le préfet; mais c'est un article secret entre lui et d'autres puissances, comme il a bien paru depuis. On nous signifia cette défense quelques jours avant notre fête, notre assemblée de la Saint-Jean.

Le désappointement fut grand pour tous les jeunes gens, grand pour les marchands en boutique et autres qui avaient compté sur quelque débit. Qu'arriva-t-il? la fête eut lieu, triste, inanimée, languissante; l'assemblée se tint, peu nombreuse et comme dispersée çà et là. Malgré l'arrêté on dansa hors du village, au bord du Cher, sur le gazon, sous la coudrette; cela est bien plus pastoral que les échoppes du marché, de meilleur effet dans une églogue, et plus poétique en un mot. Mais chez nous, gens de travail, c'est de quoi on se soucie peu; nous aimons mieux, après la danse, une omelette au lard dans le cabaret prochain, que le murmure des eaux et l'émail des prairies.

Nos dimanches d'Azai depuis lors sont abandonnés. Peu de gens y viennent de dehors et aucun n'y reste. On se rend à Véretz où l'affluence est grande, parce que là nul arrêté n'a encore interdit la danse. Car le curé de Véretz est un homme sensé, instruit, octogénaire quasi, mais ami de la jeunesse, trop raisonnable pour vouloir la réformer sur le patron des âges passés, et la gouverner par des bulles de Boniface ou d'Hildebrand. C'est devant sa porte qu'on danse, et devant lui le plus souvent. Loin de blâmer ces amusemens, qui n'on rien en eux-mêmes que de fort innocent, il y assiste et croit bien faire, y ajoutant par sa présence et le respect que chacun lui porte, un nouveau degré de décence et d'hon-

nêteté. Sage pasteur, vraiment pieux, le puissions-nous longtemps conserver pour le soulagement du pauvre, l'édification du prochain et le repos de cette commune, où sa prudence maintient la paix, le calme, l'union, la concorde.

Le curé d'Azai, au contraire, est un jeune homme bouillant de zèle, à peine sorti du séminaire, conscrit de l'Église militante, impatient de se distinguer. Dès son installation, il attaqua la danse, et semble avoir promis à Dieu de l'abolir dans sa paroisse, usant pour cela de plusieurs moyens, dont le principal et le seul efficace, jusqu'à présent, est l'autorité du préfet. Par le préfet, il réussit à nous empêcher de danser, et bientôt nous fera défendre de chanter et de rire. Bientôt! que dis-je? il y a eu déjà de nos jeunes gens mandés, menacés, réprimandés pour des chansons, pour avoir ri. Ce n'est pas, comme on sait, d'aujourd'hui que les ministres de l'Église ont eu la pensée de s'aider du bras séculier dans la conversion des pécheurs, où les Apôtres n'employaient que l'exemple et la parole, selon le précepte du Maître. Car Jésus avait dit : Allez et instruisez. Mais il n'avait pas dit : Allez avec des gendarmes, instruisez de par le préfet; et depuis, l'ange de l'école, saint Thomas, déclara nettement qu'on ne doit pas contraindre à bien faire. On ne nous contraint pas, il est vrai; on nous empêche de danser. Mais c'est un acheminement; car les mêmes moyens, qui sont bons pour nous détourner du

péché, peuvent servir et serviront à nous décider aux bonnes œuvres. Nous jeûnerons par ordonnance, non du médecin, mais du préfet.

Et ce que je viens de vous dire n'a pas lieu chez nous seulement. Il en est de même ailleurs, dans les autres communes de ce département où les curés sont jeunes. A quelques lieues d'ici, par exemple, à Fondettes, de là les deux rivières de la Loire et du Cher, pays riche, heureux, où l'on aime le travail et la joie, autant pour le moins que de ce côté, toute danse est pareillement défendue aux administrés, par un arrêt du préfet. Je dis toute danse sur la place, où les fêtes amenaient un concours de plusieurs milliers de personnes des villages environnans et de Tours, qui n'en est qu'à deux lieues. Les hameaux près de Paris, les bastides de Marseille, au dire des voyageurs, avec plus d'affluence, surtout en gens de ville, avaient moins d'agrément, de rustique gaité. N'en soyez plus jaloux, bals champêtres de Sceaux et du Pré Saint-Gervais : ces fêtes ont cessé ; car le curé de Fondettes est aussi un jeune homme sortant du séminaire, comme celui d'Azai, du séminaire de Tours, maison dont les élèves, une fois en besogne dans la vigne du Seigneur, en veulent extirper d'abord tout plaisir, tout divertissement, et faire d'un riant village un sombre couvent de la Trappe. Cela s'explique, on explique tout dans le siècle où nous sommes ; jamais le monde n'a tant raisonné sur les effets et sur les causes.

Le monde dit que ces jeunes prêtres, au séminaire, sont élevés par un moine, un frère picpus, frère Isidore, c'est son nom : homme envoyé des hautes régions de la monarchie, afin d'instruire nos docteurs, de former les instituteurs qu'on destine à nous réformer. Le moine fait les curés, les curés nous feront moines. Ainsi l'horreur de ces jeunes gens pour le plus simple amusement, leur vient du triste picpus, qui lui-même tient d'ailleurs sa morale farouche. Voilà comme en remontant dans les causes secondes on arrive à Dieu, cause de tout. Dieu nous livre aux picpus. Ta volonté, Seigneur, soit faite en toute chose. Mais qui l'eût dit à Austerlitz !

Une autre guerre que font à nos danses de village ces jeunes séminaristes, c'est la confession. Ils confessent les filles, sans qu'on y trouve à redire, et ne leur donnent l'absolution qu'autant qu'elles promettent de renoncer à la danse, à quoi peu d'entre elles consentent, quelque ascendant que doive avoir, et sur leur sexe et sur leur âge, un confesseur de vingt-cinq ans, à qui les aveux, le secret et l'intimité qui s'ensuit nécessairement, donnent tant d'avantages, tant de moyens pour persuader ; mais les pénitentes aiment la danse. Le plus souvent aussi elles aiment un danseur qui, après quelque temps de poursuite et d'amour, enfin devient un mari. Tout cela se passe publiquement ; tout cela est bien, et en soi beaucoup plus décent que des conférences tête-

à-tête avec ces jeunes gens vêtus de noir. Y a-t-il de quoi s'étonner que de tels attachemens l'emportent sur l'absolution, et que le nombre des communians se trouve diminué cette année de plus des trois quarts, à ce qu'on dit? La faute en est tout au pasteur qui les met dans le cas d'opter entre ce devoir de religion et les affections les plus chères de la vie présente, montrant bien par là que le zèle pour conduire les âmes ne suffit pas, même uni à la charité. Il y faut ajouter encore la discrétion, dit saint Paul, aussi nécessaire aujourd'hui, dans ce ministère pieux, qu'elle le fut au temps de l'Apôtre.

En effet, le peuple est sage, comme j'ai déjà dit, plus sage de beaucoup et plus heureux aussi qu'avant la Révolution; mais il faut l'avouer, il est bien moins dévot. Nous allons à la messe le dimanche à la paroisse, pour nos affaires, pour y voir nos amis ou nos débiteurs; nous y allons; combien reviennent (j'ai grand'honte à le dire), sans l'avoir entendue, partent, leurs affaires faites, sans être entrés dans l'église. Le curé d'Azai, à Pâques dernières, voulant quatre hommes pour porter le dais, qui eussent communié, ne les put trouver dans le village; il en fallut prendre de dehors, tant est rare chez nous et petite la dévotion. En voici la cause, je crois. Le peuple est d'hier propriétaire, ivre encore, épris, possédé de sa propriété; il ne voit que cela, ne rêve d'autre chose, et nouvel affranchi de même, quant à l'in

dustrie, se donne tout au travail, oublie le reste et la religion. Esclave auparavant, il prenait du loisir, pouvait écouter, méditer la parole de Dieu et penser au Ciel où était son espoir, sa consolation. Maintenant il pense à la terre qui est à lui et le fait vivre. Dans le présent ni dans l'avenir, le paysan n'envisage plus qu'un champ, une maison qu'il a ou veut avoir, pour laquelle il travaille, amasse, sans prendre repos ni repas. Il n'a d'idée que celle-là, et vouloir l'en distraire, lui parler d'autre chose, c'est perdre [son] temps. Voilà d'où vient l'indifférence qu'à bon droit nous reproche l'abbé de La Mennais, en matière de religion. Il dit bien vrai; nous ne sommes pas de ces tièdes que Dieu vomit, suivant l'expression de saint Paul, nous sommes froids, et c'est le pis. C'est proprement le mal du siècle. Pour y remédier et nous amener de cette indifférence à la ferveur que l'on désire, il faut user de ménagemens, de moyens doux et attrayans, car d'autres produiraient un effet opposé. La prudence y est nécessaire, ce qu'entendent mal ces jeunes curés, dont le zèle, admirable d'ailleurs, n'est pas assez selon la science. Aussi leur âge ne le porte pas.

Pour en dire ici ma pensée, j'écoute peu les déclamations contre la jeunesse d'à présent, et tiens fort suspectes les plaintes qu'en font certaines gens, me rappelant toujours le mot *vengeons-nous par en médire* (si on en médisait seulement; mais on va plus loin); pourtant il doit y

avoir du vrai dans ces discours, et je commence à me persuader que la jeunesse séculière, sans mériter d'être sabrée, foulée aux pieds, ou fustillée, peut ne valoir guère aujourd'hui, puisque même ces jeunes prêtres, dans leurs pacifiques fonctions, montrent de telles dispositions, bien éloignées de la sagesse et de la retenue de leurs anciens. Je vous ai déjà cité, Messieurs, notre bon curé de Véretz, qui semble un père au milieu de nous; mais celui d'Azai, que remplace le séminariste, n'avait pas moins de modération, et s'était fait de même une famille de tous ses paroissiens, partageant leurs joies, leurs chagrins, leurs peines comme leurs amusemens, où de fait on n'eût su que reprendre; voyant très-volontiers danser filles et garçons, et principalement sur la place; car il l'approuvait là bien plus qu'en quelque autre lieu que ce fût, et disait que le mal rarement se fait en public. Aussi trouvait-il à merveille que le rendez-vous des jeunes filles et de leurs prétendus fût sur cette place plutôt qu'ailleurs, plutôt qu'au bosquet ou aux champs, quelque part loin des regards, comme il arrivera quand nos fêtes seront tout à fait supprimées. Il n'avait garde de demander cette suppression, ni de mettre la danse au rang des péchés mortels, ou de recourir aux puissances pour troubler d'innocens plaisirs. Car, enfin, ces jeunes gens, disait-il, doivent se voir, se connaître avant de s'épouser, et où se pourraient-ils jamais rencontrer plus convenablement que là,

sous les yeux de leurs amis, de leurs parens et du public, souverain juge en fait de convenance et d'honnêteté ?.

Ainsi raisonnait ce bon curé, regretté de tout le pays, homme de bien s'il en fut oncques, irréprochable dans ses mœurs et dans sa conduite, comme sont aussi, à vrai dire, les jeunes prêtres successeurs de ces anciens-là. Car il ne se peut voir rien de plus exemplaire que leur vie. Le clergé ne vit pas maintenant comme autrefois, mais fait paraître en tout une régularité digne des temps apostoliques. Heureux effet de la pauvreté ! Heureux fruit de la persécution soufferte à cette grande époque où Dieu visita son Église ! Ce n'est pas un des moindres biens qu'on doive à la Révolution, de voir non-seulement les curés, ordre respectable de tout temps, mais les évêques avoir des mœurs.

Toutefois il est à craindre que de si excellens exemples, faits pour grandement contribuer au maintien de la Religion, ne soient en pure perte pour elle, par l'imprudence des nouveaux prêtres qui la rendent peu aimable au peuple en la lui montrant ennemie de tout divertissement, triste, sombre, sévère, *n'offrant de tous côtés que pénitence à faire et tourmens mérités*, au lieu de prêcher sur des textes plus convenables à présent : *Sachez que mon joug est léger*, ou bien celui-ci : *Je suis doux et humble de cœur*. On ramènerait ainsi des brebis égarées que trop de rigueur effa-

rouche. Quelque grands que soient nos péchés, nous n'avons guère maintenant le temps de faire pénitence. Il faut semer et labourer. Nous ne saurions vivre en moines, en dévots de profession, dont toutes les pensées se tournent vers le Ciel. Les règles faites pour eux, détachés de la terre, *et comme du fumier regardant tout le monde*, ne conviennent point à nous qui avons ici-bas et famille et chevance, comme dit le bon homme, et malheureusement tenons à toutes ces choses. Puis, que faisons-nous de mal, quand nous ne faisons pas bien, quand nous ne travaillons pas? Nos délassemens, nos jeux, les jours de fêtes, n'ont rien de blâmable en eux-mêmes ni par aucune circonstance. Car ce qu'on allègue au sujet de la place d'Azai, pour nous empêcher d'y danser; cette place est devant l'église, dit-on; danser là, c'est danser devant Dieu, c'est l'offenser; et depuis quand? Nos pères y dansaient, plus dévots que nous, à ce qu'on nous dit; nous y avons dansé après eux. Le saint Roi David dansa devant l'arche du Seigneur, et le Seigneur le trouva bon; il en fut aise, dit l'Écriture; et nous qui ne sommes Saints ni Rois, mais honnêtes gens néanmoins, ne pourrions danser devant notre église, qui n'est pas l'arche, mais sa figure selon les sacrés interprètes. Ce que Dieu aime de ses Saints, de nous l'offense; l'église d'Azai sera profanée du même acte qui sanctifia l'arche et le temple de Jérusalem! Nos curés jusqu'à ce jour étaient-ils mécréans, hérétiques,

impies, ou prêtres catholiques, aussi sages pour le moins que des séminaristes ? Ils ont approuvé de tels plaisirs et pris part à nos amusemens, qui ne pouvaient scandaliser que des élèves du Picpus. Voilà quelques-unes des raisons que nous opposons au trop de zèle de nos jeunes réformateurs.

Partant, vous déciderez, Messieurs, s'il ne serait pas convenable de nous rétablir dans le droit de danser comme auparavant sur la place d'Azai, les dimanches et les fêtes ; puis vous pourrez examiner s'il est temps d'obéir aux moines et d'apprendre des oraisons, lorsqu'on nous couche en joue de près, à bout touchant, lorsqu'autour de nous toute l'Europe en armes fait l'exercice à feu, ses canons en batterie et la mèche allumée.

COURIER.

Véretz, 15 juillet 1822.





RÉPONSE
AUX ANONYMES
QUI ONT ÉCRIT DES LETTRES
A PAUL-LOUIS COURIER

Vigneron.

[1 8 2 2]



Je reçois quelquefois des lettres anonymes : les unes flatteuses me plaisent, car j'aime la louange ; d'autres moqueuses, piquantes, me sont moins agréables, mais beaucoup plus utiles : j'y trouve la vérité, trésor inestimable, et souvent des avis que ne me donneraient peut-être aucuns de ceux qui me veulent le plus de bien. Afin donc que l'on continue à m'écrire de la sorte, pour mon très-grand profit, je réponds à ces lettres par celle-ci imprimée, n'ayant autre moyen de la faire parvenir à mes correspondans, et répondrai de

même à tous ceux qui voudraient me faire part de leurs sentimens sur ma conduite et mes écrits. Un pareil commerce, sans doute, aurait quelques difficultés sous ces gouvernemens faibles, peureux, ennemis de toute publicité, serait même de fait impossible, sans la liberté de la presse, dont nous jouissons, comme dit bien M. de Broë, dans toute son étendue, depuis la Restauration. Si la presse n'était pas libre, comme elle l'est par la Charte, il pourrait arriver qu'un commissaire de police saisît chez l'imprimeur toute ma correspondance ; qu'un procureur du Roi envoyât en prison et l'imprimeur, et moi, et mon libraire, et mes lecteurs. Ces choses se font dans les pays où règne un pouvoir odieux, complice de quelques-uns et ennemi de tous. Mais en France heureusement, sous l'empire des lois, de la Constitution, de la Charte jurée, sous un Gouvernement ami de la nation et cher à tout le monde, rien de tel n'est à craindre. On dit ce que l'on pense ; on imprime ce qui se dit, et personne n'a peur de parler ni d'entendre. J'imprime donc ceci, non pour le public, mais pour ces personnes seulement qui me font l'honneur de m'écrire sans me dire leur nom ni leur adresse.

Paul-Louis Courier, vigneron de la Chavonnière, bûcheron de la forêt de Larçai, laboureur de la Filonière, de la Toussière, et autres lieux, à tous anonymes inconnus qui ces présentes verront, salut :

J'ai reçu la vôtre, signée le trop rusé marquis

d'Effiat; elle m'a diverti, instruit, par les curieuses notes qu'elle contient sur l'histoire ancienne et moderne;

Et la vôtre, timbrée de BÉFORT, non signée, où vous me reprochez d'une façon peu polie, mais franche, que je ne suis point modeste. M'examinant là-dessus, j'ai trouvé qu'en effet je ne suis pas modeste, et que j'ai de moi-même une haute opinion; en quoi je puis me tromper comme bien d'autres. Vous en jugez ainsi à tort et par envie, à ce qu'il me paraît; toutefois l'avis est bon, et, pour en profiter, j'userai des formules dont se couvre l'estime que chacun fait de soi, heureuse invention de nos Académies! Je dirai de mes écrits, qui sont assurément les plus beaux de ce siècle: faibles productions qu'accueille avec bonté le public indulgent; et de moi, le premier homme du monde, sans contredit, votre très-humble serviteur, vigneron quoique indigne.

Dans celle-ci, venant d'Amiens, sans signature pareillement, vous me dites, Monsieur, que je serai pendu. Pourquoi non? D'autres l'ont été d'aussi bonne maison que moi: le président Brisson, honnête homme et savant, pour avoir conseillé au Roi de se défier des courtisans, fut pendu par les Seize, royalistes quand même, défenseurs de la foi, de l'autel et du trône. Il demanda, comme grâce, de pouvoir achever, avant qu'on le pendît, son *Traité des usages et coutumes de Perse* qui devait être, disait-il, une tant belle

œuvre. Peu de chose y manquait ; c'eût été bientôt fait : il ne fut non plus écouté que le bon homme Lavoisier depuis, en cas pareil, et Archimède jadis. Parmi tous ces grands noms je n'ose me placer ; mais pourtant j'ai aussi quelque chose à finir, et l'on va me juger, et je vois bien des Seize. Tout beau, soyons modeste.

Dans la vôtre, Monsieur, qui m'écrivez de Paris, vous me dites..... voici vos termes : « Je suis de vos amis, Monsieur, et comme tel je vous dois un avis. On va vous remettre en prison ; c'est une chose résolue, et je le sais de bonne part, non pas pour votre pétition des villageois qui veulent danser, écrit innocent et bénin, où personne n'a rien vu qui pût offenser le parti régnaant. C'est le prétexte tout au plus, l'occasion qu'on cherchait pour vous persécuter, mais non le vrai motif. On vous en veut, parce que vous êtes orléaniste, ami particulier du duc d'Orléans. Vous l'avez loué dans quelques brochures ; vous êtes du parti d'Orléans. Voilà ce qui se dit de vous, et que bien des gens croient, non pas moi. Je juge de vous tout autrement. Vous n'êtes point orléaniste, ami ni partisan du duc ; vous n'aimez aucun prince, vous êtes républicain. »

Ce sont vos propres mots. Suis-je donc républicain ? J'ai lu de bons auteurs et réfléchi longtemps sur le meilleur Gouvernement. J'y pense même encore à mes heures de loisir ; mais j'avance peu dans cette recherche, et loin d'avoir acquis par

de telles études l'opinion décidée que vous me supposez, je trouve, s'il faut l'avouer, que plus je médite, et moins je sais à quoi m'en tenir; d'où vient que dans la conversation, et bien des gens m'en font un reproche, aisément je me range, sans nulle complaisance, à l'avis de ceux qui me parlent, pourvu qu'ils aient un avis, et non de simples intérêts sur ces grandes questions débattues de nos jours avec tant de chaleur. Je conteste fort peu : j'aime la liberté par instinct, par nature. Je serais républicain avec vous en causant, car vous l'êtes, je le vois bien, et vous m'étaleriez toutes les bonnes raisons qui se peuvent donner en faveur de ce Gouvernement. Vous n'auriez point de peine à me gagner; mais bientôt, rencontrant quelqu'un qui me dirait et montrerait par vives raisons qu'il peut y avoir liberté dans la monarchie, s'il n'allait même jusqu'à prétendre, car c'est l'opinion de plusieurs, et elle se peut soutenir, qu'il n'y a de liberté que dans la monarchie, alors je passerais de ce côté, abandonnant la république, tant je suis maniable, docile, doutant de mes propres idées, en tout aisé à convertir, pour peu qu'on me veuille prêcher, non forcer.

Et voilà le tort qu'ont avec moi les gouvernans et leurs agens. Ils ne causent jamais, ne répondent à rien. Je leur dis qu'il ne faut pas nous faire payer Chambord, et le prouve de mon mieux, assez clairement, ce me semble. Étant d'avis contraire, s'ils daignaient s'expliquer, s'ils entraient en

propos, on verrait leurs raisons, et le moindre discours fondé sur quelque apparence de bon sens, m'amènerait aisément à croire que je me trompe, qu'acheter Chambord est pour nous la meilleure affaire, et que nous avons de l'argent de reste. On m'a persuadé des choses plus étranges; mais ils ne répondent mot, et me mettent en prison. Quel argument, je vous prie? Est-ce là raisonner? Dès lors plus de doute. J'ai dit la vérité; j'abonde dans mon sens et n'en veux pas démordre. Ma remarque subsiste. Me voilà convaincu, et le public avec moi, qu'ils ne savent que dire, qu'ils n'ont pas même pour eux de mauvaises raisons; que ne voulant s'amender ni s'avouer dans l'erreur, c'est le vrai qui les fâche, et je triomphe en prison.

Une autre fois je les avertis que de jeunes curés dans nos campagnes, par un zèle indiscret, compromettent la religion, en éloignent le peuple au lieu de l'y ramener. Que font mes gouvernans là-dessus? Vous croyez qu'ils vont examiner si j'ai dit vrai, afin d'y apporter remède. J'en use de la sorte et vous aussi, je pense, quand on vous donne quelque avis. Mais des ministres, fi! ce serait s'abaisser. Ce serait ce qu'à la Cour on nomme recevoir la loi des sujets. Sans rien examiner, on me remet en prison, et je triomphe encore comme Wackefield à Newgate; il y mourut; voici l'histoire :

C'était un homme de bien, fameux par son savoir. Les ministres, voulant augmenter le budget, vantaient l'économie et la gloire que ce serait à la

nation anglaise de payer plus d'impôts qu'aucune de l'Europe. Les impôts, selon eux, ne pouvaient être trop forts. Que l'on ôte à chacun la moitié de son bien, le rapport des fortunes entre elles restant le même, personne n'est appauvri. Si, disaient-ils, une maison s'enfonçait d'un étage ou deux, en gardant son niveau, elle en serait plus solide. Ainsi, la réduction de toutes les fortunes au profit du trésor consolide l'État, et cette réduction est une chose en soi absolument indifférente. Oui, bien pour vous, dit Wackefield dans un écrit célèbre alors, pour vous qui habitez le haut de la maison; mais nous, dans les étages bas, nous sommes enterrés, Monseigneur. Ce mot parut séditieux, offensant le Roi, la morale, subversif de l'ordre social, et le bon Wackefield, traduit devant ses juges naturels qui tous dépendaient des ministres, avec un avocat également naturel qui dépendait des juges, son procès instruit dans la forme, s'entendit condamner à trois ans de prison. Il n'y fut pas ce temps; au bout de quelques mois malade, ses amis, comme il était peu riche, avaient souscrit entre eux, pour que sa femme et ses enfans pussent loger près de la prison : mais l'autorité s'y opposant, au nom de l'ordre social, il mourut sans secours, sans consolation, moins à plaindre que ceux qui le persécutaient; car il avait pour lui l'approbation publique, l'assurance d'avoir bien dit et bien fait. Mais ils vécurent eux, dévorés de soucis, de rage ambitieuse, ou se coupèrent le cou, las de mentir, de

tromper, d'augmenter le budget et de faire curée des entrailles du peuple à de lâches courtisans.

Ainsi périt Wackefield, pour une seule parole. Rien n'est si dangereux que de parler à ceux qui sont forts et veulent de l'argent. C'est la bourse à la main qu'il faut répondre. Eh bien ! connaissant ces exemples, que n'en profitez-vous ? De semblables leçons devaient vous rendre sage, même avant celle que vous avez eue en votre personne ; voilà ce qu'on me dit ; pourquoi écrire enfin ? et qui diantre vous pousse à vous faire imprimer ? Ne sauriez-vous vous taire, et, comme dit Boileau, imiter de Conrard le silence prudent ? Ce Conrard, bel esprit, par principe de conduite, parlait peu et n'écrivait point ; il réussit dans le monde et fut de l'Académie. Car alors aussi, on faisait Académiciens ceux qui n'écrivaient point, sans toutefois mettre en prison ceux qui écrivaient. Vous, Paul-Louis, vous deviez être non-seulement prudent, mais muet ; afin, sinon de parvenir à l'Académie, de vivre en paix, du moins. Il fallait vous tenir coi, tailler votre vigne, non votre plume ; vous faire petit, ne bouger de peur d'être le moins du monde aperçu, entendu. On vous guettait, vous le voyez ; on ne vous pardonnera pas. Pourquoi cela, Monsieur l'anonyme, s'il vous plaît ? On a bien pardonné à M. Pardessus. Mais écoutez encore avant que je réponde, écoutez ce récit qui ne vous tiendra guère.

Un écrivain célèbre en Angleterre, auteur d'un

des meilleurs ouvrages que l'on ait jamais fait, l'auteur de Robinson, Daniel de Foe, publia un écrit tendant à insinuer que les dépenses de la Cour étaient considérables. Aussitôt les ministres le livrent à leurs juges. On le mit en prison; il écrivit encore, on le mit au carcan. Ses amis le blâmaient; mais il leur répondit : il ne dépend pas de moi de parler ou de me taire; et lorsque l'esprit souffle, il faut lui obéir. C'était le langage du temps. On tirait tout de l'Écriture, comme à présent de Jean-Jacques. On parlait la Bible, aujourd'hui on parle Rousseau. Un abbé met en pièces Émile, pour prêcher aux indifférens en matière de religion.

Quant à moi, ce n'est pas l'esprit, c'est la sottise qui me fait aller en prison. J'ai cru bonnement à la Charte; j'ai donné dans la Charte en plein; je le confesse, à ma très-grande honte, et pourtant de plus fins y ont été pris comme moi. De ma vie, sans la Charte, je n'eusse imaginé de parler au public de ce qui l'intéresse. Robespierre, Barras, et le grand Napoléon, depuis plus de vingt ans, m'avaient appris à me taire, Bonaparte, surtout; ce héros ne trompait pas. Il ne nous baillait pas le lièvre par l'oreille, jamais ne nous leurra de la liberté de la presse, ni d'aucune liberté. Un peu Turc dans sa manière, il mettait au baigne ce bon peuple, mais sans l'abuser le moins du monde, et ne nous cacha point sa royale pensée, qui fut toujours d'avoir en propre nos corps

et nos biens seulement. Des âmes il en faisait peu de cas. Ce n'est que depuis lui qu'on a compté les âmes. Voulant parler tout seul, il imposa silence à nous premièrement ; puis à l'Europe entière ; et le monde se tut : personne ne souffla, homme ne s'en plaignit ; ayant cela de commode, qu'avec lui on savait du moins à quoi s'en tenir. J'aime cette façon, et j'ai tâté de l'autre. La Charte vint, on me dit : parlez, vous êtes libre, écrivez, imprimez ; la liberté de la presse et toutes libertés vous sont garanties. Que craignez-vous ? si les puissans se fâchent, vous avez le jury et la publicité, le droit de pétition ; vos députés à vous, élus, nommés par vous. Ils ne souffriraient pas que l'on vous fasse tort. Parlez un peu pour voir ; dites-nous quelque chose. Moi pauvre, qui ne connaissais pas le Gouvernement provocateur, pensant que c'était tout de bon, j'ouvre la bouche et dis : je voudrais, s'il vous plaisait, ne pas payer Chambord. Sur ce mot, on me prend, on me met en prison. Sorti, je ne pus croire, tant j'étais de mon pays, qu'il n'y eût à cela quelque malentendu. Ils m'auront mal compris, me disais-je, assurément. Un peu de sens commun (chose rare !) eût suffi pour me tirer d'erreur : mais imbu de ma Charte et de mes garanties ; persuadé qu'on m'écouterait sans mauvaise humeur, cette fois je hasarde une autre requête. Si c'était, dis-je, tenant mon chapeau à deux mains, si c'était votre bon plaisir de nous laisser danser devant notre logis le Dimanche....

Gendarmes, qu'on le mène en prison ; maximum de la peine, amende, etc. Du jury, point de nouvelles ; droit de pétition, chansons ; mes députés, ils sont à moi comme mon préfet à peu près. La publicité des jugemens ; savez-vous, Monsieur, ce que c'est ? mes ennemis pourront, s'ils le jugent à propos, imprimer ma défense dans des feuilles à eux, me faire dire cent sottises ; à eux il est permis de déduire mes raisons comme ils veulent au public ; à moi, à mes amis, défendu d'en dire mot, de réfuter, démentir en aucune façon les réponses absurdes et les impertinences qu'il leur aura plu m'attribuer. Voilà ce que je gagne à la publicité des débats judiciaires. Heureux, cent fois heureux, ceux que Laubardemont faisait condamner à huis clos par ordre de son Eminence ! ils étaient opprimés, mais non déshonorés.

Ce langage est monarchique. De tels sentimens ne sont point du tout républicains, et si je me contente, en pareille matière, des formes usitées sous ce grand cardinal, je ne suis pas si Romain que vous l'imaginez. Sur quel fondement ? je ne sais, et ne devine pas davantage ce qui vous a pu faire croire que je n'aimais ni le duc d'Orléans, ni aucun prince. Assurément rien n'est plus loin de la vérité. J'aime, au contraire, tous les princes, et tout le monde en général ; et le duc d'Orléans particulièrement (voyez comme vous vous trompiez), parce qu'étant né prince il daigne être honnête homme. Du moins n'entends-je point dire

qu'il attrape les gens. Nous n'avons, il est vrai, aucune affaire ensemble, ni pacte, ni contrat. Il ne m'a rien promis, rien juré devant Dieu ; mais, le cas avenant, je me ferais à lui, quoiqu'il m'en ait mal pris avec d'autres déjà. Si faut-il néanmoins se fier à quelqu'un. Lui et moi nous n'aurions, m'est avis, nulle peine à nous accommoder, et l'accord fait, je pense qu'il le tiendrait sans fraude, sans chicane, sans noise, sans en délibérer avec de vieux voisins gentilshommes et autres, qui ne me veulent point de bien, ni en consulter les Jésuites. Voici ce qui me donne de lui cette opinion. Il est de notre temps, de ce siècle-ci, non de l'autre, ayant peu vu, je crois, ce qu'on nomme Ancien Régime. Il a fait la guerre avec nous ; d'où vient, dit-on, qu'il n'a pas peur des sous-officiers : et depuis, émigré malgré lui, jamais ne la fit contre nous, sachant trop ce qu'il devait à la terre natale, et qu'on ne peut avoir raison contre son pays. Il sait cela, et d'autres choses qui ne s'apprennent guère dans le rang où il est. Son bonheur a voulu qu'il en ait pu descendre, et jeune, vivre comme nous. De prince, il s'est fait homme. En France, il combattit nos communs ennemis ; hors de France, les sciences occupaient son loisir. De lui n'a pu se dire le mot, *rien oublié, ni rien appris*. Les étrangers l'ont vu s'instruire, et non mendier. Il n'a point prié Pitt, ni supplié Cobourg de ravager nos champs, de brûler nos villages, pour venger les châteaux ; de retour,

n'a point fondé des messes, des séminaires, ni doté des couvens à nos dépens; mais sage dans sa vie, dans ses mœurs, donne un exemple qui prêche mieux que les missionnaires. Bref, c'est un homme de bien. Je voudrais, quant à moi, que tous les princes lui ressemblassent; aucun d'eux n'y perdrait, et nous y gagnerions : ou je voudrais qu'il fût maire de la commune; j'entends, s'il se pouvait (hypothèse toute pure), sans déplacer personne; je hais les destitutions. Il ajusterait bien des choses, non-seulement par cette sagesse que Dieu a mise en lui, mais par une vertu non moins considérable et trop peu célébrée; c'est son économie, qualité si l'on veut bourgeoise, que la Cour abhorre dans un prince, et qui n'est pas matière d'éloge académique, ni d'oraison funèbre; mais pour nous si précieuse, pour nous administrés, si belle dans un maire, si.... comment dirai-je? divine, qu'avec celle-là, je le tiendrais quitte quasi de toutes les autres.

Lorsque j'en parle ainsi, ce n'est pas que je le connaisse plus que vous, ni peut-être autant; ne l'ayant même jamais vu. Je ne sais ce qui se dit; mais le public n'est point sot, et peut juger les princes, car ils vivent en public. Ce n'est pas non plus que je veuille être son garde-champêtre, au cas qu'il devienne maire. Je ne vaudrais rien pour cet emploi, ni pour quelque autre que ce soit : capable tout au plus de cultiver ma vigne, quand je ne suis pas en prison. J'y serais, je crois, moins

souvent ; mais, cela même n'étant pas sûr, je puis dire que tout changement dans la mairie et les adjoints, pour mon compte, m'est indifférent. Au reste, ce qu'on pense de lui généralement, vous l'avez pu voir ou savoir ces jours-ci, lorsqu'il parut au théâtre avec sa famille. On ne l'attendait pas ; l'assemblée n'était point composée, préparée comme il se pratique pour les grands. C'était bien là le public, et il n'y avait rien que l'on pût soupçonner d'être arrangé d'avance. La police n'eut point de part aux marques d'affection qui lui furent données en cette occasion ; ou, si de fait elle était là, comme on le peut croire aisément, partout invisible et présente, ce n'était pas pour accueillir le duc d'Orléans. Il entra, on le vit ; et les mains et les voix applaudirent de toutes parts. On n'a point mis, que je sache, le parterre en jugement, ni traduit l'assemblée à la salle Martin. Aussi, ne crois-je pas, moi qui l'ai loué moins haut de ce qu'il a fait de louable, que ce soit pour cela qu'on me réemprisonne. Mais vous pouvez être là-dessus beaucoup mieux instruit.

Ainsi, contre votre opinion, Monsieur, j'aime le duc d'Orléans, mais son ami, je ne le suis pas, comme ces gens le croient, dites-vous. A moi tant d'honneur n'appartient, et sans vouloir examiner ce dont on a douté quelquefois, si les princes ont des amis, ou si lui, moins prince qu'un autre, ne pourrait pas faire exception, je vous dirai que j'ai toujours ri de Jean-Jacques Rousseau, philosophe,

qui ne put souffrir ses égaux, ni s'en faire supporter, et en toute sa vie crut n'avoir eu d'ami que le prince de Conti.

Bien moins suis-je son partisan, car il n'a point de parti premièrement. Le temps n'est plus où chaque prince avait le sien; et jamais ne je serai du parti de personne. Je ne suivrai pas un homme, ne cherchant pas fortune dans les révolutions, contre-révolutions qui se font au profit de quelques-uns. Né d'abord dans le peuple, j'y suis resté par choix. Il n'a tenu qu'à moi d'en sortir comme tant d'autres qui, pensant s'ennoblir, de fait ont dérogé. Quand il faudra opter suivant la loi de Solon, je serai du parti du peuple, des paysans comme moi.

Accusez réception, s'il vous plaît, de la présente.





RÉPONSE
AUX ANONYMES

QUI ONT ÉCRIT DES LETTRES

A PAUL-LOUIS COURIER

VIGNERON

[N^o 2]

Véretz, le 6 février 1823.



Vous êtes deux qui m'engagez à faire encore des pétitions. A votre aise vous en parlez, et vous n'irez pas en prison pour les avoir lues. Mais moi, voyez ce qu'a pensé me coûter la dernière. Quinze mois de cachot et mille écus d'amende, sont-ce des bagatelles? De combien s'en est-il fallu que je ne fusse condamné? Les juges ont trouvé mon fait reprehensible, et plus reprehensible en-

core mon intention. La police, dans sa plainte, me dénonce comme un homme profondément pervers; Messieurs de la police m'ont déclaré pervers, et ont signé Delaveau, Vidocq, etc. Je prenais patience. Mais ce procureur du Roi, m'accuser de cynisme! Sait-il bien ce que c'est, et entend-il le grec? *Cynos* signifie chien; cynisme, acte de chien. M'insulter en grec, moi, helléniste juré! j'en veux avoir raison. Lui rendant grec pour grec, si je l'accusais d'*Anisme*, que répondrait-il? mot. Il serait étonné. Quand il me donne du chien, si je lui donne de l'âne, pourvu toutefois que ce ne soit pas dans l'exercice de ses fonctions, serons-nous quittes? je le crois.

Voilà pourtant, mes chers anonymes, comme on traite votre correspondant, pour avoir demandé à danser le dimanche; et notez bien, peut-être n'aurais-je pas dansé, s'il m'eût été permis; on n'use pas de toute permission qu'on obtient. Peut-être ensuite m'eût-on fait danser malgré moi; car ces choses arrivent; tel, dont je tais le nom, sollicita la guerre, et contraint de la faire, enrage. Mais que serait-ce, si j'allais demander, comme vous le voulez, la punition du prêtre qui a tué sa maîtresse, ou le mariage de celui qui a rendu la sienne grosse? Alors triompherait le procureur du Roi; la morale religieuse me poursuivrait, aidée de la morale publique et de toutes les morales, hors celle que nous connaissons, que longtemps nous avons crue la seule

D'ailleurs, je ne suis pas si animé que vous contre ce curé de Saint-Quentin. Je trouve dans son état de prêtre de quoi, non l'excuser, mais le plaindre. Il n'eût pas tué assurément sa seconde maîtresse, s'il eût pu épouser la première devenue grosse, et qu'il a tuée aussi, selon toute apparence. Voici comme on conte cela dont vous semblez mal informés.

Il s'appelle Mingrat ; n'avait guères plus de vingt ans, quand, au sortir du séminaire, on le fit curé de Saint-Opre, village à six lieues de Grenoble. Là, son zèle éclata d'abord contre la danse et toute espèce de divertissement. Il défendit, ou fit défendre par le maire et le sous-préfet, qui n'osèrent s'y refuser, les assemblées, bals, jeux champêtres, et fit fermer les cabarets, non-seulement aux heures d'office, mais, à ce qu'on dit, tout le jour les dimanches et fêtes. Je n'ai pas de peine à le croire ; nous voyons le curé de Luynes défendre aux vigneronns de boire le jour de Saint-Vincent leur patron. L'autre entreprit de réformer l'habillement des femmes. Les paysannes en manches de chemise, ayant le bras tout découvert, lui parurent un scandale affreux.

Remarquez que sur ce point les prêtres ont varié. Menot, du temps de Henri II, prêcha contre les nudités en termes moins décents peut-être que la chose qu'il reprenait. Aussi firent Maillard, Barlette, Feu-Ardent et le petit-Feuilland. C'est même le texte ordinaire de leurs sermons qu'on a encore.

Mais depuis, sous Louis XIV vieux, un curé trouva fort mauvais que la duchesse de Bourgogne vînt à l'église en habit de chasse qui boutonnait jusqu'au menton et avait des manches. Il la renvoya s'habiller, hautement loué du Roi d'abord, puis de toute la Cour. La duchesse alla s'habiller, et revint bientôt à peu près nue, les épaules, les bras, le dos, le sein découverts, la chute des reins bien marquée. C'était l'habit décent, et elle fut admise à faire ses dévotions.

Mais l'abbé Mingrat ne souffrait point qu'un bras nu se montrât à l'église, et même ne pouvait sans horreur, dans les vêtemens d'une femme soupçonner la forme du corps. Ami du temps passé d'ailleurs, il prêchait les vieilles mœurs à l'âge de vingt ans, la restauration, la restitution, tonnait contre la danse et les manches de chemise. Les autorités le soutenaient, les hautes classes l'encourageaient, le peuple l'écoutait, les gendarmes aussi et le garde-champêtre qui jamais ne manquaient au sermon. Enfin, il voulait rétablir, d'accord avec ses supérieurs, la pureté de l'ancien régime. Pour y mieux réussir, il forma chez sa tante, venue avec lui à Saint-Opre, une école de petites filles auxquelles elle montrait à lire, les instruisant et préparant pour la communion. Il assistait aux leçons, dirigeait l'enseignement. Deux déjà parmi elles approchaient de quinze ans, et lui parurent mériter une attention particulière. Il les fit venir chez lui; distinction

enviée de toutes leurs compagnes, flatteuse pour leurs parens. Ces jeunes filles donc vont chez le jeune curé. Partout cela se fait depuis quelques années, aux champs comme à la ville; les magistrats l'approuvent, et les honnêtes gens en augurent le prompt rétablissement des mœurs. Elles y allaient souvent, ensemble ou séparées; c'était pour écouter des lectures chrétiennes, répéter le catéchisme, apprendre des versets, des psaumes, des oraisons; et tant y allèrent, qu'à la fin une d'elles se sent mal à l'aise, souffrante; elle avait des maux de cœur.

Lisez l'histoire, et comparez, Monsieur l'anonyme, le passé avec le présent. Pour moi je ne fais autre chose; c'est la meilleure étude qu'il y ait. Je trouve que, du temps de nos pères, Guillaume Rose, étant curé d'une paroisse de Paris, catéchisait de jeunes filles, qui s'assemblaient pour recevoir les pieuses leçons chez une dame. Là venait entre autres assidûment la fille unique, âgée de treize à quatorze ans, du président de Neuilly, qui bientôt fut grosse des œuvres de l'abbé Guillaume. Au temps des bonnes mœurs, pareille chose arrivait sans qu'on y prît trop garde, quand les filles n'avaient point de père président. Celui-ci porta plainte; on décréta Guillaume; le clergé intervint. La justice n'a jamais beau jeu contre le clergé qui d'abord ne veut pas qu'on le juge, et en ce temps-là menait le peuple. Messire Guillaume se moqua du Parlement, du président

et de la fille, et de l'enfant, puis fut évêque de Senlis, dévoué au Pape son créateur comme on dit à Rome.

De ce genre est un autre fait moins ancien, mais horrible et par là plus semblable à celui de Mingrat. Il n'y a pas quarante ans que dans un couvent près de Nogent-le-Rotrou, on élevait de jeunes demoiselles sous la direction d'un saint homme prêtre, abbé qui les confessait, les instruisait, catéchisait, et continua longues années, sans qu'on eût de lui nul soupçon. Mais à la fin, on découvrit qu'il en avait séduit plusieurs, et que, quand une devenait grosse, il l'empoisonnait, la gardait, écartant d'elle tout le monde, sous prétexte de confession ou d'exhortation à la mort, ne la quittait point qu'elle ne fût morte, ensevelie, enterrée. De tels faits rarement parviennent à la connaissance du public. Le saint personnage fut enlevé secrètement et enfermé, suivant la coutume d'alors. Retournons à l'abbé Mingrat.

Cette enfant se trouve grosse, ne sachant comment faire, ayant peur de sa mère, va se confesser au curé d'un village non loin de celui-là, à un homme tout différent de Mingrat. Il laissait danser, ne songeait point aux manches de chemise. La pauvrete lui dit son malheur, et refusant de déclarer qui en était cause, ne voulait accuser qu'elle seule. « Mais, lui dit le curé, ma fille, est-il marié cet homme? Non. — Il faut l'épouser. — Impossible! » Elle se trompait; car qui peut empêcher un

homme de se marier, s'il ne l'est, de faire une épouse de celle qu'il a rendue mère ? quelle loi le défend ! quelle morale ? Elle devrait dire, pauvre enfant : « Dieu, les hommes, le bon sens, la nature, l'Évangile et la Religion le veulent ; mais le Pape ne veut pas ; et pour cela je meurs, pour cela je suis perdue. » Ainsi à peine répondait-elle, avec plus de sanglots que de mots, aux questions de ce bon curé qui enfin pourtant, parvenu à lui faire nommer l'abbé Mingrat, dès le soir même alla chez lui et lui parla. L'autre se fâche au premier mot, s'emporte et crie contre le siècle, accusant Voltaire et Rousseau, et la philosophie et la corruption de la Révolution. Le bon homme eut beau dire et faire, il n'en put tirer autre chose. Au bout de quelques jours, la fille disparut, sans que jamais parens ni amis en pussent avoir de nouvelles. On en demanda de tous côtés et longtemps, inutilement ; on finit par n'y plus penser. Voilà la première partie de l'histoire du curé Mingrat.

La seconde est connue par les papiers publics, où vous aurez pu voir comment, à cause des bruits qui couraient, on le transféra de Saint-Opre à la cure de Saint-Quentin. C'est la discipline. Quand un prêtre a donné quelque part du scandale, on l'envoie ailleurs. Dans les cas graves seulement, il est suspendu *a sacris*, privé pour un temps de dire messe, et, si la justice s'en mêle, le clergé proteste aussitôt ; car on ne peut juger les oints. Le curé de Pezai en Poitou, l'abbé Ge-

lée, ex-capucin, ayant commis là une grosse et visible faute contre son vœu de chasteté, la justice se tut malgré toutes les plaintes; on le transféra où il est et ne semble pas corrigé, comme ne le fut point l'abbé Mingrat qui, dans sa nouvelle paroisse, redoublant de sévérité, fit la guerre plus que jamais à la danse et aux manches de chemise. Certaine dévote, bientôt, femme d'un tourneur, jeune et belle, le prit pour confesseur, et le voyait chez elle souvent, sans qu'on en causât néanmoins; car elle passait pour très-sage. Un soir qu'elle était venue sur le tard à confesse, il la retint longtemps, puis l'envoie voir sa tante, qui demeurait chez lui, mais qu'il savait, absente, ne devoir point revenir ce jour-là; et partant par un autre chemin, arrive avant cette femme, entre, quand elle vint, la fit entrer. Ce qui se passa là dedans, on l'ignore. Il l'emporta morte dans une grotte près du village, où, avec un couteau de poche, l'ayant dépecée par morceaux, un à un, il les alla jeter dans la rivière; c'est l'Isère. Ces lambeaux quelque temps après furent trouvés flottants sur l'eau, et réunis et reconnus, comme le couteau plein de sang oublié par lui dans la grotte. Alors on se souvint de la fille de Saint-Opre.

Vous savez aussi comme il s'est soustrait aux poursuites, qui n'eussent pas eu lieu sans le maire. Par le maire seul tous les faits furent constatés, publiés malgré les dévots et le clergé, qui ne voulaient pas qu'on en parlât. Telle est leur

maxime de tout temps. « S'il arrive, dit Fénelon, que le prêtre fasse une faute, on doit modestement baisser les yeux et se taire. » Mais le bruit d'un acte si atroce s'étant promptement répandu, on essaya d'en jeter le soupçon sur quelque autre. Même un grand-vicaire à Grenoble, l'abbé Bochard, prêcha un sermon tout exprès sur les jugements téméraires, disant : « Mes frères, prenez garde ; tel peut vous paraître coupable, qui, par son devoir, est tenu, lui en dût-il coûter et l'honneur et la vie, de celer le crime d'autrui ; et la malice d'autre part est si grande en ce siècle-ci, que, pour se laver, on ne feint point de calomnier et noircir les plus gens de bien. » C'était le mari de cette femme qu'on indiquait par là comme son vrai meurtrier, et le curé comme un martyr du secret de la confession. Cette pieuse invention, soutenue de toute la cabale dévote, aurait peut-être réussi et donné le change au public, sans le maire de Saint-Quentin, qui n'étant dévot ni dévoué, mais honnête homme seulement, par une information qu'il fit, força la justice d'agir. Le curé ne fut pas arrêté, parce que le Seigneur a dit : « Gardez de toucher à mes oints. » Condamné comme contumace, il s'est retiré en Savoie, où maintenant il passe pour un saint et fait des miracles. On vient à lui de la vallée, de la montagne, en pèlerinage ; on accourt, les femmes surtout, le voir, lui demander sa bénédiction. Cette main les bénit ; il leur tend cette main qu'elles baisent, femmes

et filles, sans penser, sans frémir, sachant ce qu'il a fait; car d'un lieu si voisin, personne ne l'ignore. Mais on lui pardonne beaucoup, parce qu'il a beaucoup aimé; ou peut-être il se repent, et dès lors il vaut mieux que quatre-vingt-dix neuf justes. Qu'il en confesse encore quelque une jeune, jolie, et qu'elle lui résiste, il en fera comme des autres, sans perdre pour cela le paradis. Saint Bon avait tué père et mère. Saint Mingrat ne tue que ses maîtresses, et ensuite fait pénitence.

Vous l'appellez hypocrite; moi je le crois dévot sincère et de bonne foi. La dévotion s'allie à tout. Lorsqu'on fait en Italie assassiner son ennemi, cela coûte vingt ou dix ducats, selon qu'on veut le damner ou qu'on ne le veut pas. Pour ne le point damner, on lui dit avant de le tuer: « Recommande ton âme à Dieu; pardonne-moi, et fais un acte de contrition. » Il dit son *In manus*, pardonne, et on l'égorge; il va en paradis. Mais voulant le damner, on s'y prend autrement. Il faut tâcher de le trouver en péché mortel; et, pour le plus sûr, on lui dit, le poignard levé: « Renie Dieu ou je te tue. » Il renie, on le tue, et il va en enfer. Ces choses se font tous les jours, là où personne ne voudrait, pour rien au monde, avoir goûté d'un potage gras le vendredi. Voilà la dévotion vraie, naïve, non feinte, non suspecte d'hypocrisie. La morale, dit-on, est fondée là-dessus.

Ces gens sont dévots sans nul doute, et Mingrat l'est aussi, amoureux de plus, c'est-à-dire,

sujet à l'amour, qui, chez les hommes de sa robe, se tourne souvent en fureur. Un grand médecin l'a remarqué : cette maladie, sorte de rage qu'il appelle érotomanie, semble particulière aux prêtres. Les exemples qu'on en a vus, assez nombreux, sont tous de prêtres catholiques, tels que celui qui massacra, comme raconte Henri Etienne, tous les habitants d'une maison, hors la personne qu'il aimait ; et l'autre dont parle Buffon. Celui-là parce qu'on sut à temps le lier et le traiter, guérit ; sans quoi il eût commis de semblables violences. Il a lui-même écrit au long, dans une lettre qui depuis est devenue publique, l'histoire de sa frénésie, dont il explique les causes aisées à concevoir. Dévot et amoureux, jeune, confessant les filles, il voulut être chaste.

Quelle vie en effet, quelle condition que celle de nos prêtres ! on leur défend l'amour, et le mariage surtout ; on leur livre les femmes. Ils n'en peuvent avoir une, et vivent avec toutes familièrement : c'est peu ; mais dans la confiance, l'intimité, le secret de leurs actions cachées, de toutes leurs pensées. L'innocente fillette, sous l'aile de sa mère, entend le prêtre d'abord, qui bientôt l'appelant, l'entretient seul à seule ; qui, le premier, avant qu'elle puisse faillir, lui nomme le péché. Instruite, il la marie ; mariée, la confesse encore et la gouverne. Dans ses affections, il précède l'époux, et s'y maintient toujours. Ce qu'elle n'oserait confier à sa mère, avouer à son mari,

lui prêtre le doit savoir, le demande, le sait, et ne sera point son amant. En effet le moyen ? n'est-il pas tonsuré ? il s'entend déclarer à l'oreille, tout bas, par une jeune femme, ses fautes, ses passions, ses désirs, ses faiblesses, recueille ses soupirs sans se sentir ému, et il a vingt-cinq ans.

Confesser une femme ! imaginez ce que c'est. Tout au fond de l'église, une espèce d'armoire, de guérite, est dressée contre le mur exprès, où ce prêtre, non Mingrat, mais quelque homme de bien, je le veux, sage, pieux, comme j'en ai connu, homme pourtant et jeune, ils le sont presque tous, attend le soir après vêpres sa jeune pénitente qu'il aime, elle le sait ; l'amour ne se cache point à la personne aimée. Vous m'arrêterez là : son caractère de prêtre, son éducation, son vœu... Je vous réponds qu'il n'y a vœu qui tienne ; que tout curé de village, sortant du séminaire, sain, robuste et dispos, aime sans aucun doute une de ses paroissiennes. Cela ne peut être autrement ; et si vous contestez, je vous dirai bien plus, c'est qu'il les aime toutes, celles du moins de son âge ; mais il en préfère une, qui lui semble, sinon plus belle que les autres, plus modeste et plus sage, et qu'il épouserait ; il en ferait une femme vertueuse, pieuse, n'était le Pape. Il la voit chaque jour, la rencontre à l'église ou ailleurs, et devant elle assis aux veillées de l'hiver, il s'abreuve, imprudent ! du poison de ses yeux.

Or, je vous prie, celle-là, lorsqu'il l'entend venir

le lendemain, approcher de ce confessionnal, qu'il reconnaît ses pas et qu'il peut dire, c'est elle ; que se passe-t-il dans l'âme du pauvre confesseur ? honnêteté, devoir, sages résolutions, ici servent de peu, sans une grâce du ciel toute particulière. Je le suppose un saint ; ne pouvant fuir, il gémit apparemment, soupire, se recommande à Dieu ; mais si ce n'est qu'un homme, il frémit, il désire, et déjà malgré lui, sans le savoir peut-être, il espère. Elle arrive, se met à ses genoux, à genoux devant lui dont le cœur saute et palpite. Vous êtes jeune, Monsieur, ou vous l'avez été ; que vous semble entre nous d'une telle situation ? Seuls, la plupart du temps, et n'ayant pour témoins que ces murs, que ces voûtes, ils causent ; de quoi ? hélas ! de tout ce qui n'est pas innocent. Ils parlent ou plutôt murmurent à voix basse, et leurs bouches s'approchent, leur souffle se confond. Cela dure une heure ou plus, et se renouvelle souvent.

Ne pensez pas que j'invente. Cette scène a lieu telle que je vous la dépeins, et dans toute la France ; chaque jour se renouvelle par quarante mille jeunes prêtres, avec autant de jeunes filles qu'ils aiment, parce qu'ils sont hommes, confessent de la sorte, entretiennent tête à tête, visitent parce qu'ils sont prêtres, et n'épousent point, parce que le Pape s'y oppose. Le Pape leur pardonne tout, excepté le mariage, voulant plutôt un prêtre adultère, impudique, débauché, assassin, comme Mingrat, que marié. Mingrat tue ses maîtresses ; on le défend en

chaire : ici, on prêche pour lui; là on le canonise. S'il en épousait une, quel monstre ! il ne trouverait d'asile nulle part. Justice en serait faite bonne et prompte, comme du maire qui les aurait mariés. Mais quel maire oserait ?

Réfléchissez maintenant, Monsieur, et voyez s'il était possible de réunir jamais en une même personne deux choses plus contraires que l'emploi de confesseur et le vœu de chasteté; quel doit être le sort de ces pauvres jeunes gens, entre la défense de posséder ce que nature les force d'aimer, et l'obligation de converser intimement, confidentiellement avec ces objets de leur amour, si enfin ce n'est pas assez de cette monstrueuse combinaison pour rendre les uns forcenés, les autres, je ne dis pas coupables, car les vrais coupables sont ceux qui, étant magistrats, souffrent que de jeunes hommes confessent de jeunes filles, mais criminels et tous extrêmement malheureux. Je sais là-dessus leur secret.

J'ai connu à Livourne le chanoine Fortini, qui peut-être vit encore, un des savans hommes d'Italie, et des plus honnêtes du monde. Lié avec lui d'abord par nos études communes, puis par une mutuelle affection, je le voyais souvent, et ne sais comme un jour je vins à lui demander s'il avait observé son vœu de chasteté. Il me l'assura, et je pense qu'il disait vrai en cela comme en toute autre chose. « Mais, ajouta-t-il, pour passer par les mêmes épreuves, je ne voudrais pas revenir à l'âge

de vingt ans. » Il en avait soixante et dix. « J'ai souffert, Dieu le sait, et m'en tiendra compte, j'espère; mais je ne recommencerais pas. » Voilà ce qu'il me dit, et je notai ce discours si bien dans ma mémoire, que je me rappelle ses propres mots.

A Rocca di Papa, je logeais chez le vicaire où je tombai malade. Il eut grand soin de moi, et prit cette occasion pour me parler de Dieu, auquel je pensais plus que lui et plus souvent, mais autrement. Il voulait me convertir, me sauver, disait-il. Je l'écoutais volontiers; car il parlait toscan, et s'exprimait des mieux dans ce divin langage. A la fin je guéris; nous devînmes amis; et, comme il me prêchait toujours, je lui dis : « Cher abbé, demain je me confesse, si tu veux te marier et vivre heureux. Tu ne peux l'être qu'avec une femme, et je sais celle qu'il te faut. Tu la vois chaque jour, tu l'aimes, tu péris. » Il me mit la main sur la bouche, et je vis que ses yeux se remplissaient de pleurs. J'ai ouï conter de lui depuis des choses fort étranges, et qui me rappelèrent ce qu'on lit d'Origène.

Voilà où les réduit le malheur de leur état. Mais pourquoi, me direz-vous, quand on est susceptible de telles impressions, se faire prêtre? Eh! Monsieur, se font-ils ce qu'ils sont? Dès l'enfance, élevés pour la milice papale, séduits, on les enrôle; ils prononcent ce vœu abominable, impie, de n'avoir jamais femme, famille, ni maison; à peine sachant ce que c'est, novices, adolescens, excusables par là; car un vœu de la sorte, celui qui le ferait avec

une pleine connaissance, il le faudrait saisir, séquestrer en prison, ou reléguer au loin dans quelque île déserte. Ce vœu fait, ils sont oints, et ne s'en peuvent dédire; que si l'engagement était à terme, certes peu le renouvelleraient. Aussitôt on leur donne filles, femmes à gouverner. On approche du feu le soufre et le bitume; car ce feu a promis, dit-on, de ne point brûler. Quarante mille jeunes gens ont le don de continence pris avec la soutane, et sont dès lors comme n'ayant plus ni sexe ni corps. Le croyez-vous? De sages il en est; si sage se peut dire, qui combat la nature. Quelques-uns en triomphent. Mais combien au prix de ceux que la grâce abandonne dans ces tentations? la grâce est pour peu d'hommes, et manque même au plus juste. Comment auraient-ils, eux, ce don de continence, jeunes, dans l'ardeur de l'âge, quand les vieux ne l'ont pas!

Ce curé de Paris, que Vautrin, tapissier, le trouvant avec sa femme, tua et jeta par la fenêtre, il y a peu d'années (l'aventure est connue dans le quartier du Temple, on n'en fit point de bruit à cause du clergé) : ce curé avait soixante ans, et celui de Pezai en a soixante-huit qui ne l'ont pas empêché, dernièrement encore, de prendre dans les boues une fille mendicante et tombant du haut mal. Il en fit sa maîtresse : autre affaire étouffée par le crédit des oints; car le père se plaignit, voyant sa fille grosse; mais l'Église intervint. Celui qui ne peut à cet âge s'abstenir d'un objet horrible et dégoûtant,

que pensez-vous qu'il ait fait à vingt ou vingt-cinq ans, gouverneur d'innocentes et belles créatures ? Si vous avez une fille, envoyez-la, Monsieur, au soldat, au hussard qui pourra l'épouser, plutôt qu'à l'homme qui a fait vœu de chasteté, plutôt qu'à ces séminaristes. Combien d'affaires à étouffer, si tout ce qui se passe en secret avait des suites évidentes, ou s'il y avait beaucoup de maires comme celui de Saint-Quentin ! Que d'horreurs laissent entrevoir ces faits qui transpirent malgré la connivence des magistrats, les mesures prises pour arrêter toute publicité, le silence imposé sur de telles matières ; et sans même parler des crimes, quelles sources d'impuretés, de désordres, de corruption que ces deux inventions du Pape, le célibat des prêtres et la confession nommée auriculaire ! Que de mal elles font ! que de bien elles empêchent ! Il le faut voir et admirer là où la famille du prêtre est le modèle de toutes les autres ; où le pasteur n'enseigne rien qu'il ne puisse montrer en lui, et parlant aux pères, aux époux, donne l'exemple avec le précepte. Là les femmes n'ont point l'impudence de dire à un homme leurs péchés ; le clergé n'est point hors du peuple, hors de l'État, hors de la loi ; tous abus établis chez nous dans les temps de la plus stupide barbarie, de la plus crédule ignorance, difficiles à maintenir, aujourd'hui que le monde raisonne, que chacun sait compter ses doigts.





LIVRET
DE
PAUL-LOUIS,
VIGNERON,
PENDANT SON SÉJOUR A PARIS
EN MARS 1823

AVIS DU LIBRAIRE-ÉDITEUR.



ous ne donnons que des extraits du Livret de PAUL-LOUIS, VIGNERON, dans lequel se trouvent beaucoup de choses intelligibles pour lui seul, d'autres trop hardies pour le temps, et qui pourraient lui faire de fâcheuses affaires. Nous avons supprimé ou adouci ces traits. Il faut respecter les puissances établies de Dieu sur la terre, et ne pas abuser de la liberté de la presse.

LIVRET DE PAUL-LOUIS, VIGNERON.

— Monsieur de Talleyrand, dans son discours au Roi pour l'empêcher de faire la guerre, a dit :

« Sire, je suis vieux. » C'était dire : « Vous êtes vieux ; » car ils sont de même âge. Le Roi, choqué de cela, lui a répondu : « Non, Monsieur de Talleyrand, non, vous n'êtes point vieux ; l'ambition ne vieillit pas. »

Talleyrand parle haut, et se dit responsable de la Restauration.

Ces mots *vieillesse* et *mort* sont durs à la vieille Cour. Louis XI les abhorrait, celui de mort surtout, et afin de ne le point entendre, il voulut que, quand on le verrait à l'extrémité, on lui dît : seulement *parlez peu*, pour l'avertir de sa situation. Mais ses gens oublièrent l'ordre, et lorsqu'il en vint là, lui dirent crûment le mot, qu'il trouva bien amer. (Voir Philippe de Comines.)

— Marchangy, lorsqu'il croyait être député, se trouvant chez Monsieur Peyronnet, examinait l'appartement qui lui parut assez logeable ; seulement il eût voulu le salon plus orné, l'antichambre plus vaste, afin d'y faire attendre et la Cour et la Ville, peu content d'ailleurs de l'escalier. Le Gascon, qui connut sa pensée, eut peur de cette ambition, et résolut de l'arrêter, comme il fit en laissant paraître les nullités de son élection, dont sans cela on n'eût dit mot.

— Quatre gardes-du-corps ont battu le parterre au Gymnase dramatique. On dit que cela est contraire à l'ordonnance de Louis XIII, qui leur défend de maltraiter ni frapper les sujets du roi *sans raison*. Mais il y avait une raison ; c'est que le par-

terre ne veut point applaudir des couplets qui plaisent aux gardes-du-corps et leur promettent la victoire en Espagne, s'ils y font la guerre, ce qui n'est nullement vraisemblable.

— Près des Invalides, six Suisses ont assailli quelques bouchers. Ceux-ci ont tué deux Suisses et blessé tous les autres, qui se sont sauvés en laissant sabres et schakos. Les bouchers devraient quelquefois aller au parterre, et les Suisses toujours se souvenir du 10 août.

— Lebrun trouve dans mon Hérodote un peu trop de vieux français, quelques phrases traînantes. Béranger pense de même, sans blâmer cependant cette façon de traduire. On est content de la préface.

— Le boulevard est plein de caricatures, toutes contre le peuple. On le représente grossier, débauché, crapuleux, semblable à la Cour, mais en laid. Afin de le corrompre, on le peint corrompu. L'adultère est le sujet ordinaire de ces estampes. C'est un mari avec sa femme sur un lit et le galant dessous, ou bien le galant dessus et le mari dessous. Des paroles expliquent cela. Dans une autre, le mari lorgnant par la serrure, voit les ébats de sa femme, scène des Variétés. Ce théâtre aura bientôt le privilège exclusif d'en représenter de pareilles. Il jouera seul les pièces qu'on appelle grivoises, c'est-à-dire sales, dégoûtantes, comme *La Marchande de Goujons*. Les censeurs ont soin d'en ôter tout ce qui pourrait inspirer quelque sentiment généreux. La

pièce est bonne, pourvu qu'il n'y soit point question de liberté, d'amour du pays; elle est excellente, s'il y a des rendez-vous de charmantes femmes avec de charmans militaires, qui battent leurs valets, chassent leurs créanciers, escroquent leurs parens; c'est le bel air qu'on recommande. Corrompre le peuple est l'affaire, la grande affaire maintenant. A l'église et dans les écoles, on lui enseigne l'hypocrisie, au théâtre l'Ancien Régime et toutes ses ordures. On lui tient prêtes des maisons où il va pratiquer ces leçons.

En Angleterre tout au contraire, les caricatures et les farces se font contre les grands livrés à la risée du peuple qui conserve ses mœurs et corrige la Cour.

— Un homme que j'ai vu, arrive d'Amérique. Il y est resté trois ans sans entendre parler de ce que nous appelons ici l'autorité. Nul ne lui a demandé son nom, sa qualité, ni ce qu'il venait faire, ni d'où, ni pourquoi, ni comment. Il a vécu trois ans sans être gouverné, s'ennuyant à périr. Il n'y a point là de salons. Se passer de salons, impossible aux Français, peuple éminemment courtisan. La Cour s'étend partout en France; le premier des besoins c'est de faire sa cour. Tel brave à la tribune les grands, les potentats, et le soir devant... s'incline profondément, n'ose s'asseoir chez... qui lui frappe sur l'épaule et l'appelle *mon cher*. « Que de maux naissent, dit La Bruyère, de ne pouvoir être seul ! »

— A Boulogne-sur-Mer, M. Léon de Chanlaire avait établi une école d'enseignement mutuel, dans une salle bâtie par lui exprès avec beaucoup de dépenses. Là, trois cents enfans apprenaient l'arithmétique et le dessin. Les riches payaient pour les pauvres, et de ceux-ci cinquante se trouvaient habillés sur la rétribution des autres; tout allait le mieux du monde. Ces enfans s'instruisaient et n'étaient point fouettés. Les frères ignorantins, qui fouettent et n'instruisent pas, ont fait fermer l'école, et de plus ont demandé que la salle de M. Chanlaire leur fût donnée par les Jésuites, maîtres de tout. Chanlaire est accouru ici pour parler aux Jésuites et défendre son bien (*Nota*, que toute affaire se décide à Paris; les provinces sont traitées comme pays conquis). Il va voir Frayssinous qui lui répond ces mots : « Ce que j'ai décidé, nulle puissance au monde ne le saurait changer. » Parole mémorable et digne seulement d'Alexandre ou de lui.

Tous ces célibataires fouettant les petits garçons et confessant les filles, me sont un peu suspects. Je voudrais que les confesseurs fussent au moins mariés; mais les frères fouetteurs, il faudrait, sauf meilleur avis, les mettre aux galères, ce me semble. Ils cassent le bras aux enfans qui ne se laissent point fouetter. On a vu cela dans les journaux de la semaine passée. Quelle rage !
Flagellandi tam dira cupido !

— Un Anglais m'a dit : « Nos ministres ne valent

pas mieux que les vôtres. Ils corrompent la nation par le Gouvernement, récompensent la bassesse, punissent toute espèce de générosité. Ils font de fausses conspirations, où ils mettent ceux qui leur déplaisent, puis de faux jurys pour juger ces conspirations. C'est tout comme chez vous. Mais il n'y a point de police. Voilà la différence.»

Grande, très-grande cette différence, à l'avantage de l'Anglais. La police est le plus puissant de tous les moyens inventés pour rendre un peuple vil et lâche. Quel courage peut avoir l'homme élevé dans la peur des gendarmes, n'osant ni parler haut, ni bouger sans passe-port, à qui tout est espion, et qui craint que son ombre ne le prenne au collet?

Pour faire fuir nos conscrits, les Espagnols n'ont qu'à s'habiller en gendarmes.

— Quand Marchangy voulut parler aux députés, il fut tout étonné de se voir contredit et perdit la tête d'abord. Il lui échappa de dire, croyant être au Palais : « Qu'on le raye du tableau ; en prison les perturbateurs ; M. le président, nous vous requérons... » Plaisante chose qu'un Marchangy à la tribune, sans robe et sans bonnet carré ; mais avec son bonnet... Jeffreys, Laubardemont ! Il sera, dit-on, réélu, et songe à exclure les indignes.

— Les journaux de la Cour insultent le duc d'Orléans. On le hait ; on le craint ; on veut le faire voyager. Le Roi lui disait l'autre jour : « Eh bien,

M. le duc d'Orléans, vous allez donc en Italie?
— Non pas, Sire, que je sache. — Mon Dieu, si, vous y allez; c'est moi qui vous le dis, et vous m'entendez bien. — Non, Sire, je n'entends point, et je ne quitte la France que quand je ne puis faire autrement. »

— Ce Deffiat, député en ma place, est petit-fils de Rusé Deffiat qui donna l'eau de chicorée à Madame Henriette d'Angleterre. Leur fortune vient de là. Monsieur récompensa ce serviteur fidèle. Monsieur vivait avec le chevalier de Lorraine, que Madame n'aimait pas. Le ménage était troublé. Deffiat arrangea tout avec l'eau de chicorée. Monsieur, depuis ce temps, eut toujours du contre-poison dans sa poche, et Deffiat le lui fournissait. Ce sont là de ces services que les grands n'oublient point, et qui élèvent une famille noble. Mon remplaçant n'est pas un homme à donner aux princes ni poison ni contre-poison; il ferait quelque qui-proquo. C'est une espèce d'imbécile qui sert la messe, et communie le plus souvent qu'il peut. Il n'avait, dit-on, que cinquante voix dans le collège électoral : ses scrutateurs ont fait le reste. J'en avais deux cent vingt connues.

— L'empereur Alexandre a dit à M. de Chaateaubriand : « Pour l'intérêt de mon peuple et de ma religion, je devais faire la guerre au Turc; mais j'ai cru voir qu'il s'agissait de révolution entre la Grèce et le Turc, je n'ai point fait la guerre. J'aime bien moins mon peuple et ma religion, que

je ne hais la Révolution, qui est proprement ma bête noire. Je me réjouis que vous soyez venu ; je voulais vous conter cela. » Quelle confiance d'un Empereur ! Et le romancier qui publie cette confiance ! Tout dans son discours est bizarre.

Il entend *sortir* les paroles de la bouche de l'Empereur. On entend sortir un carrosse ou des chevaux de l'écurie ; mais qui diantre entendit jamais sortir des paroles ? Et que ne dit-il : « Je les ai vues sortir, ces paroles, de la bouche de mon bon ami qui a huit cent mille hommes sur pied ? » Cela serait plus positif, et l'on douterait moins de sa haute faveur à la Cour de Russie.

Notez qu'il avait lu cette belle pièce aux dames ; et, quand on lui parla d'en retrancher quelque chose, avant de la lire à la Chambre, il n'en voulut rien faire, se fondant sur l'approbation de Madame Récamier. Or, dites maintenant qu'il n'y a rien de nouveau. Avait-on vu cela ? Nous citons les Anglais : est-ce que M. Canning, voulant parler aux Chambres, de la paix, de la guerre, consulte les ladys, les mistriss de la Cité ?

Les gens de lettres, en général, dans les emplois, perdent leur talent, et n'apprennent point les affaires. Bolingbroke se repentit d'avoir appelé près de lui Addison et Steele.

— Socrate, avant Boissy d'Anglas, refusa, au péril de sa vie, de mettre aux voix du peuple assemblé une proposition illégale. Ravez n'a point lu cela ; car il eût fait de même dans l'affaire de

Manuel. Il est vrai que Socrate, présidant les tribus, n'avait ni traitement de la Cour, ni gendarmerie à ses ordres. Manuel a été grand quatre jours; c'est beaucoup. Que faudrait-il qu'il fit à présent? Qu'il mourût, afin de ne point déchoir.

— D'Arincourt est venu à la Cour, et a dit : « Voilà mon *Solitaire* et mes autres romans, qui n'en doivent guère au *Christianisme* de Chateaubriand. Mon galimatias vaut le sien; faites-moi Conseiller d'Etat au moins. » On ne l'a pas écouté. De rage, il quitte le parti, et se fait libéral. C'est le maréchal d'Hocquincourt, jésuite ou janséniste, selon l'humeur de sa maîtresse et l'accueil qu'il reçoit au Louvre.

— Ravez maudit son sort, se donne à tous les diables. Il a fait ce qu'il a pu, dans l'affaire de Manuel, pour contenter le parti jésuite. Il n'a point réussi. Ceux qu'il sert lui reprochent de s'y être mal pris, disent que c'est un sot, qu'il devait éviter l'esclandre, et qu'avec un peu de prévoyance, il eût empêché l'homme d'entrer, ou l'eût fait sortir sans vacarme. Fâcheuse condition que celle d'un valet! Sosie l'a dit : « Les maîtres ne sont jamais contents. » Ravez veut trop bien faire. Hyde de Neuville va mieux, et l'entend à merveille. Je vois, je vois là-bas les ministres de mon Roi. Il a son Roi comme Pardessus : « Mon Roi m'a pardonné. » — Voilà le vrai dévouement. Le dévouement doit être toujours un peu idiot. Cela plaît bien plus à un maître, que ces gens qui tranchent du capable.

— Serons-nous capucins, ne le serons-nous pas? Voilà aujourd'hui la question. Nous disions hier : Serons-nous les maîtres du monde?

— Ce matin, me promenant dans le Palais-Royal, M...rd passe, et me dit : « Prends garde, Paul-Louis, prends garde; les cagots te feront assassiner. — Quelle garde veux-tu, lui-dis-je, que je prenne? Ils ont fait tuer des Rois; ils ont manqué frère Paul, l'autre Paul, à Venise, *Fra Paolo Sarpi*. Mais il l'échappa belle. »

— Fabvier me disait un jour : « Vos phraseurs gâtent tout : voulant être applaudis, ils mettent leur esprit à la place du bon sens que le peuple entendrait. Le peuple n'entend point la pompeuse éloquence, les longs raisonnemens. — Il vous paraît, lui dis-je, aisé de faire un discours pour le peuple; vous croyez le bon sens une chose commune et facile à bien exprimer. »

— Le vicomte de Foucault nous parle de sa race. Ses ancêtres, dit-il, commandaient à la guerre. Il cite leurs batailles et leurs actions d'éclat. *Mais la postérité d'Alphane et de Bayard*, quand ce n'est qu'un gendarme aux ordres d'un préfet, ma foi, c'est peu de chose. Le vicomte de Foucault ne gagne point de batailles; il empoigne les gens. Ces nobles ne pouvant être valets de Cour, se font archers ou geôliers. Tous les gardes-du-corps veulent être gendarmes.

— Les Mémoires de Madame Campan méritent peu de confiance. Faits pour la Cour de Bonaparte,

qui avait besoin de leçons, ils ont été revus depuis par des personnes intéressées à les altérer. L'auteur voit tout dans l'étiquette, et attribue le renversement de la monarchie à l'oubli du cérémonial. Bien des gens sont de cet avis. Henri III fonda l'étiquette, et cependant fut assassiné. On négligea quelque chose apparemment ce jour-là. L'étiquette rend les rois esclaves de la Cour.

Dans ces Mémoires il est dit qu'une fille de garde-robe, sous Madame Campan, femme de chambre, avait dix-huit mille francs de traitement; c'est trente-six mille d'aujourd'hui. Aussi tout le monde voulait être de la garde-robe. Que de gens encore passent la vie à espérer de tels emplois! Montaigne quelque part se moque de ceux qui, de son temps, s'adonnaient à l'agriculture, et à ce qu'il appelle *ménage domestique*. « Allez, disait-il, chez les rois, si vous voulez vous enrichir. » Et Démosthènes : « Les rois, dit-il, font l'homme riche en un moment, et d'un seul mot; chez vous, Athéniens, cela ne se peut, et il faut travailler ou hériter. » Qu'on mette à Genève un Roi avec un gros budget, chacun quittera l'horlogerie pour la garde-robe; et, comme les valets du prince ont des valets, qui eux-mêmes en ont d'autres, un peuple se fait laquais. De là l'oisiveté, la bassesse, tous les vices, et une charmante société.

Madame Campan fait de la Reine un modèle de toute vertu; mais elle en parlait autrement, et l'on voit dans O'Meara ce qu'elle en disait à Bonaparte;

comme, par exemple, que la Reine avait un homme dans son lit, la nuit du 5 au 6 octobre; et que cet homme, en se sauvant, perdit ses chausses qui furent trouvées par elle, Madame Campan. Cette histoire est un peu suspecte. M. de La Fayette ne la croit point. Bonaparte a menti, ou Madame Campan.

Elle écrit mal, et ne vaut pas Madame de Motteville, qui était aussi femme de chambre. Madame du Hausset, autre femme de chambre, va paraître. On imprime ses Mémoires très-curieux. Ce sont là les vrais historiens de la Monarchie légitime.

— Quelqu'un montre une lettre de M. Arguelles, où sont ces propres mots : « Votre Roi nous menace; il veut nous envoyer un prince et cent mille hommes pour régler nos affaires selon le droit divin. » Voici notre réponse : « Qu'il exécute la Charte, ou nous lui enverrons Mina et dix mille hommes avec le drapeau tricolore; qu'il chasse ses émigrés et ses vils courtisans, parce que nous craignons la contagion morale.

— Horace va faire un tableau de la scène de Manuel. Mais quel moment choisira-t-il? Celui où Foucault dit : « Empoignez le Député; » — ou bien quand le sergent refuse? J'aimerais mieux ceci. Car, outre que le mot *empoignez* ne se peut peindre (grand dommage sans doute), il y aurait là deux ignobles personnages, Foucault et le président, qui, à dire vrai, n'y était pas, mais auquel on penserait toujours. Dans cette composition, l'odieux

dominerait, et cela ne saurait plaire, quoi qu'en dise Boileau. L'instant du refus, au contraire, offre deux caractères nobles, Manuel et le sergent qui tous deux intéressent, non pas au même degré, mais de la même manière et par le plus bel acte dont l'homme soit capable, résister au pouvoir. De pareils traits sont rares; il faut les recueillir et les représenter, les recommander au peuple. D'autre part, on peut dire aussi que Manuel, Foucault, ses gendarmes, donneraient beaucoup à penser; et le président derrière la toile; *car il est des objets que l'art judicieux.....* La constance de Manuel et la bassesse des autres formeraient un contraste; ceux-ci servant des maîtres et calculant d'avance le profit, la récompense toujours proportionnée à l'infamie de l'action; celui-là se proposant l'approbation publique et la gloire à venir.

— Les fournisseurs de l'armée sont tous bons gentilshommes et des premières familles. Il faut faire des preuves pour entrer dans la viande ou dans la partie des souliers. Les femmes y ont de gros intérêts; les maîtresses, les amans partagent; comtesses, duchesses, barons, marquis, on leur fait à tous bon marché des subsistances du soldat. La noblesse autrefois se ruinait à la guerre, maintenant s'enrichit et spéculé très-bien sur la fidélité.

Les bateaux venus de Strasbourg à Bayonne par la roulage coûteront de port cent vingt mille francs et seront trois mois en chemin. Construits en un mois à Bayonne, ils eussent coûté quarante mille

francs. Les munitions qu'on expédie de Brest à Bayonne, par terre, iraient par mer sans aucuns frais. Mais il y a une compagnie des transports par terre, dans laquelle des gens de la Cour sont intéressés, et l'on préfère ce moyen. Il faut relever d'anciennes familles qui relèveront la monarchie si elle culbute en Espagne.

— Les parvenus imitent les gens de bonne maison. Victor, sa femme, son fils, prennent argent de toutes mains. On parle de pots-de-vin de cinquante mille écus. Tout s'adjuge à huis-clos et sans publication. Ainsi se prépare une campagne à la manière de l'Ancien Régime. Cependant Marcellus danse avec miss Canning.

— La guerre va se faire enfin malgré tout le monde. Madame ne la veut pas. Madame du Cayla y paraît fort contraire. Mademoiselle, ayant consulté sa poupée, se déclare pour la paix, ainsi que la nourrice et toutes les remueuses de Monseigneur le duc de Bordeaux. Personne ne veut la guerre. Mais voici le temps de Pâques, et tous les confesseurs refusent l'absolution si on ne fait la guerre; elle se fera donc.

— Le duc de Guiche l'autre jour disait dans un salon, montrant le confesseur de MONSIEUR et d'autres prêtres : « Ces cagots nous perdront. »

— On me propose cent contre un que nos Jésuites ne feront pas la conquête de l'Espagne, et je suis tenté de tenir. Sous Bonaparte, je proposai cent contre un qu'il ferait la conquête de l'Espagne :

personne ne tint; j'aurais perdu; peut-être cette fois gagnerai-je.

— Mille contes plaisans du héros pacificateur, pointes, calembourgs de toutes parts. Il crève les chevaux sur la route de Bayonne, fait, dit-on, quatre lieues à l'heure, va plus vite que Bonaparte, mais n'arrive pas si tôt, parce que ses dévotions l'arrêtent en chemin. Il visite les églises et baise les reliques. Le peuple qui voit cela, en aime d'autant moins l'Église et les reliques.

— Il n'y a pas un paysan dans nos campagnes qui ne dise que Bonaparte vit et qu'il reviendra. Tous ne le croient pas, mais le disent. C'est entre eux une espèce d'argot, de mot convenu pour narguer le Gouvernement. Le peuple hait les Bourbons, parce qu'ils l'ont trompé, qu'ils mangent un milliard et servent l'étranger, parce qu'ils sont toujours émigrés, parce qu'ils ne veulent pas être aimés.

Barnave disait à la Reine : « Il faut vous faire aimer du peuple. — Hélas ! je le voudrais, dit-elle ; mais comment ? — Madame, il vous est plus aisé qu'il ne l'était à moi. — Comment faire ? — Madame, lui répondit Barnave, tout est dans un mot : Bonne foi. »

— On va marcher, on avancera en Espagne, on renouvellera les bulletins de la grande armée avec les exploits de la garde ; au lieu de Murat, ce sera La Roche-Jacquelin. Sans rencontrer personne, on gagnera des batailles, on forcera des villes ; enfin on entrera triomphant dans Madrid, et là commence

la guerre. Jamais ils ne feront la conquête de l'Espagne. M. Ls.

Je le crois ; mais ce n'est pas l'Espagne, c'est la France qu'ils veulent conquérir. A chaque bulletin de Martainville, à chaque victoire de Messieurs les Gardes-du-Corps, on refera ici quelque pièce de l'Ancien Régime ; et qu'importe aux Jésuites que des armées périssent, pourvu qu'ils confessent le Roi ?

— A la Chambre des Pairs, hier quelqu'un disait : « Figurez-vous que nos gens en Espagne seront des Saints. Ils ne feront point de sottises ; on paiera tout, et le soldat ne mangera pas une poule qui ne soit achetée au marché. Ordre, discipline admirable, on mènera jusqu'à des filles, afin d'épargner les infantes. La conquête de la Péninsule va se faire sans fâcher personne, et notre armée sera comblée de bénédictions. » Là-dessus M. Catelan a pris la parole, et a dit : « Je ne sais pas comment vous ferez lorsque vous serez en Espagne ; mais en France votre conduite est assez mauvaise. Vous paierez là, dites-vous, et ici vous prenez. Voici une réquisition de quatre mille bœufs pour conduire de Toulouse à Pau votre artillerie, qui a ses chevaux ; mais ils sont employés ailleurs. Ils mènent les équipages des ducs et des marquis et des gardes-du-corps. Le canon reste là. Vous y attelez nos bœufs au moment des labours. Vous serez sages en Espagne, à la bonne heure, je le veux croire, et vous agirez avec ordre ; mais je ne vois que confusion dans vos préparatifs. »

— Guillemillot a fait un rapport dont la substance est que l'armée a besoin de se recruter d'une ou de deux conscriptions, pour être en état, non de marcher, car il n'y a nulle apparence, mais de garder seulement la frontière; que l'état-major est bon et fera ce qu'on voudra; mais que les officiers *de fortune*, et surtout les sous-officiers, semblent peu disposés à entrer en campagne, pensant que c'est contre eux que la guerre se fait. Guillemillot est rappelé pour avoir dit ces choses-là, et son aide-de-camp arrêté comme correspondant de Fabvier. Victor part pour l'armée.

— A l'armée une Cour (*voir* là-dessus Feuquières, *Mémoires*), c'est ce qui a perdu Bonaparte, tout Bonaparte qu'il était. La Cour de son frère Joseph sauva Wellington plus d'une fois. Partout où il y a une Cour, on ne songe qu'à faire sa cour. Le duc d'Angoulême a carte blanche pour les récompenses, et l'on sait déjà ceux qui se distingueront. Hohenlohe sera maréchal. C'est un Allemand qui a logé les Princes dans l'émigration. Il commandera nos généraux, et pas un d'eux ne dira mot. La noblesse de tout temps obéit volontiers même à des bâtards étrangers, comme était le maréchal de Saxe. Les soldats, quant à eux, font peu de différence d'un Allemand à un émigré. Ils l'aimeront autant que Coigny ou Vioménil. Personne ne se plaindra. Jamais en Angleterre on ne souffrirait cela. Nous aurons tout l'Ancien Régime; on ne nous fera pas grâce d'un abus.

PROCLAMATION.

Soldats, vous allez rétablir en Espagne l'Ancien Régime et défaire la Révolution. Les Espagnols ont fait chez eux la Révolution. Ils ont détruit l'Ancien Régime, et à cause de cela on vous envoie contre eux; et quand vous aurez rétabli l'Ancien Régime en ce pays-là, on vous ramènera ici pour en faire autant. Or, l'Ancien Régime, savez-vous ce que c'est, mes amis? C'est pour le peuple des impôts; pour les soldats, c'est du pain noir et des coups de bâton; des coups de bâton et du pain noir, voilà l'Ancien Régime pour vous. Voilà ce que vous allez rétablir, là d'abord, et ensuite chez vous.

Les soldats espagnols ont fait en Espagne la Révolution. Ils étaient las de l'Ancien Régime, et ne voulaient plus ni pain noir, ni coups de bâton; ils voulaient autre chose, de l'avancement, des grades; ils en ont maintenant, et deviennent officiers à leur tour, selon la loi. Sous l'Ancien Régime, les soldats ne peuvent jamais être officiers; sous la Révolution, au contraire, les soldats deviennent officiers. Vous entendez; c'est là ce que les Espagnols ont établi chez eux et qu'on veut empêcher. On vous envoie exprès, de peur que la même chose ne s'établisse ici et que vous ne soyez quelque jour officiers. Partez donc, battez-vous contre les Espagnols; allez, faites-vous estropier, afin de n'être pas officiers et d'avoir des coups de bâton.

Ce sont les étrangers qui vous y font aller ; car le Roi ne voudrait pas. Mais ses alliés le forcent à vous envoyer là. Ses alliés, le Roi de Prusse, l'Empereur de Russie et l'Empereur d'Autriche suivent l'Ancien Régime. Ils donnent aux soldats beaucoup de coups de bâton avec peu de pain noir, et s'en trouvent très-bien, eux souverains. Une chose pourtant les inquiète. Le soldat français, disent-ils, depuis trente ans, ne reçoit point de coups de bâton, et voilà l'Espagnol qui les refuse aussi ; pour peu que cela gagne, adieu la schlague chez nous, personne n'en voudra. Il y faut remédier et, plus tôt que plus tard. Ils ont donc résolu de rétablir partout le régime du bâton, mais pour les soldats seulement ; c'est vous qu'ils chargent de cela. Soldats, volez à la victoire, et quand la bataille sera gagnée, vous savez ce qui vous attend : les nobles auront de l'avancement, vous aurez des coups de bâton. Entrez en Espagne, marchez, tambour battant, mèche allumée, au nom des puissances étrangères : vive la schlague ; vive le bâton ; point d'avancement pour les soldats, point de grades que pour les nobles.

Au retour de l'expédition, vous recevrez tout l'arriéré des coups de bâton qui vous sont dus depuis 1789. Ensuite, on aura soin de vous tenir au courant.

P.-L. COURIER,
Vigneron, Membre de la Légion d'honneur
Ci-devant Canonnier à cheval.

— La police va découvrir une grande conspiration qui aura, dit-on, de grandes ramifications dans les provinces et dans l'armée. On nomme déjà des gens qui en seront certainement. Mais le travail n'est pas fait.





GAZETTE DU VILLAGE

PAR PAUL-LOUIS COURIER

VIGNERON

[1823]



Le journal n'est ni littéraire, ni scientifique, mais rustique. A ce titre il doit intéresser tous ceux que la terre fait vivre, ceux qui mangent du pain, soit avec un peu d'ail, soit avec d'autres mets moins simples. Les rédacteurs sont gens connus, demeurant la plupart entre le pont Clouet et le chêne fendu, laboureurs, vigneron, bûcherons, scieurs de long et botteleurs de foin, dont les opinions, les principes, n'ont jamais varié, incapables de feindre ou d'avoir d'autres vues que leur propre intérêt, qui, comme chacun sait, est celui de l'État ;

tranquilles sur le reste, et croyant qu'eux repus, tout le monde a dîné. Paul-Louis, quelque peu clerc, écoute leurs récits, recueille leurs propos, sentences, dits notables, qu'il couche par écrit, et en fait ces articles, sans y mettre du sien, sans y rien sous-entendre. Il ne faut point chercher ici tant de finesse. Nous nommons par leur nom les choses et les gens. Quand nous disons un chou, des citrouilles, un concombre, ce n'est point de la Cour ni des Grands que nous parlons. *Si gros Pierre bat sa femme*, nous n'irons pas écrire : *Le bruit courait hier que M^r de G... P...* ou *Dans certains salons on se dit à l'oreille...* Nous contons bonnement comme on conte chez nous, et plaignons l'embarras de nos pauvres confrères, ayant à satisfaire à la fois les lecteurs qui demandent du vrai et le Gouvernement qui prétend que nulle vérité n'est bonne à dire.

— M^r le maire a entendu la messe dans sa tribune. Après le service divin, M^r le maire a travaillé dans son cabinet avec M^r le brigadier de la gendarmerie ; ensuite de quoi ces Messieurs ont expédié leur messenger, dit le Bossu, avec un paquet pour M^r le préfet en main propre. Nous savons cela de bonne part, et que le porteur doit revenir avec la réponse ou le reçu ; même on l'a vu passer près de la Ville-aux-Dames, où il a bu un coup. Quant au contenu de la dépêche, rien n'a transpiré. On

soupçonne qu'il s'agit de quelques mauvais sujets qui veulent danser le dimanche et travailler le jour de Saint-Gilles.

Madame, femme de M. le Maire, est accouchée d'un gentilhomme, au son des cloches de la paroisse.

— Les rossignols chantent, et l'hirondelle arrive. Voilà la nouvelle des champs. Après un rude hiver et trois mois de fâcheux temps, pendant lesquels on n'a pu faire charrois ni labours, l'année s'ouvre enfin, les travaux reprennent leur cours.

— Charles Avenet est en prison pour avoir parlé aux soldats. Revenant hier de St-Maure, il rencontra quelques soldats et les mena au cabaret. Ils furent bientôt bons amis; Avenet a servi longtemps. Il est membre, non chevalier de la Légion-d'Honneur. En buvant bouteille : « Camarades, leur dit-il, qu'il ne vous déplaît, où allez-vous le sac au dos? — A l'armée, dirent ces jeunes gens. — Fort bien; » et demandant une seconde bouteille : « Qu'allez-vous faire? — Eh! mais, la guerre apparemment. — Fort bien, » répond Avenet. A la troisième bouteille : « Ça, dites-moi, pour qui allez-vous faire la guerre? » Ils se mirent à rire. On parla des affaires. Deux gendarmes étaient là qui, connaissant Avenet, l'appellent et lui disent :

« Va-t'en, Avenet, va-t'en. » Il les crut, s'en alla, les gendarmes aussi. Mais il revint bientôt, rejoignit ses convives et reprit son propos. Alors on l'arrêta. C'étaient d'autres gendarmes. On l'a mis au cachot. Le cas est grave. Il a dit ce qui se dit entre soldats après trois bouteilles bues.

— Les vaches ne se vendent point. Les filles étaient chères à l'assemblée de Véretz, les garçons hors de prix. On n'en saurait avoir. Tous et toutes se marient à cause de la conscription. Deux cents francs un garçon ! sans le denier à Dieu, sabots, blouse et chapeau pour la première année. Une fille vingt-cinq écus. La petite Madelon les refuse de Jean Bedout, encore ne sait-elle ni boulanger ni traire.

— On voit dans nos campagnes des gens qui ne gagnant rien, dépensent gros, étrangers, inconnus. L'un, marchand d'allumettes ; l'autre venu pour vendre un cheval qui vaut vingt francs, s'établissent à l'auberge et mangent dix francs par jour. Ils font des connaissances, jouent et paient à boire les dimanches, les jours de fête ou d'assemblée. Ils parlent des Bourbons, de la guerre d'Espagne, causent et font causer. C'est leur état. Pour cela ils vont par les villages, non pour aucun négoce. On appelle ces gens, à la ville, des mouchards ; à

l'armée, des espions ; à la Cour, des agens secrets ; aux champs, ils n'ont point de nom encore, n'étant connus que depuis peu. Ils s'étendent, se répandent à mesure que la morale publique s'organise.

— M. le maire est le télégraphe de notre commune ; en le voyant on sait tous les événemens. Lorsqu'il nous salue, c'est que l'armée de la Foi a reçu quelque échec ; bonjour de lui veut dire une défaite là-bas. Passe-t-il droit et fier ? la bataille est gagnée ; il marche sur Madrid, enfonce son chapeau pour entrer dans la ville capitale des Espagnes. Que demain on l'en chasse, il nous embrassera, touchera dans la main, amis comme devant. D'un jour à l'autre il change, et du soir au matin est affable ou brutal. Cela ne peut durer ; on attend des nouvelles, et, selon la tournure que prendront les affaires, on élargira la prison ou les prisonniers.

— Pierre Moreau et sa femme sont morts âgés de vingt et vingt-cinq ans. Trop de travail les a tués ainsi que beaucoup d'autres. On dit « travailler comme un nègre, comme un forçat ; » il faudrait « travailler comme un homme libre. »

— Milon fut quatre ans en prison pour son opi-

nion au temps de 1815; sa femme cependant et sa fille moururent; il en sortit ruiné, corrigé, non; son opinion est la même qu'auparavant, ou pire. Ce qu'il n'aimait pas, il l'abhorre à présent. Ils sont dans la commune dix mal pensans que le maire fit arrêter un jour, et qui souffrirent longtems; en mémoire de quoi, tous les ans, le 2 mai, ils font ensemble un repas. On n'y boit point à la santé du maire ni du Gouvernement. Le deux mai, cette année, ils étaient chez Bourdon, à l'auberge du Cygne, et, leur banquet fini, déjà se levaient de table, quand le maire passant, Milon qui l'aperçut, le montre aux autres; chacun se mord le bout du doigt. Quelques momens après, soit hasard ou dessein, survint le garde-champêtre. Milon, sans dire gare, tombe sur lui, le chasse à coups de pied, de poing, et le poursuit dehors, l'appelant espion, mouchard. Celui-là s'en allait mal mené du combat; arrive Métayer ou M. Métayer, car il a terre et vigne. Milon va droit à lui : « Êtes-vous royaliste? — Oui, répond Métayer. » L'autre, d'un revers de main, le jette contre la porte et voulait redoubler; mais l'hôte le retint. Voilà une grosse affaire. Milon se cache et fait bien. Les battus cependant n'ont point porté de plainte; l'un garde son soufflet, l'autre ses horions. Le maire ne dit mot. Qu'en sera-t-il? on ne sait. Il faut voir ce que fera notre armée en Espagne pour les révérends Pères Jésuites.

— Le curé d'Azai, jeune homme qui empêche de danser et de travailler le dimanche, est bien avec l'autorité, mais mal avec ses paroissiens. Il perd deux cents francs de la commune, que le conseil assemblé lui retire cette année; résolution hardie, presque séditieuse. Ceux qui l'ont proposée, soutenue et votée, pourront ne s'en pas bien trouver. A Véretz, au contraire, on donne un supplément au curé qui laisse danser, brouillé avec l'autorité. Les deux communes pensent de même. Rien ne fait tant de tort aux prêtres que l'appui du Gouvernement : rien ne les recommande comme la haine du Gouvernement.

— Simon Gabelin, ne voulant point aller à l'armée, a vendu tout son bien pour acheter un homme, et se fait remplacer. Il avait trois bons quartiers de vigne et un demi-arpent de terre joignant sa maison. Il a fait de tout dix-huit cents francs et emprunte le reste (car il lui faut cent louis), espérant regagner cela par son travail de maréchal ferrant. On a eu beau lui remontrer qu'il travaillerait à l'armée, gagnerait plus qu'ici, et reviendrait un jour ayant, outre son bien, bonne somme de deniers, il ne veut point, dit-il, faire la guerre à Malmort. Malmort est en Espagne avec trois cent mille hommes, cent mille pièces de canon et son fils.

— A Amboise on plantait la croix dimanche passé, en grande pompe. Monseigneur y était, non pas notre archevêque, mais le coadjuteur, tous les curés des environs et un concours de spectateurs. La fête fut belle. Dans cette foule, trois carabiniers se trouvaient en sale veste d'écurie, bonnet de police sur la tête. Un Missionnaire les voit, leur crie : « Bas le bonnet ! » Eux font la sourde oreille. Même cri, même contenance. Carabiniers ne s'émeuvent non plus que si on eût parlé à d'autres. Le prélat en colère arrête sa procession ; le clergé, les dévots cessent leurs litanies. Le peuple regardait. Les gendarmes enfin, car toute scène en France finit par les gendarmes, empoignent mes mutins, les mènent en prison. Ils gardèrent leur bonnet. Le soldat est du peuple et n'a point de dévotion.

— Paul-Louis, sur les hauts de Véretz, fait des choses admirables. C'est le premier homme du monde pour terrasser un arpent de vigne. Il amène d'un bois non fort voisin de là cinq cents charges de gazon ou terre de bruyère. Il la laisse mûrir à l'air, de temps en temps la vire, la remue avec cent ou cent cinquante charges de fumier qu'il entremêle parmi. Puis, ouvrant une fosse entre deux rangs de ceps, il y place ce terreau ; sa vigne, au bout de deux ans, jeune d'ailleurs, et n'ayant besoin que d'alimens, se trouve en pleine valeur.

Ainsi amendé, un arpent, pourvu qu'on l'entretienne avec soin, diligence, patience, peine et travail, produit au vigneron cent cinquante francs par an, et de plus treize cents francs aux fainéants de la Cour. Le compte en est aisé.

Cet arpent donne quelquefois vingt-quatre pièces ou poinçons de vin aux bonnes années, quelquefois rien : produit moyen, douze poinçons qui se vendent chacun soixante francs, somme, sauf erreur, sept cent vingt. Déduisez les façons, l'impôt, le coulage, l'entretien, la garde, le coût de ce terreau qu'il faut renouveler tous les cinq ans, vous trouverez net cent quarante ou cinquante francs pour le bonhomme.

Mais pour la Cour, c'est autre chose. Ces douze poinçons vont à Paris, où l'on en fait du vin de Bourgogne. Ils paient à l'entrée soixante et quinze francs chaque; plus six francs de remuage, taxe de l'usurpateur devenue légitime; autant pour droit de patente, et quatre fois autant d'avanies qu'on appelle réunies, sans les autres faites par la police au marchand détaillant; plus trente francs d'impôts sur le fonds, dont la valeur en outre, par droit de mutation, passe entière dans les mains du fisc tous les vingt ans. Comptez et n'en oubliez rien; droit d'entrée, droit de remuage, droit de patente, droit de police, droit direct, droit indirect, droits réunis plusieurs ensemble, droit de mutation, c'est tout; faisant bien chaque année treize cents francs pour les cour-

tisans, ou douze cent nonante et six, que je ne mente.

Paul-Louis a dix arpens qu'il cultive et façonne de la sorte avec sa famille. Ces bonnes gens en tirent tous les ans, comme on voit, quinze cents francs, dont ils vivent, et treize mille francs pour la splendeur du trône. Ce sont les appointemens du procureur du roi qui a mis en prison Paul-Louis, et l'y remettra pour avoir fait ce calcul.

— On nous mande d'Azai : Le préfet a cassé l'arrêté de la commune qui ôtait au curé son traitement de deux cents francs. Ordre de s'assembler une seconde fois, de voter le traitement. On s'assemble, on se regarde; les plus hardis tremblaient. Quelqu'un prend la parole : « Je vote le traitement à Monsieur le curé, car c'est un homme de bien. » Tout le monde aussitôt : « C'est un homme de bien, il lui faut un traitement. » L'affaire allait passer à l'unanimité. Louis Bournegal se lève : « Ce que j'ai dit est dit, je ne m'en dédis pas. Le curé se mêle de tout, il veut tout gouverner; il nous fait enrager, partant point de traitement. » De tous côtés : « Point de traitement. » On va aux voix; refusé. Il tonne fort d'en haut sur la pauvre commune.

— Vendredi dernier les gendarmes, en passant,

mirent pied à terre à l'auberge chez Jean Ricaut. Nos déserteurs cachés dans différentes maisons, car on les plaint, le monde les recueille volontiers, prirent peur et s'enfuirent, les uns gagnant le bois, les autres traversant la rivière à la nage. Tous se sauvèrent, excepté Urbain Chevrier. Urbain depuis peu revenu, ayant fait son temps de conscrit, quand il se vit rappelé par la nouvelle loi, en eut tant de chagrin, qu'il semblait ne connaître plus parens ni amis, toujours seul et pensif. A la rumeur que fit l'arrivée des gendarmes, lui comme hors de sens et déjà se croyant pris, s'en va tête baissée se jeter dans son puits, d'où on l'a retiré mort. Six semaines auparavant il s'était marié avec Rose Deschamps. Jamais noce ne fut si joyeuse, jamais gens si heureux, de longtemps s'entr'aimant, s'étant promis d'enfance. Leur aise a duré peu. La pauvre veuve est grosse et fait pitié à voir.

Nous sommes douze paysans qui achetâmes, il y a deux ans, les terres de la Borderie, vendues par messieurs de la bande noire. Elles nous coûtèrent deux cens francs l'arpent, que pas un de nous ne donnerait à moins de huit cens francs maintenant, et produisent bien quatre fois ce qu'en payait le fermier, quand il payait. Car, mourant de faim, il a mis la clef sous la porte et s'en est allé, comme on sait. Cinq familles ont trouvé logis dans les bâ-

timens délabrés de cette Borderie; chacun s'y est accommodé, chacun non-seulement a réparé le vieux toit, mais bâti à neuf quelque grange ou quelque pressoir avec jardin, chenevière, saulaye autour de sa demeure. Voilà un village naissant qui va s'étendre et prospérer jusqu'à ce que le Gouvernement y fasse attention.

Brisson ne pouvait payer ses dettes, il s'est jeté dans l'eau et noyé. La femme Praut, d'Azai sur Cher, et à Mont-Louis un tonnelier, en ont fait autant cette semaine, lui sans raison connue, elle parce qu'on l'accusait d'avoir volé de l'herbe aux champs. L'an passé, Jean Choinart, fermier de la commune de Toucigny, approchant l'août, va voir ses blés, trouve sa récolte trop belle (il avait spéculé sur la hausse des grains), rentre chez lui et se défait. Beaucoup de gens embarrassés dans leurs affaires prennent ce parti, le seul qui ne soit pas sujet au repentir. On aime mieux maintenant être mort que ruiné. Nos aïeux ne se tuaient point. Naissant pour la misère, ils la savaient souffrir. Ils n'ambitionnaient point un champ, une maison, s'en passaient comme de pain, n'espérant rien en ce monde et ayant peur de l'autre.

Nous voilà saufs de Saint-Anicet, temps critique

pour nos bourgeons. Si la vigne peut passer fleur et ne point couler, on ne saura où mettre tout le vin cette année. Jamais tant de lame ne s'est vue au cep, ni si bien préparée. Les champs aussi promettent du blé à pleine faucille. Laboureur et vigneron sont contents jusqu'ici ; chose rare, tous deux se louent du ciel et du temps. Mais combien de hasards encore avant que l'un ou l'autre puisse faire argent de son labeur, payer sa quote et vivre ! Sécheresse, pluie, orages, ordonnances royales, arrêtés du préfet, du maire, mille chances, mille fléaux, et rien d'assuré que l'impôt. Il y a des gens dont la récolte ne craint ni temps ni grêle, et ce ne sont pas ceux qui versant, labourant, font le meilleur guéret, mais qui ayant une place, ne font rien ou font la cour. Sans autre avance ni embarras, ils moissonnent en toute saison. Quand le bonhomme a dit : « Travaillez, prenez de la peine », il sommeillait un peu, ce semble. Pour bien parler, il fallait dire : « Présentez des respects, faites des révérences, c'est le fonds qui manque le moins. »

Personne maintenant ne veut être soldat. Ce métier sous les nobles, sans espoir d'avancement, est une galère, un supplice à qui ne s'en peut exempter. On aime encore mieux être prêtre. De jeunes paysans n'ayant rien se mettent volontiers au séminaire ; mais avant de prendre les ordres, ceux qui trouvent

quelque ressource jettent la soutane et s'en vont, comme fit naguère Berthelot Sylvain, le second fils de Berthelot du Ponceau. Agé de vingt-deux ans, il avait étudié pour se faire d'église. Une veuve l'épouse, le sauve et du service militaire, car elle paie un homme pour lui, et du service divin qui n'est guère meilleur. Ils vont vivre heureux dans leur ferme entre Pernay et Ambillon.

La bande noire achète encore le château des Ormes, le château de Chanteloup et le château de Leugny, voulant dépecer tous ces châteaux au très-grand profit du pays, et tous les biens qui en dépendent. On vendra là des matériaux à bon marché, des terres fort cher. Plus de cinq cents maisons vont se refaire du débris de ces vieux donjons depuis longtemps inhabités ou inhabitables. Plus de six mille arpens vont être cultivés par des propriétaires au lieu de nonchalans fermiers. La bande noire fait beaucoup de bien. C'est une société infiniment utile, charitable, pieuse, qui divise la terre et veut que chacun en ait selon l'ordre de Dieu. Mais une autre bande vraiment noire, ennemie du partage, prétend que toute terre lui appartient, propriétaire universelle de droit divin, acquiert tous les jours, ne vend point; bande la pire qui soit et la plus malfaisante, si on ne la connaissait.

Quand Bonaparte reviendra, ou son fils que voilà tantôt grand, il ôtera les droits réunis et ne lèvera d'argent que ce qu'il faudra pour les dépenses publiques. Il mariera les prêtres, car enfin ces gens-là ne se peuvent passer de femme et ne s'en passent pas; cela fait du désordre. Il avancera les soldats, nos enfans seront officiers. Nous élirons nos maires, nos juges de paix; ce sera le bon temps qu'on attend depuis longtemps.

Le maire de Véretz a battu le curé qui laisse danser, et en le battant lui a dit qu'il était mauvais prêtre, que sa messe ne valait rien, que chaque fois qu'il la disait il commettait un sacrilège et recrucifiait Jésus-Christ. Le curé est un vieillard de quarante-deux ans, instruit et sage, le maire un jeune homme de trente ans, beaucoup plus occupé des filles que du sacrifice de la messe. Le soufflet qu'il a donné dans cette occasion parut tel aux témoins, qu'aucun prêtre, disent-ils, n'en a reçu de pareil depuis Boniface VIII. Le maire de Véretz n'a pas mis un gant de fer, comme fit l'ambassadeur pour souffleter ce pape au nom du Roi son maître, mais du coup a jeté par terre le bonhomme qui ne s'est pas relevé, garde encore le lit. Les apparences sont que Véretz ne dansera plus.

On a volé au Polonais deux mille francs qu'il amassait depuis qu'il est ici. Chacun le plaint. C'est un homme doux, simple, bon, serviable comme tous ces déserteurs des armées étrangères. Il y en a plusieurs établis dans nos environs, mariés, vivant bien, sans aucun regret du pays où le seigneur leur donnait la schlague et leur vendait le brandevin au prix qu'il voulait. Mauvais laboureurs la plupart; pour gouverner les chevaux ils n'ont point de pareils.

La veuve Raillard, qui vend du vin aux bateliers, a une cave secrète que nous connaissons tous, mais que les commis ignorent. Elle en venait hier, sa clef dans une main, dans l'autre une bouteille, quand les commis l'arrêtent au détour des **Ruax**, saisissent sa bouteille. Elle, d'un coup de clef, la brise entre leurs mains. Tout le monde en a ri. La contrebande n'est point une chose qu'on blâme. Peu de gens aujourd'hui mettent dans un contrat le vrai prix de la vente. Le gouvernement trompe, et qui le peut tromper est approuvé de tous. Il enseigne lui-même la fourbe, le parjure, la fraude et l'imposture. *D'un empire si saint la moitié n'est fondée.*

Des gens ont conseillé au curé de Véretz, battu par le jeune maire, d'en demander justice, ayant preuves et témoins. Il l'a fait, il s'est plaint; les

juges... Ce curé est un de ceux de la Révolution ; il prêta le serment et même fut grand-vicaire constitutionnel, homme qui s'est assis dans la chaire empestée ; il a contre lui toute sa robe. Tout ce qui pense bien le tient dûment battu et applaudit au maire. Le procureur du Roi, sans doute ignorant cela, d'abord prit fait et cause pour l'Église outragée, dans l'ardeur de son zèle voulait couper le poing qui avait frappé l'oint ; mais averti depuis, il a changé de langage, trop tard ; on ne lui pardonne pas d'avoir agi et fait agir la justice dans cette affaire, sans prendre le mot des Jésuites. Messieurs les gens du Roi entre la chancellerie et la grande aumônerie, n'ont pas besogne faite, et sont en peine souvent. Le préfet mieux avisé, instruit d'ailleurs, guidé par le coadjuteur, les moines, les dévotes et les séminaristes, en appuyant son maire, et criant anathème au prêtre de Baal, a montré qu'il entend la politique du jour. Les juges... Comment faire contre un parti régissant ? Ils en eurent grand'honte, et sortant de l'audience, ne regardaient personne après cette sentence. Ils ont, bien malgré eux, pauvres gens ! en dépit de la clameur publique, des preuves, des témoins, condamné le plaignant aux frais et aux dépens. Le parti voulait plus ; il voulait une amende que messieurs de la justice ont bravement refusée. Le battu ne paie pas l'amende ; c'est quelque chose ; c'est beaucoup au temps où nous vivons. Il n'en faut pas exiger plus, et ce courage aux juges pourra ne pas durer.

Le maire, ainsi vainqueur du prêtre octogénaire, après avoir battu, dans une seule personne, la danse et la Révolution, se flatte avec raison des bonnes grâces du parti puissant et gouvernant. C'est une action d'éclat dont on lui saura gré, d'autant plus qu'ayant pour tout bien une terre qui appartient à M. le marquis de Chabillant, bien d'émigré s'il faut le dire, il semblerait intéressé à se conduire tout autrement, et ne devrait pas être ami de la contre-révolution. Mais son calcul est fin, il raisonné à merveille. Se rangeant avec ceux qui le nomment voleur, il fait rage contre ceux qui le veulent maintenir dans sa propriété, conduite très-adroite. Si ces derniers triomphent, la révolution demeure et tout ce qu'elle a fait ; il tient le marquisat, se moque du marquis. Les autres l'emportant, il pense mériter non-seulement sa grâce et de n'être pas pendu, mais récompense, emploi, et peut-être, qui sait ? quelque autre terre confisquée sur les libéraux lorsqu'ils seront émigrés.

ANNONCE. Paul-Louis vend sa maison de Beau-regard, acquise par lui de David Bacot, huguenot, et pourtant honnête homme. La demeure est jolie, le site un des plus beaux qu'il y ait en Touraine, romantique de plus, et riche en souvenirs. Le château de la Bourdaisière se voit à peu de distance. Là furent inventées les faveurs par Babeau ; là naquirent sept sœurs galantes comme leur mère et

célèbres sous le nom des sept péchés mortels, une desquelles était Gabrielle, maîtresse de ce bon roi Henri, et de tant d'autres à la fois, féaux et courtois chevaliers. Par le seigneur lui-même, père des belles filles et mari de Babeau, cette terre fut nommée un clavier de p.t...! Vieux temps, antiques mœurs! qu'êtes-vous devenus? On aura ces souvenirs par dessus le marché, en achetant Beauregard, voisin de la Bourdaisière.

On aura trente arpens de terre, vigne et pré, grande propriété sur nos rives du Cher, où tout est divisé, où se trouvent à peine deux arpens d'un tenant, susceptibles d'ailleurs de beaucoup augmenter en valeur ou en étendue, selon les chances de la guerre qui se fait maintenant en Espagne. Car si le Trappiste là-bas met l'Inquisition à la place de la Constitution, Beauregard aussitôt redevient ce qu'il était jadis, fief, terre seigneuriale, étant bâti pour cela. Tours, tourelles, colombier, girouette, rien n'y manque. Vol du chapon, jambage, cuissage, etc., nous en avons les titres. Par le triomphe du Trappiste et le retour du bon régime, la petite culture disparaît, le seigneur de Beauregard s'arrondit et s'étend, soit en achetant à bas prix les terres que le vilain ne peut plus cultiver, soit en le plaidant à Paris devant messieurs de la Grand-Chambre, tous parens ou amis des possesseurs de fiefs, soit par voie de confiscation ou autres moyens inventés et pratiqués du temps des mœurs. Toute la garenne de Beauregard, si Dieu favorise Don Antonio Mara-

gnon, tout ce qui est maintenant plantation, vigne, verger, clos, jardin, pépinière se convertit en nobles landes et pays de chasse à la grande bête, seigneurie de trois mille arpens, pouvant produire par an quinze cents livres tournois, et ne payant nul impôt. Beauregard gagne en domaines, mouvances, droits seigneuriaux, par la contre-révolution.

Si Sa Révérence, au contraire, était malmenée en Espagne, et pendue, ce qu'à Dieu ne plaise, Beauregard alors est et demeure maison, terre de vilain, et à ce titre paye l'impôt; mais la petite culture continuant sous le régime de la Révolution, par le partage des héritages et le progrès de l'industrie, nos trente arpens haussent en valeur, croissent en produits tous les ans, et quelque jour peuvent rapporter trois, quatre, cinq et six mille francs que bon nombre de gens préfèrent à quinze cents livres tournois, tout en regrettant peut-être les droits et les mille arpens honorifiques de chasse au loup. En somme, il n'y a point de meilleur placement, plus profitable ni plus sûr, quoi qu'il puisse arriver; car enfin, si faut-il que le Trappiste batte ou soit battu. Dans les deux cas Beauregard est bon et le devient encore davantage.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser à Paul-Louis, vigneron, demeurant près ladite maison, ou château, selon qu'il en ira de la conquête des Espagnes.

AU RÉDACTEUR DE LA GAZETTE
DU VILLAGE.

MONSIEUR,

Je suis... malheureux; j'ai fâché Monsieur le maire; il me faut vendre tout et quitter le pays. C'est fait de moi, Monsieur, si je ne pars bientôt.

Un dimanche, l'an passé, après la Pentecôte, en ce temps-ci justement, il chassait aux cailles dans mon pré, l'herbe haute, prête à faucher et si belle!... C'était pitié. Moi, voyant ce manège, Monsieur, mon herbe confondue, perdue, je ne dis mot, et pourtant il m'en faisait grand mal; mais je me souvenais de Christophe, quand le maire lui prit sa fille unique, et au bout de huit jours la lui rendit gâtée. Je le fus voir alors: « Si j'étais de toi, Christophe, ma foi je me plaindrais, » lui dis-je. « Ah! me dit-il, n'est-ce pas Monsieur le maire? Pot de fer et pot de terre... » Il avait grand'raison; car il ne fait pas bon cosser avec telles gens, et j'en sais des nouvelles. Me souvenant de ce mot, je regardais et laissais Monsieur le maire fouler, fourrager tout mon pré, comme eussent pu faire douze ou quinze sangliers, quand de fortune passent Pierre Houry d'Azai, Louis Bezard et sa femme, Jean Proust, la petite Bodin, allant à l'assemblée. Pierre s'arrête,

rit, et en gaussant me dit : « La voilà bonne ton herbe ; vends-la-moi, Nicolas ; je t'en donne dix sous et tu me la faucheras. » Moi, piqué, je réponds : « Gageons que je vas lui dire !... Quoi ? Gageons que j'y vas. — Bouteille, me dit-il, que tu n'y vas pas ! — Bouteille ? » Je lui tape dans la main. « Bouteille chez Panvert, aux Portes de Fer. Va. » Je pars tenant mon chapeau, j'aborde Monsieur le maire. « Monsieur, lui dis-je, Monsieur, cela n'est pas bien à vous ; non, cela n'est pas bien. » Je gagnai la bouteille ainsi ; je me perdis. Je fus ruiné dès l'heure.

Ce qui plus lui fâchait, c'était sa compagnie, ces deux Messieurs, et tous les passans regardant. Monsieur le maire est gentilhomme par sa femme, née demoiselle. Voilà pourquoi il nous tutoie et rudoie nous autres paysans, gens de peu, bons amis pourtant de feu son père. Il semble toujours avoir peur qu'on ne le prenne pour un de nous. S'il était noble de son chef, nous le trouverions accostable. Les nobles d'origine sont moins fiers, nous accueillent au contraire, nous caressent, et ne haïssent guère qu'une sorte de gens, les vilains anoblis, enrichis, parvenus.

Il ne répondit mot et poursuivit sa chasse. Le lendemain on m'assigne comme ayant outragé le maire dans ses fonctions ; on me met en prison deux mois, Monsieur, deux mois dans le temps des récoltes, au fort de nos travaux ! Hors de là, je pensais reprendre ma charrue. Il me fait un procès pour un fossé, disant que ce fossé, au lieu d'être

sur mon terrain, était sur le chemin. Je perdis encore un mois à suivre ce procès, que je gagnai vraiment; mais je payai les frais. Il m'a fait cinq procès pareils, dont j'ai perdu trois, gagné deux; mais je paie toujours les frais. Il s'en va temps, Monsieur, il est grand temps que je parte.

Quand j'épousai Lise Baillet, il me joua d'un autre tour. Le jour convenu, à l'heure dite, nous arrivons pour nous marier à la chambre de la commune. Il s'avise alors que mes papiers n'étaient pas en règle, n'en ayant rien dit jusque-là, et cependant la noce prête, tout le voisinage paré, trois veaux, trente-six moutons tués..., il nous en coûta nos épargnes de plus de dix ans. Qu'y faire? il me fallut renvoyer les conviés et m'en aller à Nantes quêrir d'autres papiers. Ma fiancée qui avait peur que je ne revinsse pas, étant déjà *embarrassée*, en pensa mourir de tristesse et du regret de sa noce perdue. Nous empruntâmes à grosse usure, afin de faire une autre noce quand je fus de retour, et cette fois il nous maria. Mais le soir... écoutez ceci : nous dansions gaiement sur la place; car le curé ne l'avait pas encore défendu. Monsieur le maire envoie ses gens et ses chevaux caracoler tout au travers de nos contredanses. Son valet, qui est Italien, disait, en nous foulant aux pieds : « *Gente codarda e vile, soffrirai questo e peggio.* » Il prétend, ce valet, que notre nation est lâche et capable de tout endurer désormais, que ces choses chez lui ne se font point : « Ils ont, dit-il, dans son pays deux remèdes contre

l'insolence de Messieurs les maires, l'un appelé *Stiletтата*, l'autre *Scopiettata*. Ce sont leurs garanties, bien meilleures, selon lui, que notre Conseil d'État. Où scopettade manque, stilettrade s'emploie, au moyen de quoi là le peuple se fait respecter. Sans cela, dit-il, le pays ne serait pas tenable. » Pour moi, je ne sais ce qui en est ; mais semblable recette chez nous n'étant point d'usage, il ne me reste qu'un parti, de vendre ma besace et déloger sans bruit. Si je le rencontrais seulement, je serais un homme perdu. Il me ferait remettre en prison comme ayant outragé le maire ; il conte ce qu'il veut dans ses procès-verbaux. Les témoins au besoin ne lui manquent jamais ; contre lui ne s'en trouve aucun. Déposer contre le maire en justice, qui oserait ?

Si vous parlez de ceci, Monsieur, dans votre estimable journal, ne me nommez pas, je vous prie. Quelque part que je sois, il peut toujours m'atteindre. Un mot au maire du lieu, et me voilà coffré. Ces messieurs entre eux ne se refusent pas de pareils services.

Je suis, Monsieur, etc.

Nota. En faveur de nos abonnés de la ville de Paris surtout, qui ne savent pas ce que c'est qu'un maire de village, nous publions cette lettre avec les précautions requises toutefois pour assurer l'inognito à notre bon correspondant. Tout Paris s' imagine qu'aux champs on vit heureux du lait de ses brebis, en les menant paître sous la garde, non des

chiens seulement, mais des lois. Par malheur, il n'y a de lois qu'à Paris. Il vaut mieux être là ennemi déclaré des ministres, des grands, qu'ici ne pas plaire à Monsieur le maire.





PIÈCE DIPLOMATIQUE

EXTRAITE

DES JOURNAUX ANGLAIS.

(On la dit envoyée de Cadix à M. CANNING par un de ses agens secrets, qui l'aurait eue d'un valet de chambre, qui l'aurait trouvée dans les poches de Sa MAJESTÉ CATHOLIQUE.)

[1823]

A MON FRÈRE LE ROI D'ESPAGNE.



J'AI reçu la vôtre, mon Frère ou mon Cousin, puisque nous sommes issus de germains. Vous voilà bientôt, grâce au Ciel, hors des mains de vos rebelles sujets, dont je me réjouis avec vous comme parent, voisin et ami, entièrement de votre avis d'ailleurs, sur notre autorité légitime et sacrée.

Nous régnons de par Dieu qui nous donne les peuples, et nous ne devons compte de nos actes qu'à Dieu ou aux prêtres, cela s'entend. J'y ajoute, comme conséquence également indubitable, qu'il né nous faut jamais recevoir la loi des sujets; jamais composer avec eux, ou du moins nous croire engagés par de telles compositions vaines et nulles de droit divin. C'est aux personnes de notre rang le dernier degré d'abaissement que promettre aux sujets et leur tenir parole, comme a très-bien dit Louis XIV, notre aïeul, de glorieuse mémoire, qui savait son métier de roi. Sous lui on ne vit point les Français murmurer, quelque faix qu'il leur imposât; en quelque misère qu'il les pût réduire, pas un d'eux ne souffla mot, lui vivant. Pour ses guerres, ses maîtresses, pour bâtir ses palais, il prit leur dernier sou; c'est régner que cela. Charles II d'Angleterre fit de même à peu près; comme nous rétabli après vingt ans d'exil et la mort de son père, il déclara hautement qu'il aimait mieux se soumettre à un Roi étranger, ennemi de sa nation, que de compter avec elle, ou de la consulter sur les affaires de l'État; sentimens élevés et dignes de son sang, de son nom, de son rang. Moi, qui vous écris ceci, mon Cousin, je serais le plus grand Roi de l'Europe, si j'eusse voulu seulement m'entendre avec mon peuple. Rien n'était si facile. Me préserve le Ciel d'une telle bassesse! j'obéis aux Congrès, aux Princes, aux Cabinets, et en reçois des ordres souvent embarrassans, toujours fort

insolens ; j'obéis néanmoins. Mais, ce que veut mon peuple et que je lui promis, je n'en fais rien du tout, tant j'ai de fierté dans l'âme et l'orgueil de ma race. Gardons-la, mon Cousin, cette noble fierté à l'égard des sujets, conservons chèrement nos vieilles prérogatives ; gouvernons à l'exemple de nos prédécesseurs, sans écouter jamais que nos valets, nos maîtresses, nos favoris, nos prêtres ; c'est l'honneur de la couronne ; quoi qu'il puisse arriver, périssent les nations plutôt que le droit divin.

Là-dessus, mon Cousin, j'entre, comme vous voyez, dans tous vos sentimens, et prie Dieu qu'il vous y maintienne ; mais je ne puis approuver de même votre répugnance pour ce genre de gouvernement qu'on a nommé représentatif, et que j'appelle moi récréatif, n'y ayant rien que je sache au monde si divertissant pour un Roi, sans parler de l'utilité non petite qui nous en revient. J'aime l'absolu, mais ceci..., pour le produit ceci vaut mieux. Je n'en fais nulle comparaison, et le préfère de beaucoup. Le représentatif me convient à merveille, pourvu toutefois que ce soit moi qui nomme les députés du peuple, comme nous l'avons établi en ce pays fort heureusement. Le représentatif de la sorte est une cocagne, mon Cousin. L'argent nous arrive à foison. Demandez à mon neveu d'Angoulême, nous comptons ici par milliards, ou, pour dire la vérité, par ma foi nous ne comptons plus, depuis que nous avons des députés à nous, une majorité, comme on l'appelle, *compacte*, dépense a

faire, mais petite. Il ne m'en coûte pas .. Non, cent voix ne me coûtent pas, je suis sûr, chaque année, un mois de M^{me} du Cayla; moyennant quoi, tout va de soi-même; argent sans compte ni mesure, et le droit divin n'y perd rien; nous n'en faisons pas moins tout ce que nous voulons, c'est-à-dire ce que veulent nos courtisans.

Vos Cortès vous ont dégoûté des assemblées délibérantes; mais une épreuve ne conclut pas; feu mon frère s'en trouva mal, et cela ne m'a pas empêché d'y recourir encore, dont bien me prend. Voulez-vous être un pauvre diable comme lui, qui, faute de cinquante malheureux millions... Quelle misère! cinquante mille millions, mon Cousin, ne m'embarrassent non plus qu'une prise de tabac. Je pensais comme vous vraiment avant mon voyage d'Angleterre; je n'aimais point du tout ce représentatif; mais là j'ai vu ce que c'est: si le Turc s'en doutait, il ne voudrait pas autre chose, et ferait de son Divan deux Chambres. Essayez-en, mon cher Cousin, et vous m'en direz des nouvelles. Vous verrez bientôt que vos Indes, vos galions, votre Pérou, étaient de pauvres tirelires, au prix de cette invention-là, au prix d'un budget discuté, voté par de bons députés. Il ne faut pas que tous ces mots de Liberté, Publicité, Représentation, vous effarouchent. Ce sont des représentations à notre bénéfice, et dont le produit est immense, le danger nul, quoi qu'on en dise. Tenez, une comparaison va vous rendre cela sensible. La

pompe foulante... Mieux encore, la marmite à vapeur qui donne chaque minute un potage gras, lorsqu'on la sait gouverner, mais éclate et vous tue si vous n'y prenez garde ; voilà l'affaire, voilà mon représentatif. Il n'est que de chauffer à point, ni trop ni trop peu, chose aisée ; cela regarde nos ministres, et le potage est un milliard. Puis, vantez-moi votre absolu qui produisait à feu mon frère, quoi ? trois ou quatre cens millions par an, avec combien de peine ! Ici chaque budget un milliard, sans la moindre difficulté. Que vous en semble, mon Cousin ? Allons, mettez de côté vos petites répugnances, et faites potage avec nous en famille, il n'est rien de tel. Nous nous aiderons mutuellement à l'entretenir comme il faut, et prévenir les accidens.

Si vous l'eussiez eue cette marmite représentative, au temps de l'île de Léon, l'argent ne vous eût point manqué pour la paye de vos soldats qui ne se seraient pas révoltés ; il ne m'eût point fallu envoyer à votre aide, et dépenser à vous tirer de cet embarras cinq cens beaux millions, mon Cousin, non que je veuille vous les reprocher ; c'est une bagatelle, un rien ; entre parens tout est commun : l'argent et le sang de mes sujets vous appartiennent comme à moi ; ne vous en faites faute au besoin. Je vous rétablirai dix fois, s'il est nécessaire, sans m'incommoder le moins du monde, sans qu'il vous en coûte une obole. Je ne vous demanderai point les frais comme on m'a fait. C'est une vilénie de

mes alliés. Au contraire, en vous restaurant, je vous donnerai de l'argent, ainsi qu'à vos sujets, tant que vous en voudrez. J'en donne à tout le monde, et je paye partout ; j'ai payé ma restauration, je payerai encore la vôtre, parce que j'ai beaucoup d'argent et beaucoup de complaisance aussi pour les souverains étrangers, qui m'empêchent de recevoir la loi de mon peuple. Je les paye quand ils viennent ici ; je vous paye, vous, quand je vais chez vous. Occupé, occupant, je paye l'occupation. J'ai payé Sacken et Platow. Je paye Morillo, Ballesteros ; je paye les Cabinets, les Puissances ; je paye les Cortès, la Régence ; je paye les Suisses ; j'ai encore, tous ces gens-là payés, de quoi entretenir, non-seulement ma garde, une maison ici qu'on trouve assez passable, et bien autre que celle de mon prédécesseur, mais de plus, des maîtresses, qui naturellement me coûtent quelque chose. Le budget suffit à tout, et voilà ce que c'est que ce représentatif dont là-bas vous vous faites une peur. Sottise, enfance, mon Cousin, il n'est rien de meilleur au monde.

Pour monter cette machine chez vous, et la mettre en mouvement, sans le moindre danger de vos royales personnes, je vous enverrai, si vous voulez, le sieur de Villèle, homme admirable, ou quelque autre de nos amés, avec une vingtaine de préfets. Fiez-vous à eux ; en moins de rien ils vous auront organisé deux chambres et un ministère, derrière lequel vous dormirez, pendant qu'on vous

fera de l'argent. Vous aurez, de la haute sphère où nous sommes placés, comme dit Foy, le passe-temps de leurs débats, chose la plus drôle du monde, vrai tapage de chiens et de chats qui se battent dans la rue pour des bribes. Quand leurs criaileries deviennent incommodes, on y fait jeter quelques seaux d'eau dès que le budget est voté.

Octroyez, mon Cousin, octroyez une Charte constitutionnelle et tout ce qui s'ensuit : droit d'élection, jury, liberté de la presse ; accordez, et ne vous embarrassez de rien ; surtout ne manquez pas d'y fourrer une nouvelle noblesse que vous mêlerez avec l'ancienne, autre espèce d'amusement qui vous tiendra en bonne humeur et en santé longtemps. Sans cela, aux Tuileries, nous péririons d'ennui. Quand vous aurez traité avec vos *Libéraux*, sous la garantie des Puissances, et juré l'oubli du passé à tous ces révolutionnaires, faites-en pendre cinq ou six, aussitôt après l'amnistie, et faites les autres Ducs et Pairs, particulièrement s'il y en a qu'on ait vus porte-balles ou valets d'écurie ; des avocats, des écrivains, des philosophes bien amoureux de l'égalité, chargez-les de cordons ; couvrez-les de vieux titres, de nouveaux parchemins : puis regardez, je vous défie de prendre du chagrin, lorsque vous verrez ces gens-là parmi vos Sanches et vos Gusmans, armer leur équipages, écarteler leurs écussons : c'est proprement la petite pièce d'une révolution ; c'est une comédie dont

on ne se lasse point, et qui pour vos sujets deviendra comme un carnaval perpétuel.

J'ai à vous dire bien d'autres choses que pour le présent je remets, priant Dieu sur ce, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Signé, LOUIS.

Plus bas : DE VILLÈLE.

Pour copie conforme,

PAUL-LOUIS COURIER,

Vigneron.





AVERTISSEMENT

DU LIBRAIRE

[1823]



ous possédons un manuscrit, et publierons, quand la censure sera rétablie, différentes brochures de *Paul-Louis*, toutes *excessivement* utiles et *prodigieusement* agréables, comme

on le peut voir par ces titres :

1^o *La Lanterne de Rovigo*, ou Considérations sur la nouvelle noblesse ;

2^o *De l'indifférence en matière de B...v...* ;

3^o *Vue sur la Septennalité*, ou l'an climatérique de la Charte constitutionnelle ;

4^o *Obligations d'un Député ministériel*, avec cette épigraphe de l'ami Paul : LA VIANDE EST POUR LE VENTRE, LE VENTRE EST POUR LA VIANDE ;

5^o *De l'influence de la Russie sur le chien du garde-champêtre de la commune de Bagnolet* ;

6° *Thèse contre les hérétiques*, où l'on démontre *a priori* que le célibat des jeunes p..... et la c..... des j..... f..... sont principalement cause de la pureté des mœurs dans tous les états catholiques ;

7° *De la PORNOCRATIE en France, depuis Brennus jusqu'à nos jours*, avec une dissertation sur le principe PORNOCRATIQUE dans les gouvernemens de l'Europe ;

8° *RECEPI NUMMOS à gogo*, ou Diachylon pour les plaies de la Révolution, aux dépens de qui n'en peut mais... ;

9° *Hommage des employés de Montmartre*, offrant, par l'organe du préfet, la moitié de leur picotin pour l'acquisition de C..... ;

10° *Pétition des mêmes*, demandant double rate-lier pour les services par eux rendus dans les dernières élections, en votant à billet ouvert ;

11° *EPISTOLA CRITICA DOCTISSIMO VIRO Champollion Figeac* dans laquelle on lui prouve, par les hiéroglyphes, qu'il ne sait ce qu'il dit sur les dynasties égyptiennes, attendu que jamais il n'y eut en Égypte que deux races de souverains, dites les DEMOBORUS et les ALIBORUS, depuis ALIBORON I^{er} jusqu'à DEMOBORON le Grand ;

12° *Autopsie du cadavre de la défunte Charte*, avec cette épigraphe de Virgile : CUNCTANTES INTER CECIDIT MORIBUNDA SINISTROS.





COLLECTION
DE LETTRES ET ARTICLES
PUBLIÉS JUSQU'A CE JOUR
DANS DIFFERENS JOURNAUX
PAR PAUL-LOUIS COURIER,
Vignerou.

[1822-1824]

COURRIER FRANÇAIS. — 23 mai 1822.

LETTRE EN RÉPONSE A UN ARTICLE DU DRAPEAU BLANC,
INSÉRÉ DANS LE NUMÉRO DU 14 MAI 1822.

Au rédacteur du Drapeau Blanc.

MONSIEUR,



Je lis dans votre journal qu'aux élections de Chinon, M. le marquis d'Effiat a obtenu deux cent vingt voix, et que son concurrent (c'est moi sans vanité que vous nommez ainsi) en a eu cent soixante. Cela peut être vrai, je ne le conteste point;

j'aime mieux m'en rapporter, comme vous avez fait, aux scrutateurs choisis par M. le marquis : mais de grâce, corrigez cette façon de parler. Je ne fus concurrent de personne à Chinon, n'ayant nulle part concouru, que je sache, avec qui que ce soit : je n'ai demandé ni souhaité d'être député, non que je ne tinsse à grand honneur d'être *vraiment élu*, comme dit Benjamin Constant ; mais diverses raisons me le faisaient plutôt craindre que désirer : les périls de la tribune, l'appréhension fondée de mal remplir l'attente de ceux qui me croyaient capable de quelque chose pour le bien général, plus que tout, l'embarras d'être d'une assemblée où je n'aurais pu me taire en beaucoup d'occasions sans trahir mon mandat, ni parler sans risquer d'outrepasser la mesure de ce qui s'y peut dire : vous m'entendez assez. Pour M. le marquis, de tels inconvéniens n'étaient point à redouter. Il sera dispensé de parler, et peut opiner du bonnet, chose qui ne m'eût pas été permise. Il n'aura qu'à recueillir les fruits de sa nomination ; c'est pour lui une bonne affaire ; aussi s'en était-il occupé de longue main avec l'attention et le soin que méritait la chose. Il a heureusement réussi, aidé de toute la puissance du Gouvernement, de son pouvoir comme maire du lieu, de son influence comme président, de sa fortune considérable ; tandis que moi, son concurrent, pour user de ce mot avec vous, moi, laboureur, je n'ai bougé de ma charrue.

Quelques personnes, dont l'estime ne m'est nulle-

ment indifférente, m'ont blâmé de cette tranquillité. On n'exigeait pas de moi de tenir table ouverte, comme un riche marquis, de loger, défrayer, nourrir et transporter à mes dépens les électeurs; mais on voulait qu'au moins je parusse à Chinon. Un homme de grand sens, qui s'est rendu célèbre en enseignant et pratiquant la philosophie, a dit à ce sujet qu'il ne donnerait sa voix, s'il était électeur, qu'à quelqu'un qui la demanderait, à un candidat déclaré : je n'ai pu savoir ses raisons. Il en a sans doute, et de fort bonnes. Quant à moi, le raisonnement n'est pas ce qui me guide en cela, c'est une répugnance invincible à postuler, solliciter : j'ai pour moi des exemples à défaut de raisons. Montaigne et Bodin furent tous deux députés aux états de Blois sans l'avoir demandé. Pareille chose est arrivée de nos jours, en Angleterre, à Samuel Romilly, et je pense aussi à Sheridan. Voilà de graves autorités; vous me citerez Caton, qui demanda le consulat : ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux; on lui préféra Vatinius, le plus grand maraud de ce temps-là. Mon désappointement, si j'eusse brigué, comme Caton, serait moins fâcheux que le sien. M. le marquis d'Effiat est un honnête homme, et même je crois ses scrutateurs de fort honnêtes gens aussi.

D'ailleurs je suis élu dans le sens de Benjamin, je suis vraiment élu, comme vous allez voir; car aux cent soixante voix que m'accorde le bureau de M. le marquis d'Effiat, si vous ajoutez celles des

électeurs absens par différentes causes, qui tous étaient, miens sans nul doute, et puis les voix de ceux des électeurs présens qui n'osèrent, sous les yeux de M. le marquis, écrire un autre nom que le sien, de ceux qui, ne sachant pas lire..., de ceux encore..., mais que sert ? Voilà déjà bien plus que la majorité. Je puis donc dire que je suis l'élu du département, et que M. le marquis est l'élu des ministres. Cela vaut mieux pour lui, je crois ; l'autre me convient davantage. Que si, sortant un peu de la salle électorale, nous prenions les votes de ceux qui payent moins de cent écus, ou n'ont pas trente ans d'âge, parmi ceux-là, Monsieur, j'aurais beaucoup de voix. En effet, les amis de M. le marquis se trouvaient là tous dans cette salle, où pas un d'eux ne manqua de se rendre ; gens dont la grande affaire, l'unique affaire était l'élection du marquis. Au lieu que mes amis, à moi, dispersés, occupés ailleurs, dans les champs, dans les ateliers, partout où se faisait quelque chose d'utile, n'étaient aux élections qu'en petite partie : la millièème partie ne se trouvait pas là présente. J'ai pour amis tous ceux qui ne mangent pas du budget, et qui, comme moi, vivent de travail. Le nombre en est grand dans ce pays et augmente tous les jours. En un mot, s'il faut vous le dire, mes amis ici sont dans le peuple ; le peuple m'aime, et savez-vous, Monsieur, ce que vaut cette amitié ? il n'y en a point de plus glorieuse ; c'est de cela qu'on flatte les Rois. Je n'ai garde avec cela d'envier au marquis la faveur des

ministres, et ses deux cent vingt voix, pour lesquelles je ne donnerais pas, je vous assure, mes cent soixante, non quêtées, non sollicitées.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Paul-Louis COURIER, Vigneron.

Véretz, le 18 mai.

COURRIER FRANÇAIS. — 1^{er} février 1823.

(Le public entendit mal cette lettre : on y chercha des allusions qui n'y étaient pas. Ce fut la faute de l'auteur : le public ne peut avoir tort. Il s'agit d'un fait véritable, le procès de Paul-Louis Courier contre certains chasseurs anglais. Cette affaire fut arrangée par l'entremise de quelques amis.)

Au rédacteur du Courrier Français.

MONSIEUR,

Apparemment vous savez, comme tout le monde, mon procès avec cet Anglais qui est venu chasser dans mes bois. Vous serez bien aise d'apprendre que nous nous sommes accommodés ; la chose fait grand bruit. On ne parle que de cela depuis le Chêne-Fendu jusqu'à Saint-Avertin ; et, comme il arrive toujours dans les affaires d'importance, on en parle diversement. Les uns disent que j'ai bien fait d'entendre à un arrangement ; que la paix vaut mieux

que la guerre ; que l'Angleterre est à ménager dans les circonstances présentes ; qu'on ne sait ce qui peut arriver. Mais d'autres soutiennent que j'ai eu tort d'épargner ces coureurs de renards, qu'il en fallait faire un exemple, qu'il y va du repos de toute notre commune. Pour moi, c'était mon sentiment ; aussi l'avais-je fait assigner, et j'allais parler de la sorte devant les juges :

« Messieurs, d'après le procès-verbal qu'on vient de mettre sous vos yeux, vous voyez de quoi il s'agit. Monsieur Fisher, Anglais, cité devant vous plusieurs fois pour avoir chassé sur les terres de différens particuliers, autant de fois condamné, paie l'amende, et se croit quitte envers ceux dont il a violé la propriété. C'est une grande erreur que cela, et vous le sentirez, j'espère. Outre que ceux même qui reçoivent de lui quelque argent ne sont point par là satisfaits, plusieurs ne reçoivent rien, et souffrent par son fait ; car nos terres, comme vous savez, étant, grâce à Dieu, divisées en une infinité de petites portions et les héritages mêlés, avec ses chiens et ses piqueurs il ravage les champs de cent cultivateurs, ou de mille peut-être, et n'en dédommage qu'un seul qui a le temps et les moyens de lui faire un procès, c'est-à-dire le riche. Celui qui ne possède qu'un arpent, un quartier, raccommode sa haie comme il peut, refait son fossé ; le blé foulé cependant ne se relève pas, ni la vigne froissée ne reprend son bourgeon. Le bonhomme disait, du temps de La Fontaine : *Ce sont là jeux de princes*, et

on le laissait dire; mais aujourd'hui les princes mêmes ne se permettent plus de pareils jeux; et l'on m'assure qu'en Angleterre, dans son pays, M. Fisher ne ferait pas ce qu'il fait ici. Je ne sais et ne veut point trop examiner ce qui en est; mais vous y pourriez réfléchir, et m'entendez à demi-mot. Votre pensée, sans doute, n'est pas qu'on doive tout endurer de MM. les Anglais, et qu'ils puissent ici, chez nous, ce qu'ils n'osent chez eux ni ailleurs.

« Vous jugerez celui-ci d'après nos lois françaises; vous ne sauriez guère faire autrement, et la chose même semble juste au premier coup d'œil. Cependant il y a beaucoup à dire. Si j'allais, moi Français, en Angleterre, chasser sur les terres de M. Fisher, ne croyez pas, Messieurs, que je fusse jugé d'après la loi commune, ainsi qu'un Anglais natif. Les étrangers, en ce pays-là, sont tolérés, non protégés; une loi est établie pour eux, contre eux serait plutôt le mot. En vertu de cette loi qu'on appelle *alien-bill*, si je faisais là quelque sottise, comme de courir avec une meute à travers vignes et guérets (il n'y a point de vignes, je le sais bien, faute de soleil, en Angleterre; mais je parle par supposition), si je commettais là de semblables dégâts, d'abord on me punirait d'une peine arbitraire, selon le bon plaisir du juge, puis je serais banni du Royaume, ou, pour mieux dire, déporté; cela s'exécute militairement. L'étranger qui se conduit mal ou déplaît, on le prend, on le mène au port le plus proche, on l'embarque sur le premier bâtiment prêt à faire voile, qui le jette

sur la première côte où il aborde. Voilà comme on me traiterait si j'allais chasser sur les terres de M. Fisher, ou même, sans que j'eusse chassé, si M. Fisher témoignait n'être pas content de moi dans son pays. Pour un même délit, on distingue les étrangers des nationaux ; on ne punit point l'un comme l'autre. Et quoi de plus juste, en effet ? Puis-je avec mon hôte en user comme je ferais avec mes enfans ? Si mon hôte casse mes vitres, je les lui fais payer, je le bats, je le chasse ; mon fils, je le gronde seulement. Vous comprenez la différence, grande sans doute, et c'est cette loi admirable de l'*alien-bill* que je voudrais voir appliquer à M. Fisher, non pas les nôtres, faites pour nous. De notre part, ce serait justice, réciprocité, représailles ; non pas le faire jouir avec nous des bénéfices d'une société dont il ne supporte aucune charge. Soyons, si vous voulez, plus polis que les Anglais, afin de conserver le caractère national ; ne chassons pas M. Fisher. Sans l'embarquer ni le conduire où peut-être il n'aurait que faire, prions-le de s'en aller et ne point revenir ; enfin, délivrons-nous de lui, qui trouble l'ordre de céans. Si vos pouvoirs, Messieurs, ne s'étendent pas jusque-là, c'est un grand mal, et c'est le cas de demander une loi exprès. J'en veux bien faire la pétition au nom de toutes nos communes et m'offre pour cela volontiers, quelque danger qu'il puisse y avoir, comme je le sais par expérience, à user de ce droit aujourd'hui. »

J'avais ce discours dans ma poche, et l'aurais lu

au tribunal, sans y changer une syllabe; car lorsqu'il faut improviser, j'appelle mon ami Berville; mais comme je montais l'escalier, plus animé, plus échauffé que je ne le fus jamais, l'Anglais vint à moi, me parla, me fit parler par des personnes auxquelles on ne peut rien refuser. Que voulez-vous? Ma foi, Monsieur, l'affaire en est demeurée là. J'en suis fâché, lorsque j'y pense; car enfin l'intérêt de toute la commune a cédé, en cette rencontre, aux recommandations, sollicitations de femmes, d'amis, que sais-je? C'est, je crois, la première fois que cela soit arrivé en France, et, sans doute, ce sera la dernière.

Je suis, Monsieur, etc.

Paul-Louis COURIER, Vigneron.

COURRIER FRANÇAIS. — 4 octobre 1823.

A Monsieur le Rédacteur du Courrier Français.

MONSIEUR,

Dans une brochure publiée sous mon nom en pays étranger, on attaque des gens que je ne connais point, et d'autres que j'honore. L'imposture est visible; peu de personnes, je crois, y ont été trompées. Cependant je vous prie, à telle fin que de raison, de vouloir bien déclarer que cet écrit n'est pas de moi. On y parle des grands, ce que je ne

fais point sans quelque nécessité; on y blâme le Gouvernement d'actes, selon moi, pernicieux; en ce sens je pourrais être auteur de la brochure: mais on le blâme en ennemi, ce n'est pas ma manière; je suis aussi loin de haïr que d'approuver le Gouvernement dans la marche qu'il suit; je n'en espère pas de sitôt un meilleur, et le crois moins mauvais que ceux qui l'ont précédé.

Annoncez, je vous prie, ma traduction de Longus, qui s'imprime à présent, corrigée, terminée: c'est un joli ouvrage, un petit poëme en prose, où il s'agit de moutons, de bergers, de gazons; la première édition fut saisie à Florence par ordre de l'Empereur Napoléon le Grand: j'imprimai le grec à Rome, il fut saisi de même. Revenu à Paris, quand il n'y eut plus d'Empereur, et toujours occupé de Chloé, de ses brebis, je retouchais ma version, lorsqu'on me mit en prison à Sainte-Pélagie: ce fut là que je fis ma seconde édition; la troisième va bientôt paraître chez Merlin, quai des Augustins, beau papier, impression de Didot.

J'ai l'honneur, etc.

Paul-Louis COURIER, Vignerou.

CONSTITUTIONNEL. — 8 octobre 1823.

A Monsieur le Rédacteur du Constitutionnel.

MONSIEUR,

Parlez un peu, je vous prie, dans vos feuilles, de ma belle traduction d'Hérodote, fort belle suivant mon opinion. Des personnes habiles, sur un premier essai qui parut l'an passé, en ont dit leur avis, qui n'est pas tout à fait d'accord avec le mien. Je leur répons aujourd'hui par un autre fragment traduit du même auteur, avec une préface où je défends ma méthode, expose mes principes, montrant d'une façon claire et incontestable, que j'ai raison contre la critique dont pourtant je tâche de profiter : *croire conseil* est ma devise.

Annoncez l'édition des *Cent Nouvelles nouvelles*, à laquelle je travaille avec M. Merlin, jeune libraire instruit, qui m'est d'un grand secours, soit pour la collation des premiers imprimés et des vieux manuscrits, soit dans les recherches qu'exigent ma préface et mes notes : mes notes font un volume. J'essaie sur ce texte de comparer nos mœurs à celles de nos pères; matière délicate, sujet intéressant, où il est mal aisé de contenter tout le monde.

Qui vous empêcherait de dire un mot en passant de ma traduction de Longus corrigée, terminée enfin selon mon petit pouvoir? Elle se vend chez Merlin, et celle-là, Monsieur, on ne l'a point cri-

tiquée ; mais on a fait bien pis, on l'a persécutée. La première édition fut saisie à Florence ; je fis la seconde en prison à Sainte-Pélagie ; la troisième va paraître.

A propos de prison et de Sainte-Pélagie, vous pourriez dire encore que je n'ai aucune part à certaines brochures qui mènent là tout droit, imprimées sous mon nom en pays étranger. On y parle d'un prince, dont certes je n'oserais faire un éloge public, bien que sa vie, ses mœurs, ses sentimens connus, méritent à mon gré toute sorte de louanges ; mais c'est le grand chemin de Sainte-Pélagie, et j'en sais des nouvelles. Dans ces écrits on blâme des choses sur lesquelles je dis peu ma pensée, parce qu'il y a du danger ; et quand je veux la dire, j'emploie d'autres termes. Je puis blâmer quelquefois, mais non pas en ennemi, ce que fait le Gouvernement, dont en un certain sens, je suis toujours content ; car c'est Dieu qui gouverne, ce ne sont pas les hommes. Ainsi le monde est bien, et tout va pour le mieux, quand je ne suis pas en prison.

Agréez, etc.

Paul-Louis COURIER, Vigneron.

CONSTITUTIONNEL. — Paris, 14 octobre 1823.

A monsieur le Rédacteur du Constitutionnel.

MONSIEUR,

Conseillez-moi, je vous prie, dans un cas extraordinaire. Je serai bref, la vie est courte.

J'étais ici, on me cite là-bas, à Tours, lieu de mon domicile, devant un juge d'instruction. Je vais là-bas; on me dit que le dossier, les pièces (vous entendez cela, j'imagine) sont retournés à Paris. Je reviens, et fais demander au parquet, par mon avocat, à qui des juges d'instruction mon affaire se trouve renvoyée; on refuse de lui répondre. Ainsi me voilà sans savoir par qui je dois être jugé, ou interrogé seulement; car je ne pense pas que la chose puisse aller plus loin. Il s'agit, m'a-t-on dit, de mauvaises brochures auxquelles je n'ai, Monsieur, non plus de part que vous, quoiqu'on y ait mis mon nom. Quel avis me donnerez-vous, *dedans cette occurrence*, comme dit le grand Corneille? d'attendre; car que faire? Mais il est bon que ceux qui me doivent juger sachent que je les cherche; ils l'apprendront si cette feuille tombe entre leurs mains.

J'ai l'honneur, etc.

Paul-Louis COURIER, Vigneron.

CONSTITUTIONNEL. — 18 octobre 1823.

Nos abonnés de Tours sont priés de faire lire l'article suivant à Madame Courier, femme de PAUL-LOUIS, vigneron.

« Envoie-moi, ma chère amie, six chemises et six paires de bas. Point de lettre dans le paquet, afin qu'il me puisse parvenir. Je sais que tu ne reçois pas les miennes et que tu t'inquiètes fort. Sois tranquille; il y a dans ce monde plus de justice que tu ne crois. Je ne suis ni mort, ni malade, ni en prison pour le moment.

« Adieu. Ton mari,

« PAUL-LOUIS. »

CONSTITUTIONNEL. — 1^{er} novembre 1823.

M. Courier, avant-hier, allant dîner chez ses amis, fut arrêté en pleine rue par plusieurs agens de police, et conduit en fiacre à l'hôtel de la Préfecture. Là, d'abord, on l'interrogea sur ses noms, prénoms, qualités, sa demeure, les motifs de son séjour à Paris. Il satisfit à tout, et fut mis en dépôt, c'est le mot, à la salle Saint-Martin. M. Courier, l'homme du monde le moins propre à être en prison, goûte peu la salle Saint-Martin, qu'il n'a pas trouvée cependant un lieu si terrible qu'on le dit.

Seul dans une chambre passable, il a dormi dans un bon lit : même le porte-clefs semblait assez bon-homme, causeur et communicatif. Le lendemain, qui était hier, M. Courier fut entendu sur des écrits qu'on lui impute, par un des juges d'instruction. Visite faite de ses papiers, dans l'appartement qu'il occupe, rien ne s'y est trouvé suspect. Il se loue fort, en général, du procédé de ces Messieurs. On ne saurait être écroué avec plus de civilité, interrogé plus sagement, ni élargi plus promptement qu'il n'a été.

JOURNAL DU COMMERCE.

3 novembre 1823.

Au rédacteur de La Quotidienne.

Vous parlez de moi, Monsieur, dans une de vos feuilles, et paraissez peu informé de ce qui me touche. Vous dites que *Paul-Louis, vigneron*, moi-même, votre serviteur, *en suite de petits démêlés avec la justice, fut quelque temps en prison à Sainte-Pélagie*, et puis vous ajoutez : *Nous le savons bien*. Non, vous le savez mal, Monsieur, et cela n'est pas surprenant qu'ayant à parler de tant de choses, de tant de gens, vous vous mépreniez, et trompiez quelquefois le public. Sur votre parole, il va croire que j'ai fait des tours de Scapin, dont on m'a justement puni. C'est ce que vous pensez ou

donnez à penser par de telles expressions. La vérité m'oblige de vous apprendre, Monsieur, que le cas était bien plus grave pour lequel je fus condamné, l'affaire autrement scandaleuse. Il ne s'agissait pas de quelques peccadilles, mais d'un outrage fait à la morale publique. Oui, Monsieur, je l'avoue et le déclare ici, afin que mon exemple instruisse. Je fus en prison deux mois à Sainte-Pélagie, par l'indulgence des magistrats, pour avoir outragé la morale publique, crime de Socrate, comme vous savez. Sur la morale particulière, un peu différente de l'autre, je n'ai eu de démêlés avec qui que ce soit, et même n'entends point dire qu'on me reproche rien.

A ce propos, Monsieur, un doute m'est venu souvent à l'esprit, question purement littéraire, que vous me pourrez éclaircir. M. de Lamartine, dont vous louez les ouvrages, me semble avoir pris dans nos lois une bonne partie de son style, ou bien nos lois ont été faites en style de M. de Lamartine, celles au moins qui ne sont pas vieilles. Outrager la morale publique est une phrase tout à fait dans le goût des *Méditations*, et hors de ce commun langage que le monde parle et entend, elle s'applique à bien des choses. Si le Ministre des Finances fait quelque faute dans ses calculs, un de nos députés lui dira qu'il outrage l'arithmétique publique. Nos codes sont des odes. Enfin, sur une loi si sagement écrite, le tribunal, requis du procureur du Roi, mes réponses ouïes, sur ce délibéré, m'en-

voya en prison deux mois. Ce fut bien fait, et je n'ai garde de m'en plaindre.

A quelque temps de là, pour un acte pareil, qui semblait récidive, on me remit en jugement. Le procureur du Roi, défenseur vigilant de la morale publique, demandait contre moi treize mois de prison et mille écus d'amende. Le cas parut aux juges seulement répréhensible, et ils me renvoyèrent blâmé, mais moins coupable que la première fois. On ne peut devenir tout à coup homme de bien. Voilà, Monsieur, la vérité que vous devez à vos lecteurs, au sujet de mes démêlés avec la justice.

Mais sur un autre point vous me chagrinez fort, en me prêtant des termes et des façons de dire dont je n'usai jamais. Selon vous, je me plains de certaines brochures imprimées sous mon nom, *dans l'étranger*, dites-vous, et vous notez ces mots : Monsieur, excusez-moi, je n'ai pas dit ainsi ; vous êtes de la Cour et parlez comme vous voulez, avec pleine licence et liberté entière. Nous, gens de village, sommes tenus de parler français, pour n'être point repris, et nous disons qu'une brochure s'imprime *en pays étranger*. Du moins, c'est ainsi qu'on s'exprime généralement à Larçai, Cormery, Ambillou, Montbazou et autres lieux que je fréquente.

Vous changez encore mes paroles, quand vous me faites dire, Monsieur, qu'il y a un prince dont les sentimens me sont connus ; à moi vigneron ! y pensez-vous ? Corrigez cela, s'il vous plaît, et de

vos quatre mots n'en effacez pas trois, comme le veut Boileau, mais un; et vous direz, en toute vérité, que les sentimens de ce prince sont connus, c'est-à-dire publics, et que personne ne les ignore. Il croit, par exemple, que les princes sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les princes; sentiment moins bizarre que vous ne l'imaginez, vous autres courtisans. Il n'est ni le premier, ni seul de sa maison à penser de la sorte, si les bruits en sont vrais.

Êtes-vous plus exact et mieux instruit, Monsieur, quand vous nous assurez que M. le duc d'Orléans part pour l'Angleterre? J'ai foi à vos discours où le mensonge n'entre point: *le Ciel n'est pas plus pur...*, mais à ceci je vois bien peu de vraisemblance. On sait et c'est encore une chose connue, qu'il aime son pays, n'en sort pas volontiers, ayant pour cela moins de raisons qu'en aucun temps, comme vous dites, lorsqu'il voit une guerre d'abord mal entreprise..., être heureusement terminée.

Rare bonheur si, en effet, elle est terminée sans qu'il nous en coûte autre chose que des millions et quelques hommes. L'état-major est sain et sauf.. Remarquez-vous, Monsieur, comme il y a peu de guerres à présent, et dans ces guerres peu de combats? Jamais on n'a moins massacré. Cependant, vous me l'avouerez, jamais on n'a tant raisonné, tant lu, tant imprimé; ce qui me ferait quasi croire que le raisonnement et la lecture ne sont pas cause

de tous maux, comme des gens ont l'air de se l'imaginer. Nous en voilà au point que les révolutions se font sans tuer personne, et les guerres presque sans batailles. Si les contre-révolutions se pouvaient adoucir de même, ce serait un grand changement et amendement ; qu'en dites-vous ? Le faut-il espérer ? à moins que ceux qui les font ne se mettent à lire ; mais ils haïssent les livres. Ils ne voulurent point de l'Évangile, lorsqu'il parut, et le combattent dans la Grèce. Malgré eux, l'Évangile, mis en langue vulgaire, est entendu de tous. Par lui, peut-être, eux-mêmes enfin s'humaniseront quelque jour, et consentiront les derniers à vivre et laisser vivre ; mais cependant voilà passées une dizaine d'années sans beaucoup de carnage dans le monde ; ce qu'on n'avait guère vu encore, si ce n'est sous les Antonins, quand la philosophie régnait.

Paul-Louis COURIER, Vignerons.

P. S. Pourriez-vous m'apprendre, Monsieur, si M. l'abbé de Lamennais continue son *Indifférence en matière de religion*, ouvrage auquel je m'intéresse ? Le temps ne saurait lui manquer, car je le crois quitte à présent de ses fonctions de journaliste. Ses actions sont vendues, tous ses comptes réglés avec ses associés. Un petit mot là-dessus dans votre prochain numéro me satisferait extrêmement.

Note du rédacteur. L'auteur de cet écrit est homme de bon sens, et, sur bien des choses, nous paraît penser assez juste. Mais il vit loin du monde, et ignore la mesure de ce qui se peut dire. En publiant sa lettre, nous en avons retranché quelques phrases, et des mots que ceux qui connaissent son style n'auront nulle peine à suppléer.

CONSTITUTIONNEL. — 4 mars 1824.

ANNONCE.

Pamphlet des Pamphlets, par Paul-Louis COURRIER, vigneron; brochure où il n'est point question des élections. On a fort engagé l'auteur à publier son opinion sur ce qui se passe actuellement, et ce qu'il a vu de curieux aux assemblées électorales du département d'Indre-et-Loire. Il s'y est refusé, vu la difficulté de parler de ces choses avec modération et en termes décens. Dix ans de Sainte-Pélagie ne lui pouvaient manquer, dit-il, s'il eût touché cette matière, et c'est même pour s'en distraire qu'il a composé la brochure que nous annonçons sur une thèse générale, sans aucune allusion aux affaires présentes, de peur d'inconvénient.

CONSTITUTIONNEL . — 7 mars 1824.

Plusieurs libraires auraient envie d'imprimer le *Pamphlet des Pamphlets*, par Paul Louis Courier, vigneron, mais aucun n'ose s'en charger. Les uns refusent, d'autres promettent ou même commencent et n'achèvent pas, tant l'entreprise leur paraît hardie, périlleuse, scabreuse. Ce n'est pas pourtant qu'ils voient rien, dans cet écrit, qui dût fâcher M. le Procureur du roi, et leur attirer des affaires, si l'on agit légalement ; mais le nom de l'auteur les effraie. Ils s'imaginent, on ne sait pourquoi, que Paul-Louis ne sera pas traité comme un autre, et que, quelque bien qu'il puisse dire, on le poursuivra au nom de la morale publique, lui, ses libraires et imprimeurs. Pour les rassurer, il a fait de grandes coupures, et retranché de cet opuscule tout ce qui regardait les Jésuites, dix pages des mœurs de la Cour, tout le chapitre intitulé : *Obligations d'un Député ministériel*, avec cette épigraphe de saint Paul : *La viande est pour le ventre, le ventre est pour la viande* ; une magnifique apostrophe aux abbés universitaires, deux paragraphes sur la Sorbonne (grand dommage, car ce morceau était travaillé avec soin), et sa péroraison entière sur l'état actuel de l'Espagne. Au moyen de ces sacrifices, qui coûtent tant à un auteur, il espère que son ou-

vrage, réduit à moitié environ, cessera d'être la terreur des libraires et des imprimeurs, et qu'il pourra paraître enfin, Dieu aidant, la semaine prochaine.





PAMPHLET
DES PAMPHLETS

PAR PAUL-LOUIS COURIER,
Vignerou.

[1 8 2 4]



ENDANT que l'on m'interrogeait à la préfecture de police sur mes noms, prénoms, qualités, comme vous avez pu voir dans les gazettes du temps, un homme se trouvant là sans fonctions apparentes, m'aborda familièrement, me demanda confidemment si je n'étais point auteur de certaines brochures; je m'en défendis fort. « Ah! Monsieur, me dit-il, vous êtes un grand génie, vous êtes inimitable. » Ce propos, mes amis, me rappela un fait historique peu connu que je vous veux conter par forme d'épisode, digression, parenthèse, comme il vous plaira; ce m'est tout un.

Je déjeunais chez mon camarade Duroc, logé en ce temps-là, mais depuis peu, notez, dans une vieille maison fort laide, selon moi, entre cour et jardin, où il occupait le rez-de-chaussée. Nous étions à table plusieurs, joyeux, en devoir de bien faire, quand tout à coup arrive, et sans être annoncé, notre camarade Bonaparte, nouveau propriétaire de la vieille maison, habitant le premier étage. Il venait en voisin, et cette bonhomie nous étonna au point que pas un des convives ne savait ce qu'il faisait. On se lève, et chacun demandait : « Qu'y a-t-il ? » Le héros nous fit rasseoir. Il n'était pas de ces camarades à qui l'on peut dire : « Mets-toi-là, et mange avec nous. » Cela eût été bon avant l'acquisition de la vieille maison. Debout à nous regarder, ne sachant trop que dire, il allait et venait. « Ce sont des artichauts dont vous déjeunez là ? — Oui, général. — Vous, Rapp, vous les mangez à l'huile ? — Oui, général. — Et vous, Savary, à la sauce ? moi, je les mange au sel. — Ah ! général, répond celui qui s'appelait alors Savary, vous êtes un grand homme ; vous êtes inimitable. »

Voilà mon trait d'histoire que je rapporte exprès, afin de vous faire voir, mes amis, qu'une fois on m'a traité comme Bonaparte, et par les mêmes motifs. Ce n'était pas pour rien qu'on flattait le Consul ; et quand ce bon Monsieur, avec ses douces paroles, se mit à me louer si démesurément que j'en faillis perdre contenance, m'appelant homme sans égal, incomparable, inimitable, il avait son

dessein, comme m'ont dit depuis des gens qui le connaissent, et voulait de moi quelque chose, pensant me louer à mes dépens. Je ne sais s'il eut contentement. Après maints discours, maintes questions, auxquelles je répondis le moins mal que je pus : « Monsieur, me dit-il en me quittant, Monsieur, écoutez, croyez-moi; employez votre grand génie à faire autre chose que des pamphlets. »

J'y ai réfléchi et me souviens qu'avant lui Monsieur de Broë, homme éloquent, zélé pour la morale publique, me conseilla de même, en termes moins flatteurs, devant la Cour d'assises. *Vil pamphlétaire...* Ce fut un mouvement oratoire des plus beaux, quand, se tournant vers moi qui, foi de paysan, ne songeais à rien moins, il m'apostropha de la sorte : *Vil pamphlétaire, etc.*, coup de foudre, non, de massue, vu le style de l'orateur, dont il m'assomma sans remède. Ce mot soulevant contre moi les juges, les témoins, les jurés, l'assemblée (mon avocat lui-même en parut ébranlé), ce mot décida tout. Je fus condamné dès l'heure dans l'esprit de Messieurs, dès que l'homme du Roi m'eût appelé pamphlétaire, à quoi je ne sus que répondre. Car il me semblait bien en mon âme avoir fait ce qu'on nomme un pamphlet; je ne l'eusse osé nier. J'étais donc pamphlétaire à mon propre jugement, et, voyant l'horreur qu'un tel nom inspirait à tout l'auditoire, je demeurai confus.

Sorti de là, je me trouvai sur le grand degré avec M. Arthus Bertrand, libraire, un de mes jurés, qui

s'en allait dîner, m'ayant déclaré coupable. Je le saluai ; il m'accueillit, car c'est le meilleur homme du monde, et, chemin faisant, je le priai de me vouloir dire ce qui lui semblait à reprendre dans le *Simple Discours* condamné. « Je ne l'ai point lu, me dit-il ; mais c'est un pamphlet, cela me suffit. » Alors je lui demandai ce que c'était qu'un pamphlet et le sens de ce mot qui, sans m'être nouveau, avait besoin pour moi de quelque explication. « C'est, répondit-il, un écrit de peu de pages comme le vôtre, d'une feuille ou deux seulement. — De trois feuilles, repris-je, serait-ce encore un pamphlet ? — Peut-être, me dit-il, dans l'acception commune ; mais proprement parlant, le pamphlet n'a qu'une feuille seule ; deux ou plus font une brochure. — Et dix feuilles ? quinze feuilles ? vingt feuilles ? — Font un volume, dit-il, un ouvrage. »

Moi là-dessus : « Monsieur, je m'en rapporte à vous qui devez savoir ces choses. Mais, hélas ! j'ai bien peur d'avoir fait en effet un pamphlet, comme dit le procureur du Roi. Sur votre honneur et conscience, puisque vous êtes juré, monsieur Arthus Bertrand, mon écrit d'une feuille et demie est-ce pamphlet ou brochure ? — Pamphlet, me dit-il, pamphlet sans nulle difficulté. — Je suis donc pamphlétaire ? — Je ne vous l'eusse pas dit par égard, ménagement, compassion du malheur ; mais c'est la vérité. Au reste, ajouta-t-il, si vous vous repentez, Dieu vous pardonnera (tant sa miséricorde est grande !) dans l'autre monde. Allez, mon bon

Monsieur, et ne péchez plus ; allez à Sainte-Pélagie. »

Voilà comme il me consolait. « Monsieur, lui dis-je, de grâce encore une question. — Deux, me dit-il, et plus, et tant qu'il vous plaira, jusqu'à quatre heures et demie qui, je crois, vont sonner. — Bien, voici ma question. Si, au lieu de ce pamphlet sur la souscription de Chambord, j'eusse fait un volume, un ouvrage, l'auriez-vous condamné ? — Selon. — J'entends, vous l'eussiez lu d'abord, pour voir s'il était condamnable. — Oui, je l'aurais examiné. — Mais le pamphlet, vous ne le lisez pas ? — Non, parce que le pamphlet ne saurait être bon. Qui dit pamphlet, dit un écrit tout plein de poison. — De poison ? — Oui, Monsieur, et de plus détestable, sans quoi on ne le lirait pas. — S'il n'y avait du poison ? — Non, le monde est ainsi fait ; on aime le poison dans tout ce qui s'imprime. Votre pamphlet que nous venons de condamner, par exemple, je ne le connais point ; je ne sais en vérité ni ne veux savoir ce que c'est, mais on le lit ; il y a du poison. M. le procureur du Roi nous l'a dit, et je n'en doutais pas. C'est le poison, voyez-vous, que poursuit la justice dans ces sortes d'écrits. Car autrement la presse est libre ; imprimez, publiez tout ce que vous voudrez, mais non pas du poison. Vous avez beau dire, Messieurs, on ne vous laissera pas distribuer le poison. Cela ne se peut en bonne police, et le Gouvernement est là qui vous en empêchera bien. »

Dieu, dis-je en moi-même tout bas, Dieu, délivre-nous du malin et du langage figuré ! Les médecins m'ont pensé tuer, voulant me *rafraîchir le sang* ; celui-ci m'emprisonne de peur que je n'écrive du *poison* ; d'autres laissent *reposer* leur champ, et nous manquons de blé au marché. Jésus, mon Sauveur, sauvez-nous de la métaphore.

Après cette courte oraison mentale, je repris : « En effet, Monsieur, le poison ne vaut rien du tout, et l'on fait à merveille d'en arrêter le débit. Mais je m'étonne comment le monde, à ce que vous dites, l'aime tant. C'est sans doute qu'avec ce poison il y a dans les pamphlets quelque chose... — Oui, des sottises, des calembours, de méchantes plaisanteries. Que voulez-vous, mon cher Monsieur, que voulez-vous mettre de bon sens en une misérable feuille ? Quelles idées s'y peuvent développer ? Dans des ouvrages raisonnés, au sixième volume à peine entrevoit-on où l'auteur en veut venir. — Une feuille, dis-je, il est vrai, ne saurait contenir grand'chose. — Rien qui vaille, me dit-il, et je n'en lis aucune. — Vous ne lisez donc pas les mandemens de Monseigneur l'évêque de Troyes pour le Carême et pour l'Avent ? — Ah ! vraiment ceci diffère fort. — Ni les pastorales de Toulouse sur la suprématie papale ? — Ah ! c'est autre chose cela. — Donc, à votre avis, quelquefois une brochure, une simple feuille... — Fi ! ne m'en parlez pas, opprobre de la littérature, honte du siècle et de la nation, qu'il se puisse trouver des auteurs,

des imprimeurs et des lecteurs de semblables impertinences. — Monsieur, lui dis-je, les *Lettres provinciales* de Pascal... — Oh! livre admirable, divin, le chef-d'œuvre de notre langue! — Eh bien! ce chef-d'œuvre divin, ce sont pourtant des pamphlets, des feuilles qui parurent... — Non, tenez, j'ai là-dessus mes principes, mes idées. Autant j'honore les grands ouvrages faits pour durer et vivre dans la postérité, autant je méprise et déteste ces petits écrits éphémères, ces papiers qui vont de main en main et parlent aux gens d'à présent des faits, des choses d'aujourd'hui. Je ne puis souffrir les pamphlets. — Et vous aimez les *Provinciales*, *petites lettres*, comme alors on les appelait, quand elles allaient de main en main? — Vrai, continuait-il sans m'entendre, c'est un de mes étonnemens, que vous, Monsieur, qui, à voir, semblez homme bien né, homme *éduqué*, fait pour être quelque chose dans le monde; car enfin qui vous empêchait de devenir baron comme un autre? Honorablement employé dans la police, les douanes, geôlier ou gendarme, vous tiendriez un rang, feriez une figure. Non, je n'en reviens pas, un homme comme vous s'avilir, s'abaisser jusqu'à faire des pamphlets! Ne rougissez-vous point? — Blaise, lui répondis-je, Blaise Pascal n'était geôlier, ni gendarme, ni employé de M. Franchet. — Chut! paix! Parlez plus bas, car il peut nous entendre. — Qui donc? — L'abbé Franchet? — Serait-il si près de nous? — Monsieur, il est partout. Voilà quatre heures et

demie; votre humble serviteur. — Moi le vôtre. »
Il me quitte et s'en alla courant.

Ceci, mes chers amis, mérite considération; trois si honnêtes gens : M. Arthus Bertrand, ce monsieur de la police, et M. de Broë, personnage éminent en science, en dignité, voilà trois hommes de bien ennemis des pamphlets. Vous en verrez d'autres assez et de la meilleure compagnie, qui trompent un ami, séduisent sa fille ou sa femme, prêtent la leur pour obtenir une place honorable, mentent à tout venant, trahissent, manquent de foi, et tiendraient à grand déshonneur d'avoir dit vrai dans un écrit de quinze ou seize pages. Car tout le mal est dans ce peu. Seize pages, vous êtes pamphlétaire, et gare Sainte-Pélagie. Faites-en seize cents, vous serez présenté au Roi. Malheureusement je ne saurais. Lorsqu'en 1815, le maire de notre commune, celui-là même d'à présent, nous fit donner de nuit l'assaut par ses gendarmes, et du lit traîner en prison de pauvres gens qui ne pouvaient mais de la révolution, dont les femmes, les enfans périrent, la matière était ample à fournir des volumes, et je n'en sus tirer qu'une feuille, tant l'éloquence me manqua. Encore m'y pris-je à rebours. Au lieu de décliner mon nom, et de dire d'abord comme je fis : *Mes bons Messieurs, je suis Tourangeau*, si j'eusse commencé : *Chrétiens, après les attentats inouïs d'une infernale révolution...* dans le goût de l'abbé de Lamennais, une fois monté à ce ton, il m'était aisé de continuer et

mener à fin mon volume sans fâcher le procureur du Roi. Mais je fis seize pages d'un style à peu près comme je vous parle, et je fus pamphlétaire insigne ; et depuis, coutumier du fait, quand vint la souscription de Chambord, sagement il n'en fallait rien dire ; ce n'était matière à traiter en une feuille ni en cent ; il n'y avait là ni pamphlet, ni brochure, ni volume à faire, étant malaisé d'ajouter aux flagorneries, et dangereux d'y contredire, comme je l'éprouvai. Pour avoir voulu dire là-dessus ma pensée en peu de mots, sans ambages ni circonlocutions, pamphlétaire encore, en prison deux mois à Sainte-Pélagie. Puis à propos de la danse qu'on nous interdisait, j'opinai de mon chef, gravement, entendez-vous, à cause de l'Eglise intéressée là-dedans ; longuement, je ne puis, et retombai dans le pamphlet. Accusé, poursuivi, mon innocent langage et mon parler timide trouvèrent grâce à peine ; je fus blâmé des juges. Dans tout ce qui s'imprime il y a du poison plus ou moins délayé selon l'étendue de l'ouvrage, plus ou moins malfaisant, mortel. De l'*acétate de morphine*, un grain dans une cuve se perd, n'est point senti, dans une tasse fait vomir, en une cuillerée tue, et voilà le pamphlet.

Mais, d'autre part, mon bon ami sir John Bickerstaff, écuyer, m'écrit ce que je vais tout à l'heure vous traduire. Singulier homme, philosophe, lettré autant qu'on saurait être, grand partisan de la réforme non parlementaire seulement, mais univer-

selle, il veut refaire tous les gouvernemens de l'Europe, dont le meilleur, dit-il, ne vaut rien. Il jouit dans son pays d'une fortune honnête. Sa terre n'a d'étendue que dix lieues en tout sens, un revenu de deux ou trois millions au plus ; mais il s'en contente et vivait dans cette douce médiocrité, quand les ministres, le voyant homme à la main, d'humeur facile, comme sont les savans, comme était Newton, le firent entrer au Parlement. Il n'y fut pas, que le voilà qui tonne, tempête contre les dépenses de la Cour, la corruption, les *sinécures*. On crut qu'il en voulait sa part, et les ministres lui offrirent une place qu'il accepta et une somme qu'il toucha, proportionnée à sa fortune, selon l'usage des gouvernans de donner plus à qui plus a. Nanti de ces deniers, il retourne à sa terre, assemble les paysans, les laboureurs et tous les fermiers du comté, auxquels il dit : « J'ai rattrapé le plus heureusement du monde une partie de ce qu'on vous prend pour entretenir les fripons et les fainéans de la Cour. Voici l'argent dont je veux faire une belle restitution. Mais commençons par les plus pauvres. Toi, Pierre, combien as-tu payé cette année-ci ? Tant ; le voilà. Toi, Paul ; vous, Isaac et John, votre *quote* ? » Et il la leur compte ; et ainsi tant qu'il en resta. Cela fait, il retourne à Londres, où, prenant possession de son nouvel emploi, d'abord il voulait élargir tous les gens détenus pour délits de paroles, propos contre les Grands, les Ministres, les Suisses, et l'eût fait, car sa place lui en donnait

le pouvoir, si on ne l'eût promptement révoqué.

Depuis il s'est mis à voyager, et m'écrit de Rome : « Laissez dire, laissez-vous blâmer, condamner, emprisonner, laissez-vous pendre, mais publiez votre pensée. Ce n'est pas un droit, c'est un devoir, étroite obligation de quiconque a une pensée, de la produire et mettre au jour pour le bien commun. La vérité est toute à tous. Ce que vous connaissez utile, bon à savoir pour un chacun, vous ne le pouvez taire en conscience. Jenner, qui trouva la vaccine, eût été un franc scélérat d'en garder une heure le secret ; et comme il n'y a point d'homme qui ne croie ses idées utiles, il n'y en a point qui ne soit tenu de les communiquer et répandre par tous moyens à lui possibles. Parler est bien ; écrire est mieux ; imprimer est excellente chose. Une pensée déduite en termes courts et clairs, avec preuves, documens, exemples, quand on l'imprime, c'est un pamphlet et la meilleure action, courageuse souvent, qu'homme puisse faire au monde. Car, si votre pensée est bonne, on en profite ; mauvaise, on la corrige, et l'on en profite encore. Mais l'abus... sottise que ce mot ; ceux qui l'ont inventé, ce sont eux qui vraiment abusent de la presse, en imprimant ce qu'ils veulent, trompant, calomniant et empêchant de répondre. Quand ils crient contre les pamphlets, journaux, brochures, ils ont leurs raisons admirables. J'ai les miennes, et voudrais qu'on en fît davantage, que chacun publiât tout ce qu'il pense et sait ! Les

Jésuites aussi criaient contre Pascal et l'eussent appelé pamphlétaire, mais le mot n'existait pas encore ; ils l'appelaient *tison d'enfer*, la même chose en style cagot. Cela signifie toujours un homme qui dit vrai et se fait écouter. Ils répondirent à ses pamphlets par d'autres d'abord, sans succès, puis par des lettres de cachet qui leur réussirent bien mieux. Aussi était-ce la réponse que faisaient d'ordinaire aux pamphlets les gens puissans et les Jésuites.

« A les entendre cependant, c'était peu de chose, ils méprisaient les *petites lettres*, misérables bouffonneries, capables tout au plus d'amuser un moment par la médisance, le scandale, écrits de nulle valeur, sans fond, ni consistance, ni substance, comme on dit maintenant, lus le matin, oubliés le soir, en somme indignes de lui, d'un tel homme, d'un savant ! L'auteur se déshonorait en employant ainsi son temps et ses talens, écrivant des feuilles, non des livres, et tournant tout en raillerie, au lieu de raisonner gravement ; c'était le reproche qu'ils lui faisaient, vieille et coutumière querelle de qui n'a pas pour soi les rieurs. Qu'est-il arrivé ? la raillerie, la fine moquerie de Pascal a fait ce que n'avaient pu les arrêts, les édits, a chassé de partout les Jésuites. Ces feuilles si légères ont accablé le grand corps. Un pamphlétaire en se jouant met à bas ce colosse craint des Rois et des peuples. La société tombée ne se relèvera pas, quelque appui qu'on lui prête, et Pascal reste grand dans la mémoire des hommes, non par ses ouvrages savans,

sa roulette, ses expériences, mais par ses pamphlets, ses *petites lettres*.

« Ce ne sont pas les *Tusculanes* qui ont fait le nom de Cicéron, mais ses harangues, vrais pamphlets. Elles parurent en feuilles volantes, non, roulées autour d'une baguette, à la manière d'alors, la plupart même et les plus belles n'ayant pas été prononcées. Son *Caton*, qu'était-ce qu'un pamphlet contre César, qui répondit très-bien, ainsi qu'il savait faire, et en homme d'esprit, digne d'être écouté, même après Cicéron? Un autre depuis, féroce, et n'ayant de César ni la plume ni l'épée, maltraité dans quelque autre feuille, pour réponse fit tuer le pamphlétaire romain. Proscription, persécution, récompense ordinaire de ceux qui seuls se hasardent à dire ce que chacun pense. De même avant lui avait péri le grand pamphlétaire de la Grèce, Démosthènes, dont les *Philippiques* sont demeurées modèle du genre. Mal entendues et de peu de gens dans une assemblée, s'il les eût prononcées seulement, elles eussent produit peu d'effet; mais écrites, on les lisait, et ces pamphlets, de l'aveu même du Macédonien, lui donnaient plus d'affaires que les armes d'Athènes, qui, enfin succombant, perdit Démosthènes et la liberté.

« Heureuse de nos jours l'Amérique, et Franklin qui vit son pays libre, ayant plus que nul autre aidé à l'affranchir par son fameux *Bon Sens*, brochure de deux feuilles. Jamais livre ni gros volume ne fit tant pour le genre humain. Car, aux premiers

commencemens de l'insurrection américaine, tous ces États, villes, bourgades, étaient partagés de sentimens ; les uns tenant pour l'Angleterre, fidèles, non sans cause, au pouvoir légitime ; d'autres appréhendaient qu'on ne s'y pût soustraire, et craignaient de tout perdre en tentant l'impossible ; plusieurs parlaient d'accommodement, prêts à se contenter d'une sage liberté, d'une Charte octroyée, dût-elle être bientôt modifiée, suspendue ; peu osaient espérer un résultat heureux de volontés si discordantes. On vit en cet état de choses ce que peut la parole écrite dans un pays où tout le monde lit, puissance nouvelle et bien autre que celle de la tribune. Quelques mots par hasard d'une harangue sont recueillis de quelques-uns ; mais la presse parle à tout un peuple, à tous les peuples à la fois, quand ils lisent comme en Amérique ; et de l'imprimé rien ne se perd. Franklin écrivit ; son *Bon Sens*, réunissant tous les esprits au parti de l'indépendance, décida cette grande guerre qui, là terminée, continue dans le reste du monde.

« Il fut savant ; qui le saurait, s'il n'eût écrit que de sa science ? Parlez aux hommes de leurs affaires et de l'affaire du moment, et soyez entendu de tous, si vous voulez avoir un nom. Faites des pamphlets comme Pascal, Franklin, Cicéron, Démosthènes, comme saint Paul et saint Basile ; car vraiment j'oubliais ceux-là, grands hommes dont les opuscules, désabusant le peuple païen de la religion de ses pères, abolirent une partie des antiques

superstitions et firent des nations nouvelles. De tout temps les pamphlets ont changé la face du monde. Ils semèrent chez les Anglais ces principes de tolérance que porta Penn en Amérique, et celle-ci doit à Franklin sa liberté maintenue par les mêmes moyens qui la lui ont acquise, pamphlets, journaux, publicité. Là tout s'imprime ; rien n'est secret de ce qui importe à chacun. La presse y est plus libre que la parole ailleurs, et l'on en abuse moins. Pourquoi ? C'est qu'on en use sans nul empêchement, et qu'une fausseté, de quelque part qu'elle vienne, est bientôt démentie par des intéressés que rien n'oblige à se taire. On n'a de ménagement pour aucune imposture, fût-elle officielle ; aucune hâblerie ne saurait subsister ; le public n'est point trompé, n'y ayant là personne en pouvoir de mentir et d'imposer silence à tout contradicteur. La presse n'y fait nul mal, et en empêche... combien ? C'est à vous de le dire, quand vous aurez compté chez vous tous les abus. Peu de volumes paraissent, de gros livres pas un, et pourtant tout le monde lit ; c'est le seul peuple qui lise, et aussi le seul instruit de ce qu'il faut savoir pour n'obéir qu'aux lois. Les feuilles imprimées, circulant chaque jour et en nombre infini, font un enseignement mutuel et de tout âge. Car tout le monde presque écrit dans les journaux, mais sans légèreté ; point de phrases piquantes, de tours ingénieux ; l'expression claire et nette suffit à ces gens-là. Qu'il s'agisse d'une réforme dans l'État, d'un péril, d'une

coalition des puissances d'Europe contre la liberté, ou du meilleur terrain à semer les navets, le style ne diffère pas, et la chose est bien dite dès que chacun l'entend, d'autant mieux dite qu'elle l'est plus brièvement, mérite non commun, savez-vous ? ni facile de clore en peu de mots beaucoup de sens. Oh ! qu'une page pleine dans les livres est rare ! et que peu de gens sont capables d'en écrire dix sans sottises ! La moindre lettre de Pascal était plus malaisée à faire que toute l'*Encyclopédie*. Nos Américains, sans peut-être avoir jamais songé à cela, mais avec ce bon sens de Franklin qui les guide, brefs dans tous leurs écrits, ménagers de paroles, font le moins de livres qu'ils peuvent, et ne publient guère leurs idées que dans les pamphlets, les journaux qui, se corrigeant l'un l'autre, amènent toute invention, toute pensée nouvelle à sa perfection. Un homme, s'il imagine ou découvre quelque chose d'intéressant pour le public, n'en fera point un gros ouvrage avec son nom en grosses lettres, *par Monsieur... de l'Académie*, mais un article de journal ou une brochure tout au plus. Et notez ceci en passant, mal compris de ceux qui chez vous se mêlent d'écrire ; il n'y a point de bonne pensée qu'on ne puisse expliquer en une feuille et développer assez ; qui s'étend davantage, souvent ne s'entend guère, ou manque de loisir, comme dit l'autre, pour méditer et faire court.

« De la sorte, en Amérique, sans savoir ce que c'est qu'écrivain ni auteur, on écrit, on imprime,

on lit autant ou plus que nulle part ailleurs, et des choses utiles, parce que là vraiment il y a des affaires publiques, dont le public s'occupe avec pleine connaissance, sur lesquelles chacun, consulté, opine et donne son avis. La nation, comme si elle était toujours assemblée, recueille les voix et ne cesse de délibérer sur chaque point d'intérêt commun, et forme ses résolutions de l'opinion qui prévaut dans le peuple, dans le peuple tout entier, sans exception aucune : c'est le bon sens de Franklin. Aussi ne fait-elle point de bévues et se moque des cabinets, des boudoirs même peut-être.

« De semblables idées dans vos pays de boudoirs ne réussiraient pas, je le crois, près des dames. Cette forme de gouvernement s'accommode mal des pamphlets et de la vérité naïve. Il ferait beau parler bon sens, alléguer l'opinion publique à M^{lle} de Pisseleu, à M^{lle} Poisson, à M^{me} du B..., à M^{me} du C.... Elles éclateraient de rire, les aimables personnes en possession chez vous de gouverner l'État, et puis feraient coffrer le bon sens et Franklin et l'opinion. Français charmants ! sous l'empire de la beauté, des grâces, vous êtes un peuple courtisan, plus que jamais maintenant. Par la Révolution, Versailles s'est fondu dans la nation ; Paris est devenu l'Œil-de-bœuf. Tout le monde en France fait sa cour. C'est votre art, l'art de plaire dont vous tenez école ; c'est le génie de votre nation. L'Anglais navigue, l'Arabe pille, le Grec se bat pour être libre, le Français fait la révérence et sert

ou veut servir ; il mourra s'il ne sert. Vous êtes non le plus esclave, mais le plus valet de tous les peuples.

« C'est dans cet esprit de valetaille que chez vous chacun craint d'être appelé pamphlétaire. Les maîtres n'aiment point que l'on parle au public d'eux, ni de quoi que ce soit, sottise de Rovigo qui, voulant de l'emploi, fait, au lieu d'un placet, un pamphlet, où il a beau dire : *Comme j'ai servi je servirai*, on ne l'écoute seulement pas, et le voilà sur le pavé. Le Vicomte pamphlétaire est placé, mais comment ? Ceux qui l'ont mis et maintiennent là n'en voudraient pas chez eux. Il faut des gens discrets dans la haute livrée, comme dans tout service, et n'est pire valet que celui qui raisonne ; pensez donc s'il imprime, et des brochures encore ! Quand M. de Broë vous appela pamphlétaire, c'était comme s'il vous eût dit : « Malheureux, qui « n'auras jamais ni places ni gages ; misérable, tu « ne seras dans aucune antichambre, de ta vie n'ob- « tiendras une faveur, une grâce, un sourire officiel « ni un regard auguste. » Voilà ce qui fit frissonner et fut cause qu'on s'éloigna de vous quand on entendit ce mot.

« En France vous êtes tous honnêtes gens, trente millions d'honnêtes gens qui voulez gouverner le peuple par la morale et la religion. Pour le gouverner on sait bien qu'il ne faut pas lui dire vrai. La vérité est populaire, populace même, s'il se peut dire, et sent tout à fait la canaille, étant l'antipode du bel air, diamétralement opposée au

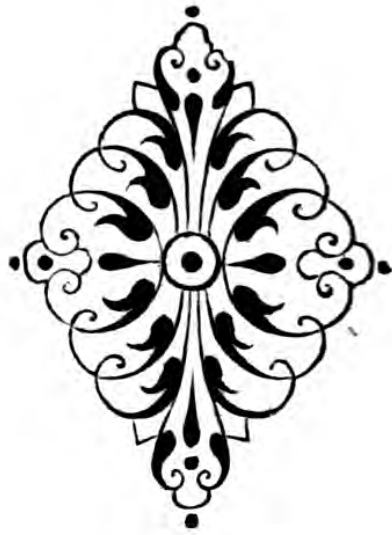
ton de la bonne compagnie. Ainsi le véridique auteur d'une feuille ou brochure un peu lue a contre lui de nécessité tout ce qui ne veut pas être peuple, c'est-à-dire tout le monde chez vous. Chacun le désavoue, le renie. S'il s'en trouve toujours néanmoins, par une permission divine, c'est qu'il est nécessaire qu'il y ait du scandale. Mais malheur à celui par qui le scandale arrive, qui sur quelque sujet important et d'un intérêt général dit au public la vérité! En France excommunié, maudit, enfermé par faveur à Sainte-Pélagie, mieux lui vaudrait n'être pas né.

« Mais c'est là ce qui donne créance à ses paroles, la persécution. Aucune vérité ne s'établit sans martyrs, excepté celles qu'enseigne Euclide. On ne persuade qu'en souffrant pour ses opinions, et saint Paul disait : « Croyez-moi, car je suis souvent en prison. » S'il eût vécu à l'aise et se fût enrichi du dogme qu'il prêchait, jamais il n'eût fondé la religion de Christ. Jamais F.... ne fera de ses homélies que des emplois et un carrosse. Toi donc, vigneron, Paul-Louis, qui seul en ton pays consens à être homme du peuple, ose encore être pamphlétaire et le déclarer hautement. Écris, fais pamphlet sur pamphlet, tant que la matière ne te manquera. Monte sur les toits, prêche l'Évangile aux nations, et tu en seras écouté, si l'on te voit persécuté. Car il y faut cette aide, et tu ne ferais rien sans M. de Broë. C'est à toi de parler et à lui de montrer par son réquisitoire la vérité de tes paroles. Vous entendant

ainsi et secondant l'un l'autre, comme Socrate et Anytus, vous pouvez convertir le monde. »

Voilà l'épître que je reçois de mon tant bon ami sir John, qui sur les pamphlets pense et me conseille au contraire de Monsieur Arthus Bertrand. Celui-ci ne voit rien de si abominable, l'autre rien de si beau. Quelle différence ! et remarquez : le Français léger ne fait cas que des lourds volumes, le gros Anglais veut mettre tout en feuilles volantes ; contraste singulier, bizarrerie de nature ! Si je pouvais compter que delà l'Océan les choses sont ainsi qu'il me les représente, j'irais ; mais j'entends dire que là, comme en Europe, il y a des Excellences et bien pis, des héros. Ne partons pas, mes amis, n'y allons point encore. Peut-être, Dieu aidant, peut-être aurons-nous ici autant de liberté, à tout prendre, qu'ailleurs, quoi qu'en dise sir John. Bonhomme en vérité ! J'ai peur qu'il ne s'abuse, me croyant fait pour imiter Socrate jusqu'au bout. Non, *détournez ce calice* ; la ciguë est amère ; et le monde de soi se convertit assez sans que je m'en mêle, chétif. Je serais la mouche du coche, qui se passera bien de mon bourdonnement. Il va, mes chers amis, et ne cesse d'aller. Si sa marche nous paraît lente, c'est que nous vivons un instant. Mais que de chemin il a fait depuis cinq ou six siècles ! A cette heure, en plaine roulant, rien ne le peut plus arrêter.







NOTES

DES

PAMPHLETS, LETTRES ET PROCÈS POLITIQUES.

Le texte des Pamphlets, lettres et procès politiques de P. - L. Courier que nous donnons, est publié d'après les brochures originales, devenues rares aujourd'hui. M. Eug. Crépet, qui en possède une collection provenant de la vente des livres de M. Taschereau, ancien directeur de la Bibliothèque nationale, a bien voulu la mettre à notre disposition. Nous le prions de recevoir ici nos remerciements pour l'obligeance avec laquelle il nous l'a communiquée.

PÉTITION AUX DEUX CHAMBRES.

Page 3. — La *Pétition aux deux Chambres* est un pamphlet adressé à la Chambre des Pairs et des députés. Il fut écrit à propos d'arrestations qui eurent lieu à Luynes (*Indre-et-Loire*) le 15 mars 1816, jour de la mi-carême.

On mit en prison des personnes accusées d'avoir mal parlé de Louis XVIII et de son gouvernement. Le préfet de Tours, M. Bacot, en fit arrêter plus de 500 dans l'espace d'un mois. Les unes furent condamnées à la déportation, les autres à une détention très-longue. Parmi celles-ci, plusieurs moururent dans les prisons, et leurs familles persécutées périrent de misère. Ces arrestations ne furent pas les seules. Les événements de 1815 donnèrent lieu, dans la plupart des départements de la France, à de nombreuses poursuites contre les personnes soupçonnées d'hostilité envers les Bourbons.

La *Pétition aux deux Chambres* fut achevée le 10 décembre de cette même année. La brochure originale (15 pages in-8°) a été imprimée chez A. Borée ; elle ne porte pas de lieu d'impression.

P. 4, l. 4. — *Il y a eu un an environ la Saint-Martin....* — C'est-à-dire vers le 11 novembre 1815. C'est à la fête de la Saint-Martin que dans plusieurs pays, notamment en Touraine, on loue les domestiques et on renouvelle les baux à ferme.

P. 4, l. 23. — Les éditions de 1829-30 et de 1834, dont le texte a été reproduit dans la plupart de celles qui ont paru depuis, portent par erreur *advint* au lieu de *avint*, ancienne forme du verbe *advenir*. Très-usitée au xviii^e siècle, elle ne l'est plus guère aujourd'hui ; mais elle était tout à fait dans les habitudes de Courier.

P. 4, l. 25 et 26. — *Aux prisons de Langeais....* — Langeais, chef-lieu de canton du département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon.

P. 5, l. 21 et 22. — *....Il gardait son vin pour le vendre au retour de Bonaparte ...* — Allusion aux sentiments bonapartistes et aux espérances illusoire que nourrissaient à cette époque beaucoup de paysans.

P. 6, l. 2 et 3. — *Chateaubriand a dit dans le livre défendu, que tout le monde lit :* — Allusion à la brochure : *De la monarchie selon la Charte* (Paris, 1816), qui blâmait l'ordonnance de dissolution de la *Chambre introuvable* de 1815, et qui fut saisie par la police.

P. 6, l. 27.— Les éditions de 1829-30 et de 1834 portent par erreur *25 mars* au lieu de *15 mars*.

P. 7, l. 17.— *Le Père Canaye*. — Voyez la *Conversation du Père Canaye et du maréchal d'Hocquincourt*, dans Saint-Evremond (*Note de Courier*).

P. 12, l. 29 et 30.— *Ce génie qui inventa la grande guerre et la haute police ...* — Allusion à Napoléon I^{er}.

P. 13, l. 15 et 16.— *Jamais les femmes de Tours n'ont vu la fumée d'un camp*. — Phrase historiquement inexacte. Une bataille de Tours (732) fut gagnée sur les Arabes par Charles d'Austrasie, surnommé, après cette victoire, Charles Martel.

P. 13, l. 30 et p. 14, l. 1. — *De peur de ne pas crier à propos : Vive le Roi ! Vive la Ligue !* — Cette moralité est tirée de *La Chauve-souris et les deux Belettes* de La Fontaine (Liv. II, fable 5).

PROCÈS DE PIERRE CLAVIER-BLONDEAU.

P. 16. — Ce pamphlet, écrit en 1819, fut comme la *Pétition aux deux Chambres*, imprimé chez A. Bobée.

La brochure originale est de 20 pages in-8°. Elle contient un placet à Son Excellence Mgr le Ministre, dont il existe une autre édition publiée à part en caractères plus gros, de 4 pages, sans lieu ni date (30 mars 1819, in-8°).

P. 16.— *Placet à Son Excellence Mgr le Ministre...* — C'est-à-dire à M. le duc Decazes, alors ministre de l'intérieur.

P. 16, l. 6. — *Dans ma forêt de Larçai...* — Larçay, commune du département d'Indre-et-Loire, sur le Cher, canton et arrondissement de Tours.

P. 16, l. 7 et 8.— *Mon garde... requit le maire de Véretz...* — M. de Beaune qui, d'après les annuaires du département d'Indre-et-Loire, fut maire de Véretz de 1818 à 1824.

Ce M. de Beaune, dont il est sans cesse question dans ce procès, était, paraît-il, un homme vulgaire et de peu d'esprit. Il avait des prétentions à la noblesse et avait changé

son nom d'Archambault en celui de M. de Beaune. Ce titre usurpé appartenait à l'une des familles les plus actives et les plus intelligentes du commerce tourangeau ; plusieurs de ses membres avaient été autrefois maires de Tours, entre autres Jean de la Beaune qui le fut en 1471 et 1472.

P. 18, l. 19 et 20. — *Légalement poursuivis...* Les éditions de 1829-30 et de 1834 donnent par erreur *également poursuivis*.

P. 18, l. 30. — Ces mêmes éditions portent 1817 au lieu de 1819.

P. 23, l. 18 et 19. — *Coupent mes plus beaux arbres, les emportent, les serrent.* — Les éditions de 1829-30 et de 1834 ne contiennent pas les mots : *les emportent*.

P. 30, l. 20 et 21. — *Noté, marqué par le doigt.* — Ces mêmes éditions ont encore passé le mot *marqué*.

LETTRES AU RÉDACTEUR DU CENSEUR.

L'édition originale des *Lettres au Rédacteur du Censeur* a été publiée à Paris, chez A. Comte, 1820, in-8° de 48 p.

P. 35. — Le *Censeur*, auquel P.-L. Courier adressa dix lettres politiques de 1819 à 1820, était le seul journal véritablement indépendant de l'époque. Dirigé par Comte et Dunoyer, il avait, comme programme, l'examen des actes et des ouvrages qui tendent à détruire ou à consolider la constitution de l'Etat. Il fut publié d'abord par livraisons de deux ou trois feuilles ; mais, après la loi du 21 octobre, pour échapper à la censure, il ne parut qu'à des époques indéterminées par livraisons de 20 feuilles in-8. La collection (de juin 1814 au 6 septembre 1815) forme 7 vol. in-8. Le 7^e fut saisi et longtemps retenu sous les scellés. Ce journal reparut en 1817 sous ce titre : *Le Censeur européen*. On y examinait surtout des questions de droit public (de février 1817 au 17 avril 1819, 12 vol. in-8). Deux mois après, lorsque l'on rétablit la liberté de la

presse, il subit une troisième métamorphose, devint quotidien et fut publié en grand format (du 15 juin 1819 au 22 juin 1820). C'est à cette époque que Courier y collabora. Après le rétablissement de la censure en 1820, ce journal fut réuni au *Courrier français*. En 1831, il reparut une quatrième fois sous le nom de *Censeur*, journal de la jeune France, pour faire suite au *Censeur européen* de MM. Comte et Dunoyer, in-8. (Voir HATIN : *Bibliographie de la presse*, p. 317 et 318).

LETTRE I. (Véretz, le 10 juillet 1819.)

P. 35, l. 2 et 3. — *Mon placet imprimé...* — Il s'agit du *Placet à son Excellence Monseigneur le ministre*, adressé à M. Decazes, alors ministre de l'intérieur. (Voir p. 16 et suiv.)

P. 36, l. 1. — *A l'Académie, quand j'étais candidat...* — Allusion à la candidature malheureuse de Courier, quand il s'est présenté à l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* en remplacement de l'helléniste Clavier, son beau-père. Cet échec lui inspira sa piquante brochure intitulée : *Lettre à Messieurs de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. (Voir t. I^{er} de notre édition des *Œuvres* de Courier.)

P. 36, l. 28 et 29. — *Nous ne sommes plus qu'incarcérables.* — *Incarcérable* est un mot forgé par Courier.

LETTRE II.

P. 40, l. 15 et 16. — *Le chapeau dans la main, se tenant sur leurs membres, comme dit un poète.* — Dans une note de l'édition originale, Courier renvoie à Régnier, *Satires*, sans autre indication. Le poète ne dit pas tout à fait cela. Voici le texte exact de la citation d'après l'édit. E. Courbet, chez A. Lemerre, 1875, in-8. Il est le même dans celles de Viollet-Leduc, de Aug. Poitevin, de E. de Barthélemy, etc.

*Faire la cour aux grands, et dans leurs antichambres,
Le chapeau dans la main, nous tenir sur noz membres.*

(*Satires*, IV, A Monsieur Motin, v. 29 et 30)

LETTRE IV. (Véretz, 18 octobre 1819.)

P. 45, ligne 28 et suiv. — *Tout chez nous porte empreint le caractère de ce héros, le génie du pouvoir... — C'est-à-dire Napoléon Ier.*

P. 46, l. 13-15. — *Sous le grand Napoléon qui, cent fois dans le cours de sa gloire passée, tenta leur patience et ne l'a point lassée... — Vers de Racine arrangé par Courier. En voici le texte exact. Narcisse, dans Britannicus, dit à Néron en parlant des Romains :*

*J'ai cent fois, dans le cours de ma gloire passée,
Tenté leur patience, et ne l'ai point lassée.*

(J. RACINE : *Britannicus*, acte IV, sc. IV.)

LETTRE V. (Véretz, 12 novembre 1819.)

P. 52, l. 12-13. — *Madame de Harlai... plutôt que de remuer le fauteuil et les pantoufles du feu chancelier, son grand père...* — Il s'agit ici de Achille de Harlay, qui fut premier président du Parlement de Paris après la mort de Christophe de Thou, son beau-père (1582). Il ne fut jamais chancelier, comme le dit Courier.

P. 52, l. 14, 15 et 16. — *M. de Marcellus chérit dans les forêts le souvenir des Druides.* — Le comte de Marcellus (Louis-Auguste Demartin du Tirac) fut député de la Gironde, de 1815 à 1823, époque où Louis XVIII le nomma pair de France. Il siégea toujours avec la majorité royaliste. Courier fait ici allusion aux sentiments que M. de Marcellus, ardent défenseur du trône et de l'autel, exprimait dans tous ses discours sur les souvenirs de l'ancienne France.

P. 53, l. 20 et 21. — *« Prenez le titre, a dit La Fontaine, et laissez-moi la rente ».* — Ce vers se trouve dans les *Contes et nouvelles* (III^e partie, Le Faucon, v. 68).

P. 54, l. 6, 7 et 8. — *Recomposez un peu l'ancien fief par les procédés indiqués dans le Conservateur.* — Le *Conservateur* était un journal royaliste, adversaire de la Mi-

nerve française, feuille libérale, hardie et indépendante de l'époque. Ses fondateurs furent Chateaubriand, de Bonald, Fiévée, de Villèle, La Mennais, Genoude, Lamartine, de Castelbajac, Berryer, etc. (octobre 1818-mars 1820). Il n'a paru que 66 numéros de cette revue, formant 6 vol. in-8° (v. Hatin : *Bibliographie de la presse*, p. 338, 339 et 340).

P. 54, l. 26, 27 et 28. — *L'abbé de La Mennais conserve les ruines, les restes de donjons, les tours abandonnées, tout ce qui pourrit et tombe.* — Allusion aux doctrines anti-révolutionnaires professées par l'abbé de La Mennais dans le t. 1^{er} de son *Essai sur l'Indifférence*, qui avait paru en 1817.

P. 55, l. 9 et 10. — *Sous la protection...* — Les éditions de 1829-1830 et de 1834 portent *sous l'autorisation*.

LETTRE VI. (Véretz, 30 novembre 1819.)

P. 56, l. 6. — Les éditions de 1829-1830 et de 1834 portent, par erreur, la date du 22 au lieu du 12.

P. 57, l. 22 et 23. — *Que l'agneau enseigne à ceux de la Société.* — Comme plus loin, l. 26, la *Société de l'agneau*, c'est-à-dire la *Société de Jésus*..

P. 58, l. 23, 24 et 25. — *Chaque paysan presque possède ce que nous appelons sa goulée de benace...* — *Goulée de benace*, locution provinciale employée particulièrement en Touraine, et signifiant *lopin de terre*. La plupart des éditions, même les plus récentes, portent à tort *besace*, ce qui n'a aucun sens. *Goulée* (du mot *goule*, aujourd'hui *gueule*) a deux significations. C'est d'abord un terme populaire qui veut dire *grosse bouchée*. Il signifie encore *quartier de terre* capable de nourrir une bouche. C'est le sens que P.-L. Courier lui donne ici. Le mot *benace* a encore celui « d'étendue de terrain qu'on peut labourer dans un jour avec une espèce de charrue ». On le fait alors venir du bas latin *bena*, sorte de charrue. Le *Dictionnaire de l'Académie* ne donne pas cette locution. On la retrouve encore dans Courier : « Qu'il se vende un quartier de pré, c'est un paysan qui l'achète ; chacun a

maintenant sa *goulée de benace* ». (Lettre datée de Tours, 6 février 1816, et adressée à M^{me} Courier). Ces deux exemples de P.-L. Courier sont cités dans Littré, *Dictionnaire de la langue française*. L'édition des *lettres* de 1829, t. II, p. 119, porte par erreur, goulée de *benau*, au lieu de *benace*.

P. 61, l. 14. — *M. Decazes...* — Le duc Élie Decazes était alors ministre de l'intérieur depuis le 29 décembre 1818. Il conserva son portefeuille jusqu'au 21 février 1820. Après l'assassinat du duc de Berry, les ultra-royalistes, qui faisaient peser sur lui la responsabilité de ce crime, l'obligèrent à se retirer. Il fut remplacé par le comte Siméon.

P. 61, l. 23. — *Madame la comtesse.* — C'est-à-dire madame la comtesse Decazes, dont Louis XVIII avait fait le mari pair de France et comte l'année précédente (1818).

P. 62, l. 12. — *Il (M. Decazes) travaille avec Mademoiselle.* — La princesse royale qui portait le nom de *Mademoiselle*, était Louise-Marie-Thérèse, fille du duc et de la duchesse de Berry, et sœur du duc de Bordeaux (comte de Chambord). Née le 21 septembre 1819, mariée en 1845 à Charles III, duc de Parme, elle est morte le 1^{er} février 1864. En disant que M. Decazes travaille avec Mademoiselle qui venait à peine de naître, P.-L. Courier raille le ministre et n'a pas l'air de prendre au sérieux sa manière de traiter les affaires de l'État.

P. 62, l. 22 et 23. — *Rarement à courir le monde devient-on plus homme de bien.* — Vers empruntés au chant 1^{er} du *Vert-Vert* de Gresset. Suivant son habitude, Courier les a appropriés à son récit. En voici le texte exact :

*Dans maint auteur de science profonde
J'ai lu qu'on perd à trop courir le monde ;
Très rarement en devient-on meilleur.*

P. 62, l. 25. — *Messire Jean Chouart...* — Allusion ironique à quelque curé du pays revenu de l'émigration, à qui Courier donne ce nom tiré de Rabelais et où il désigne un personnage d'église plus amusant qu'édifiant. La

Fontaine le lui avait déjà emprunté dans *Le Curé et le Mort* (Livre VII, fable 11).

P. 62, l. 28. — *Le dolent...* — Adjectif pris substantivement (lat. *dolens*, de *dolere*) d'où a été formé le verbe aujourd'hui inusité « *se douloir* » qui signifie « se plaindre ». On le trouve, employé de la même manière, dans Saint-Simon. « Lauzun imagina, se portant à merveille, de faire le *dolent* et de demander la permission d'aller aux eaux d'Aix-la-Chapelle ». En voici un autre exemple tiré de Gresset (*Vert-Vert*, chant 1) : « Exceptez-en quelques vieilles *dolentes*... il était cher à toute la maison ».

LETTRE VII. (Véretz, 20 décembre 1819.)

P. 64, l. 4-6. — *Les ruines d'une maison, c'est le mot du bonhomme, se peuvent réparer.* — Cette citation est le 34^e vers et le commencement du 35^e de la fable de La Fontaine intitulée *La Fille* (VII, 5).

P. 64, l. 11 et 12. — *M. de Marcellus avec quelques grimaces..* — M. de Marcellus était fort laid. Cette laideur le faisait grimacer lorsqu'il parlait avec animation. Cela lui arrivait surtout quand il défendait à la tribune, avec son ardeur habituelle, le trône et l'autel.

P. 65, l. 26 et 27. — *Je ne remarque point qu'ils hantent les églises.* — Vers de Molière, arrangé par Courier.

*Je le soupçonne encor d'être un peu libertin;
Je ne remarque point qu'il hante les églises.*

(LE TARTUFFE, acte II, sc. II).

P. 66, l. 26. — *De Caron, pas un mot...* — La 1^{re} édition complète des *Pamphlets politiques et opuscules littéraires*, publiée en 1826, porte (p. 147) *mais de canon, pas un mot*. Cette leçon donne un sens bien différent à ce passage, à cause de la longue phrase qui précède et de la petite qui suit : « *Du dogme, on n'en dit rien* ».

P. 67, l. 12. — *Je le raurai...* — Ce verbe actif n'est employé qu'à l'infinitif et au futur, selon le *Dictionnaire*

de l'Académie ; toutefois, le futur entraîne l'emploi du conditionnel (*je raurais*). On en trouve des exemples dans les écrivains du xvii^e siècle (La Bruyère, etc.), mais cette forme est peu employée par ceux du xix^e.

LETTRE VIII. (Véretz, 12 février 1820.)

P. 70, l. 3 et 4. — *Se moque également... du tiers.* — C'est-à-dire du tiers état ou de la bourgeoisie.

P. 70, l. 26 et 27. — *La Cour est mon pays, je n'en connais point d'autre.* — Paraphrase du vers de Racine (*Athalie*, acte II, sc. VII.)

ATHALIE. — *Ne sait-on pas au moins quel pays est le vôtre?*
JOAS. — *Ce temple est mon pays, je n'en connais pas d'autre.*

P. 71, l. 13-15. — *Il (M. Decazes) nous méprise ayant pour nous ce dédain qu'à sa place montrèrent pour la gent gouvernée Mazarin...* — Allusion au dédain pour le peuple que ce cardinal, homme d'État, manifesta lorsqu'il gouvernait la France pendant la minorité de Louis XIV (1643-1661).

P. 72, l. 20. — *Affe.* — Mot italien signifiant « *par ma foi* ».

P. 72, l. 20 et 21. — (*Dans son langage demi-trasteverin*). — Quelques éditions donnent à tort *demi-transteverin*. *Trasteverin*, signifie « qui habite au delà du Tibre, sur la rive droite du Tibre à Rome ». Cette région qui est la 14^e de la ville, se nomme *trastevere*. Ce mot a le même sens que *transliverine*.

P. 72, l. 23. — *Impiso...* — Mot du dialecte romain pour *impeso*, participe passé du verbe *impendere* (suspendre, attacher). C'est *impiccato* (du verbe *impicare*, — prendre) qui rendrait en italien correct le sens précis attaché par Mazarin au mot *impiso*.

P. 73, l. 25. — *M. Benoît...* — Officier d'état-major, né à Saint-Pons (*Hérault*) le 13 août 1791, ancien professeur de topographie et de géodésie à l'école d'application du corps d'état-major. Parmi ses ouvrages on

distingue le *Traité* qu'il a publié sur ces deux sciences de 1822 à 1825.

P. 74, l. 3. — *Le marquis de Laplace*. — Célèbre géomètre, astronome et physicien. Nommé ministre de l'intérieur sous le Consulat, il devint ensuite sénateur et fut pair de France sous la Restauration.

P. 74, l. 3 et 4. — *Le chevalier Cuvier*. — Ce savant naturaliste et professeur avait été nommé *chevalier* de l'académie Caroline de Stuttgart, le 15 avril 1787.

P. 74, l. 23, 24 et 25. — *Ne sait-on pas d'ailleurs que c'est [la cour] un lieu fangeux, où la vertu respire un air empoisonné, comme dit le poëte*. — Paroles d'Hippolyte à Aricie dans *Phèdre* de Racine (acte V, scène 1) :

*Arrachez-vous d'un lieu funeste et profané,
Où la vertu respire un air empoisonné.*

P. 75, l. 18. — *Prétendre à vivre...* — Expression archaïque, employée surtout au xvii^e siècle, et signifiant « aspirer à ». Exemple tiré d'une lettre de M^{me} de Sévigné (11 septembre 1675) : « *Il ne faut point que je prétende à vivre agréablement sans vous.* »

LETTRE IX. (Véretz, 10 mars 1820.)

P. 79, l. 17. — *La mense abbatiale*. — Autrefois portion considérable des revenus d'une abbaye spécialement attribués à l'abbé avec une belle demeure appelée *abbatiale*.

P. 81, l. 6. — *M. de Coussergue...* — Personnage désigné dans la même page, sous les noms de Clauzel de Coussergues. Magistrat, député de l'Aveyron en 1809, il fut le défenseur, sous la Restauration, de toutes les mesures réactionnaires, fit partie de la commission chargée de rédiger la charte et entra en 1815 à la cour de cassation. En 1820, M. Clauzel de Coussergues acquit une célébrité momentanée en accusant M. Decazes, ministre de l'intérieur, de complicité dans l'assassinat du duc de Berry.

P. 82, l. 3 et 4. — *On mande de Berlin que le docteur Kirkhausen, fameux mathématicien...* — Malgré nos recherches, nous n'avons pu découvrir quel était ce personnage. C'est probablement un nom inventé par Courier. Dans tous les cas, il est bien peu connu, puisqu'on ne le trouve dans aucun *Dictionnaire* biographique allemand.

P. 82, l. 9. — *Tachitypie.* — (Etym. ταχύς, rapide, et τύπος, type). Mot forgé par Courier pour désigner une presse imaginaire imprimant aussi vite que la parole.

P. 83, l. 1. — *Despotés ho nomos.* — Mots grecs écrits en caractères romains et conformément à la prononciation érasmienne. Les caractères grecs sont Δεσποτῆς ὁ νόμος, c'est-à-dire la loi est maîtresse.

LETTRE X. (Véretz, 10 avril 1820.)

P. 85, l. 14, 15 et 16. — *C'est M. Benjamin Constant, qui va dire aux ministres : Quoi ? point de journaux libres ? etc.* — Allusion à l'énergique protestation de ce célèbre publiciste et orateur politique contre la loi qui rétablissait la censure pour les journaux et écrits périodiques (30 mars 1820). Député de la Sarthe depuis 1819 et chef de l'opposition libérale constitutionnelle, B. Constant avait défendu avec ardeur la liberté de la presse.

P. 85, l. 21. — *Témoin l'affaire de Lyon.* — Il s'agit ici d'une prétendue conspiration bonapartiste qui, en 1817, avait des ramifications avec celle de Didier, mais dont les chefs n'ont jamais été bien connus. Des agents provocateurs y avaient joué un rôle. (Voir MONFALCON : *Histoire de la ville de Lyon, depuis ses origines jusqu'en 1846*, 2 vol. in-8, 1847.)

P. 85, l. 25 et 26. — *Vous envoyez quelqu'un savoir un peu ce que c'est.* — Allusion au maréchal Marmont, duc de Raguse, qui fut envoyé (septembre 1817) dans la 7^e et la 19^e divisions militaires pour faire une enquête sur cette conspiration.

P. 86, l. 20 et 21. — *Laffitte a raison de se conduire*

comme il fait. — Allusion au désintéressement du banquier Laffitte. Député de la Seine en 1816 et en 1817, il fut membre de l'opposition et défenseur de toutes les libertés attaquées. En 1818, Laffitte avança cinq millions à l'État pour assurer le crédit ébranlé par une crise commerciale.

P. 88, l. 10 et 11. — *Que cette poignée de protégés du général Foy nous lie, nous dépouille, nous égorge...* — Ces protégés étaient le Roi, les ministres et les partisans de la maison de Bourbon, sans laquelle, selon le général Foy, « il ne pouvait y avoir de gouvernement représentatif ». Lors de l'assassinat du duc de Berry, le général, s'inspirant de la raison d'État, avait pris fait et cause pour eux dans ses discours relatifs au *Projet de loi sur la liberté individuelle*, prononcés à la Chambre des députés dans les séances du 6 et du 8 mars 1820. Cette attitude avait déplu aux libéraux.

P. 88, l. 25. — *Ventre n'a point d'oreilles.* — Paraphrase du proverbe *Ventre affamé n'a point d'oreilles.* (Voir LA FONTAINE : *Le Milan et le Rossignol*, liv. IX, fable XVII.)

P. 89, l. 3-5. — *Car l'apostrophe n'est pas polie ; j'en demeure d'accord avec M. de Corday.* — Allusion à l'apostrophe que le général Foy, dans la suite de la discussion du *Projet de loi sur la liberté individuelle* (séance du 13 mars), avait adressée, comme il l'a déclaré trois jours plus tard, « aux oppresseurs et aux délateurs de 1815 » : « Croyez-vous, avait-il dit, que, sans l'étranger, sans la crainte de voir notre pays livré à toutes les horreurs de la dévastation, nous aurions souffert les outrages d'hommes que, pendant trente ans, nous avons vus dans l'humiliation et l'ignominie ? » A ces mots, M. de Corday, député du Calvados, croyant que cette phrase s'appliquait aux émigrés dont il avait fait partie, descend de la droite, et, s'avançant vers le général, lui dit : « Vous êtes un insolent. » Le lendemain un duel au pistolet eut lieu entre les deux députés. Le général Foy, désigné par le sort pour tirer le premier, déchargea son arme en l'air. M. de Corday l'imita. Dans la séance du 16 mars les deux ad-

versaires donnèrent des explications sur leur mutuel malentendu et se réconcilièrent.

P. 89, l. 8. — *A émouvoir le ventre.* — C'est-à-dire le centre de l'assemblée à la Chambre des députés.

P. 89, l. 18. — *M. Poyféré de Cerre.* — Ou Poyferré de Cère, député royaliste, ancien préfet des Deux-Sèvres, n'a guère été connu du public que par une circonstance peu propre à le faire apprécier et à laquelle Courier fait ici allusion. En 1820, il demanda, aux termes des règlements de la Chambre, que les couloirs et l'intérieur de la salle fussent uniquement réservés aux députés. Cette proposition fut accueillie, et les journalistes qui, par tolérance, s'étaient établis dans les couloirs d'où ils pouvaient mieux entendre les orateurs, furent réintégrés dans la tribune qu'ils occupaient d'abord. Comme cette place leur permettait de suivre difficilement les discussions de l'Assemblée, ils crurent que la proposition de M. Poyferré de Cère, bien qu'elle fût exprimée en termes généraux, avait pour but d'empêcher le compte rendu des séances. Aussi, pour se venger de ce député, formèrent-ils une sorte de coalition contre lui et, pendant le reste de la session, l'accablèrent-ils chaque jour de plaisanteries de tout genre, mettant dans sa bouche toutes les paroles ridicules de ses collègues ou même tout ce qu'il leur plaisait d'inventer.

P. 89, l. 25 et 26.

*Vous serez étonné, quand vous serez au bout,
De ne leur avoir rien persuadé du tout.*

Paraphrase des vers de Molière :

*Vous serez ébahi, quand vous serez au bout,
Que vous ne m'aurez rien persuadé du tout,*

dit Arnolphe ou M. de la Souche, à son ami Chrysalde, dans l'*École des Femmes* (acte I, sc. 1).

P. 90, l. 17. — *Ou ma tous en Marathôni...* c'est-à-dire : « Non, par ceux de Marathon ».

Apostrophe de Démosthène aux Athéniens pour leur

prouver qu'ils n'ont point failli en livrant bataille à Philippe.

P. 90, l. 29. — *Nicole, apporte-moi mes pantoufles...* — Paraphrase des paroles de M. Jourdain au maître de philosophie dans le *Bourgeois gentilhomme* de Molière (acte II, sc. vi).

P. 91, l. 5. — *Mylord Castelreagh*. — Homme d'État anglais (1769-1822). Ministre des affaires étrangères en 1812, il contribua puissamment à former la coalition contre la France. Après la chute du premier Empire, il fut, dans le congrès de Vienne, un des négociateurs de la paix générale.

P. 91, l. 6. — *Herr Metternich*. — *Herr*, sieur, en allemand. Metternich, homme d'État d'origine prussienne au service de l'Autriche. C'est sous son inspiration, en 1813, que l'Autriche entra dans la grande alliance contre la France. Metternich fut un des signataires du traité de Paris (2 novembre 1815). Président du congrès de Vienne, cette même année, il dirigea plus tard ceux qui eurent lieu à Aix-la-Chapelle (1818), à Carlsbad (1819), à Laybach (1820) et à Vérone (1822).

P. 91, l. 7. — *Mein lieber Hardemberg*. — *Mein lieber*, mon cher, en allemand, et *Hardemberg* ou plutôt *Hardenberg* (1750-1822), homme d'État prussien. Chancelier d'État en 1810, il fut le chef du parti libéral et participa dès lors à la nouvelle organisation de la Prusse. Hardenberg a pris part à toutes les négociations diplomatiques de 1813 à 1815. Vers la fin de sa vie, il subit l'influence du parti réactionnaire et n'exécuta pas les réformes qu'il avait promises.

P. 91, l. 8. — *Saur kraut*. — *Saur*, amer, et *Kraut*, choux, en allemand, — choucroute.

P. 91, l. 9-11. — *Cette tournure eût fait effet sur l'assemblée, eût éveillé son attention, premier point pour persuader, premier précepte d'Aristote*. — Courier ne cite pas textuellement ce précepte, qui se trouve exprimé d'une façon vague dans la *Rhétorique* de ce philosophe grec (livre I. ch. 1, § 7).

P. 92, l. 8. — *Bistournés par Napoléon.* — *Bistournés*, de l'italien *bistornare*, qui signifie *châtrer*. Courier emploie ici ce mot au sens figuré.

P. 92, l. 29 et 30. — *Voilà ce qu'ils vous mandent par M. de Montlosier.* — Allusion à la correspondance sur la situation politique du moment, que ce publiciste royaliste, mais anticléric, adressait à cette époque au Ministère Richelieu, Decazes, Lainé de Serres, etc.

P. 93, l. 1. — *Ne les écoutez mie...* — Du latin *mica*, parcelle, sorte d'archaïsme employé par Courier comme une particule explétive pour donner plus de force à la négation. Elle n'est plus guère usitée aujourd'hui.

P. 93, l. 3-5. — *Demandez à Fouché ce qu'il en pense, et combien de fois lui-même a été pris pour dupe, lorsqu'il croyait, par leur moyen, en attraper d'autres.* — Fouché, duc d'Otrante, homme d'État et régicide, né en 1763. Il fut trois fois préfet de police sous l'Empire et la Restauration (1799-1802; 1804-1810; 21 mars-23 juin 1815). Courier faisait cette allusion huit mois avant la mort de Fouché qui eut lieu à Vienne (*Autriche*) le 25 décembre 1820. Il était devenu sujet de cet État depuis qu'il avait été atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides.

P. 93, l. 30. — *Qui ne composent point.* — C'est-à-dire qui ne veulent pas s'arranger, s'accorder en faisant des concessions.

P. 95, l. 16-18. — *Cette classe élevée [l'aristocratie] pour qui le général Foy a tant d'estime depuis qu'il ne la protège plus.* — Allusion au discours que ce général avait prononcé après la mort du duc de Berry et qui, mal interprété, fit croire qu'il avait abandonné le parti de l'opposition constitutionnelle libérale pour protéger l'aristocratie et le parti de la réaction.

P. 96, l. 3 et 4. — *Il jure comme Lannes.* — Lannes, maréchal de France et duc de Montebello, un des plus célèbres hommes de guerre du premier Empire, conserva, malgré sa haute fortune, l'habitude de jurer; elle provenait du peu d'éducation qu'il avait reçue, car Lannes était fils d'un garçon d'écurie.

P. 96, l. 4. — *Bat ses gens comme Junot.* — Allusion aux emportements de Junot, duc d'Abrantès, général de division sous le premier Empire et colonel général des hussards. La violence, chez lui, ne fut, dit-on, qu'une maladie. Elle provenait d'un dérangement dans ses facultés intellectuelles, car il revenait ensuite à une grande douceur.

P. 96, l. 25. — *Elleviou.* — Célèbre chanteur de l'Opéra-Comique (1769-1842).

P. 96, l. 25 et 26. — *La belle tenue de l'état-major de Berthier.* — Allusion rétrospective à la présentation que le maréchal Berthier (1753-1815) fit des maréchaux à Louis XVIII dans le château de Compiègne, lors de la première Restauration (1814). Il fut un des premiers à faire sa soumission après avoir signé la déchéance de Napoléon, dont il avait été le chef d'état-major, le ministre de la guerre et l'ami intime.

P. 97, l. 13 et 14. — *Aux descendants des Duguesclin.* — C'est-à-dire aux grands généraux de l'Empire et de la Restauration.

P. 97, l. 28 et 29. — *Ni formes de la Malmaison.* — Napoléon Ier et l'impératrice Joséphine s'étaient formé une petite cour lorsqu'ils vinrent habiter le château de la Malmaison, dans la commune de Rueil (*Seine-et-Oise*). C'est là que Joséphine se retira après son divorce.

A MESSIEURS

DU CONSEIL DE PRÉFECTURE A TOURS.

[1820]

Ce pamphlet est relatif à l'omission du nom de P.-L. Courier sur la liste des électeurs de la commune de Véretz. Le préfet de Tours, M. de Waters, avait refusé de le faire inscrire sous prétexte qu'il n'avait pas son domicile légal dans le département, bien qu'il payât 1,314 francs d'impôts comme propriétaire du domaine de la Chavonnière. L'édition originale (12 p. in-8°) a été imprimée à Paris, chez A. Bobée.

LETTRES PARTICULIÈRES.

L'édition originale de ces deux *Lettres particulières* a été imprimée chez A. Bobée, 1820 (33 pages, in-8°).

LETTRE I. (Tours, le 18 octobre 1820.)

P. 114, l. 1 et 2. — *A Saumur il y a eu bataille, coups de fusil, mort d'homme.* — Allusion aux troubles qui éclatèrent dans cette ville le 9 octobre 1820.

P. 114, l. 10 et 11. — *Douze officiers se détachent... marchent à Benjamin.* — C'est-à-dire vers Benjamin Constant. Dans son *Dict. de la langue française*, Littré ne cite pas d'exemple de *marcher à* employé avec un nom de personne pour régime direct.

P. 114, l. 17 et 18. — *Je vous recommanderai au bon docteur Pinel.* — Allusion à la réforme que ce docteur, médecin en chef de l'hospice de Bicêtre (1793) et de la Salpêtrière (1795), a opérée dans le traitement des aliénés en substituant la douceur, l'exercice, le travail, un air sain et une certaine liberté à la réclusion et aux châtimens.

P. 121, l. 27. — *Gouin Moisan.* — Ou plutôt Moisan, député d'Indre-et-Loire (1818-1822).

P. 122, l. 11 et suiv. — *Le service des nobles est dur et profite peu... combattre l'évidence et mentir sans tromper ; je ne m'étonne pas que de Serre en soit malade.* — Double allusion à la versatilité politique et à la maladie de poitrine de cet homme d'État.

P. 122, l. 20-22. — *Le sieur Lainé, le nommé de Villèle, un certain Donnadiou.* — Courier désigne ici le vicomte Lainé, orateur parlementaire et homme politique, président de la *Chambre introuvable* en 1815 et ministre de l'intérieur l'année suivante, — le comte de Villèle, ministre d'État et des finances (1821), président du Conseil des ministres de 1822 à 1828, — le vicomte Donnadiou, général de division, chargé, pendant qu'il commandait la 7^e division militaire, à Grenoble, de réprimer la conspiration bonapartiste de Didier (1816), ce qu'il fit avec la plus grande sévérité.

P. 122, l. 27-29. — *Mais la moindre faveur d'un coup d'œil caressant le reugage comme Sosie.* — Vers un peu paraphrasé du monologue de Sosie, dans l'*Amphitryon* de Molière (acte I, sc. 1).

P. 123, l. 3, 4 et 5. — *On rit de la querelle de Paul et du préfet ; c'est affaire d'élections.* — Allusion aux démêlés de P.-L. Courier avec M. le c^{te} Ferdinand de Waters, préfet de Tours à cette époque, à propos de l'omission du nom de Courier sur les listes électorales de la commune de Véretz. (*Voir sa requête à Messieurs du conseil de préfecture à Tours*, p. 101 et suiv.)

LETTRE II. (Tours, 28 novembre 1820.)

P. 125, l. 2. — *Le noble pair et son urne.* — Allusion à M. le duc de Duras, pair de France, président du collège électoral à Tours, lors des élections des 4 et 13 novembre 1820.

P. 125, l. 2 et 3. — *Le club des gentilshommes.* — C'était le club des Carmélites de Tours, fréquenté par la noblesse de la ville.

P. 125, l. 3. — *L'embarras du préfet.* — M. le comte Ferdinand de Waters, préfet de Tours à cette époque.

P. 125, l. 24. — *Godin.* — Ou plutôt Gaudin, homme d'État et financier célèbre sous le premier Empire et la Restauration. Il fut ministre des finances du 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799) au 1^{er} avril 1814 et pendant les *Cent-Jours*. L'empereur le créa successivement comte (1808) et duc de Gaète (1809). Courier fait ici allusion à ces titres de noblesse qui lui avaient été conférés quelques années auparavant.

P. 125, l. 24. — *Ravigot.* — Nom de Rovigo défiguré ici par ironie. Courier oppose les noms de l'ancienne noblesse à ceux de la nouvelle. Le général Savary avait été créé duc de Rovigo en 1808 par Napoléon I^{er}.

P. 126, l. 2. — *Duc de Bordeaux.* — Titre donné au comte de Chambord (Henri-Dieudonné d'Artois), chef actuel (1880) de la branche aînée des Bourbons.

P. 127, l. 3 et suiv. — *Cadet Roussel, vieille connaissance... Qu'avez-vous, monsieur de Cadet? (car c'est sa nouvelle fantaisie de mettre un de avec son nom, depuis qu'il est éligible et maire de sa commune).* — Cadet Roussel, sobriquet que Courier donne ici à M. de Beaune, maire de Véretz, qui avait la manie de s'anoblir, comme nous l'avons dit plus haut (Voir p. 408 la note de la p. 16, l. 7 et 8). Ce qui complète l'analogie de ce personnage avec celui de la chanson populaire, c'est que Courier lui fait dire plus loin (l. 9 de la même page) : « *J'ai trois maisons, comme vous savez, etc.* »

P. 127, l. 30 et p. 128, l. 1. — *Mon fils de la Rousselière*. — Surnom que Courier donne ici par ironie au fils de M. de Beaune, comme il a appelé son père Cadet Roussel et M. de Cadet.

P. 129, l. 8. — *Les ultras...* — Mot latin francisé (*ultra*, au delà). Courier désigne ici les députés de l'extrême droite. Cette expression s'applique à tous ceux qui ont une opinion exagérée.

P. 130, l. 6. — *Ravez*. — Célèbre avocat et homme politique sous la Restauration, né à Rive-de-Gier (*Loire*) le 21 octobre 1770, mort à Bordeaux le 3 septembre 1849. Député de la Gironde en 1816, il devint en 1819 président de la Chambre, fonctions qu'il exerça pendant dix sessions consécutives.

P. 130, l. 7. — *Martainville*. — Journaliste et auteur dramatique, né en 1777, à Cadix (*Espagne*), de parents français, mort en 1830. Ardent royaliste, il fut successivement rédacteur du *Journal de Paris*, de la *Gazette de France*, de la *Quotidienne*, et fonda en 1818 le *Drapeau blanc* (voir la note sur ce journal, p. 457).

P. 130, l. 18. — *M. de Duras*. — Premier gentilhomme de la chambre du roi Louis XVIII, pair de France. Royaliste ardent, il s'occupa beaucoup des élections de 1820, dans le département d'Indre-et-Loire.

P. 130, l. 20. — *Club des Carmélites*. — Club de Tours fréquenté par la noblesse du pays.

P. 131, l. 12-14. — *Bignon... celui qui ne veut pas qu'on proscrive*. — Allusion à l'ouvrage : *Des Proscriptions*, 1 vol. in-8° (1819-20) écrit par le baron Bignon, homme d'État, diplomate et publiciste, né à Meilleraye (auj. *Seine-Inférieure*) le 3 janvier 1771, mort à Paris le 5 janvier 1841.

P. 132, l. 13 et 14. — *Et si je le suis gratis*. — *Et si*, archaïsme qui signifie *pourtant, toutefois*.

P. 135, l. 27. — *Assemblées de Véretz ou de Saint-Avertin*. — Les assemblées de Véretz ont lieu chaque année depuis longtemps le jour de l'Ascension, et celles de Saint-Avertin, petit village sur le Cher (*Indre-et-Loire*), le deuxième dimanche d'avril et de juin. C'est

surtout dans l'assemblée d'avril que se fait la location des domestiques.

P. 137, l. 18. — *La loi Gouvion*. — Loi sur le recrutement, proposée par le maréchal Gouvion Saint-Cyr, et fondée sur un autre principe que la conscription.

P. 138, l. 4 et 5. — *M. Quatremère de Quincy, bourgeois de Paris*. — Savant archéologue et critique d'art, ardent royaliste, il était devenu, en 1814, censeur royal, lors de la première Restauration, intendant des arts et monuments publics en 1815. En 1820 et 1821, il avait été député. M. de Quatremère abandonna ensuite la politique pour se livrer exclusivement à l'étude.

P. 138, l. 23 et 24. — *M. Le Tissier, le dernier de nos députés*. — M. Le Tissier, conseiller général pour le canton de Vouvray, arrondissement de Tours (1818-1824), fut nommé député d'Indre-et-Loire en 1820.

P. 139, l. 6. — *La garde-robe*. — L'une des plus importantes charges de la maison du roi, créée le 26 novembre 1669, et dont le grand maître était toujours un des premiers seigneurs du royaume. Il jouissait des mêmes privilèges que les premiers gentilshommes de la chambre et avait le titre d'écuyer. Il prenait soin des habits, du linge et de la chaussure du roi. Ces divers objets de toilette lui appartenaient quand le prince ne s'en servait plus. Supprimée à la Révolution, cette charge fut rétablie sous la Restauration et disparut définitivement en 1830.

P. 139, l. 19 et suiv. — *Un jour* [dit Monluc dans ses *Commentaires*, suivant P.-L. Courier] *il avait pris quinze cents huguenots... Le Roi lui mande de les bien traiter. La Reine lui fait dire de les tuer. Le Roi... se flattait d'un accommodement. Mais la Reine mère ne voulait point d'accommodement, etc.* — Le Roi, c'est-à-dire Charles IX; — la Reine mère, c'est-à-dire Catherine de Médicis. — Dans les *Commentaires*, on ne trouve rien de pareil à ce que Courier prétend y avoir lu.

P. 140, l. 16. — *Rapp*. — Général, commandant en chef de l'armée du Rhin pendant les Cent-Jours. Après

avoir été très-dévoué à Bonaparte, dont il avait été l'aide de camp, il se rallia aux Bourbons et, en 1819, il fut nommé pair de France, premier chambellan et maître de la garde-robe.

SIMPLE DISCOURS

DE PAUL-LOUIS, VIGNERON DE LA CHAVONNIÈRE,

*Aux membres du conseil de la commune de Vêretz,
à l'occasion d'une souscription
pour l'acquisition de Chambord [1821].*

La brochure originale de ce pamphlet a été imprimée chez A. Bobée, 1821, in-8° (28 pages).

P. 143, l. 25 et 26. — *Comme dit l'autre, mieux vaudrait un sage ennemi.* — Morale de la fable de La Fontaine intitulée *l'Ours et l'Amateur des jardins* (VIII, 10).

P. 143, l. 30. — *Le semoir de Fehlemberg.* — Allusion au *semoir perfectionné* du célèbre agronome suisse Felleberg et non Fehlemberg (né en 1771, mort en 1844).

P. 144, l. 11 et 12. — *Mais celles-là [les communes] qui ont logé deux fois les Cosaques du Don.* — Allusion à la double invasion (1814 et 1815) dans les communes des provinces de l'est de la France par les armées coalisées de la Russie, de l'Angleterre, de la Prusse et de l'Autriche.

P. 147, l. 9. — Dans l'édition de 1829-1830, imprimée sous le ministère Polignac, on a retranché les passages les plus hardis des *Pamphlets* de Courier. Nous les signalerons tous, comme étant un signe caractéristique du peu de liberté dont on jouissait à cette époque.

Dans cette page-ci, sept lignes (de la 9^e à la 16^e de notre édition) n'existent pas dans celle de 1829-1830, depuis : *Car la cour donne tout aux princes, etc...*, inclusivement, jusqu'à *aussi ces belles idées de nous faire contribuer en tant de diverses façons, etc.*, exclusivement.

P. 148, l. 1 et 2. — *Qu'on n'alla jamais voir sans revenir heureux.* — Vers de Boileau tiré de l'épître 1, adressée au roi : *Sur les avantages de la paix* (v. 109-112) et où il compare Louis XIV à Titus.

P. 148, l. 27. — *Le fils aîné du duc d'Orléans.* — Ferdinand, duc de Chartres, devenu duc d'Orléans, lorsque son père Louis-Philippe monta sur le trône en 1830. Né à Palerme le 3 septembre 1810, il est mort le 13 juillet 1842 d'une chute de cheval.

P. 148, l. 29 et 30; — *Voilà le duc de Chartres au collège, à Paris.* — Le duc de Chartres (voir la note précédente) reçut une éducation libérale au collège Henri IV.

P. 150, l. 15. — *Louis le Superbe...* — C'est-à-dire Louis XIV.

P. 151, l. 8. — *Il est l'heure que vous voulez...* — Paraphrase du mot célèbre de Boileau à Louis XIV. « Il est l'heure qu'il plaira à Votre Majesté. »

P. 155, l. 21. — *Gueux à la besace...* — C'est-à-dire *mendiants.* — Tournure forgée par Courier. Allusion à un fait historique d'où est venu le mot. On a donné le nom de *gueux* aux premiers Hollandais qui se soulevèrent contre le roi d'Espagne, sous le gouvernement de Marguerite de Parme (1559-67). Des courtisans le leur avaient appliqué comme une raillerie parce que le c^{te} de Brederode était allé avec quelques nobles présenter, en habit gris, une requête à la duchesse. Ceux-ci s'en firent un titre de gloire et après un grand repas, signèrent leur union. En cet honneur ils firent frapper des médailles où l'on voyait une *besace* soutenue par deux mains entrelacées, avec ces mots : « *Fidèles jusqu'à la besace.* »

P. 159, l. 3. — Dans l'édition de 1829-1830, on a supprimé depuis : *Sachez qu'il n'y a pas en France une seule famille noble*, inclusivement, jusqu'à : *Le vilain s'en aide parfois* exclusivement. (De la ligne 3, p. 159 à la ligne 8 de la p. 160 de notre édition.)

P. 159, l. 26 et 27. — *Ce n'était pas tout d'assassiner Jacques Cœur.* — Le célèbre argentier de Charles VII n'est pas mort assassiné, comme le dit Courier.

P. 166, l. 8. — Dans l'édition de 1829-1830, on a supprimé la fin du *Simple discours* depuis les mots : *O vous, législateurs nommés par les préfets* (de la l. 8 jusqu'à la fin).

P. 166, l. 18. — *Le baron de Frimont*. — D'abord baron, puis comte, ce général autrichien, d'origine française (1756-1831), fit plusieurs campagnes contre la France en 1813 et 1814. Il commanda presque toute la cavalerie des alliés. Après la capitulation de Paris, Frimont fut mis à la tête de l'armée d'occupation. Il resta en France jusqu'en 1818.

AUX AMES DÉVOTES

DE LA PAROISSE DE VÉRETZ.

[1821]

Ce pamphlet a été écrit par Courier à propos de la condamnation que lui valut le *Simple discours* sur la souscription de Chambord.

L'édit. originale fut publiée à Paris, en brochure in-8° de 8 pages.

P. 168, l. 5 et 6. — *Qu'ils nous dépouillent, nous dévorent au nom du Roi, qui n'en peut mais*. — Voir p. 147, l. 19 et suiv. du *Simple discours*; — id., p. 143, l. 24-26.

P. 168, l. 8 et suiv. — *Au lieu que lesdits courtisans... enlèvent du produit de nos champs le plus clair... dont bien fâche audit Seigneur Roi, qui n'y peut apporter remède*. — Voir p. 143, l. 6 et suiv. du *Simple discours*; — id., p. 145, l. 16 et suiv.; — id., p. 147, l. 14 et suiv.

P. 168, l. 15-17. — *Que tous ces impôts... vont dans leur poche [celle des courtisans] et non pas dans celle du Roi*. — Voir page 147, l. 20.

P. 168, l. 18 et 19. — *Comme au dommage du Roi non moins que des sujets*. — Voir p. 147, l. 20.

P. 168, l. 20 et suiv. — *Que lesdits courtisans veulent*

manger Chambord... et le peuple et le Roi devant lequel ils se prosternent, se disant dévoués à sa personne. — Voir p. 147, l. 15 et passim.

P. 168, l. 24 et 25. — *Que les princes sont bons... bien intentionnés, etc. — Voir p. 161, l. 15 et suiv.*

P. 168, l. 25 et 26. — *Mais qu'ils vivent entourés d'une mauvaise valetaille. — Voir p. 163, l. 13.*

P. 169, l. 1. — *Loin desdits courtisans. — Voir p. 151, l. 18.*

P. 169, l. 12 et 13. — *Ni révolutions, contre-révolutions. — Voir p. 150, l. 4 et suiv.*

P. 169, l. 16 et 17. — *Qu'un tel amendement aux choses de ce monde, bien loin d'être impossible. — Voir p. 150, l. 12 et suiv.*

P. 169, l. 20 et 21. — *Que princes et sujets sont meilleurs qu'autrefois. — Voir p. 153, l. 10.*

P. 170, l. 1-3. — *Que nous en avons vu montrer une insolence à nulle autre pareille. — Voir p. 161, l. 23.*

P. 170, l. 12 et 13. — *M. le procureur du roi. — M. Jacquinot, de Pampelune, alors procureur du roi (1821).*

P. 170, l. 17. — *Siméon. — Le comte Siméon, alors ministre de l'intérieur, garda ce portefeuille du 21 février 1820 au 14 décembre 1821.*

P. 171, l. 15 et 16. — *Qui n'aime point Cottin, n'estime point son roi. — Vers de Boileau arrangé par Courier (Sat. IX, v. 305).*

Qui méprise Cotin n'estime point son roi.

PROCÈS DE PAUL-LOUIS COURIER,

Vigneron de la Chavonnière,

Condamné le 28 août 1821, à l'occasion de son discours sur la souscription de Chambord [1821].

La brochure originale (75 p. in-8^o) a été imprimée à Paris, chez Constant Chantpie. Au-dessous du lieu d'impression on lit : *Chez tous les marchands de nouveautés.*

P. 174, l. 30. — *Maitre Berville*. — Avocat, magistrat et littérateur français (1788-1868), dévoué à la cause libérale. Il défendit Courier, lors de son procès en 1821 et Béranger, l'année suivante.

P. 175, l. 18 et 19.

*Les hommes assez vils, scélérats et pervers,
Pour faire une injustice aux yeux de l'univers.*

Vers de Molière (*Misanthrope*, acte I, sc. 1.). Le texte exact du dernier vers est :

Pour me faire injustice aux yeux de l'univers.

P. 181, l. 12. — *Maitre Jean de Broë*. — M. de Broë, né à Beauvais en 1790, mort en 1840, est connu par les *Réquisitoires* qu'il prononça sous la Restauration, comme avocat général, non-seulement dans de nombreux procès de presse, mais contre les ouvrages ou brochures hostiles au gouvernement. Ce fut lui qui, malgré l'avocat Berville, fit condamner Courier à propos du *Simple Discours* sur Chambord. Dans le récit de son *Procès*, Courier a parodié M. de Broë avec une verve railleuse et spirituelle, mais le portrait physique qu'il a tracé de lui est inexact. Ce magistrat avait une taille plutôt ordinaire que petite et des manières nobles ; il descendait d'une ancienne famille de robe et d'épée. Malgré les attaques de Courier contre le ministère public, M. de Broë fit arrêter par son influence les nouvelles poursuites qu'on se proposait de diriger contre lui.

P. 182, l. 2 et 3. — « *Qui profitera d'un bon coup ? Les honnêtes gens ? Laissez donc. Ils sont si bêtes !* » — Les paroles que P.-L. Courier attribue à M. de Castelbajac se trouvent dans une *Lettre sur Paris* publiée par le *Conservateur politique* (t. VI, p. 225, n° du 28 janvier 1820). Dans un dialogue supposé entre les révolutionnaires et lui, l'auteur de l'article les met dans la bouche de ses ennemis.

P. 182, l. 5. — *Marquis de Castelbajac*. — M. de Castelbajac n'était pas marquis, mais vicomte. Il est né en Béarn, le 8 juillet 1776, et mort en février 1868. Cet

ardent royaliste échappa à l'échafaud pendant la Révolution en entrant sous un faux nom dans une imprimerie de Mont-de-Marsan, où il eut la singulière destinée d'imprimer son arrêt de mort. Il vécut dans la retraite pendant l'Empire. Député du Gers en 1815 et 1816, de Toulouse en 1819, il contribua en 1820 à la chute du ministère Decazes. Pair de France en 1828, il refusa le serment en 1830.

P. 182, l. 19 et 20.

*C'est un homme impayable, et qui, par son adresse,
Eût fait mettre en prison les sept sages de Grèce.*

Ces vers, cités sans doute de mémoire par Courier, sont empruntés à la comédie du *Méchant* de Gresset (acte II, sc. III); mais il y a une légère variante dans le texte :

*C'est un homme admirable, et qui, par son adresse,
Aurait fait enfermer les sept sages de Grèce.*

P. 183, l. 22.

D'aise on entend sauter la pesante baleine.

Ce vers traduit d'Homère par Boileau (*Voir trad. du Sublime de Longin, chap. VII*) doit être rectifié ainsi :

*Dès qu'on le [Neptune] voit marcher sur ces liquides plaines,
D'aise on entend sauter les pesantes baleines.*

P. 184, l. 6 et 7.

..... *Qu'un froid panégyrique
Déshonore à la fois le héros et l'auteur.*

Courier mêle ici deux passages des *satires* de Boileau. Le premier est la fin du vers 9 de la *satire VII* [Le genre satirique] :

Un éloge ennuyeux, un froid panégyrique.

Le second est le vers 50 de la *satire IX* [A son esprit] :

*Un poème insipide et sottement flatteur
Deshonore à la fois le héros et l'auteur.*

P. 189, l. 7. — *Monseigneur le garde des sceaux actuel.*
— M. de Serre.

P. 194, l. 22 et 23.

*Le même jour qui met un homme libre aux fers
Lui ravit la moitié de sa vertu première.*

Vers traduits d'Homère par Boileau (trad. du *Sublime* de Longin, chap. xxxv).

P. 195, l. 19 et 20. — *Et si vous n'en sortez, vous en devez sortir.* — Vers de Boileau (*Satire v* [la Noblesse], v. 56).

P. 200, l. 7-8. — *Lorsqu'il [P.-L. Courier] vit le chef de l'armée envahir le pouvoir et dévorer la liberté, il refusa de servir la tyrannie...* — Allusion au coup d'État de Bonaparte au 18 brumaire (9 novembre 1799). — Courier ne quitta définitivement le service qu'après la bataille de Wagram (1809).

P. 200, l. 11 et 12. — *Gendre d'un helléniste célèbre.* — Courier avait épousé la fille de l'helléniste Clavier, professeur d'histoire au Collège de France et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

P. 200, l. 15-18. — *L'ouvrage de Longus offrait une lacune importante ; M. Courier, dans un manuscrit vainement exploré par d'autres mains, découvrit le passage jusqu'alors inconnu.* — Cet ouvrage de Longus était *Daphnis et Chloé*, dont Courier donna en 1810 une traduction, après avoir découvert dans la bibliothèque de San Lorenzo, à Florence, un manuscrit complet. Il en souilla une feuille en y faisant la tache d'encre qui lui attira tant de désagréments. (Voir t. I, le *factum* de Furia, texte italien et traduction.)

P. 201, l. 1-3. — *Refusant... les places qu'on lui offrit plus d'une fois...* — Allusion à la double tentative que M. Decazes fit en vain pour s'attacher Courier lorsque

parut la *Pénitence aux deux Chambres*. Ce ministre voulait l'opposer aux ultra-royalistes.

P. 201, l. 17-21. — *Par quelle inconcevable fatalité tout ce qu'il y a de plus honorable dans la littérature française semblerait-il successivement appelé à siéger sur le banc des accusés ? Tour à tour le spirituel rédacteur de la Correspondance administrative...* — Allusion au journaliste Fiévée (1767-1839) qui, de 1814 à 1819, publia à des époques indéterminées la *Correspondance politique et administrative* (15 parties en 3 vol. in-8). Repris le 1^{er} février 1828, ce recueil n'alla pas au delà du n^o 3. Il ne faut pas confondre cette *Correspondance*, que Fiévée adressa d'abord à Louis XVIII, puis au public, avec celle que le même écrivain avait entretenue avec Napoléon et qui fut publiée en 3 vol. in-8. (Voir HATIN, *Histoire politique et littéraire de la presse*, t. VIII, p. 176 et 293. — Id., *Bibliographie de la presse*, p. 318.)

P. 201, l. 21 et 22. — *L'ingénieux Ermite de la chaussée d'Antin*. — Courier désigne ici l'académicien Jouy, pseudonyme de Joseph-Victor Etienne, littérateur et auteur dramatique, né vers 1764, près Versailles, à Jouy, dont il a pris le nom, mort au château de Saint-Germain en Laye le 15 septembre 1846. Son ouvrage le plus connu est *l'Ermite de la chaussée d'Antin*. En 1815, sa collaboration à plusieurs journaux hostiles au gouvernement lui valut de nombreux procès de presse auxquels Courier fait ici allusion. Parmi les principaux on cite celui qui lui fut intenté pour avoir blâmé les habitants de Toulon de s'être livrés aux Anglais en 1793. Absous une première fois après avoir lui-même plaidé sa cause devant la cour d'assises, il reparut sur les bancs de la police correctionnelle avec Dupaty et Arnault à propos d'articles du journal *Le Miroir*. Ils furent tous trois acquittés en appel après avoir été condamnés en première instance, etc.

P. 201, l. 22 et 23. — L'auteur des *Deux Gendres*. — Cette spirituelle comédie, jouée pour la première fois sur le Théâtre-Français en 1810, a été écrite par le littérateur et publiciste Étienne (1778-1845), célèbre sous

le premier Empire et la Restauration. Dévoué à Napoléon I^{er}, il devint censeur impérial et s'attira beaucoup d'inimitiés. Sous la Restauration, il perdit toutes ses places et fut expulsé de l'Institut. Etienne collabora alors aux journaux de l'opposition. Ses lettres sur Paris dans *la Minerve française* sont restées célèbres.

P. 201, l. 23. — L'auteur des *Délateurs*. — Dupaty, littérateur et vaudevilliste. Il écrivit et publia à Paris, en 1819, cette satire mordante de la délation, si en honneur à cette époque. Il est entré à l'Académie française en 1835 ; mort le 30 juillet 1851, il y a eu pour successeur Alfred de Musset.

P. 201, l. 24. — *Les Bergasse*. — Bergasse, avocat et publiciste (1750-1832), ancien député aux États généraux de 1789, fut traduit en cour d'assises pour avoir publié en 1821, contre la validité des biens nationaux, une brochure intitulée : *Essai sur la propriété*. Il fut acquitté.

P. 201, l. 25. — *Les Lacretelle, leurs cheveux blancs*. — Courier désigne ici Lacretelle aîné (1751-1824), ancien député à l'Assemblée législative. Après avoir vécu dans la retraite sous l'Empire, il devint pendant la Restauration un des fondateurs et rédacteurs du *Nouveau Mercure* et de *la Minerve française*, avec Étienne, Jay, Jouy, etc. La liberté de la presse ayant été supprimée en 1820, Lacretelle crut qu'en se faisant libraire il pourrait publier ce recueil périodique, en cahiers détachés, sur les mêmes sujets. Traduit en police correctionnelle, il se défendit lui-même avec fermeté. A cause de son âge et de sa mauvaise santé, on le dispensa de subir le mois d'emprisonnement auquel il avait été condamné. Il se le reprocha comme une faiblesse.

P. 201, l. 25 et 26. — *L'archevêque de Malines*. — Allusion à l'abbé de Pradt (1759-1827), archevêque de Malines sous Napoléon I^{er} et grand chancelier de la Légion d'honneur sous la Restauration. Il fit une brochure sur les élections, fut traduit devant la cour d'assises et acquitté.

P. 201, l. 26 et 27. — *Le peintre de Marius... ses longues infortunes*. — Allusion au littérateur et poète dramatique

Arnault (1766-1834), auteur de la tragédie *Marius à Minturnes*, représentée pour la première fois avec succès au Théâtre-Français en 1791. Arrêté à Dunkerque lorsqu'il revint de l'émigration, il dut sa liberté à cette pièce. Bien que bonapartiste, Arnault alla au-devant de Louis XVIII, mais son dévouement ne parut pas suffisant. Il fut exclu de l'Académie française et privé de tous ses emplois, lors de la première Restauration en 1814. Député, Arnault fut compris dans les ordonnances du 24 juillet de la même année et du 17 janvier 1815. Exilé, il se réfugia dans les Pays-Bas jusqu'en 1819, mais il n'y jouit pas de la tranquillité qu'il espérait y trouver. Sa place à l'Académie ne lui fut rendue que dix ans après. Il en devint secrétaire perpétuel (1833). (Pour le procès en police correctionnelle qui lui fut intenté, voir p. 434, la note relative à la page 201, l. 21 et 22, sur Jouy.)

P. 205, l. 27 et 28. — *L'orateur de l'accusation*. — Les éditions de 1829-30 et de 1834 portent par erreur *l'auteur* de l'accusation.

P. 206, l. 16. — *Les de Sade...* — Le marquis de Sade (1740-1814), célèbre par ses débauches et ses romans obscènes dont le plus connu est celui de *Justine* (2 vol. in-8). Il mourut à l'hospice de Charenton, où il avait été enfermé comme fou incurable.

P. 208, l. 14 et 15. — *Le ministre de l'intérieur*. — Voir le *Journal de Paris* du 31 décembre 1820 (*note de Courier*). Le ministre de l'intérieur de cette époque, qui avait ordonné des poursuites contre P.-L. Courier à propos du *Simple discours*, était le c^{te} Siméon.

P. 210, l. 2 et 3. — *Impulsion à tous les administrateurs et à tous les administrés*. — Les éditions de 1829-30 et de 1834 portent seulement, mais par erreur, *impulsion à tous les administrés*.

P. 211, l. 6. — *A l'homme qui avait usurpé la liberté publique*. — Id., l. 9. — *Le ravisseur d'un pouvoir absolu*. — Double allusion à Bonaparte et à son coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799).

P. 214, l. 1. — *Lorsque cet emploi existe*. — Les édi-

tions de 1829-30 et de 1834 portent par erreur : *Lorsque cet exemple existe.*

PÉTITION

POUR DES VILLAGEOIS QUE L'ON EMPÊCHE DE DANSER.

P. 256. — La plupart des éditions portent *pour les villageois*, au lieu de *pour des villageois*, leçon de la brochure originale, imprimée à Paris, chez Constant Chantpie, 1822 (28 pages in-8°).

P. 257, l. 2 et 3. — *Quelque division.* — Les édit. de 1829-30 et 1834 portent par erreur : *quelque peu d'accord.*

P. 257, l. 6. — *Aux habitans d'Azai.* — Il s'agit ici d'Azai-sur-Cher (Indre-et-Loire), arrond. de Tours.

P. 258, l. 1 et 2.

*Voici le pèlerin jouant de sa musette ;
Danse, Guillot ; saute, Perrette.*

Courier a mêlé ici en les modifiant deux passages du conte de La Fontaine intitulé : *Le petit chien qui secoue de l'argent et des pierreries.* (Contes et Nouvelles, III^e partie.)

*Et vous, en pèlerin jouant de la musette,
Me pourrez à ce son mener chez la beauté
Qui tient votre cœur enchanté.*

et plus bas :

*Le petit chien fait rage, aussi fait l'amoureux ;
Chacun danse, et Guillot fait sauter Perronnelle.*

P. 260, l. 16 et 17. — *Mais qui le boira ?* [le bon vin] *Rostopschin, si tu ne te tiens prêt à le lui disputer.* — Courier prend le nom du comte Fédor Rostopchin, lieutenant général russe (1765-1826) pour le *Russe* en général, parce que ce personnage a joué un grand rôle dans les guerres de l'Empire.

P. 267, l. 8. — *Fondettes...* — Commune du département d'Indre-et-Loire, canton et arrondissement de Tours.

P. 267, l. 20 et 21. — *Bals champêtres de Sceaux et du pré Saint-Gervais.* — Le bal de Sceaux a été pendant longtemps le rendez-vous de la société élégante.

Pré Saint-Gervais. — Commune du département de la Seine, autrefois célèbre par ses bals champêtres.

P. 270, l. 28 et 29. — *Vengeons-nous par en médire...* — Ce mot se trouve dans une lettre de Mme de Sévigné à M. de Grignan datée des Rochers (vendredi 31 mai 1681).

P. 272, l. 25 et 26.

. *N'offrant de tous côtés*

Que pouvons à faire et tourmens mérités.

Vers de Boileau (*Art poétique*, chant III, vers 201 et 202.)

P. 272, l. 28. — *Sachez que mon joug est léger...* — Voir l'Évangile selon saint Mathieu, chap. xi, verset 30.

P. 272, l. 29. — *Je suis doux et humble de cœur...* — Voir l'Évangile selon saint Mathieu, chap. xi, verset 29.

P. 273, l. 7. — *Et comme du fumier regardant tout le monde.* — Paroles d'Orgon dans *Le Tartuffe* (acte I^{er}, sc. 17).

RÉPONSE

AUX ANONYMES QUI ONT ÉCRIT DES
LETTRES A P.-L. COURIER, VIGNERON.

[1822]

L'édit. originale de la *Réponse aux Anonymes* a été imprimée à Bruxelles, chez Demat, 1822, in-8°. Elle est la première d'une collection de brochures publiées par Courier dans la même ville et sorties des mêmes presses, savoir : *Réponse aux Anonymes*, nos 1 et 2 ; — *Livret de P.-L. Courier*, n° 3 ; — *Gazette du Village*, n° 4 ; — *Pièce diplomatique*, n° 5. Les trois premiers numéros contenaient 16 pages chacun, le quatrième 19 pages, le cinquième 8 pages.

P. 276, l. 27. — *La Toussière*. — Les édit. de 1829-30 et 1834 portent la *Houssière*.

P. 276, l. 30 et p. 277, l. 1. — *Le trop rusé marquis d'Effiat...* — P.-L. Courier joue ici sur l'un des deux noms [Ruzé] du marquis d'Effiat, député royaliste, élu en 1822 par le département d'Indre-et-Loire.

P. 280, l. 26 et 27. — *Wackefield à Newgate ; il y mourut...* — Ce célèbre philologue, littérateur et théologien anglais, est mort le 9 septembre 1801 à Londres, et non à Newgate comme le dit Courier.

P. 282, l. 12 et 13. — *Imiter de Conrard le silence prudent*. — Ce vers modifié de Boileau est dans l'Épître au Roi, *Sur les avantages de la paix* (v. 40).

P. 282, l. 27. — *On a bien pardonné à M. Pardessus*. — Ce jurisconsulte et érudit (1772-1853), député au Corps législatif (1807-1811) et professeur de droit commercial à la Faculté de Paris, est célèbre par sa versatilité politique, qui donna lieu à une anecdote à laquelle Courier fait ici allusion. Un de ses collègues lui ayant rappelé ses opinions avant 1815, et même son adresse à

Napoléon, pendant les Cent-Jours, celui-ci monta à la tribune, avoua son passé et s'écria : « J'ai été coupable, bien coupable, mais j'ai demandé pardon à mon roi, et mon roi m'a pardonné. — A genoux donc! dit en riant M. de Girardin. — Un cierge à la main! » s'écria M. de Kératry.

P. 283, l. 12 et 13. — *Un abbé met en pièces Émile.* — Allusion à l'abbé de La Mennais, qui dans son *Essai sur l'indifférence en matière de religion* (t. I) a réfuté l'*Émile* de J.-J. Rousseau.

P. 283, l. 22. — *Barras.* — Le comte de Barras, (1755-1829), président de la Convention. Sous le Directoire, il forma avec Rewell et La Réveillère une sorte de triumvirat.

P. 286, l. 26 et 27. — *De lui [le duc d'Orléans] n'a pu se dire le mot, « Rien oublié, ni rien appris ».* — Mot appliqué aux légitimistes revenus de l'émigration avec les idées de l'ancien régime.

P. 288, l. 18. — *La salle Martin.* — Ancienne prison du dépôt de la préfecture de police.

RÉPONSE AUX ANONYMES

[N° 2]

L'édition originale de la *Réponse aux Anonymes* (n° 2) a été imprimée à Bruxelles, chez Demat, in-8° de 16 pages.

P. 291, l. 4. — *Delaveau.* — Préfet de police, sous la Restauration, du 20 décembre 1821 au 26 janvier 1828.

P. 291, l. 4. — *Vidocq.* — Fameux agent de police, né le 23 juillet 1775 à Arras, mort le 28 avril 1857.

P. 294, l. 26. — *On décréta Guillaume.* — C'est-à-dire on lança un décret contre Guillaume.

P. 296, l. 25. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis : *Quand un prêtre a donné quelque part du scandale,*

inclusivement, jusqu'à : *on le transféra où il est*, exclusivement (de la p. 296, l. 25 à la p. 297, l. 3 de notre édition).

P. 296, l. 27. — *Il est suspendu a sacris*. — Interdiction momentanée d'un prêtre.

P. 297, l. 28. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis : *Par le maire seul tous les faits furent constatés*, inclusivement, jusqu'à : *baisser les yeux et se taire*, exclusivement (de la p. 297, l. 28 à la p. 298, l. 3 de notre édition).

P. 298, l. 4. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis : *On essaya d'en jeter le soupçon*, inclusivement, jusqu'à : *penser, sans frémir*, exclusivement (de la p. 298, l. 4 à la p. 299, l. 1 de notre édition).

P. 299, l. 3. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis : *Mais on lui pardonne beaucoup*, inclusivement, jusqu'à : *Ces gens sont dévots sans nul doute*, exclusivement (p. 299, de la l. 3 à la l. 29 de notre édition).

P. 299, l. 18. *Il [son ennemi] dit son* In manus. — Prière des agonisants (voir *Évangile selon saint Luc*, xxiii, 46).

P. 299, l. 29. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis : *et Mingrat l'est aussi [dévot]*, inclusivement, jusqu'à : *il la marie ; mariée...* exclusivement (de la p. 299, l. 29 à la p. 300, l. 27 de notre édition).

P. 300, l. 28. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis : *la confesse encore et la gouverne*, inclusivement, jusqu'à : *sinon plus belle que les autres*, exclusivement (de la p. 300, l. 28 à la p. 301, l. 23 de notre édition).

P. 301, l. 26. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis : *n'était le Pape*, inclusivement, jusqu'à : *J'ai connu à Livourne le chanoine Fortini*, exclusivement (de la p. 301, l. 26 à la p. 303, l. 21 de notre édition).

P. 304, l. 14. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis : *Cher abbé, demain je me confesse*, inclusivement, jusqu'à : *remplissaient de pleurs*, exclusivement (p. 304, de la l. 14 à la l. 19 de notre édition).

P. 304, l. 22. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé

depuis : *Mais pourquoi, me direz-vous*, inclusivement, jusqu'à : *la grâce est pour peu d'hommes*, exclusivement (de la p. 304, l. 22 à la p. 305, l. 14 de notre édition).

P. 304, l. 25 et 26. — *Élevés pour la milice papale*. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé ces mots : *pour la milice papale*; celle de 1834 porte par erreur : *élevés par la milice papale*.

P. 305, l. 16. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis : *ce don de continence*, inclusivement, jusqu'à : *et sans même parler des crimes*, exclusivement (de la p. 305, l. 16 à la p. 306, l. 13 de notre édition).

P. 305, l. 27 et 28. — *Le crédit des oints*. — L'*oint* est celui qui a reçu la consécration d'une huile sainte.

P. 306, l. 14. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis : *que ces deux inventions du Pape*, inclusivement, jusqu'à la fin de la lettre (p. 306, de la l. 14 à la l. 28 de notre édition).

LIVRET

DE PAUL-LOUIS, VIGNERON,
PENDANT SON SÉJOUR A PARIS EN MARS 1823.

L'édition originale du *Livret* a été imprimée à Bruxelles, chez Demat, 1823, in-8° de 16 pages. Il porte le n° 3 de la coll. de brochures publiées par Courier dans la même ville et sorties des mêmes presses.

P. 307. *Avis du libraire éditeur*. — Cet avis est de P.-L. Courier. Il se trouve en tête de l'édition originale du *Livret*.

P. 308, l. 16 et suiv. — *Marchangy, lorsqu'il croyait être député, se trouvant chez M. Peyronnet, examinait l'appartement qui lui parût assez logeable....* — Marchangy (de), magistrat et littérateur français (1782-1826).

Élu député en 1823 par le grand collège du département du Nord, son admission à la Chambre ayant souffert quelques difficultés contre lesquelles il ne voulut pas lutter, il se retira. Courier fait ici allusion à la crainte qu'avait M. de Peyronnet de voir M. de Marchangy lui succéder comme ministre de la justice, s'il devenait député.

P. 308, l. 17. — *Monsieur Peyronnet*. — Le comte Charles de Peyronnet, homme d'État et écrivain (1778-1854), était alors ministre de la justice. Il conserva ces fonctions depuis le 14 décembre 1821 jusqu'à l'avènement du ministère Martignac (5 janvier 1828).

P. 309, l. 11. — *Lebrun*. — Littérateur français, né à Paris le 9 novembre 1787, où il est mort le 17 mai 1873. Auteur de plusieurs tragédies, entre autres de *Marie Stuart* (1820), il fut membre de l'Académie française, pair de France sous Louis-Philippe et sénateur sous l'empire.

P. 309, l. 13. — *Béranger pense de même*. — Notre chansonnier populaire avait connu en 1821 P.-L. Courier, qui était son voisin de cellule à Sainte-Pélagie.

P. 309, l. 28. — *La Marchande de goujons*. — Ce vaudeville grivois en un acte, joué au théâtre des Variétés (1821) est dû à Le Roi, baron d'Allarde, plus connu sous le nom de Francis, chansonnier et auteur dramatique, en collaboration avec Dartois de Bournonville.

P. 311, l. 17. — *Frayssinous*. — Évêque d'Hermopolis, un des partisans les plus dévoués de la Restauration, était alors grand maître de l'Université (du 1^{er} juin 1822 au 26 août 1824), époque à laquelle il devint *ministre des affaires ecclésiastiques* jusqu'au 10 février 1828. Ce fut lui qui rappela les jésuites.

P. 313, l. 7 et 8. — *Deffiat... petit-fils de Rusé*. — C'est-à-dire descendant de Jean Ruzé d'Effiat, abbé de Saint-Sernin.

P. 313, l. 17. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis : « *Mon remplaçant n'est pas un homme à donner aux princes ni poison, ni contre-poisons,* » inclusive-

ment, jusqu'à : *l'Empereur Alexandre a dit à Monsieur de Chateaubriand*, exclusivement (de la l. 17 à la l. 25 de notre édition).

P. 314, l. 4 et 5. — *Et le romancier qui publie cette confidence.* — Allusion à *Chateaubriand*, auteur des romans *Atala* et *René*, etc.

P. 314, l. 22. — *Les ladys, les mistriss de la Cité.* — En Angleterre, on appelle *ladyes*, et non *ladys*, les femmes de marchands qui ont titre de chevalier, de baronnet, ou tout autre titre de noblesse. Les *mistriss* sont les femmes de marchands de la Cité qui n'en ont aucun.

P. 314, l. 30 et p. 315, l. 1. — *L'affaire de Manuel.* — Manuel, député célèbre par son éloquence et l'énergie de ses convictions libérales, fut expulsé de la Chambre par un vote du 3 mars 1823. Cette mesure fut exécutée le lendemain par des gendarmes qui l'arrachèrent de son banc.

P. 315, l. 4 et 5. — *Que faudrait-il qu'il fit à présent? Qu'il mourût!* — Vers paraphrasé de P. CORNEILLE (*Horace*, acte III, sc. VI).

P. 315, l. 6. — *D'Arlincourt.* — Romancier ridicule qui, après avoir commencé en l'honneur de Napoléon I^{er}, un petit poëme flatteur intitulé : *Une Matinée de Charlemagne*, l'acheva en l'honneur des Bourbons. Il se fit surtout connaître par *le Solitaire* (1821).

P. 315, l. 15. *Ravez maudit son sort.* — Ravez était président de la Chambre des députés lorsqu'eut lieu l'expulsion de Manuel.

P. 315, l. 24 et 25. — *Hyde de Neuville.* — Le baron Hyde de Neuville (1776-1857) fut, sous la première république, un des agents les plus actifs du parti royaliste. Député de la Nièvre, en 1816, à son retour d'Amérique, il montra, en plusieurs occasions, que son séjour dans ce pays n'avait en rien modifié ses opinions réactionnaires.

P. 316, l. 5. — *M...ll...rd passe.* — Lire Maillard.

P. 316, l. 11. — *Fabvier.* — Le général baron Fabvier (1782-1855) fut plusieurs fois arrêté, sous la Restauration, comme accusé d'avoir pris part à des com-

plots, notamment à celui des *quatre sergents de La Rochelle*, alors qu'il n'était que colonel.

P. 316, l. 19. — *Le Vicomte de Foucault*. — Descendant d'une famille noble du Périgord, le vicomte de Foucault, né en 1771, était colonel de gendarmerie lorsqu'il reçut, en 1823, l'ordre de faire expulser de la Chambre le député Manuel.

P. 316, l. 22. — *Mais la postérité d'Alphane et de Bayard*. — Vers emprunté à un passage de Boileau, satire v, *A Monsieur le marquis Dangeau* [la Noblesse], v. 35 et suiv.

P. 317, l. 28. — *De la Reine*. — C'est-à-dire de Marie-Antoinette.

P. 318, l. 5. — *Monsieur de La Fayette*. — Le général La Fayette (1757-1834), si célèbre par le rôle qu'il a joué pendant la Révolution et dans la *guerre de l'Indépendance des États-Unis*, faisait partie, en 1823, de la Chambre des députés. Il siégeait à l'extrême gauche.

P. 318, l. 13. — *Monsieur Arguelles*. — Homme d'État espagnol (1775-1844), surnommé le « Cicéron espagnol ». Il a été plusieurs fois président des Cortès.

P. 318, l. 16. — Dans l'édition de 1829-30, on a supprimé à partir de : *selon le droit divin*, inclusivement, jusqu'à : *Horace va faire un tableau de la scène de Manuel*, exclusivement (de la ligne 16 à la ligne 22 de notre édition).

P. 318, l. 18. — *Mina*. — Mina (1781-1835), chef de partisans en Espagne. Ayant quitté ce pays en 1814, après avoir pris une part active à la *guerre de l'Indépendance*, il y revint après la révolution de 1820, fut nommé capitaine général de la Galice et tint longtemps en échec le maréchal Moncey; mais, forcé de plier sous le nombre, il signa en 1823 une honorable convention avec la France et se retira en Angleterre.

P. 318, l. 22. — *Horace va faire un tableau de la scène de Manuel*. — Horace Vernet (1789-1863), célèbre peintre de batailles.

P. 318, l. 27 et 28. Dans l'édition de 1829-30, on a

supprime les mots suivants : il y avait de deux égales
vermouges. *Journal de la Presse*, etc.

P. 114. v. 11 et 12. — Car il est des rivets que l'art
oublie. — Texte emprunté à Bouleau (*Art pontique*,
tome II, p. 1 et 2).

Mais il est des rivets que l'art oublie
Dont offre à l'oreille et recule les yeux.

P. 114. v. 11. — La conscience de Manuel. — L'édition
de 1804-10 se borne au titre parait. La conscience de
Manuel.

P. 114. v. 12. — Dans l'édition de 1809-30, on a sup-
primé à partir de : tout sans les preuves pour entrer
dans le monde en face de la porte des ateliers, exclusi-
vement, jusqu'à : de même nous de Strasbourg à Bayonne,
c'est-à-dire de la ligne 20 à la ligne 27
de notre édition.

P. 114. v. 13. — Dans l'édition de 1804-10, on a sup-
primé à partir de : Mais il y a une compagnie des transports
qui arrive, exclusivement, jusqu'à : Les porteurs ontent les
yeux à vous, exclusivement, c'est-à-dire de la
ligne 24 à la ligne 4 de notre édition.

P. 114. v. 14. — *Tout*. — Allusion à Claude Perrin,
c. l'art. etc. de Felime, marchand de France, alors
ministre de la guerre.

P. 114. v. 15. — *Madame Camille*. — Fille de l'homme
d'état de ce nom.

P. 114. v. 16. — *La guerre va se faire enfin malgré tout
le monde*. — Il s'agit ici de la guerre d'Espagne, de 1823.

P. 114. v. 17 et suiv. — Dans l'édition de 1829-30, on
a supprimé un paragraphe, depuis : *La guerre va se faire
malgré tout le monde*, exclusivement, jusqu'à : *Le duc
de Guise nous vint dans un salon*, exclusivement,
c'est-à-dire de la ligne 23 à la ligne 24 de notre édition.

P. 114. v. 18. — *Mais on la veut pas [la guerre]*. —
Ce vers désigne ici Caroline-Ferdinande-Louise, d'abord
comtesse des Deux-Sociétés, puis duchesse de Berry, qui
fut le titre de Madame.

P. 320, l. 16. *Madame du Cayla*. — La comtesse du Cayla (1784-1850) était fille de l'avocat Talon. Devenue l'amie intime de Louis XVIII, elle prit sur lui un grand ascendant et eut à cette époque une certaine influence sur les affaires politiques.

P. 320, l. 17. — *Mademoiselle*. — Allusion à Louise-Marie-Thérèse d'Artois, fille du duc et de la duchesse de Berry, devenue plus tard duchesse de Parme (1819-1864).

P. 320, l. 24. — *Le duc de Guiche*. — Titre que portait le général duc de Gramont, avant la mort de son père. Né le 7 juin 1789, mort en 1855, il a été aide de camp du duc d'Angoulême dans la guerre d'Espagne.

P. 321, l. 3 et suiv. — Dans l'édition de 1829-30, on a supprimé la valeur de seize lignes de notre édition, depuis : *Mille contes plaisants du héros pacificateur*, inclusivement, jusqu'à : *Barnave disait à la Reine*, exclusivement.

P. 321, l. 3. — *Le héros pacificateur*. — C'est-à-dire Hoche.

P. 321, l. 27 et 28. — *Ce sera La Roche-Jacquelin*. — Il s'agit ici du comte Auguste de Larochejacquelin (1784-1868), frère du célèbre chef des Vendéens, le marquis Henri de Larochejacquelin.

P. 322, l. 17. — *Monsieur Catelan*. — Le marquis de Catelan-Caumont était né à Toulouse en 1759. Ancien procureur général au parlement de cette ville, avant la Révolution, il fut élu député en 1816, et nommé en 1819 président de la cour de Toulouse. Il est mort le 14 avril 1834.

P. 323, l. 1. — *Guilleminot*. — Le comte Guilleminot, général de division et diplomate, né à Dunkerque le 2 mai (1774) et mort à Bade le 14 mars (1840). Lors de la guerre d'Espagne (1823), il présenta au roi un plan de campagne d'une exécution facile et devint chef d'état-major du duc d'Angoulême, malgré les intrigues et la vive opposition du parti ultra-royaliste. Disgracié, il fut nommé ambassadeur à Constantinople.

P. 323, l. 10 et 11. — *Son aide de camp arrêté*. — Allusion à M. de l'Ostende, aide de camp du général Guilleminot.

P. 227, l. 11 et 12. — *Vainc part pour l'armée.* — Victor, duc de Bellune, maréchal de France (1764-1841), alors ministre de la guerre, avait été envoyé à l'armée d'Espagne pour faire arrêter le général Guilleminot, faussement accusé par les ultra-royalistes de conspiration napoléoniste.

P. 227, l. 27 et 28. — *Le duc d'Angoulême.* — Louis-Antoine de Bourbon, duc d'Angoulême, fils de Charles X et de Marie-Thérèse de Savoie (1775-1844). Courier fait ici allusion au commandement en chef de l'armée d'invasion, confié à ce prince lorsqu'éclata la guerre d'Espagne (1823).

P. 227, l. 29 et 30. — *Hohenlohe sera maréchal.* — Le prince de Barchenstein-Hohenlohe (1765-1821) descendait d'une illustre famille allemande. Son refus d'entrer dans la Confédération du Rhin provoqua la médiatisation de sa principauté. En 1814, après la chute de Napoléon I^{er}, il entra au service de la France comme lieutenant général, fit la guerre d'Espagne (1823), fut ensuite nommé maréchal et pair de France.

P. 227, l. 25 et suiv. — *Les soldats... font peu de différence d'un Français à un émigré. Ils l'aimeront [Hohenlohe] autant que Coigny ou Vioménil.* — Né à Paris le 28 mars 1755, mort le 18 avril 1821, à l'hôtel des Invalides dont il eut gouverneur, Coigny avait été lieutenant général (1780) et député aux États généraux (1789). Il émigra en 1791 et servit dans l'armée des princes de Condé, puis en Portugal. Rentré en France avec les Bourbons, il fut nommé pair de France en 1814 et maréchal en 1816.

P. 227, l. 27. — *Vioménil.* — Le marquis de Vioménil (1724-1827), maréchal de camp à l'époque de la Révolution, émigra en 1791, servit dans l'armée de Condé (1792-97), passa en Russie où il fut nommé lieutenant général (1798), puis en Portugal (1801), où il devint maréchal général du royaume. Lors de l'invasion française de 1808 en Espagne, il passa en Angleterre d'où il ne revint en France qu'à la Restauration. Louis XVIII

le créa pair de France en 1814, maréchal en 1816, et marquis en 1817.

P. 324. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé la valeur de vingt-cinq lignes de notre édition, de la ligne 1 à la ligne 13, de la ligne 18 à la ligne 24, et de la ligne 26 jusqu'à la fin de la page.

P. 325. Toute cette page de notre édition a été supprimée dans celle de 1829-30.

P. 326, l. 1. — *La police va découvrir une grande conspiration, etc.* — Allusion à la prétendue conspiration dont on a faussement accusé le général Guilleminot d'être le chef. (Voir p. 448 la note de la page 323, l. 11 et 12.)

GAZETTE DU VILLAGE.

[1823]

L'édition originale de la *Gazette du Village* a été imprimée à Bruxelles, chez Demat, 1823, in-8° de 19 pages. Elle porte le n° 4 de la coll. de brochures publiées par Courier dans la même ville et sorties des mêmes presses.

P. 327, l. 7 et 8. — *Le Chêne fendu.* — Auberge mal famée sur la route de Tours à Loches, près de la forêt de Larçay. C'est là que se réunirent, la veille de l'assassinat de Courier ses gardes Dubois, Louis Frémont, etc. et, qu'après de copieuses libations, ils laissèrent échapper des menaces de mort contre leur maître. Toutes les éditions des *Œuvres* de Courier portent *le Chêne fendu*, tandis que la légende populaire persiste à appeler ce cabaret *le Chêne pendu* ou *des Pendus*. On y voit encore une grossière peinture murale représentant un chêne auquel est attachée une corde qui pend.

P. 328, l. 27. — *Ville-aux-Dames.* — Une partie de cette commune (département d'Indre-et-Loire, canton et arrondissement de Tours) a, dit-on, appartenu à un

monastère de religieuses qui existait au x^e siècle à la porte de Tours. C'est là l'origine de son nom.

P. 329, l. 13. — *Saint-Maure*. — Ou plutôt Sainte-Maure, chef-lieu de canton, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

P. 331, l. 8. — *L'armée de la Foi*. — Nom que prirent les bandes espagnoles formées en 1820 pour renverser la constitution de 1812, défendre le roi Ferdinand VII et la foi, c'est-à-dire la religion catholique.

P. 333, l. 24 et 25. — *Malmort... et son fils*. — Allusion probable à Napoléon I^{er} et à son fils, le duc de Reichstadt. — Les habitants des campagnes ont cru pendant longtemps, surtout en 1823, que l'Empereur n'était pas mort et qu'il allait revenir en France.

P. 334, l. 18. — *Sur les hauts de Veretz*. — C'est-à-dire les collines qui environnent Veretz.

P. 338, l. 10. — *Mont-Louis*. — Commune du département d'Indre-et-Loire, canton et arrondissement de Tours.

P. 338, l. 13 et 14. — *La commune de Toucigny*. — Il n'y a pas, dans l'Indre-et-Loire, de commune portant le nom de Toucigny. Il faut lire Tauxigny, commune du canton et de l'arrondissement de Loches.

P. 338, l. 25. — *Saint-Anicet*. — L'Église célèbre la fête de ce saint le 17 avril. Dans les années précoces, les bourgeons avancés des vignes de la Touraine gèlent presque tous à cette époque.

P. 339, l. 17-21. — *Quand le bonhomme a dit : « Travaillez, prenez de la peine,C'est le fonds qui manque le moins.* — Voir la fable de La Fontaine intitulée : *Le Laboureur et ses Enfants* (l. V, f. 9).

P. 339, l. 22. — Dans l'édition de 1829-30, on a supprimé l'alinéa qui commence par ces mots : *Personne maintenant ne veut être soldat*, et finit par ceux-ci : *Ils vont vivre heureux dans leur ferme entre Pernay et Ambillou* (de la ligne 22, p. 339, à la l. 8 de la p. 340 inclusivement).

P. 340, l. 4. — *Se faire d'église*. — C'est-à-dire embrasser l'état ecclésiastique. Ex. : « On me mit au collège

de Pau, dans la vue de me faire d'église. » (V. Hamilton, *Mémoires de Grammont*, chap. III, p. 16, édit. A. Lemerre). « Monsieur Wetenhall avait étudié pour être d'église » (Id., *ibid.*, chap. x, p. 299).

P. 340, l. 8. — *Pernay et Ambillou*. — *Pernay*, sur la Brême, commune du département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Tours.

Ambillou. — Commune du département d'Indre-et-Loire, canton de Château-la-Vallière, arrondissement de Tours. Quelques éditions portent par erreur Ambillon ou Embillon.

P. 340, l. 10. — *Le château de Chanteloup*. — Ce château est situé au hameau de ce nom dans la commune de Saint-Denis, près d'Amboise (Indre-et-Loire). C'était l'ancienne propriété du marquis de Choiseul, ministre de Louis XV, qui l'exila dans cette terre (24 décembre 1770).

P. 341, l. 1. — *Quand Bonaparte reviendra*. — Dans l'édition de 1829-30, on a supprimé tout l'alinéa qui commence par ces mots : *Quand Bonaparte reviendra*, et finit par ceux-ci : *ce sera le bon temps qu'on attend depuis longtemps* (p. 341, de la l. 1 à la l. 9 inclusivement).

P. 341, l. 1. — *Quand Bonaparte reviendra, ou son fils*. — C'est-à-dire Napoléon I^{er} et son fils unique Napoléon II (François-Charles-Joseph, duc de Reichstadt, salué dès sa naissance du nom de roi de Rome (1811-1832)).

P. 341, l. 6. — *Il [Bonaparte] avancera les soldats*. — C'est-à-dire procurera de l'avancement.

P. 341, l. 19 et 20. — *Aucun prêtre... n'en a reçu de pareil [soufflet] depuis Boniface VIII*. — Allusion au soufflet que le pape Boniface VIII passe pour avoir reçu de Sciarra Colonna, incident aujourd'hui regardé comme une fable.

P. 342, l. 7. — *Brandevin*. — Le brandevin est une eau-de-vie de vin. *Etym.* allem. *branntwein* de *brennen*, brûler, et *wein*, vin.

P. 344, l. 6 et 7. — *Une terre qui appartient à M. le marquis de Chabillant, bien d'émigré...* — Le marquis de Chabillant servait dans l'armée royale lorsque la Révo-

lution éclata. Il émigra en 1791 et fit avec Condé la campagne de 1792. Revenu en France avant que le décret sur les émigrés eût été rapporté, il fut arrêté à Toulouse et incarcéré jusqu'au 18 brumaire (9 novembre 1799). Après avoir obtenu de Bonaparte le droit de rentrer dans une partie de ses biens, il se rallia au gouvernement. Cela ne l'empêcha pas, sous la Restauration, de se faire nommer gentilhomme du comte d'Artois (Charles X), de faire partie de la majorité de la Chambre en 1815 et de la Chambre septennale.

P. 344, l. 21 et 22. — *Paul-Louis vend sa maison de Beauregard.* — Courier possédait la propriété de Beauregard, près du Cher, à un kil. de la Chavonnière, sur la route de Tours à Nevers.

P. 344, l. 22. — *Acquise par lui de David Bacot.* — David Bacot était un ancien préfet d'Indre-et-Loire. A cette époque (1823), il faisait partie des sociétés savantes de ce département (1818-1824).

P. 344, l. 25 et 26. — *Le château de la Bourdaisière.* — Le château de la Bourdaisière, qui remontait probablement au XIV^e siècle et dont il ne reste plus que des ruines, a donné son nom à une famille illustre. Il était situé sur le coteau nord qui borde la vallée de la rivière du Cher (aujourd'hui commune de Chanteloup, Indre-et-Loire). Il n'était séparé du château de Veretz que par le Cher.

P. 344, l. 27. — *Là furent inventées les faveurs par Babeau.* — L'édition originale porte par erreur *Babeau*; il faut lire *Babou*. C'est le nom d'une famille bourgeoise très-ancienne de Bourges, disparue aujourd'hui. Courier fait ici allusion aux nombreuses faveurs dont elle a été comblée par Louis XII et François I^{er}.

P. 344, l. 27 et 28. — *Là naquirent sept sœurs galantes comme leur mère.* — Allusion à Marie-Françoise Babou, fille de Philibert Babou et de Marie Babou, maîtresse de François I^{er}. Celle-ci eut six filles, et non sept comme le dit Courier, qui furent célèbres par leurs galanteries.

P. 345, l. 2. — *Gabrielle*. — Gabrielle d'Estrées, née en 1571 ou 1572, au château de la Bourdaisière.

P. 347, l. 15 et 16. — *Pot de fer et pot de terre...* — Allusion à la fable 2 du liv. V. de La Fontaine, intitulée *le Pot de terre et le Pot de fer*.

P. 347, l. 16 et 17. — *Il ne fait pas bon cosser avec telles gens*. — C'est-à-dire se heurter la tête les uns contre les autres. L'étymologie vient du latin *co-icere*, jeter avec, d'après Diez. Courier prend ici ce mot au figuré.

P. 349, l. 7 et 8. — *Il me joua d'un autre tour*. — C'est-à-dire il m'a trompé, joué; c'est l'expression latine *ludificari aliquem dolo*. Regnard (*Démocrite*, acte III, scène 11) lui a donné cette acception dans le vers suivant :

La fortune m'a bien joué d'un autre tour.

P. 349, l. 17. — *Étant déjà embarrassée*. — Expression familière. Ce participe passé employé au féminin signifie *enceinte*.

P. 349, l. 26 et 27. — *Gente codarda e vile, soffrirai questo e peggio*. — Cette phrase italienne signifie : « Race lâche et vile, tu souffriras ceci et pis encore. »

P. 350, l. 1 et 2. — *Stilettata... Scopiattata*. — *Stilettata*, signifie « coup de stylet »; — pour *scopiattata*, le véritable mot italien est *schiopezzata* et veut dire « petit fusil ».

PIÈCE DIPLOMATIQUE

EXTRAITE DES JOURNAUX ANGLAIS.

[1823]

L'édition originale de la *Pièce diplomatique* a été imprimée à Bruxelles, chez Demat, 1823, in-8° de 8 pages. Elle porte le n° 5 de la coll. des brochures publiées par Courier dans la même ville et sorties des mêmes presses.

P. 352, l. 1. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé

le commencement de la pièce diplomatique jusqu'à ces mots : *sont des représentations à notre bénéfice, et dont le produit est immense, le danger nul, quoi qu'on en dise.* exclusivement (p. 352, de la l. 1 à la p. 355, l. 27 de notre édition).

P. 356, l. 4. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis ces mots : *voilà mon représentatif,* inclusivement, jusqu'à la fin de l'alinéa, qui se termine ainsi : *Nous nous aidons mutuellement à l'entretenir comme il faut, et prévenir les accidents* (p. 356, de la l. 4 à la l. 17 exclusivement, de notre édition).

P. 356, l. 20. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis : *il ne m'eût point fallu envoyer à votre aide,* inclusivement, jusqu'à : *Pour monter cette machine chez vous,* exclusivement (de la p. 356, l. 20 à la p. 357, l. 23 de notre édition).

P. 358, l. 1. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis : *Vous aurez, de la haute sphère où nous sommes placés,* inclusivement, jusqu'à la fin de l'alinéa : *Octroyez, mon cousin, octroyez une Charte constitutionnelle,* exclusivement (p. 358, de la l. 1 à la l. 9 de notre édition).

P. 358, l. 11. — Dans l'édition de 1829-30 on a supprimé depuis : *et ne vous embarrassez de rien,* inclusivement, jusqu'à la fin, à ces mots : *Plus bas : de Villèle,* exclusivement (de la p. 358, l. 11 à la p. 359, l. 7 de notre édition).

P. 358, l. 17 et 18. — *Libéralés.* — C'est-à-dire les *libéraux.*

AVERTISSEMENT DU LIBRAIRE.

[1823]

P. 360. — Les titres seuls des brochures, que P.-L. Courier cite dans cet *Avertissement du libraire*, sont de véritables satires en abrégé. Il n'a jamais eu l'intention de les écrire.

P. 360, l. 7 et 8. — *La Lanterne de Rovigo, ou Considérations sur la nouvelle noblesse*. — Allusion au lieutenant général Savary, créé duc de Rovigo par Napoléon I^{er} (1807). Devenu ministre de la police (1810), il ne put découvrir le complot du général Malet. C'est à son peu de clairvoyance que Courier fait probablement allusion.

P. 360, l. 13. — *L'ami Paul*. — C'est-à-dire saint Paul.

P. 360, l. 13 et 14. — *La viande est pour le ventre, le ventre est pour la viande*. — Traduction du verset 13, chapitre VI de la Ire épître de saint Paul aux Corinthiens.

P. 360, l. 16. — *Bagnolet*. — Commune de l'arrondissement de Saint-Denis (Seine).

P. 361, l. 5. — *De la Pornocratie en France*. — Mot forgé par Courier, qui signifie : *Traité sur l'influence des courtisanes*. (Étymologie : πορνή, courtisane ; κράτος, puissance.)

P. 361, l. 9. — *Recepi nummos à gogo, ou Diachylon*. — C'est-à-dire j'ai reçu des écus en abondance. *A gogo* est une locution adverbiale employée ici familièrement et dont l'étymologie vient du picard *à gaugau*, c'est-à-dire à cœur-joie (*gau*, radical du latin *gaudere*, se réjouir).

P. 361, l. 18 et 19. — *Epistola critica doctissimo viro Champollion-Figeac*. — Champollion, érudit, né en 1779, à Figeac (Lot), d'où est venu son surnom ; mort le 9 mai 1867, à Fontainebleau. Il y a été, sous le second empire, bibliothécaire du palais.

P. 361, l. 23 et 24. — *Aliboron I^{er}*. — Personnage

de *lucernas*. Il désignait ainsi un homme qui se mêle de tout sans se prononcer. Il signifiait *avocier*, homme qui sur tout se dit moins qu'il se vante.

2. 111. . 24. — *Demonstrum à Grand*. — *Demonstrum*, c'est-à-dire mangeur de peuple. LAMBLAN dit qu'« Homme appelé à sa fin que *Demonstrum*, c'est-à-dire mangeur de peuple » *Paragraphe*, liv. II, chap. 9^e.

2. 111. . 24 et 25. — *Constante inter aculeis meretricibus ministris*. — *Ministris* est une erreur typographique ; il faut lire *minister*. Le vers de Virgile est :

Inter constantis aculeis meretricibus ministris.

(*Georgique*, II, v. 481.)

COLLECTION DE LETTRES ET ARTICLES.

1821-1824

La édition originale de cette *Collection de lettres et articles* revus et retravaillés a été imprimée à Paris, chez Sirey, 1771, 1824, 1849 de 31 pages.

Journal français (13 mai 1821).

2. 111. — *Journal français*. — Ce journal, fondé le 13 mai 1821 sous le simple titre de *Le Courrier*, a pris le nom de *Journal français* à partir du 1^{er} février 1822. Il a paru jusqu'au 14 mars 1822. Sa collection forme 10 volumes gr. in-quarto et in-folio. *Journal des docteurs*, et *Journal français* fut créé avec les débris des *Annales politiques* et leur succéda immédiatement. Ses principaux collaborateurs ou rédacteurs furent : M. Aron-Dulacq, de Barante, Feugnot, Rémusat, Vissery, Savary, Laysan, etc. Le but de ce journal était, suivant le programme du premier numéro, « de combattre les principes révolutionnaires aussi bien que les principes royalistes, de démasquer les intrigues et les

arrière-pensées des partis, etc. » Cette tentative ne fit guère qu'augmenter le nombre des ennemis des doctrinaires, et l'association fut dissoute au commencement de 1820. *Le Courrier français* fusionna alors avec *la Renommée* et eut pour principaux rédacteurs Benjamin Constant, Jouy, Casimir Perier, Cormenin, Mignet, Léon Faucher, Frédéric Bastiat, etc. Il fut un des journaux qui exercèrent la plus grande influence jusqu'à la fin de la Restauration et pendant les premières années du gouvernement de juillet.

P. 362. — *Lettre en réponse à un article du Drapeau blanc.* — Le journal *le Drapeau blanc*, publié par A. Martainville et plusieurs hommes de lettres (janvier-juin 1819, 24 numéros formant 2 vol. in-8°). Ce journal avait pour épigraphe : *Vive le roi quand même!* Après les lois de 1819, il parut en grand format et devint quotidien sous le titre de : *Le Drapeau blanc*, journal de la politique, de la littérature et des théâtres (du 16 juin 1819 au 1^{er} février 1827, 15 vol. in-fol.). Ce journal, qui se fit une bruyante réputation par sa violence, avait paru pour la première fois au moment de la chute du ministère Decazes, à l'époque où M. de Villèle personnifia les hommes du *Conservateur*, parmi lesquels s'était opérée une scission. Le plus grand nombre avait suivi son chef au pouvoir. L'autre partie, qu'on appela *l'incorruptible*, continua *le Drapeau blanc*. Les principaux rédacteurs furent : Martainville, La Mennais, Saint-Victor, Achille de Joffroy, Ch. Nodier, Henri de Bonald, etc. Tombé devant l'indifférence des royalistes, ou peut-être le veto de l'autorité qui le trouvait compromettant, *le Drapeau blanc* reparut deux ans après sous le titre de *Démocrate* (du 16 mai au 15 juillet 1829, in-fol.). Martainville, le rédacteur en chef, avait été, dit-on, encouragé par le prince de Polignac. Après les quarante-cinq premiers numéros, ce journal reprit son ancien titre *le Drapeau blanc* (du 16 juillet 1829 au 26 juillet 1830, 2 vol. in-fol.). Sous cette nouvelle forme il eut encore le même directeur, qui mourut le 31 juillet 1830.

P. 364, l. 5-7. — *Un homme de grand sens, qui s'est rendu célèbre en enseignant et pratiquant la philosophie.* — Allusion à Victor Cousin, illustre écrivain, philosophe, membre de l'Académie française (1830), de l'Académie des sciences morales (1832), né à Paris le 28 novembre 1792, mort à Cannes le 12 janvier 1867.

Courrier français (1^{er} février 1823).

P. 367, l. 30. — *Ce sont là jeux de princes.* — Ce vers est emprunté à la fable de La Fontaine intitulée *le Jardinier et son Seigneur* (liv. IV, fab. 4).

P. 368, l. 19. — *Alien bill.* — C'est-à-dire *loi des étrangers*, mesure exceptionnelle et temporaire par laquelle tout étranger est soumis, à son arrivée en Angleterre, à une enquête sévère, et peut, si sa présence paraît dangereuse, être expulsé du royaume.

Constitutionnel (8 octobre 1823)

P. 372. — *Constitutionnel.* — Journal célèbre dans les annales de la presse, fondé par Gémond, ancien membre du jury révolutionnaire qui a condamné la reine Marie-Antoinette. Son premier titre fut : *l'Indépendant*, chronique nationale, politique et littéraire (du 1^{er} mai au 7 août 1815). Après en avoir changé plusieurs fois, il prit définitivement celui de *Constitutionnel* à partir du 2 mai 1819 et exerça une grande influence au commencement de la Restauration.

P. 373, l. 8 et 9. — *On y parle d'un prince.* — C'est-à-dire du duc d'Orléans, plus tard Louis-Philippe.

Journal du Commerce (3 novembre 1823).

P. 376. — *Journal du Commerce.* — Ce journal ne paraît être autre chose que le *Constitutionnel*, dont c'était le sous-titre, après en avoir été le seul titre (du 24 juillet 1817 au 1^{er} mai 1819). Il n'existait plus à la date du 3 novembre 1823, indiquée dans cette lettre. C'est sans

doute une erreur de Courier, qui par un reste d'habitude aura appelé *le Constitutionnel, Journal du Commerce*.

P. 376. — *La Quotidienne*. — *La Quotidienne*, ou Nouvelle gazette universelle, par une société de gens de lettres (1792-1847), in-40 et in-fol. Ce journal, organe du royalisme le plus ardent, est un de ceux qui, pour échapper aux poursuites de ses adversaires, subit les métamorphoses les plus nombreuses; il est resté fidèle à ses idées, mais a passé par les diverses nuances de la même opinion. (Voir HATIN, *Histoire de la presse*, t. VII, p. 293; t. VIII, p. 68, 198, 485, 591, etc.)

P. 378, l. 24. — *Cormery*. — Commune du département d'Indre-et-Loire, canton de Montbazou, arrondissement de Tours.

P. 378, l. 25. — *Ambillou*. — Voir p. 451 la note relative à la ligne 8 de la p. 340.

P. 378, l. 25. — *Montbazou*. — Chef-lieu de canton du département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Tours.

P. 379, l. 1 et 2. — *N'en effacez pas trois [mots], comme le veut Boileau*. —

*Ainsi recommençant un ouvrage vingt fois,
Si j'écris quatre mots, j'en effacerai trois.*

(BOILEAU, *Satire II*, vers 51 et 52.)

P. 379, l. 14 et 15. — *Le ciel n'est pas plus pur...* — Racine a dit (*Phédre*, acte IV, sc. II) :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur

PAMPHLET DES PAMPHLETS

PAR P.-L. COURIER, VIGNERON.

[1824]

L'édition originale du *Pamphlet des pamphlets* a été imprimée à Paris, chez F.-P. Hardy, 1824, in-8° de 31 pages.

P. 385, l. 1. — *Duroc*. — Duroc, duc de Frioul [1772-1813], aide de camp de Bonaparte, auquel il resta attaché jusqu'à sa mort. Il devint général de division, grand maréchal du palais et sénateur. Le roi Louis-Philippe a fait transporter ses restes aux Invalides, à côté de ceux de l'empereur, qui l'aima particulièrement.

P. 385, l. 7 et 8. — *Bonaparte, nouveau propriétaire de la vieille maison*. — Cette maison était située à Paris, rue Chantereine, aujourd'hui rue de la Victoire. Bonaparte l'avait achetée à Talma avant la campagne d'Italie. A son retour, il s'y installa avec Joséphine. C'est là que fut préparé le 18 brumaire.

P. 385, l. 19. — *Savary*. — Général de division et homme politique [1774-1833], aide de camp de Bonaparte, il devint ambassadeur en Russie après la paix de Tilsitt. Créé duc de Rovigo (1808), Savary remplaça Fouché au ministère de la police (du 3 juin 1810 au 3 avril 1814).

P. 390, l. 27. — *M. Franchet*. — C'est-à-dire Desperey, appelé plus loin par ironie l'abbé Franchet, parce qu'il a été mêlé à des intrigues ecclésiastiques. En décembre 1821, lors de la formation du ministère Villèle, il fut nommé directeur général de la police du royaume. Son administration fut une véritable inquisition. Instrument dévoué des congrégations religieuses, il conserva, dit-on, des fonctions occultes, même lorsque le ministère Martignac, qui succéda à celui de M. de Villèle en 1828, se priva de ses services officiels.

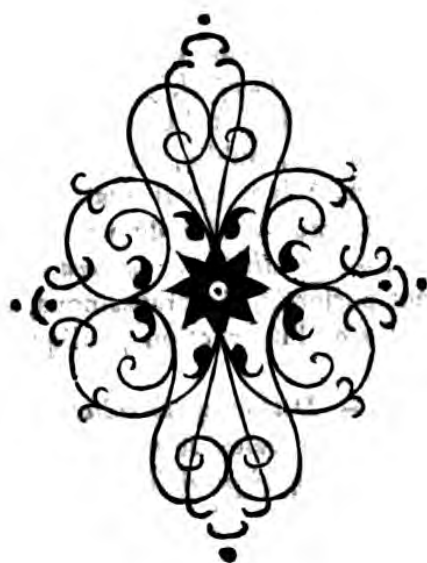
P. 393, l. 25. — *Quote.* — Substantif féminin. Littré, dans son *Dictionnaire de la langue française*, n'en cite que deux exemples tirés de Courier. C'est un archaïsme, pour *cote*, qui en terme d'administration, signifie part imposée à chaque contribuable (*cote mobilière, cote foncière, etc.*).

P. 400, l. 19. — *M^{me} du C....* — C'est-à-dire la comtesse du Cayla, favorite de Louis XVIII.

P. 401, l. 4-8. — *Les maîtres n'aiment point que l'on parle au public d'eux, ni de quoi que ce soit, sottise de Rovigo qui, voulant de l'emploi, fait, au lieu d'un placet, un pamphlet.* — Allusion à l'extrait des *Mémoires* que Savary, duc de Rovigo, publia, en 1823, sur l'exécution du duc d'Enghien, à laquelle il avait pris part comme colonel des gendarmes d'élite du premier consul.

P. 402, l. 20. — *Jamais F.... ne fera de ses homélies...* — Courier veut parler ici de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, ministre de l'instruction publique sous la Restauration.

P. 403, l. 20. — *Détournez ce calice.* — Paroles empruntées à l'*Évangile selon saint Mathieu* (chap. xxvi, verset 39) : « *Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste...* »





TABLE

DES

PAMPHLETS, LETTRES ET PROCÈS POLITIQUES.

	Édit. originales.	Pages
Pétition aux deux Chambres.	1816	3
Procès de Pierre Clavier-Blondeau pour prétendus outrages faits à M. le Maire de Véretz.		
Placet à Son Excellence Monseigneur le Ministre :	1819	16
Pierre Clavier, dit Blondeau, à mes- sieurs les juges de police correction- nelle à Blois.	—	19
Lettres au rédacteur du <i>Censeur</i> (1819-1820).		
Lettre I. Véretz, le 10 juillet.	1819	35
Lettre II. Projet de l'amélioration de l'agriculture par Jacques Bujault.	—	38
Lettre III. Véretz, 10 septembre	—	42
Lettre IV. — 18 octobre	—	44
Lettre V. — 12 novembre	—	49
Lettre VI. — 30 novembre.	—	56

	Édit. originales.	Pages
Lettre VII. Véretz, 20 décembre . . .	1819	64
Lettre VIII. — 12 février . . .	1820	69
Lettre IX. — 10 mars . . .	—	78
Lettre X. — 10 avril . . .	—	84
A messieurs du conseil de préfecture à Tours	—	101
Lettres particulières		
Lettre I. Tours, le 18 octobre . . .	—	113
Lettre II. — 28 novembre . .	—	124
Simple discours de Paul-Louis, vigneron de la Chavonnière, aux membres du Conseil de la commune de Véretz	1821	141
Aux âmes dévotes de la paroisse de Véretz.	—	167
Procès de Paul-Louis Courier	—	173
Paul-Louis Courier à messieurs les juges du tribunal civil à Tours	1822	244
Pétition pour des villageois que l'on em- pêche de danser		
A la Chambre des Députés. Véretz, 15 juillet	—	256
Réponse aux anonymes qui ont écrit des lettres à Paul-Louis Courier, vigneron (n° 1)	—	275
Réponse aux anonymes qui ont écrit des lettres à Paul-Louis Courier, vigneron (n° 2). Véretz, 6 février	1823	290
Livret de Paul-Louis, vigneron, pendant son séjour à Paris, en mars 1823 . . .	—	307
Gazette du village.	—	327
Au rédacteur de la <i>Gazette du village</i> . .	—	347
Pièce diplomatique extraite des journaux anglais	—	352
Avertissement du libraire	—	360

		Édit. originales. Pages	
Collection de lettres et articles publiés dans			
différents journaux(1822-1824)			
Au rédacteur du <i>Drapeau blanc</i> , 23 mai.	1822		362
Au rédacteur du <i>Courrier Français</i> , 1 ^{er} février.	1823		366
A Monsieur le Rédacteur du <i>Courrier</i> <i>Français</i> , 4 octobre	—		370
A Monsieur le rédacteur du <i>Constitu-</i> <i>tionnel</i> , 8 octobre.	—		372
A Monsieur le rédacteur du <i>Constitu-</i> <i>tionnel</i> , 14 octobre	—		374
Deux notes insérées dans le <i>Constitu-</i> <i>tionnel</i> , 18 octobre et 1 ^{er} novembre.	—		375
Au rédacteur de <i>La Quotidienne</i> , 3 no-			
vembre	—		376
Annonce du Pamphlet des Pamphlets dans le <i>Constitutionnel</i> , 4 mars. . .	1824		381
Idem. — 7 mars. . .	—		381
Pamphlet des Pamphlets	—		384
NOTES.			405



ERRATA.

Page 21, ligne 22. Au lieu de *quelques-une*, lire *quelques-uns*.

Page 27, ligne 17. Au lieu de *s'adoutri*, lire *s'adoucir*.

Page 50, ligne 12. Au lieu de *halt*, lire *haït*.

Page 173, ligne 8. Au lieu de *pauvre jeune homme*, lire *pauvre homme*.

Page 263, ligne 25. Au lieu de *des*, lire *leurs*.

Page 274, ligne 4. Au lieu de *des*, lire *les*.

Page 319, ligne 28. Au lieu de *la*, lire *le*.

Page 340, ligne 8. Au lieu de *Ambillon*, lire *Ambillou*.

IMPRIMÉ PAR A. QUANTIN

ANCIENNE MAISON J. CLAYE

POUR

ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR

A PARIS

T-1





